

DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE

2007



# SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	4
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	5
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	6
4	FACTEURS DE RISQUES	8
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	15
6	APERÇU DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	18
7	ORGANIGRAMME	26
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	27
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	28
10	TRÉSORERIE ET CAPITALS	31
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	33
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	35
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	37
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GÉNÉRALE	38
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	40
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	41
17	SALARIÉS	43
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	47
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	49
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE, ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	50
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	52
22	CONTRATS IMPORTANTS	58
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS	59
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	60
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	61
<b>ANNEXE I</b>	<b>RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXE II</b>	<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE : RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL</b>	<b>77</b>

## LE PRÉSENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE COMPREND LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2007

»	ATTESTATION DU RESPONSABLE	84
»	RAPPORT DE GESTION (ET ANNEXES)	85-116
»	COMPTES CONSOLIDÉS 2007	117-122
»	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	123-155
»	COMPTES SOCIAUX 2007	157-162
»	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	163-180
»	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	181-189
»	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	190

DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE  
2007





# 1 PERSONNES RESPONSABLES

## 1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nom et qualité du responsable : Monsieur Thierry Jean  
Président du conseil d'administration  
Cerep

## 1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document de référence".

Paris, le 29 mai 2008

Thierry Jean  
Président du conseil d'administration

# CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

## 2.1. NOM ET ADRESSE DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES POUR LA PÉRIODE COUVERTE PAR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Commissaires aux comptes titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
<b>Groupe Y Audit</b> Technopole Venise verte Rue Euclide – BP 8421 79024 Niort cedex 9 représenté par Michel Aimé	AGO du 20 décembre 1989	du 20 décembre 1989, renouvelé lors de l'AGO du 5 juin 2002, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
<b>Ernst &amp; Young Audit</b> 11 Allée de l'Arche 92400 Courbevoie représenté par Serge Guérémy	AGO du 7 novembre 1997	du 7 novembre 1997, renouvelé lors de l'AGM du 10 juin 2003, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
Commissaires aux comptes suppléants	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
<b>Martin Schnapper</b> Figeor SA 116 avenue du Truc 33700 Mérignac	AGO du 5 juin 2002	du 5 juin 2002, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
<b>Auditex</b> Quai de Bacalan Hangar 16 – Entrée 1 33070 Bordeaux Cedex	AGO du 21 juin 2006	du 21 Juin 2007 jusqu'à la fin de la mission de M. Alain Vincent, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

## 2.2. DÉMISSION, NON-RENOUVELLEMENT DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires appelée à se tenir le 20 juin 2008, de nommer Monsieur Thierry Drouin (Technopole Venise Verte – Rue Euclide – BP 8421 – 79024 Niort Cedex 9) en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Martin Schnapper - Figeor SA, dont le mandat arrive à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

## 3

# INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

## 3.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES SÉLECTIONNÉES

	2007	2006
<b>Compte de résultat (K€)</b>		
<b>Activités poursuivies</b>		
Chiffre d'affaires	31 400	30 906
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	5 132	4 985
Résultat opérationnel courant	3 039	2 828
Résultat opérationnel	3 039	2 636
Impôts sur les bénéfices	318	-20
Résultat net - Activités poursuivies	2 665	2 266
<b>Activités cédées et abandonnées</b>		
Résultat net - Activités cédées et abandonnées	6 497	-19 202
<b>Bilan (K€)</b>		
Ecarts d'acquisitions		17 239
Immobilisations corporelles nettes	10 040	15 789
Créances clients	5 729	24 317
Placements et disponibilités	22 780	7 488
Actifs non courants détenus en vue de la vente	10 368	
Total de bilan	62 731	76 371
Capitaux propres	23 916	14 123
Emprunts et dettes	13 801	23 746
Avances et acomptes reçus sur commandes	982	17 249
Passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	14 659	
<b>Flux de trésorerie</b>		
Capacité d'autofinancement	6 189	5 288
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 993	-4 078
Flux de trésorerie liés à l'activité	4 196	1 210
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 214	32
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	2 610	-2 243
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées	10 299	-7 735
Variation de trésorerie	15 891	-8 736
<b>Données par action (€)</b>		
Résultat de base par action : activités poursuivies	0,21	0,18
Résultat de base par action : activités abandonnées	0,52	-1,53
Résultat dilué par action : activités poursuivies	0,21	0,18
Résultat dilué par action : activités abandonnées	0,52	-1,53
<b>Effectif</b>		
Effectif moyen des activités de services précliniques	315	345
Effectif à la clôture des activités de services précliniques	290	335

Au 31 décembre 2007, le Groupe a retenu l'option de la recommandation n°2004-R02 du Conseil national de la comptabilité de présenter le "résultat opérationnel" en deux composantes : le "résultat opérationnel courant" et les "autres produits et charges opérationnels".

Le Groupe a traité l'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments, effectif au 30 juin 2007, comme un abandon d'activités au sens de la norme IFRS 5. Les produits et les charges attribuables à ces activités, nets d'impôts, sont ainsi présentés sur une seule ligne au compte de résultat de l'exercice 2007.



De même, suite à la cession le 31 octobre 2007 de l'activité de services cliniques, les produits et les charges attribuables à cette activité, nets d'impôts, sont présentés sur une seule ligne au compte de résultat pour l'exercice 2007.

Cerep a établi une information comparative 2007 et 2006 sur la base des activités poursuivies et des activités cédées et abandonnées au 31 décembre 2007, conformément aux normes et interprétations IFRS 5 en vigueur que le Groupe a appliqué pour la préparation de ses comptes consolidés au 31 décembre 2007.

### 3.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES POUR PÉRIODES INTERMÉDIAIRES

La Société a choisi de ne pas reprendre dans ce document les informations relatives aux périodes intermédiaires. Les résultats consolidés au 30 juin 2007 ont été publiés le 30 août 2007. Le communiqué financier et les états financiers simplifiés du premier semestre 2007 sont disponibles sur le site internet [www.cerep.com](http://www.cerep.com).

# 4

## FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'existe pas, à la date du présent document de référence, de risques significatifs autres que ceux présentés au présent chapitre.

### 4.1. RISQUES DE MARCHÉ (CHANGE, CONTREPARTIE, TAUX, ACTIONS) ET RISQUES DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Cerep est exposé aux risques de marché par ses opérations commerciales et financières. Cette exposition est liée, par ordre d'importance, à la fluctuation des cours de change, à l'éventuelle défaillance de tiers, à la variation des taux d'intérêts, et l'évolution des marchés d'actions.

La politique du Groupe en matière d'exposition aux risques de change, de taux et sur actions vise à réduire l'exposition du Groupe aux risques de fluctuation et proscrit les positions spéculatives.

#### RISQUE DE CHANGE

Suite au développement du Groupe aux Etats-Unis, le bilan du Groupe est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. Le Groupe ne couvre pas cette exposition structurelle mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs et des flux de trésorerie des filiales concernées.

Le Groupe est également exposé à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisés en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et dans une moindre mesure le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondants des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Le Groupe a mis en place en 2002 une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci, limitée à Cerep SA, vise à fixer le cours en dollar US des créances nettes et de la totalité de la facturation prévisionnelle nette libellée dans cette devise. Cette stratégie concerne également depuis 2003 les transactions en yen japonais, pour lesquelles le Groupe a la capacité de mettre en place des instruments de couverture à la réalisation des opérations commerciales. A l'occasion de la mise en place de la stratégie de couverture en 2002, la direction générale du Groupe a externalisé la fonction auprès d'un cabinet conseil spécialisé. Celui-ci a pour rôle le suivi permanent des positions en devise du Groupe au regard des variations du dollar US et des instruments de couverture en place et suggère, le cas échéant, des repositionnements que la direction financière peut réaliser auprès de ses intermédiaires financiers.

Les instruments dérivés utilisés par Cerep pour atteindre ses objectifs en matière de couverture comprennent des contrats de change à terme et des options sur le dollar US (vente de call ou achat de put) ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an. Ces instruments portent sur des actifs et des passifs existant à la clôture de l'exercice, ainsi que sur la facturation prévisionnelle nette libellée en dollar US. Dans certains cas, le Groupe est amené à compléter les instruments de couverture pris soit par des prorogations de ventes à terme soit en inversant des positions sur options par des achats de call. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a constaté dans son résultat financier consolidé des activités poursuivies un gain de change de 281 000 euros comparé à une perte de 150 000 euros en 2006. Ces éléments traduisent l'effet de la stratégie de couverture initiée en 2002 visant à atténuer les effets de la variation du dollar contre l'euro.

Leurs principaux éléments relatifs au change du résultat financier sont :

(K€)	2007	2006
Gains/pertes nets :		
. réalisés sur comptes bancaires	-52	-101
. réalisés sur créances/dettes	-360	-237
. latents sur créances/dettes	285	47
. réalisés sur options de changes et vente de devises	482	41
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	-119	92
Gains/pertes nets des activités cédées ou abandonnées :	-68	-79
<b>Total</b>	<b>168</b>	<b>-237</b>



Le tableau suivant présente les positions transactionnelles nettes de change sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2007 exposés à une variation des devises contre l'euro. Les instruments financiers de change éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur des créances en dollar US à la clôture en IFRS sont comptabilisés au bilan. De même, les instruments inéligibles sont comptabilisés au bilan en instruments financiers actifs ou passifs. La partie éligible des instruments de couverture portant sur les flux non encore réalisés de la facturation 2007 est comptabilisée en capitaux propres.

#### Position nette globale en devises

(K€)	USD	JPY	Autres
Actifs	4 517	97	106
Passifs	1 119	21	2
Position nette avant gestion	3 398	76	104
<b>Positions hors bilan</b>			
Couverture de flux de trésorerie (flux prévisionnels 2007)	167		
Position nette après gestion	3 565	76	104

#### RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors-bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de service de l'activité pré-clinique (en criblage, en profilage ou en expérimentation pharmacologique) couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires. Au cours des exercices 2007, 2006 et 2005, le chiffre d'affaires consolidé réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux du Groupe se décompose comme suit :

	2007	2006	2005
- Trois plus importants partenaires commerciaux	34%	26%	27%
- Cinq plus importants partenaires commerciaux	40%	35%	37%
- Dix plus importants partenaires commerciaux	55%	52%	52%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat du Groupe sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique qui constituent les principaux partenaires de Cerep. Toutefois, Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. Le Groupe a constaté au cours de l'exercice 2007 plusieurs défaillances. L'irrecouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Cerep de plus de 350 partenaires, ce qui limite dans une certaine mesure cette exposition.

Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client. Pour chaque contrat, la couverture de la facturation à établir par ce dépôt fait l'objet d'une revue régulière et peut entraîner des interventions en cas d'insuffisance.

Le Groupe est également dépendant de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières, ou dans la conduite d'études cliniques. Les procédures d'achats de Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

#### RISQUE DE TAUX

L'exposition de Cerep aux variations des taux d'intérêts concerne principalement deux éléments du bilan :

- les actifs financiers détenus dans le cadre de sa gestion de trésorerie, constitués essentiellement de comptes rémunérés ou d'instruments financiers à très court terme (assimilables à des instruments à taux variable). Les variations de taux d'intérêts ont une incidence directe uniquement sur le taux de rémunération de ces placements et le volume de flux de trésorerie généré,

. au passif, l'endettement auprès des établissements de crédits concernant les emprunts souscrits à taux fixe pour lesquels une baisse des taux entraîne un manque à gagner et inversement, les emprunts à taux variables pour lesquels une hausse des taux majore le coût de l'endettement.

La politique de couverture du risque de taux du Groupe vise à réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts des emprunts souscrits et à minimiser l'impact des variations de taux d'intérêts sur les résultats et les flux de trésorerie associés. La stratégie de couverture est limitée à la souscription de swaps de taux à la réalisation des transactions, lorsque jugé nécessaire. Cerep utilise des swaps de taux variable à taux fixe dont la juste valeur est la valeur liquidative, qui correspond à la différence entre le montant notionnel et la valeur actuelle des flux fixes prévus.

La politique du Groupe consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant des financements à taux fixes ou, lorsque ceci n'est pas réalisé, de convertir le financement de taux variable à taux fixe par des instruments de swap. Le Groupe cherche ainsi à réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt des emprunts souscrits et à minimiser l'impact des variations de taux d'intérêts sur les résultats et les flux de trésorerie associés. Concernant les financements de crédit-bail immobilier souscrits à taux variable en 2005 d'une durée d'environ 15 ans, le principal de la charge d'intérêt porte sur les premières années. Aussi la stratégie de couverture du Groupe a consisté en la mise en place, dès l'origine et pour les 7 premières années du financement, de swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variables calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps. L'avenant à ces contrats d'un montant de 1,13 million d'euros souscrit à taux variable et signé le 28 novembre 2006, a lui aussi été swappé à taux fixe. Le prêt de 6 millions d'euros contracté à taux variable le 22 janvier 2007 a été swappé à taux fixe immédiatement après signature.

Le Groupe estime qu'au regard de sa situation consolidée au 31 décembre 2007, une hausse instantanée de 100 points de base des taux d'intérêts (EONIA et Euribor 3 mois) aurait représenté, avant impôts, une charge d'intérêt supplémentaire sur les emprunts à taux fixe et taux variable de 73 000 euros ainsi qu'une augmentation des produits de placements de 34 000 euros. Une baisse instantanée inverse aurait produit les mêmes résultats en sens opposé. Ces éléments ne sauraient présager de l'évolution des produits de placements du Groupe qui peuvent varier de façon significative selon le volume et la configuration des placements du Groupe.

Au 31 décembre 2007, le financement des entités du Groupe est centralisé au sein de la direction financière de Cerep SA. La direction financière de Cerep gère l'ensemble des emprunts et dettes de Cerep SA, Cerep, Inc. et Cerep Japan Corp., négocie les lignes de crédit auprès des institutions financières, décide de la diversification des contreparties et suit les engagements.

Le tableau suivant présente l'échéancier des actifs et des dettes financières au 31 décembre 2007. Il retrace à la date d'arrêté des comptes, sur les plages d'échéances indiquées, l'encours de la dette et des actifs financiers avant et après la prise en compte des opérations de hors bilan (swaps de taux, et lignes de crédit non utilisées). L'échéance des actifs et passifs à taux variable ou révisable étant la date de révision du taux, 16,17 millions d'euros de financement par crédit-bail et emprunt à taux variables sont indiqués à échéance -1 an avant gestion et au-delà après gestion, ceux-ci étant swappés à taux fixes.

(K€)	Jour le jour		
	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
<b>Passifs financiers</b>			
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à taux fixe	576	808	
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à taux variable	4 932		
. Dettes auprès d'organismes de crédit-bail à taux fixe	1 300	3 307	2 822
. Dettes auprès d'organismes de crédit-bail à taux variable	11 238		
. Aides remboursables à l'innovation et avances remboursables	623	220	
. Soldes débiteurs et concours bancaires courants	65		
<b>Actifs financiers</b>			
. Avances preneur	96	434	710
. Dépôts de garantie et autres immobilisations financières		57	10
. Placements et trésorerie	22 780		
Position nette avant gestion	4 142	-3 844	-2 102
Hors bilan	13 510	-6 085	-7 425
Position nette après gestion	17 652	-9 929	-9 527

#### RISQUE SUR ACTIONS

Au 31 décembre 2007, le Groupe ne détient plus de placement en actions excepté les 8 661 actions propres comptabilisées aux capitaux propres.

Une variation instantanée du cours de ces titres de 10%, 50% et 100% aurait l'impact suivant sur le résultat net, sur la base du nombre de titres détenus au 31 décembre 2007 :

	Actions Cerep
Valeur comptable au 31 décembre 2007	120 K€
Valeur de marché des titres au 31 décembre 2007	41 K€

#### RISQUE DE TRÉSORERIE

Cerep a besoin régulièrement de ressources pour mener à bien les investissements nécessaires aux activités de services pré-cliniques en vue d'accroître leur rentabilité.

La trésorerie du Groupe était de 22,78 millions d'euros au 31 décembre 2007, à comparer à 10,16 millions d'euros au 30 juin 2007, et 7,49 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le principal facteur expliquant l'augmentation de la trésorerie du Groupe au deuxième semestre 2007 est la cession d'Hesperion le 31 octobre 2007 pour un montant total de 25 millions d'euros avant ajustement. Le prix de cession est réglé sous forme d'un premier paiement en numéraire de 20 millions d'euros versé à la date de la cession, de la remise d'un effet de 2,5 millions d'euros payable à l'issue d'une période de 3 ans et d'un solde payable en numéraire de 2,5 millions d'euros, qui a été ajusté de -0,2 million d'euros après la cession en lien avec la valeur du besoin en fond de roulement.

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ INDUIT PAR LES SÛRETÉS ET LES CLAUSES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

A l'exception du prêt de 6 millions d'euros contracté le 22 janvier 2007, les contrats de financement et de crédit-bail du Groupe en place au 31 décembre 2007 ne sont pas assortis de "covenants" liés à un ratio financier portant sur des éléments du bilan ou du compte de résultat ou liés à une notation d'agence financière. Ils contiennent des clauses d'exigibilité immédiate en cas de liquidation judiciaire ou de cessation d'activité. Enfin, ces contrats prévoient l'exigibilité "si bon semble au preneur" en cas d'évènement tels que non paiement à l'échéance, incident signalé auprès de la Banque de France, insolvabilité, fusion, scission, dissolution, ou cession.

Le prêt de 6 millions d'euros souscrit le 22 janvier 2007 comporte des sûretés et des clauses dites de "covenants". Celles-ci fixent principalement des ratios et minima financiers dont le non-respect par Cerep pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt. Ces ratios et minima financiers devaient être appréciés pour la première fois sur la base des comptes consolidés à la fin de l'exercice 2007.

Après la cession d'Hesperion réalisée avec l'accord de l'organisme bancaire prêteur le 31 octobre 2007, celui-ci a accepté de maintenir sa facilité moyennant une révision du schéma de sûretés et des clauses de "covenants", actuellement en cours de négociation.

#### RISQUE DE PRIX

Les prix des activités de services pré-cliniques sont fixés librement. Il n'existe pas de système de fixation des prix par un marché ou par l'Etat. Le Groupe est soumis aux règles de l'offre et la demande et est confronté à la concurrence dans sa fixation des prix et ses négociations contractuelles. La politique tarifaire mise en place en pharmacologie *in vitro* en 2005 vise notamment à conforter la position concurrentielle de Cerep.

Les consommations de matières et les achats et charges externes des activités poursuivies représentent le second plus important poste de charges du Groupe (36% du chiffre d'affaires consolidé en 2007) après les salaires et charges sociales. Le Groupe cherche à se prémunir contre le risque de prix par des procédures encadrant les différentes natures d'achats et approvisionnements, la mise en concurrence systématique et la signature de contrats annuels d'achats, couvrant principalement les consommables utilisés dans les activités pharmacologiques et chimiques. Concernant les matières stratégiques (matériel biologique et chimique) pour lesquels la diversification des fournisseurs n'est pas possible, le Groupe négocie des accords spécifiques afin de sécuriser ses approvisionnements ou a recours à la production interne.

## 4.2. RISQUES JURIDIQUES

#### COLLABORATIONS ET SERVICES EN DRUG DISCOVERY

La Société n'est pas soumise à une réglementation particulière. En matière de découverte de nouveaux médicaments, Cerep intervient en effet en amont des phases cliniques (essais des nouvelles substances chez l'homme), et n'est de ce fait pas soumise à la réglementation générale du médicament applicable à l'industrie pharmaceutique.

La Société s'engage à respecter la plus grande confidentialité sur les activités de ses clients et partenaires. Les salariés de la Société sont sensibilisés à ces questions, classiques dans le domaine de la découverte de médicaments. A ce jour, la Société n'a rencontré aucun problème lié à ses obligations de confidentialité.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation de Cerep, son activité, son résultat ou son Groupe.

### SERVICES CLINIQUES

Hesperion offre des services pour les études cliniques et divers services de conseil aux industries pharmaceutiques, de biotechnologie et de dispositifs médicaux. L'impossibilité d'obtenir une approbation pour la conduite d'une étude clinique pourrait affecter Hesperion négativement.

Hesperion n'offre pas de garantie à ses clients en ce qui concerne l'approbation du processus réglementaire, y compris l'acceptation de dépôts de demande d'études cliniques ou marketing. Les services de recherche clinique sont soumis aux réglementations en vigueur par les autorités de santé de tous les pays où Hesperion opère, ainsi qu'aux standards internationaux.

Pour une gestion de données correcte, Hesperion doit aussi s'assurer que les systèmes informatiques utilisés sont validés en conformité avec les réglementations du recueil de données électroniques en vigueur pour l'industrie pharmaceutique et les CROs (en particulier les exigences de la réglementation américaine "21 CFR part 11").

L'investigation clinique de nouveaux médicaments, produits biologiques et dispositifs médicaux est fortement réglementée par les agences gouvernementales. Les standards pour la conduite d'études cliniques et de développement suivent les bonnes pratiques cliniques ("BPC") ; elles détaillent les procédures à suivre pour assurer l'intégrité des données obtenues par les tests cliniques et pour protéger les droits et la sécurité des participants à l'étude. Le non respect des BPC en vigueur peut entraîner le rejet de la soumission d'un produit par les autorités réglementaires.

Comme aux Etats-Unis, les études cliniques dans l'Union européenne doivent suivre les exigences détaillées des BPC. Le processus d'approbation réglementaire comporte tous les risques et délais potentiels liés au processus d'approbation de la Food and Drug Administration ("FDA" - USA). Les capacités réglementaires de Hesperion incluent la connaissance des exigences réglementaires spécifiques à de nombreux pays.

Ainsi les activités de Hesperion sont soumises à de nombreuses réglementations gouvernementales, principalement en relation avec la conduite des études cliniques. Si Hesperion n'était pas en conformité avec les réglementations gouvernementales, il pourrait en résulter l'annulation immédiate des projets de recherche, de développement ou vente/marketing ou le rejet des données pour la soumission aux autorités réglementaires. Hesperion pourrait alors être interdite d'offre de services cliniques, et soumise au paiement d'indemnités. Une quelconque de ces conséquences nuirait à la réputation de Hesperion, à l'acquisition de nouveaux contrats et à ses résultats. De plus, Hesperion risquerait d'avoir à répéter la recherche ou recommencer ces études cliniques et même être contrainte, par contrat, à mettre en oeuvre ces actions à ses frais. Le respect par Hesperion des réglementations en vigueur dans chaque pays où elle opère est analysé et audité systématiquement pour contrôler l'adhérence à ces formalités. Les chefs de régions de Hesperion en sont responsables et rendent compte du suivi des exigences réglementaires et légales locales.

Outre ce qui précède, les réglementations en vigueur dans les pays où Hesperion intervient peuvent connaître des changements qui pourraient éliminer ou réduire la demande de services cliniques. D'autre part, des changements de réglementation tels que la mise en oeuvre de la directive européenne sur les essais cliniques<sup>1</sup>, en mai 2004, créent une situation nouvelle. L'adaptation nécessaire à ces changements requiert un certain temps et peut résulter en une baisse d'efficacité opérationnelle pendant une période donnée. Le département des affaires réglementaires de Hesperion anticipe autant que possible les changements réglementaires. Des changements imprévus peuvent néanmoins affecter négativement ses activités opérationnelles.

Hesperion agit parfois en tant que représentant légal dans l'Union européenne et en Suisse, pour le compte de ses clients ne disposant pas de présence légale dans ces régions.

Depuis la mise en oeuvre de la directive européenne en mai 2004, la responsabilité du représentant légal a augmenté de façon significative et inclut la responsabilité civile et juridique, en lieu et place du sponsor (client de Hesperion). Il n'est pas possible d'être totalement assuré contre des plaintes éventuelles liées à cette responsabilité. Pour réduire ce risque, Hesperion conclut avec ses clients un contrat spécifique portant sur la représentation légale, incluant des indemnités provisionnelles non négociables.

Cependant ces indemnités ne couvriraient pas Hesperion dans l'hypothèse où (i) elle serait condamnée à payer des dommages ou engager des frais de défense en relation avec une plainte n'étant pas couverte par le contrat signé avec son client et (ii) un client n'indemniserait pas Hesperion, contrevenant ainsi aux termes du contrat, en raison d'une incapacité financière à remplir ses obligations d'indemnisation ou pour toute autre raison. La survenance d'un tel risque, jugé faible par la Société, pourrait avoir une incidence sur l'activité et les résultats de Cerep. Le nombre de contrats signés par Hesperion qui prévoient une représentation légale reste très limité.

La filiale clinique Hesperion a été cédée par Cerep le 31 octobre 2007.

<sup>1</sup> Directive européenne 2001/20/EC ("Clinical Trial Directive")

## LITIGES

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant, dans un passé récent, eu des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

Par ailleurs, les principes comptables relatifs aux provisions pour risques sont présentés à la note 2.16 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2007, page 128.

## 4.3. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

### RISQUES INDUSTRIELS

Se reporter au chapitre 6 "Aperçu des activités", page 18 du présent document de référence pour un descriptif de l'activité de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de particularité de son activité industrielle qui l'expose à un risque précis.

### RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Cerep considère la gestion du risque environnemental comme une priorité.

Ceci se traduit par la mise en place d'un management environnemental. Cerep s'est fixé pour objectif de contrôler et limiter le risque environnemental, particulièrement dans les domaines de la gestion des déchets, des rejets, et de limiter les nuisances sonores et olfactives qui seraient liées à son activité. Cerep fait appel, pour l'élimination de ses déchets non radioactifs générés par ses activités de laboratoire, à des entreprises spécialisées agréées. Le stockage de ces déchets fait l'objet de procédures internes spécifiques visant à limiter tout risque environnemental. Pour ses déchets radioactifs, Cerep se conforme aux réglementations les plus sévères en vigueur pour leur entreposage et fait procéder à leur élimination par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

La Société se conforme par ailleurs aux obligations de déclarations et d'autorisations d'exploitation en vigueur propres à son domaine d'activité.

Nonobstant le fait que Cerep considère être en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement, tout risque de dommage à l'environnement ne peut être éliminé. Dans le cas où Cerep serait tenue responsable de tels dommages, le montant de cette responsabilité pourrait excéder les ressources de Cerep. En outre, il n'est pas possible de garantir que Cerep ne sera pas obligée d'encourir des frais significatifs afin, à l'avenir, de se conformer avec les lois et réglementations européennes relatives à l'environnement et dont la portée est très large. La survenance de l'un quelconque de ces événements pourrait entraîner des conséquences négatives significatives sur les activités, la situation financière et les résultats de la Société.

Se reporter également à l'Annexe II "Informations environnementales", page 80.

## 4.4. ASSURANCES

### PRÉVENTION DES RISQUES ET POLITIQUE GÉNÉRALE D'ACHAT D'ASSURANCE

Cerep développe une politique d'analyse et de prévention de ses risques destinée à en limiter à la fois la survenance et l'ampleur. Ainsi, à titre d'exemple, Cerep a développé un système complet de prévention de ses risques en matière informatique; en effet, des sauvegardes automatiques quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles du contenu des serveurs de données et de bases de données sont effectuées sur des supports magnétiques (DAT, DLT et/ou SDLT) par des logiciels certifiés.

Ces sauvegardes sont stockées dans des locaux protégés contre les effractions (badge spécifique/digicode, coffre-fort) et les incendies (si des fumées sont détectées, un gaz est automatiquement émis de façon à empêcher toute combustion).

Les polices d'assurance souscrites par la Société couvrent à la fois les risques industriels et les pertes d'exploitation consécutives, les responsabilités civiles et environnementales, les risques relatifs à la construction de nouveaux locaux induite par le fort développement de Cerep, et les risques liés à certaines activités spécifiques.

### PRINCIPAUX CONTRATS

#### Responsabilité civile

Cerep a souscrit une police d'assurance "responsabilité civile" pour un montant de garantie maximal de 12 563 K€ (dommages corporels matériels/immatériels, intoxications alimentaires, maladies professionnelles, dommages aux biens des préposés, vol par préposés, défense recours).

- Cerep a également souscrit des contrats responsabilité civile spécifiques pour couvrir certains risques :
- . en matière d'environnement, Cerep a souscrit un contrat "responsabilité civile atteinte à l'environnement" pour un montant de garantie de 390 K€.
  - . Cerep a souscrit un contrat de responsabilité civile des "détenteurs et utilisateurs de sources de rayonnements ionisants" pour un montant de garantie de 3 049 K€.
  - . enfin, Cerep a souscrit un contrat "responsabilité civile personnelle des dirigeants et mandataires sociaux" pour un montant de garantie de 6 000 K€.

#### **Dommages aux biens et continuité d'exploitation**

Cerep a souscrit une police d'assurance "multirisque industrielle" pour ses locaux situés en France (sites de Villebon-sur-Yvette, Paris Haussmann et de Celle l'Evescault). Ce contrat couvre notamment les risques liés aux incendies et dommages divers (montants de garantie : 54 739 K€), aux catastrophes naturelles (montants de garantie variable selon la nature du dommage), au vol (montants de garantie : 770 K€), ainsi qu'aux pertes d'exploitation consécutives (montants de garantie : 31 669 K€ pour le site de Celle l'Evescault).

Par ailleurs, Cerep a souscrit une police d'assurance spécifique "bris de machines" couvrant les dommages matériels (montants de garantie : 9 670 K€) et les pertes d'exploitation consécutives (montants de garantie : 21 113 K€). Enfin, Cerep a souscrit une police d'assurance couvrant le transport des marchandises achetées ou vendues (montants de garantie : 152 K€).

#### **AUTRES**

Cerep a souscrit différentes polices d'assurance dans le cadre de ses travaux de constructions (garantie "tous risques chantier" et "garantie décennale opération de construction"). D'autres contrats couvrent certains risques spécifiques tels que la responsabilité civile automobile ou les transports de marchandises.

Cerep a également souscrit un contrat d'assurance couvrant le risque de décès ou d'invalidité de Thierry Jean au bénéfice de la BNP dans le cadre du prêt de 6 millions d'euros contracté en 2007. Le montant de la garantie est de 1 500 K€.

Aucun contrat d'assurance n'est souscrit avec une société captive.

Aucun sinistre grave n'a été enregistré en 2007 et aucune société du Groupe n'est impliquée dans des litiges significatifs.

Cerep considère que les couvertures d'assurance mises en place correspondent aux standards du marché et sont en ligne avec les pratiques de ce domaine d'activité.

Cerep ne peut cependant pas écarter totalement la probabilité qu'un événement majeur aux conséquences imprévisibles ou inassurables n'affecte significativement le patrimoine, la situation financière ou les résultats de la Société.

## **4.5. RISQUES INTERNATIONAUX ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES OU RISQUES PAYS**

La Société est exposée à des risques internationaux classiques s'agissant d'une société offrant ses services à l'échelle mondiale.

Cependant Cerep et ses filiales ont établi leurs bureaux et laboratoires dans des pays stables où ces risques sont considérés très modérés (à l'exception de la filiale israélienne de Hesperion détenue jusqu'au 31 octobre 2007).

# INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ



## 5.1. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

### 5.1.1. RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL DE LA SOCIÉTÉ

La dénomination sociale de la Société est Cerep (article 2 des statuts de la Société).

### 5.1.2. LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

Cerep est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 353 189 848. Son code APE est le 244 D (secteur : fabrication d'autres produits pharmaceutiques).

### 5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE DE LA SOCIÉTÉ

Cerep a été constituée le 20 décembre 1989 (et immatriculée le 24 janvier 1990). La durée de la Société est de 99 ans et expirera le 23 janvier 2089 (article 5 des statuts de la Société).

### 5.1.4. SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION, OBJET SOCIAL ET EXERCICE SOCIAL

Cerep a son siège social (article 4 des statuts de la Société) :

155 boulevard Haussmann – 75008 Paris  
Tél. : +33 (0)1 45 64 44 60

Cerep est une société anonyme de droit français, à conseil d'administration soumise au Livre II du Code de commerce (article 1 des statuts de la Société).

Cerep a pour objet la production et la vente à différents stades de développement de molécules biologiques et toutes activités, de quelque nature que ce soit, liées à l'industrie pharmaceutique (humaine et vétérinaire), agro-alimentaire, phytopharmaceutique, cosmétique, chimique et aux activités médicales, paramédicales et vétérinaires (article 3 des statuts de la Société).

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre (article 16 des statuts de la Société).

### 5.1.5. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Fondée fin 1989 par Thierry Jean, docteur en biochimie, chargé de recherche au CNRS, Cerep a développé une activité de service pour l'industrie pharmaceutique consistant en la réalisation de tests *in vitro* de criblage de molécules. La fiabilité de ces tests, dont le nombre est passé de 150 en 1993 (année de la première publication du catalogue Cerep) à près de 780 aujourd'hui, a été assurée dès le début par un programme d'assurance qualité s'inspirant des bonnes pratiques de laboratoire.

Dès 1995, Cerep complétait cette offre par le profilage pharmacologique à haut débit, c'est-à-dire l'analyse d'un grand nombre de composés chimiques au travers d'un certain nombre de tests selon des protocoles automatisés et robotisés.

En octobre 1996, Cerep a acquis un laboratoire de chimie combinatoire de l'Institut Pasteur de Lille (IPL), sous forme d'apport en nature rémunéré en actions Cerep. L'IPL devenait ainsi le premier actionnaire de Cerep en détenant 36,86% du capital de la Société<sup>1</sup>.

En décembre 1997, la création d'une filiale américaine, Cerep, Inc., implantée à Redmond près de Seattle aux États-Unis, a permis de développer une activité de prestations de services dans le domaine de l'ADME-Tox<sup>2</sup> *in vitro*.

En décembre 1998, Cerep initie ses premiers programmes de drug discovery et signe un accord majeur de collaboration avec Sanofi-Synthelabo (devenue Sanofi-aventis) aux termes duquel Cerep est en charge de découvrir des médicaments sur plusieurs cibles d'intérêt thérapeutique.

Un accord identique a été signé avec Bristol-Myers Squibb (BMS) en octobre 1999. Repris à cette occasion, le laboratoire de recherche d'UPSA, filiale de BMS, situé à Rueil-Malmaison, a apporté à Cerep une expertise de haut niveau dans les domaines de la chimie médicinale et de la pharmacologie *in vivo*. L'ensemble des activités "chimie" ont alors été regroupées à Rueil-Malmaison, entraînant la fermeture du laboratoire de chimie combinatoire de Lille.

<sup>1</sup> Aujourd'hui, l'IPL détient un peu moins de 7% du capital

<sup>2</sup> ADME/Tox : Absorption, Distribution, Métabolisme, Excrétion, Toxicité

Parallèlement, Cerep a engagé dès 1998 un programme de recherche ambitieux portant sur le développement de BioPrint®. Cette base de données regroupe, pour 2 500 molécules incluant la presque totalité des médicaments existants et certains médicaments ayant échoué ou retirés du marché, les structures chimiques, les descripteurs pharmacophoriques déterminés par des outils de modélisation moléculaire développés par Cerep, les effets pharmacologiques, métaboliques et toxicologiques dans les laboratoires de Cerep sur un ensemble de 200 tests *in vitro*, ainsi que les effets cliniques recueillis dans la littérature. Le programme BioPrint® consiste à développer les outils statistiques et informatiques permettant de prédire *in silico* les effets biologiques des molécules à partir de leurs structures chimiques et les effets cliniques à partir des données biologiques *in vitro*.

En 2004, le Groupe étend ses activités aux services cliniques avec l'acquisition d'Hesperion basée à Bâle (Suisse) et également implantée en Israël, aux Pays-Bas, en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Russie et en Pologne. En 2007, Hesperion comptait plus de 210 salariés dans le monde. Les services offerts par Hesperion sont généralement ceux offerts par les organisations de recherche cliniques ("CROs") de dimension internationale.

En janvier 2005, Cerep a acquis une société spécialisée dans la recherche de nouvelles molécules et cibles dans le domaine du cancer, Anceris (dénommée MEL à la date de son acquisition), renforçant ainsi sa drug discovery en propre dans le domaine de l'oncologie. Anceris est une filiale à 100% de Cerep.

Pour faire face à un taux de change de l'euro défavorable dans un contexte concurrentiel international dominé par le dollar, le Groupe a initié dès 2005 une politique d'industrialisation destinée à améliorer la rentabilité de ses activités de services. Parallèlement et dans le même but, ont été menées certaines étapes de restructuration du Groupe. Dans ce cadre, Cerep a décidé, en juin 2005, l'arrêt des activités de pharmacologie *in vivo*, fortement déficitaires.

A la fin de l'année 2006, le Groupe a annoncé sa décision de se recentrer uniquement sur les activités de services rentables et en conséquence, son projet de cesser ses activités de chimie ainsi que les efforts entrepris pour la recherche de nouveaux médicaments, qui comprennent les activités d'Anceris. Le site de Villebon-sur-Yvette, sur lequel étaient menées les activités dont la cessation est intervenue, a été fermé et des repreneurs ou locataires, sont recherchés. Ces mesures permettent d'améliorer la compétitivité et la rentabilité du Groupe.

Fin 2006, Cerep a annoncé son intention de licencier ses programmes de drug discovery, incluant ceux menés par Anceris, à des partenaires industriels.

En ligne avec cette stratégie, Cerep a signé un accord avec LS Pharma, une société créée par Mark Crawford et Vincent Charlon, auparavant respectivement Executive Vice President Business Development de Cerep et Chief Executive Officer d'Hesperion. Aux termes de cet accord, Cerep a accordé à LS Pharma une licence d'utilisation de BioPrint® pour la réorientation de médicaments existants dans de nouvelles indications thérapeutiques et une licence pour le développement des produits pour lesquels Cerep avait déjà identifié de nouvelles propriétés. En considération de la licence concédée à LS Pharma, Cerep recevra des redevances sur les revenus de LS Pharma.

Cerep est également en discussion avec d'autres sociétés, pour la plupart des industriels pharmaceutiques, pour la concession de licences sur ses autres programmes de drug discovery, incluant son programme oncologie.

Le nombre des clients pharmaceutiques du Groupe est passé de 12 en 1990, à plus de 420 en 2007.

En octobre 2007, Cerep a cédé le groupe Hesperion, filiale à 100% de Cerep à Averion, CRO américaine, pour la somme de 25 millions d'euros, dont plus de 20 millions ont été payés en numéraire.

Ces décisions (cessation des activités de chimie et de drug discovery et cession d'Hesperion) s'accompagnent du développement des activités à fort potentiel, telles que le profilage pharmacologique et le profilage pharmaceutique, et BioPrint®.

Pour financer sa croissance, Cerep a levé des fonds lors de son introduction en bourse en février 1998 (Euronext Paris - Eurolist - Valeurs locales) et lors d'un placement privé en septembre 2001 (environ 26 millions d'euros au total).

## 5.2. INVESTISSEMENTS

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la note 3.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, page 133 du présent document de référence.

Se reporter également à la note D.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2006 figurant page 82 du document de référence de l'exercice 2006, ainsi qu'à la note D.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2005 figurant aux pages 91 et 92 du document de référence de l'exercice 2005.



### 5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DES PÉRIODES COUVERTES PAR LES INFORMATIONS HISTORIQUES

#### PAR LE GROUPE

Investissements (K€)	2007	2006
Investissements Industriels bruts	1 837	4 360
Sorties d'immobilisations corporelles	2 944	1 517
Variation des Amortissements	- 202	2 283

Les investissements ont été réalisés en grande partie par Cerep SA en France mais aussi par Cerep, Inc. aux USA. Ils correspondent principalement à des acquisitions et mises en service de matériel, outillages et autres immobilisations corporelles, principalement des appareils robotiques et autres équipements de laboratoire à Celle l'Evescault et à Seattle utilisés dans le cadre de larges programmes de profil, du matériel informatique et du mobilier. Ceux-ci sont financés par emprunts à moyen terme, crédit-bail mobilier ou sur fonds propres.

Ils comprennent aussi les investissements réalisés par Hesperion à hauteur de 349 K€ jusqu'à sa date de cession par Cerep, le 31 octobre 2007.

#### Sorties d'immobilisations corporelles

Les sorties d'immobilisations de l'exercice concernent principalement des ventes d'équipement techniques du site de Villebon-sur-Yvette. A elles seules, ces cessions représentent une valeur nette comptable de 151 K€ d'immobilisations, dont 37 K€ détenues en crédit-bail.

Suite à la classification en "actifs détenus en vue de la vente" le 30 juin 2007, Cerep a procédé à des déménagements d'équipements et de matériels, principalement informatiques, du site de Villebon-sur-Yvette, pour être remis en service au sein des activités poursuivies de Celle l'Evescault. Ce matériel, détenu en crédit-bail représentait au 31 octobre 2007, date du déménagement, une valeur nette comptable de 110 K€ et un emprunt afférant de 118 K€.

#### PAR CEREP SA

Au cours de l'exercice 2007, Cerep a procédé à l'acquisition et à la mise en service de matériel et outillage consistant essentiellement en appareils robotiques et autres équipements de laboratoire à Celle l'Evescault ainsi qu'en matériel informatique et mobilier.

### 5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS (EN FRANCE, À L'ÉTRANGER ET MÉTHODE DE FINANCEMENT)

Les investissements industriels engagés mais non encore réalisés au 31 décembre 2007 portaient essentiellement sur l'acquisition d'équipements de laboratoire à Celle l'Evescault et à Redmond. Ceux-ci sont financés par emprunt moyen terme et crédit-bail en fonction des enveloppes en cours et fonds propres.

### 5.2.3. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS À VENIR (POUR LESQUELS DES ENGAGEMENTS FERMES ONT ÉTÉ PRIS)

En 2008, le Groupe poursuivra ses investissements industriels et les investissements dans le domaine des systèmes d'information seront renforcés avec en particulier la mise en place d'un nouveau progiciel de planification ("Advanced Planning System"). Ceux-ci seront financés par emprunt moyen terme et crédit-bail en fonction des enveloppes en cours et fonds propres.

Dans le domaine financier, le Groupe pourrait envisager des acquisitions, dans le cadre de sa politique très sélective, bien qu'aucun engagement ferme n'ait été pris à la date du présent document de référence. Une telle opération ferait l'objet d'un financement spécifique, le cas échéant.

# 6

## APERÇU DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

### 6.1. PRINCIPALES ACTIVITÉS

#### 6.1.1. OPÉRATIONS ET ACTIVITÉS

##### 6.1.1.1. Le marché et l'environnement de Cerep

Le processus de découverte et de développement de nouveaux médicaments est long, coûteux et peu productif en ce sens que de nombreux programmes de recherche échouent. Il faut en moyenne 12 ans pour mettre un médicament sur le marché<sup>1</sup>. Quatre années sont en général nécessaires pour la recherche et le développement (R&D) préclinique d'un nouveau candidat-médicament. Il faut ensuite environ 7 ans pour conduire les essais cliniques et obtenir l'autorisation de mise sur le marché. L'efficacité de la R&D en ce domaine ne cesse de diminuer. Ainsi, un candidat-médicament débutant les essais cliniques a aujourd'hui 8% de chances d'obtenir, 7 ans plus tard, son autorisation de mise sur le marché contre 14% il y a quelques années<sup>2</sup>. Les principales raisons de ces échecs sont le manque d'efficacité (25% des échecs) et la survenance d'effets secondaires ou toxiques (32%) détectés chez l'animal pendant la phase de développement préclinique (20%) ou observés chez l'homme (12%)<sup>2</sup>.

Cette faible efficacité et le fort pourcentage d'échecs conduit à une inflation constante des coûts de R&D. En 2003, le coût moyen des investissements de recherche et développement préalables à la mise sur le marché d'un médicament représentait 802 millions de dollars par médicament<sup>3</sup>. Les coûts de R&D ne cessent d'augmenter. Une étude américaine attribue la croissance des coûts de R&D de l'industrie pharmaceutique à 6 facteurs : i) une augmentation du pourcentage de projets qui échouent pendant les phases de développement cliniques, ii) une tendance à mener des essais cliniques de plus en plus longs et de plus en plus coûteux, iii) une évolution dans la nature des médicaments développés, iv) un renouvellement des outils de recherche associé aux progrès scientifiques et technologiques, v) une augmentation de la commercialisation de la recherche fondamentale et vi) une augmentation du temps consacré à la recherche préclinique<sup>4</sup>.

Une étude récente montre que les coûts associés à la recherche préclinique constituent encore un facteur limitant majeur du processus de drug discovery et il est maintenant généralement accepté que des solutions doivent être trouvées pour améliorer l'efficacité de la recherche préclinique afin de réduire le taux d'échecs en développement clinique<sup>5</sup>.

Parmi les solutions proposées pour réduire le coût de R&D, celles consistant à mieux anticiper ou prédire les effets indésirables et toxiques d'un candidat-médicament sont reconnues comme les plus prometteuses. Il existe un consensus pour admettre que les efforts de recherche dans ce domaine sont insuffisants et pour reconnaître que des outils prédictifs efficaces permettraient de réduire le nombre de candidats débutant les essais cliniques, en identifiant les composés susceptibles d'échouer avant leur entrée en développement.

Ces méthodes supposent la maîtrise de tests prédictifs *in vitro* et de logiciels de simulation *in silico* efficaces<sup>5</sup>.

C'est sur ce marché qu'évolue Cerep, reconnu comme un leader dans la détermination des effets *in vitro* des candidats-médicaments et l'interprétation de ces résultats par un outil original et pionnier, BioPrint®, qui compare les résultats *in vitro* d'un nouveau composé avec les profils *in vitro* des médicaments actuellement sur le marché ou ayant échoué en développement clinique afin de sélectionner les meilleurs candidats.

De 2004 à 2007, le Groupe offrait également des services de développement clinique au travers de sa filiale Hesperion. Celle-ci a été cédée en octobre 2007 et ne sera mentionnée ici qu'à titre indicatif.

Parallèlement à son activité principale, Cerep a généré un portefeuille de candidats-médicaments destinés à être licenciés à l'industrie pharmaceutique avant la fin des essais cliniques. A la fin de l'année 2006, Cerep a mis fin à son activité de découverte de nouveaux médicaments et a mis en œuvre des démarches visant à licencier les programmes existants à des partenaires industriels.

Dans le même temps, Cerep a cessé son activité de services en chimie.

<sup>1</sup> CMR International, 1999 – Lehman Brothers, Inc., 1995

<sup>2</sup> FDA, US Critical Path Innovation. Stagnation. Challenge and Opportunity on the Critical Path to New Medical Products. March 2004

<sup>3</sup> J.A. DiMasi, *Journal of health economics* 22, 2003

<sup>4</sup> CBO Study: Research and Development of the Pharmaceutical Industry, Washington: The Congress of the United States. Congressional Budget Office, 2006.

<sup>5</sup> IMI Report: The Innovative Medicines Initiative. Assessment of Economical and Societal Effects. 12 March 2007.

### 6.1.1.2. L'offre de Cerep et le processus de découverte de nouveaux médicaments

Un programme de drug discovery débute par l'identification d'une cible biologique impliquée dans le développement de la pathologie visée. On cherche alors à développer un composé chimique pour bloquer (ou au contraire, dans certains cas, stimuler) l'activité de la cible. Une série de composés (chimiothèque), d'origine synthétique ou naturelle, est alors testée pour identifier d'éventuels bloqueurs ou activateurs de la cible considérée (criblage).

Les composés une fois sélectionnés pour leur activité à l'issue du criblage doivent être optimisés chimiquement avant d'entrer dans les phases de développement qui verront bon nombre d'entre eux échouer pour manque de sélectivité, pour manque de biodisponibilité ou encore pour des problèmes de toxicité.

L'évaluation de la spécificité des composés pendant cette phase d'optimisation chimique est réalisée par profilage pharmacologique *in vitro* en testant les produits dans un grand nombre de cibles différentes de la cible primaire et dont l'activation pourrait conférer des effets indésirables au futur médicament. De la même façon, la biodisponibilité et la non-toxicité des molécules sont évaluées par profilage pharmaceutique en testant leurs effets dans un ensemble de tests *in vitro* prédictifs du comportement des produits dans l'organisme.

Une fois ces paramètres optimisés, le ou les candidats-médicaments sont testés d'abord chez l'animal puis chez l'homme dans des essais cliniques rigoureusement contrôlés.

#### LA CONCEPTION ET LA SYNTHÈSE DES CHIMIOTHÈQUES ET LA CHIMIE MÉDICINALE

Les programmes de découverte de nouveaux médicaments s'appuient sur l'exploitation d'une collection de produits chimiques (chimiothèque) à l'intérieur de laquelle on cherche à identifier des molécules actives susceptibles de servir de tête de série pour l'optimisation d'un médicament (chimie médicinale).

En 1997, Cerep a commencé à proposer à l'industrie pharmaceutique des services de chimie, pour la fourniture de chimiothèques et pour l'optimisation de têtes de série. Ces services de chimie ont aussi été utilisés en interne par la Société dans le cadre de programmes de drug discovery propriétaires ou en partenariat avec des sociétés pharmaceutiques.

A la fin de l'exercice 2006, en raison des pertes générées par le département de chimie du Groupe, de la concurrence accrue dans ce domaine – spécialement des pays asiatiques – et de l'absence de visibilité sur ce marché, Cerep a annoncé sa décision de cesser son activité de chimie. Cette décision a été mise en œuvre durant le premier semestre 2007.

#### LE CRIBLAGE DES MOLÉCULES POUR L'IDENTIFICATION DE LA OU DES FAMILLES CHIMIQUES ACTIVES

Le concept de criblage à haut débit, c'est-à-dire la capacité de tester *in vitro* des chimiothèques de grande taille dans un temps réduit, s'est imposé dans le milieu des années 1990. Les progrès technologiques ont permis la miniaturisation et la robotisation des tests biologiques *in vitro*. Il est aujourd'hui commun de cribler 10 000 à 100 000 composés par jour sur certaines cibles.

Cerep a été parmi les pionniers de cette approche, en proposant des services de criblage à haut débit dès 1993. En 2006, Cerep a renforcé son expertise du criblage à haut débit par le développement de nouvelles technologies de fluorescence et la mise en œuvre de nouveaux matériels robotiques spécifiquement conçus par les ingénieurs de Cerep.

La Société peut cribler plusieurs dizaines de milliers de composés par jour. Les technologies utilisées par Cerep pour mesurer l'interaction des composés avec les cibles biologiques (radioactivité, fluorescence ou encore luminescence) sont robustes en ce sens qu'elles sont rapides à mettre en œuvre et n'utilisent pas de techniques brevetées par des tiers.

Les robots conçus par Cerep ont aussi été prévus pour fonctionner tant en mode criblage à haut débit qu'en mode profilage à haut débit (voir ci-dessous), permettant une grande flexibilité d'intervention et une utilisation optimale des ressources.

#### LA CARACTÉRISATION DES PRODUITS ACTIFS PAR LE PROFILAGE PHARMACOLOGIQUE : ANTICIPATION DES EFFETS SECONDAIRES ET TOXIQUES DES FUTURS MÉDICAMENTS

L'utilisation de chimiothèques de grande taille conduit à l'identification de nombreux composés actifs ou "hits" (en moyenne un hit pour 1000 composés testés). La génération des hits n'est donc généralement plus le facteur limitant. En revanche, la sélection parmi ces hits des meilleurs candidats au développement (ou "leads") devient la clé de la réussite d'un programme de recherche. Le futur médicament ne doit en effet pas seulement être actif sur la cible choisie, il doit aussi être spécifique pour celle-ci, ses effets sur d'autres cibles pouvant conduire à des effets secondaires ou toxiques. Afin d'évaluer leur spécificité, les hits sont généralement soumis à un profilage pharmacologique, consistant à les tester sur un grand nombre de cibles (50 ou plus) en parallèle.

Cerep a très tôt compris l'intérêt du profilage pharmacologique et elle fut pionnière dans le développement d'une technologie répondant aux besoins de l'industrie pharmaceutique dans ce domaine.

En 1997, la Société a par ailleurs déposé un brevet portant sur l'utilisation du profilage pharmacologique dans l'identification et la sélection des leads. Ce brevet est accordé en Europe et en Australie.

Cerep estime qu'elle est à ce jour, grâce à son organisation industrielle, la société la plus avancée dans le domaine du profil à haut débit en étant capable de réaliser en parallèle le profilage de plusieurs centaines de hits par jour, testés sur une centaine de cibles retenues pour leur prédictibilité d'effets secondaires et pense ainsi pouvoir répondre au mieux aux besoins de l'industrie pharmaceutique.

La caractérisation des hits ou des candidats-médicaments nécessite leur profilage dans des modèles parfois plus complexes que les cibles utilisées dans le profilage à haut débit. Cerep a à ce jour développé un catalogue de plus de 630 tests *in vitro* qui lui donne une position concurrentielle avantageuse dans ce domaine. Les modèles sont sélectionnés sur la base de leur intérêt physiologique et les tests effectués donnent des indications fiables sur les effets thérapeutiques et sur les effets indésirables des composés. Le catalogue de Cerep inclut des tests moléculaires pour toutes les familles de cibles pharmacologiques connues (récepteurs membranaires et nucléaires, canaux ioniques, transporteurs d'amines, kinases, enzymes) et de nombreux tests cellulaires. La Société offre à ses clients de tester leurs produits sur les cibles de leur choix, dans un respect constant des normes de qualité industrielle et dans des délais qui renforcent encore sa position concurrentielle. L'expérience de Cerep en profilage pharmacologique la conduit à jouer un rôle de conseil auprès des laboratoires pharmaceutiques dans la sélection des cibles devant constituer le profil des hits à étudier.

Les modèles *in vitro* utilisés pour tester les molécules sont tous parfaitement validés, constants et reproductibles ; leur sélection bénéficie de près de 20 ans d'expérience de Cerep. De plus, le programme BioPrint® initié par Cerep en 1998 (voir ci-dessous) donne à la Société un avantage compétitif dans la sélection des cibles d'intérêt pour la prévision des effets secondaires des candidats-médicaments.

La flexibilité des technologies utilisées par Cerep est en adéquation avec les besoins actuels de l'industrie pharmaceutique et l'utilisation de techniques radioactives, fluorescentes ou luminescentes permet de répondre aux demandes diversifiées des partenaires commerciaux du Groupe.

Toutes les études sont réalisées selon les normes strictes de l'assurance qualité et tous les résultats sont validés par le département "contrôle qualité" de Cerep.

#### LE PROFILAGE PHARMACEUTIQUE

Outre le profilage destiné à déterminer la sélectivité et la spécificité des cibles (profilage pharmacologique), les composés doivent être caractérisés en termes de biodisponibilité et de toxicité potentielle (profilage pharmaceutique). Ces facteurs sont liés aux propriétés physico-chimiques des composés, à leur absorption intestinale, à leur métabolisme hépatique ou à leur interaction avec les mécanismes de régulation cellulaire.

Afin d'évaluer leurs possibles effets toxiques et leur biodisponibilité chez l'homme, les hits issus des campagnes de criblage sont soumis à un profilage pharmaceutique constitué d'un ensemble de tests d'ADME/tox (Absorption, Distribution, Métabolisme, Excrétion et toxicité) *in vitro*.

Cerep a mis au point un ensemble de tests permettant l'évaluation précise et rapide des propriétés pharmaceutiques (paramètres physico-chimiques, perméabilité intestinale, métabolisme, toxicité) des candidats-médicaments. Des processus conduits en parallèle permettent de tester plusieurs milliers de composés par an. A ce jour, Cerep propose plus de 130 tests de profilage pharmaceutique parfaitement validés.

De nombreux candidats-médicaments échouent en développement par leurs effets néfastes sur le système cardiovasculaire. Un syndrome bien connu est celui de la torsade de pointe, résultant d'un allongement de l'intervalle entre les phases Q et T de l'électrocardiogramme, qui, à présent bien caractérisé, résulte d'un effet des molécules sur des canaux ioniques cardiaques. Cerep a mis au point un modèle d'électrophysiologie *in vitro* permettant de déterminer l'effet d'une molécule sur les canaux impliqués dans ce syndrome. Un de ces modèles, reconnu par les autorités réglementaires est maintenant proposé en condition BPL (Bonnes Pratiques de Laboratoire). Le même modèle est aussi proposé depuis septembre 2007 en version automatisée, permettant l'analyse simultanée de centaines de composés, candidats au développement.

La complémentarité des tests décrits ci-dessus permet d'optimiser le caractère prédictif du profil pharmaceutique de Cerep. Comme le profilage pharmacologique, le profilage pharmaceutique est réalisé sous le contrôle strict des normes de qualité de Cerep. Il est important de noter que tous les tests constituant le profilage pharmaceutique de Cerep sont miniaturisés de telle sorte qu'un profil complet ne consomme que quelques milligrammes de chaque composé testé, ce qui les rend compatibles avec leur utilisation précoce dans le processus de drug discovery, c'est à dire à un stade où l'on dispose rarement de plus de 10 à 20 mg de chaque composé.

#### BIOPRINT® : PRÉDICTION *IN SILICO* DES EFFETS INDÉSIRABLES ET TOXIQUES DES MÉDICAMENTS

La prédiction *in silico* des effets indésirables et toxiques des médicaments a été identifiée par un groupe d'experts travaillant dans le cadre de l'Initiative pour des médicaments innovants (IMI) comme un des 5 thèmes majeurs pour améliorer l'efficacité de la recherche de nouveaux médicaments <sup>1</sup>. La Société pense qu'une

<sup>1</sup> IMI Report: The Innovative Medicines Initiative. Assessment of Economical and Societal Effects. March 12, 2007

approche basée sur l'exploitation rationnelle de l'information est la meilleure stratégie pour atteindre une grande efficacité de la découverte et de sélection de candidats aux essais cliniques.

Cette conviction a été confirmée à l'occasion du développement de BioPrint® par Cerep. L'approche BioPrint® est basée sur l'exploitation de données de grande qualité fournies par la plate-forme technologique de Cerep. Les modèles et relations prédictives qui en découlent sont utilisés pour aider à la conception, à la sélection et à l'optimisation de candidats-médicaments.

### BIOPRINT® : LE PRINCIPE

Les concepts et techniques sous-jacents à l'approche BioPrint® s'appuient sur l'expérience de la Société en profilage *in vitro* de composés, sur ses avancées en chimio-informatique et sur le développement de compétences en pharmacologie clinique.

BioPrint® se compose de quatre ensembles de données propriétaires, cohérents et de haute qualité, représentant chacun un de ces domaines :

- . la structure chimique des composés,
- . les descripteurs numériques de la structure chimique,
- . les propriétés biologiques *in vitro* des composés,
- . les propriétés *in vivo* des produits.

Le domaine de la structure chimique concerne les composés actuellement utilisés comme médicaments, les composés ayant échoué en développement. La Société a acquis les composants actifs (ceux de faible masse moléculaire, à l'exclusion des protéines thérapeutiques et des produits naturels de structure trop complexe) de presque tous les produits pharmaceutiques commercialisés ou ayant été commercialisés. BioPrint® intègre, à la date du présent document, les informations d'environ 2 500 médicaments ou candidats-médicaments.

Le domaine des descripteurs numériques contient la représentation de chacun des composés en termes de forme tridimensionnelle, de distance, de caractéristiques pharmacophoriques et de propriétés de surface. La "bibliothèque" de descripteurs de BioPrint® est composée d'éléments propres à Cerep, d'éléments sous licence et d'éléments du domaine public.

Le domaine des propriétés *in vitro* contient quant à lui les résultats d'un large ensemble de tests biologiques *in vitro* pratiqués sur chacun des composés. Ces résultats de tests sont tous obtenus au sein des laboratoires de Cerep, selon des normes strictes d'assurance qualité. A la fin de l'année 2007, les produits intégrés dans BioPrint® étaient testés dans plus de 200 modèles *in vitro*. Chaque protocole est soigneusement caractérisé et contrôlé. L'infrastructure de profilage à haut débit de la Société est utilisée pour la création de cet ensemble de données. Tous les composés sont d'abord testés à une seule concentration et chaque activité, même très faible, est quantifiée précisément à l'aide d'une courbe dose-réponse ce qui permet une mesure très précise de l'effet de chaque produit dans chacun des tests biologiques considérés.

Le domaine des propriétés *in vivo* regroupe des données cliniques extraites et classées à partir de documents du domaine public. L'ensemble des données *in vivo* est obtenu par une étude approfondie des résultats des tests cliniques effectués sur l'homme et publiquement disponibles. Ces données sont générées à l'occasion de l'essai clinique original précédant l'autorisation de mise sur le marché, ou dans le cadre d'une étude universitaire conduite après la mise sur le marché. Les données cliniques sont recueillies par Cerep.

Par une approche statistique, des modèles informatiques sont élaborés pour établir les corrélations successives entre ces quatre ensembles de données.

Dès lors que les relations entre ces ensembles de données sont parfaitement comprises, les informations deviennent exploitables. Les modèles qui sont établis peuvent être raisonnablement appliqués à la conception de chimiothèques contenant des composés répondant à ces règles. Il est alors possible de prédire certaines activités biologiques intéressantes des composés.

### L'UTILISATION ET LA COMMERCIALISATION DE BIOPRINT®

Les données de BioPrint® et toutes les connaissances que Cerep extrait de leur analyse restent la propriété de la Société. L'accès à la base et aux informations qui en découlent est proposé de manière sélective et strictement délimitée à des laboratoires pharmaceutiques dans le cadre de souscriptions, d'accès à des sous-ensembles de BioPrint®, d'accords de consultance (voir ci-dessous) ou d'accords de découverte de médicaments.

Les informations dérivées de BioPrint® sont utilisées par Cerep comme éléments clés d'accords de drug discovery. Dans ces cas, aucun droit d'accès à la base de données ou aux technologies dérivées n'est accordé aux partenaires, mais Cerep les utilise pour leur compte. Ces informations sont également utilisées de manière sélective pour apporter de la valeur aux différentes technologies de la Société. On peut citer par exemple la conception de chimiothèques plus intelligentes, de profils *in vitro* permettant de prédire des résultats *in vivo* spécifiques et l'interprétation, basée sur l'information rationalisée par Cerep et son savoir-faire, des résultats du profilage *in vitro*.

La Société commercialise BioPrint® sous forme de souscriptions et de collaborations stratégiques. Par ailleurs,

la Société commercialise indépendamment des sous-ensembles de BioPrint®, c'est-à-dire des ensembles de données issues de la base.

Une collaboration stratégique de deux ans a été signée avec Pfizer en décembre 2002, renouvelée en décembre 2004 pour deux nouvelles années et en janvier 2007 pour trois ans. Aux termes de cet accord pluriannuel, Pfizer a accès à l'ensemble des données de BioPrint® et aux outils pharmaco-informatiques associés. Cerep produit également, à l'usage exclusif de Pfizer, de nouvelles données BioPrint® sur la base de composés propres à Pfizer. En outre, Pfizer et Cerep collaborent au développement de BioPrint® et aux outils pharmaco-informatiques associés.

En 2006, Cerep a aussi conclu un accord de licence avec AstraZeneca, aux termes duquel l'industriel pharmaceutique a accès à la base de données BioPrint® et aux outils informatiques associés.

Au cours de l'exercice, Cerep a par ailleurs initié une nouvelle politique commerciale consistant à fournir aux industries pharmaceutiques et cosmétiques des services de consultance utilisant BioPrint®. Les clients de Cerep peuvent ainsi lui demander de prédire les effets cliniques de leurs candidats-médicaments afin de sélectionner ceux qui auront le plus de chances de succès en développement.

## LE PORTEFEUILLE DE NOUVEAUX MÉDICAMENTS DE CEREP

### PROJET DE RECHERCHE EN PARTENARIAT

#### . Sanofi-aventis

De janvier 1998 à décembre 2005 Cerep a mené avec Sanofi-aventis des programmes de recherche de nouveaux médicaments, autour de cibles sélectionnées par Sanofi-aventis. L'objectif de la collaboration était d'aller de la conception de chimiothèques primaires à des candidats à l'entrée en développement pré-clinique. Cerep a engagé dans cette collaboration l'ensemble de sa plate-forme, incluant la chimie combinatoire et médicinale, la chimie et pharmaco-informatique, la pharmacologie in vitro et in vivo. Ces projets ont été initiés en janvier 1998 pour une durée de quatre ans. La collaboration a été renouvelée annuellement jusqu'en 2005. Ainsi, Sanofi-aventis a financé jusqu'en décembre 2005 une partie des frais de recherche de Cerep et s'est engagée à verser des milestones à certaines étapes clé du développement. L'accord prévoit également le versement à Cerep de redevances sur les ventes de ces médicaments.

En décembre 2005, Cerep a breveté et a transféré les candidats-médicaments issus de ses laboratoires à Sanofi-aventis qui a débuté en 2006 les études complémentaires préalables au développement pré-clinique. Ces produits sont des antagonistes des récepteurs au neuropeptide Y de type NPY1, impliqués dans les maladies du métabolisme. Sanofi-aventis et Cerep ont annoncé au début de l'année 2008 que le premier produit issu de la collaboration avait été sélectionné pour entrer en développement pré-clinique pour le traitement du diabète de type II.

#### . Antagonistes LFA-1

Dans le cadre d'une collaboration avec Bristol-Myers Squibb (BMS) initiée en 1999, Cerep a mené des programmes de drug discovery pour l'identification d'antagonistes des protéines d'adhésion cellulaire de type LFA-1 impliqués dans les maladies immuno-inflammatoires. Les premières demandes de brevets autour de leads identifiés dans ces programmes ont été déposées au second semestre 2000, suivies de plusieurs autres en 2001, 2002 et 2003 (Cerep et BMS détiennent conjointement les brevets).

Aux termes de l'accord de recherche, BMS était responsable du développement clinique des composés issus de la collaboration, Cerep recevant des paiements forfaitaires lorsque les composés franchissent certaines étapes prédéterminées ("milestones") et des redevances sur les produits commercialisés.

La phase de découverte et d'optimisation par Cerep des candidats-médicaments a pris fin en octobre 2002, date à laquelle BMS a repris les programmes en interne. Le premier produit issu de la collaboration, développé dans le domaine de l'inflammation, est entré en développement clinique à la fin de l'année 2003, entraînant le paiement du premier milestone. Le produit a réussi sa phase I clinique en 2004 et est entré en phase II dans le courant du premier semestre 2005. Cette nouvelle étape n'a pas généré de paiement. Un deuxième produit, issu de la collaboration, est entré en phase I en 2005, entraînant le paiement d'un milestone.

En 2006, BMS a décidé l'arrêt du développement des produits issus de la collaboration. Selon les termes du contrat, Cerep a exercé son droit à reprendre les produits. La Société a identifié des applications thérapeutiques dans le traitement desquelles les antagonistes LFA-1 pourraient être actifs. La Société est actuellement en discussion avec des partenaires potentiels pour licencier ces produits.

### PROJETS DE RECHERCHE PROPRES

Cerep a initié en 2001 la construction d'un portefeuille de produits pour son propre compte dans le but de générer des revenus long terme potentiels (milestones et/ou redevances) plus élevés que ceux issus des collaborations stratégiques en licenciant les produits découverts à la fin des étapes précliniques.

#### . Les programmes de recherche dans le domaine de l'oncologie

La Société a focalisé l'essentiel de ses efforts de recherche de nouveaux médicaments dans le domaine de l'oncologie par les travaux menés en collaboration avec sa filiale Anceris (ex-MEL), société spécialisée

dans l'identification de cibles et de produits dans le domaine du cancer, dont Cerep a finalisé l'acquisition en janvier 2005. Anceris a développé une approche originale dans le traitement du cancer appelée réversion tumorale. Les chercheurs d'Anceris ont identifié la protéine TCTP (Translationally Controlled Tumour Protein) comme une cible moléculaire majeure dans la réversion tumorale et ont montré qu'une diminution des niveaux cellulaires de TCTP peut stimuler la réversion tumorale.

A la recherche d'inhibiteurs de TCTP, Anceris a concentré ses efforts sur l'exploration de médicaments actuellement sur le marché dans des indications thérapeutiques autres que le cancer et a ainsi identifié Cer227185 comme un inhibiteur de TCTP. Au cours de ces travaux, Anceris a pu démontrer que Cer227185 exerce un effet anti-tumoral sur des lignées cellulaires cancéreuses humaines issues de différents organes de même que sur des cellules primaires directement prélevées chez des patients.

L'évaluation de Cer227185 dans un essai de phase I/II multicentrique a été poursuivie en 2006 pour déterminer l'efficacité et la tolérance de Cer227185 dans le traitement de patients atteints de leucémie myéloblastique aiguë (AML) réfractaires ou en rechute. A ce jour, 16 patients ont participé à l'étude. Les résultats obtenus sur ces patients ont permis de déterminer la dose maximale tolérée et ont montré que Cer227185 provoque une baisse du taux de TCTP dans les cellules circulantes des patients traités. De manière remarquable les résultats obtenus chez les patients traités avec Cer227185 ont montré que la durée de vie de 5 patients (de 250 jours à presque un an) étaient sensiblement au-dessus des médianes de survie des patients atteint d'AML réfractaire, qui est de l'ordre de 3 mois.

Considérant le profil des patients enrôlés dans cette étude, ces résultats très encourageants ouvrent la voie au traitement de cancers par la réversion tumorale. Il est à noter toutefois que Cer227185 présente différents inconvénients : plusieurs effets secondaires probablement liés à l'effet sur la cible principale responsable de son indication thérapeutique originale et une fenêtre thérapeutique étroite. Il a donc été décidé d'arrêter le développement de Cer227185 à l'issue de l'essai clinique en cours et de focaliser les efforts sur des analogues de ce premier produit, qui aura ainsi permis de valider le concept du traitement du cancer par des promoteurs de la réversion tumorale.

Anceris et Cerep ont identifié de nouveaux inhibiteurs de TCTP avec un meilleur profil que celui de Cer227185. Le plus avancé de ces composés est Cer233790, un métabolite du premier produit, qui présente des propriétés intéressantes, telles qu'une bonne biodisponibilité orale, des effets comparables à ceux de Cer227185 sur TCTP et sur des cellules cancéreuses, une faible affinité pour la cible probablement responsable des effets secondaires de Cer227185, une interaction réduite avec les cytochromes 2D6 suggérant une faible interaction potentielle avec d'autres médicaments, et un allongement du temps de demi-vie chez l'homme.

Anceris a également initié un programme d'optimisation d'une série de "back up" de Cer233790 qui pourraient se substituer au produit initial en cas de problème inattendu intervenant durant le développement clinique. Ces produits de troisième génération sont 50 à 100 fois plus puissants que Cer227185 et Cer233790.

Cerep a annoncé la cessation de ses efforts de recherche dans ce domaine en décembre 2006 et la recherche de partenaires industriels qui pourront poursuivre le développement de ce programme dans le cadre d'un accord qui prévoirait le versement à Cerep de milestones au franchissement de certaines étapes clés du développement d'un produit et de redevances, si le produit était commercialisé.

#### • La réorientation de médicaments existants grâce à BioPrint®

La Société s'est appuyée sur l'exploitation des données dérivées de BioPrint® pour identifier de nouvelles indications pour des médicaments existants. L'analyse des résultats a ainsi permis de mettre en évidence des propriétés originales pour plusieurs médicaments actuellement commercialisés.

Ces projets ont été licenciés à la société LS Pharma, Inc., dans le cadre de l'accord de licence d'utilisation de BioPrint® pour la réorientation de médicaments existants conclu en janvier 2007 (voir chapitre 5.1.5. page 15).

### 6.1.1.3. Les services cliniques

Les services cliniques sont réalisés par Hesperion, filiale dont Cerep a fait l'acquisition au début de l'année 2004. Ils comprennent la gestion et le suivi des essais cliniques, la gestion des données, la planification et l'analyse statistique des essais cliniques, la pharmacologie clinique, le conseil médical et réglementaire et divers autres services de conseil en développement clinique. Les services offerts par Hesperion sont généralement ceux offerts par les prestataires de service de recherche clinique ("CROs") de dimension internationale.

En octobre 2007, Cerep a cédé le groupe Hesperion, filiale à 100% de Cerep à Averion, CRO américaine, pour la somme de 25 millions d'euros, dont plus de 20 millions ont été payés en numéraire.

## 6.1.2. NOUVEAUX PRODUITS ET/OU SERVICES

### NOUVEAUX SERVICES EN PROFILAGE PHARMACOLOGIQUE

Le catalogue 2008 des modèles d'étude *in vitro* pour le profilage pharmacologique propose près de 640 tests. Les nouveaux modèles développés en 2007 sont essentiellement destinés à l'analyse des effets des molécules sur les kinases et sur les récepteurs membranaires. Sur ces derniers, les scientifiques de Cerep se sont essentiellement attachés à développer des modèles permettant l'analyse fonctionnelle (agoniste vs antagoniste) des composés.

### NOUVEAUX SERVICES EN PROFILAGE PHARMACEUTIQUE

25 nouveaux tests ont étoffé le catalogue des services de profilage pharmaceutique, portant à plus de 130 le nombre total de modèles proposés. L'offre s'est notamment dotée de tests qui répondent aux nouvelles exigences réglementaires pour le développement de candidats-médicaments. Les progrès les plus notables ont été réalisés dans le domaine de l'électrophysiologie cardiaque avec l'automatisation de la mesure des effets toxiques des composés agissant sur les canaux ioniques, rendant possible la détermination des effets de plusieurs dizaines de composés en parallèle.

Cerep a publié en 2007 son premier catalogue dédié à l'ADME/tox.

### NOUVEAUX SERVICES BIOPRINT®

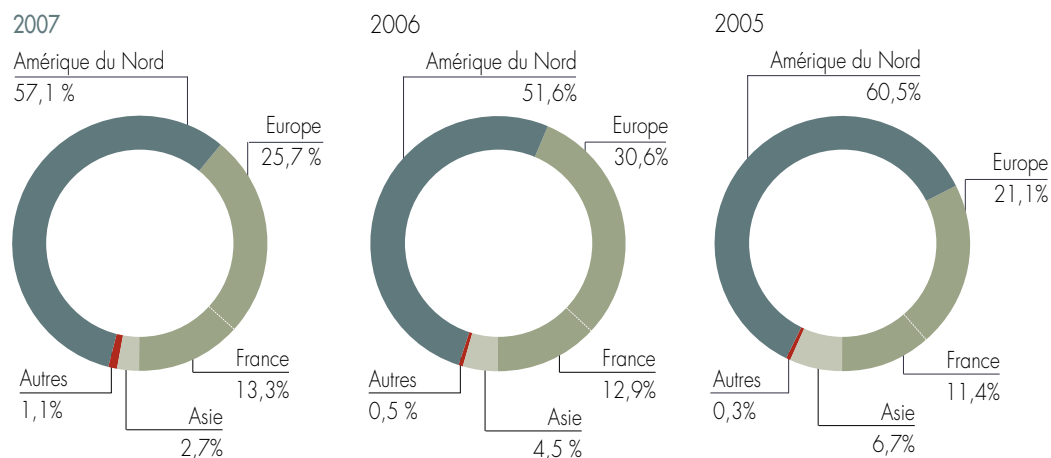
Au cours de l'exercice, Cerep a initié une nouvelle politique commerciale consistant à fournir des services de consultation utilisant BioPrint® aux industries pharmaceutiques et cosmétiques. Celles-ci peuvent ainsi demander à Cerep de prédire les effets cliniques de leurs candidats-médicaments afin de sélectionner ceux qui auront le plus de chances de succès en développement.

## 6.2. PRINCIPAUX MARCHÉS

### VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE SELON SES ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe relatif aux activités de 2007, comparées aux activités de 2006 retraitées, ne représente qu'un seul secteur comprenant les services précliniques (activités de criblage et de profilage pharmacologique et pharmaceutique) et excluant les activités de chimie et de recherche de médicaments arrêtées le 30 juin 2007 ainsi que les activités de services cliniques cédées le 31 octobre 2007.

### VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ SELON LA ZONE GÉOGRAPHIQUE DU CLIENT



Se reporter également aux éléments de chiffre d'affaires par segment d'activité et par zone géographique présentés au chapitre 6.2, page 29 du document de référence de l'exercice 2006.

## 6.3. ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Le 30 juin 2007, le Groupe a cessé ses activités de chimie et de recherche de médicaments. Dans ce contexte, un Plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre pour les collaborateurs qui n'ont pas été repris et les différents actifs liés à ces activités arrêtées ont été mis en vente.



Les comptes consolidés du Groupe reflètent l'effet de cet abandon d'activités. Se reporter au "Rapport financier annuel", pages 117 à 155).

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à la cession des équipements et confié la recherche de repeneur du site de Villebon-sur-Yvette à une société de commercialisation immobilière. Le Groupe a également conclu un accord avec une société spécialiste des partenariats industriels dans le domaine du cancer, augmentant ainsi ses efforts en vue de la cession du programme oncologie.

Le 31 octobre 2007, Cerep a cédé son activité de services cliniques (Hesperion AG, basée en Suisse et ses filiales) à Averion International Corp. pour un montant total de 25 millions d'euros (avant ajustement). Le prix de cession est réglé sous la forme d'un premier paiement en numéraire de 20 millions d'euros à la date de la cession, de la remise d'un effet de 2,5 millions d'euros payables à l'issue d'une période de 3 ans et d'un solde payable en numéraire de 2,5 millions d'euros, diminué des éléments d'ajustement liés notamment au fonds de roulement.

## 6.4. DÉPENDANCE A L'ÉGARD DES BREVETS, LICENCES, CONTRATS ET PROCÉDÉS DE FABRICATION

La Société a déposé de nombreux brevets, considérant son secteur d'activité.

Elle a également conclu de nombreuses licences ou accords pour l'utilisation, notamment, de certaines des cibles pharmacologiques qu'elle exploite dans le cadre de ses prestations de services.

Cependant la Société estime ne pas dépendre d'un ou de plusieurs brevets, d'une ou de plusieurs licences en particulier. Elle n'a par ailleurs pas de dépendance à l'égard de contrats particuliers ou procédés de fabrication.

## 6.5. CONCURRENCE ET POSITION CONCURRENTIELLE

### 6.5.1. CONCURRENCE

La concurrence entre les sociétés des domaines pharmaceutique et biotechnologique qui tentent d'identifier des composés appelés à être développés est intense. En 2007, compte tenu du fait que la plate-forme de découverte de médicaments de Cerep est destinée à intégrer des technologies différentes, Cerep se trouve en concurrence dans plusieurs domaines, y compris le criblage à haut débit, la découverte de médicaments à partir d'outils informatiques d'aide à la décision et la chimie. Les concurrents de Cerep sont les départements internes de recherche et de développement des sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques, ainsi que certains instituts de recherche et certaines universités.

A la fin de l'exercice 2006, Cerep a annoncé son recentrage sur ses activités de services rentables et l'arrêt corrélatif des activités de chimie et de recherche de nouveaux médicaments. En conséquence de cette décision, la concurrence de Cerep, à compter de 2007, est principalement celle des activités de profilage et criblage, et jusqu'à fin octobre 2007 celle des activités de services cliniques.

#### ACTIVITÉS DE SERVICES

Dans le domaine des activités de profilage, le principal concurrent de Cerep est MDS Pharma. D'autres sociétés fournissent des services concurrents de ceux de Cerep, notamment Caliper qui conduit des activités de profilage pharmacologique. Certaines sociétés (Millipore, Proqinase, Invitrogen...) proposent des services de profilage sur certaines classes de cibles seulement, telles que les kinases ou les récepteurs membranaires.

Cerep a enregistré 423 clients pour ses activités de services en 2007, incluant 15 des 20 plus grands groupes pharmaceutiques.

La Société estime ne pas avoir à faire face à une concurrence asiatique pour son activité principale de service de profilage *in vitro*. En effet, la part des charges salariales et des aménagements techniques dans les charges de fonctionnement de ces activités est relativement limitée. Les dépenses de consommables, qui rendent compte de près de 22,5% des charges totales, et les amortissements liés aux investissements dans le matériel robotique, représentent une part importante des charges. Ces dépenses sont sensiblement identiques pour toutes les sociétés opérant dans ce domaine d'activité quel que soit le pays considéré.

### 6.5.2. POSITION CONCURRENTIELLE

La Société ne dispose pas de données ou statistiques suffisamment précises lui permettant de donner des informations sur sa position concurrentielle.



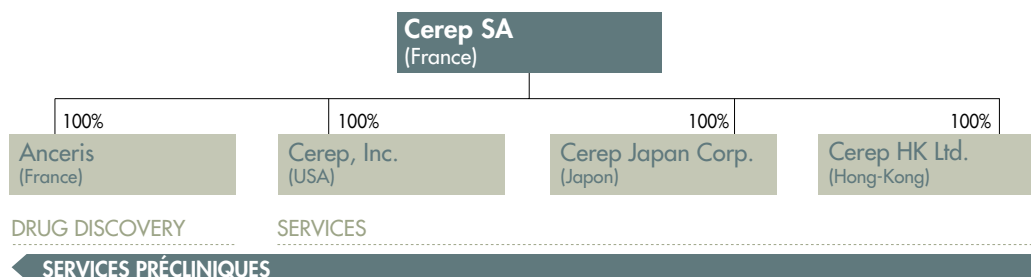
# 7 ORGANIGRAMME

## 7.1. DESCRIPTION DU GROUPE

La société mère du groupe Cerep est Cerep SA, cotée à Paris [Euronext Paris - Euronext - Valeurs locales]. L'ensemble des filiales françaises et étrangères est directement détenu par Cerep SA.

Cerep SA regroupe à la fois :

- . les activités de la holding, dont notamment l'orientation des choix stratégiques des entités du Groupe, le financement à court et moyen termes des filiales, lorsque nécessaire, par le biais de prêts remboursables et de conventions de trésorerie (en place avec Cerep, Inc. et Anceris), un support général et administratif et la définition des orientations de recherche et de développement du Groupe.
- . des activités de production et vente de services pré-cliniques.

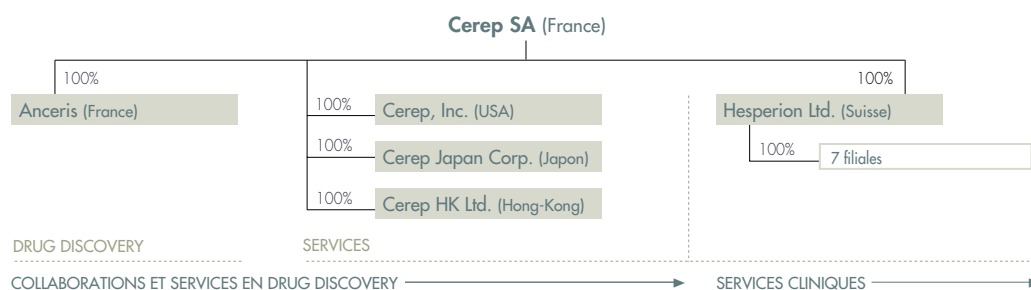


Suite à la décision du Groupe de ne pas poursuivre ses activités de chimie et de recherche de médicaments, l'activité de recherche d'Anceris a été arrêtée au 30 juin 2007.

La filiale clinique Hesperion a été cédée par Cerep le 31 octobre 2007.

Le Groupe ayant par ailleurs décidé de confier le développement de ses activités commerciales à un agent commercial externe, la société Cerep Japan Corp. est en cours de dissolution.

Jusqu'au 31 octobre 2007, l'organigramme du Groupe était le suivant :



Se reporter au chapitre 25, "Informations sur les participations", page 61 du présent document de référence pour une description des activités des sociétés du Groupe.

## 7.2. FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

La liste des filiales figure à la note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés, page 124 du présent document de référence.

Se reporter également au chapitre 25 "Informations sur les participations", page 61 du présent document de référence.

Thierry Jean, Président-directeur général de Cerep SA, est également Chairman & Chief executive officer de Cerep, Inc., Président de Cerep Japan Corp., Président de Hesperion (jusqu'au 31 octobre 2007, date de cession de cette filiale clinique du Groupe) et Président de Anceris SA.

# PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

## 8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES

Cerep conduit ses activités de profil pharmacologique à Celle l'Evescault (à proximité de Poitiers), où la Société occupe 5 160 m<sup>2</sup> au 31 décembre 2007 d'espace de laboratoires et de bureaux. Ces locaux et le terrain font l'objet de crédits-bails immobiliers qui expirent en 2014, date à partir de laquelle Cerep sera entièrement propriétaire.

Cerep est locataire (bail commercial) de bureaux d'une surface de 480 m<sup>2</sup> situés au 155, boulevard Haussmann (Paris, 8ème) qui abritent son siège social.

A Redmond, (près de Seattle aux Etats-Unis), Cerep, Inc., filiale de Cerep SA, occupe au 31 décembre 2007 approximativement 1 200 m<sup>2</sup> pour son siège américain et ses laboratoires de profilage pharmacologique (ADME/toxicité). Le bail expire en 2011. En mars 2008, 1 000 m<sup>2</sup> supplémentaires de locaux situés à proximité ont été pris en location jusqu'en 2011 également. Cette extension est destinée à la mise en place d'un laboratoire dédié à la gestion des composés de ses clients, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un laboratoire de pharmacologie *in vitro* où sera dupliquée une partie des tests réalisés actuellement en France.

Au Japon, Cerep Japan Corp. était locataire d'un bureau commercial. Le Groupe ayant décidé de confier le développement de ses activités commerciales à un agent qui le représente, la société Cerep Japan Corp. est en cours de dissolution et son bail a été dénoncé.

### IMMOBILISATIONS DESTINÉES À LA VENTE

Les activités de chimie de Cerep SA ainsi que les activités et le siège social d'Anceris étaient situés à Villebon-sur-Yvette (zone d'activité de Courtaboeuf dans l'Essonne). Le terrain, la structure initiale ainsi que les travaux de construction et d'aménagement de laboratoires et bureaux d'une surface de 3 466 m<sup>2</sup> ont été financés par un crédit-bail immobilier. Anceris partageait un des bâtiments avec les équipes de drug discovery de Cerep, mis à sa disposition sous forme de bail commercial et représentant 535 m<sup>2</sup> aménagés en laboratoires de biologie.

Des travaux complémentaires d'aménagements entrepris depuis 2006 ont été financés par un avenant au crédit-bail immobilier d'un montant de 1 130 K€ mis en loyer le 1er février 2007 et utilisé à hauteur de 942 K€ au 31 décembre 2007. Il sera complété de refacturation de travaux et de retenues de garanties.

Ces immobilisations ont été classées en "actifs détenus en vue de la vente" le 30 juin 2007.

### ACTIVITÉS CÉDÉES

A Allschwill, près de Bâle (Suisse) Hesperion Ltd, filiale de Cerep SA, occupait en location approximativement 3 300 m<sup>2</sup> de bureaux. Les filiales de Hesperion Ltd étaient locataires de locaux de tailles plus réduites, constitués également de bureaux. Enfin, au cours de l'année 2007, Hesperion Russia a pris livraison d'un entrepôt destiné à la gestion des stocks de composés en vue de leur administration dans le cadre des essais cliniques conduits dans ce pays.

Ces installations font partie des activités cliniques cédées le 31 octobre 2007.

## 8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES INFLUANT SUR L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les informations environnementales sont insérées en annexe II, page 80 du présent document de référence.

La nature des activités de Cerep a des effets limités sur l'environnement. Le Groupe place les questions environnementales au cœur de ses préoccupations et applique avec exigence les mesures de prévention des risques, même légers.

# 9

## EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

### 9.1. SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2007, la trésorerie du Groupe (y compris les placements de valeurs mobilières) s'élève à 22,72 millions d'euros contre 6,88 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Cette variation de trésorerie s'explique par une capacité d'autofinancement hors intérêts et impôts de 6,19 millions d'euros, une variation du besoin en fonds de roulement de -1,99 million d'euros, des flux nets de trésorerie consacrés aux opérations d'investissement de -1,21 million d'euros, des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de 2,61 millions d'euros et des flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées et cédées de 10,30 millions d'euros

Après cession des activités cliniques, le fonds de roulement s'établit à 22 millions d'euros contre -1,5 million d'euros un an plus tôt.

L'endettement financier brut consolidé au 31 décembre 2007 était de 57,7% des capitaux propres, auquel s'ajoutent 50,1% d'endettement lié à des actifs détenus en vue de la vente, comparé à un endettement financier brut global de 168,1% au 31 décembre 2006.

A la fin de l'exercice 2007, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit totalisent 13,80 millions d'euros dont 5,43 millions d'euros de crédit-bails immobiliers relatifs aux locaux du site de Celle l'Evescault.

Du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2007 les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont passés d'un montant de 2,54 millions d'euros à 6,38 millions d'euros, reflétant l'effet du contrat de prêt de 6 millions d'euros souscrit en janvier 2007, la fin du recours aux mobilisations de créances ainsi que les remboursements sur ces emprunts. Sur la même période le crédit-bail immobilier relatif au site des activités poursuivies a évolué de 5,88 millions d'euros à 5,43 millions d'euros. Les montants en crédit-bail mobilier ont évolué sur cette période de 2,55 millions d'euros à 1,83 million d'euros et les aides et les avances remboursables de 1,18 million d'euros à 0,16 million d'euros.

Au cours de l'exercice, le crédit-bail immobilier relatif au site de Villebon-sur-Yvette, classé en actif détenu en vue de la vente, est passé d'un montant de 11,60 millions d'euros à 11,24 millions d'euros. Ceci reflète l'utilisation à hauteur de 0,94 million d'euros de l'avenant de 1,13 million d'euros souscrit en 2007 pour financer les refacturations de travaux restantes ainsi que les remboursements de l'exercice.

Se reporter également aux éléments relatifs à la situation financière de l'exercice 2005 au chapitre 9.1 en page 40 du document de référence de l'exercice 2005.

### 9.2. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Se reporter également aux commentaires sur les résultats consolidés de l'exercice 2005 au chapitre 9.2 en pages 40 et 41 du document de référence de l'exercice 2005.

#### 9.2.1. FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT SUR LE REVENU D'EXPLOITATION

L'exercice 2007 s'est déroulé dans un contexte particulièrement difficile lié à la faiblesse du dollar et au développement de la concurrence.

L'activité de services pré-cliniques évolue dans un environnement concurrentiel dominé par des sociétés de la zone dollar. Cerep a continué ses efforts de gain de productivité pour maîtriser ses coûts de production et a ainsi pu poursuivre sa politique commerciale agressive de réduction des prix de ventes sans affecter ses marges. Ainsi, au cours de l'exercice, l'activité de profil a enregistré une augmentation du nombre de résultats vendus de 24% (hors contrats spéciaux) pour un chiffre d'affaires stable par rapport à 2006.

La chute brutale des ventes enregistrées pour les services de chimie en 2006 a conduit la Société à arrêter cette activité en juin 2007.

Cerep estime ne pas avoir à faire face à la même concurrence pour son activité principale de services de profilage *in vitro*. En effet, la part des charges salariales et des aménagements techniques dans les charges de fonctionnement de ces activités est beaucoup plus faible qu'en chimie. Les dépenses de consommables, qui rendent compte de près de 22,5% des charges totales, et les amortissements liés aux investissements dans le matériel robotique représentent une part importante des charges. Ces dépenses sont sensiblement identiques dans tous les pays.

Toutefois, le contexte économique difficile dans lequel évolue aujourd'hui l'industrie pharmaceutique et ses

sous-traitants, et la difficulté qu'aurait Cerep à continuer à chercher à financer ses efforts de drug discovery par les seuls profits de ses services ont conduit la Société à recentrer ses efforts sur le seul développement de ses activités rentables. En conséquence, Cerep ne poursuivra pas ses investissements dans la recherche de nouveaux médicaments dont les retours financiers les plus significatifs (redevances sur la vente de médicaments potentiels) ne sont pas attendus à court terme.

Le Groupe cherche donc, à compter de 2007, à licencier ses programmes actuels de drug discovery à des partenaires industriels qui financeront la suite du développement des candidats-médicaments découverts par Cerep, en contrepartie de paiements de droits d'accès, de paiement d'étapes et de redevances sur les ventes futures de ces médicaments.

Enfin, la Société a cédé sa filiale Hesperion, son activité de services cliniques, pour la somme totale de 25 millions d'euros, dont une partie payable à terme.

## 9.2.2. CHANGEMENT DE CHIFFRES D'AFFAIRES NET OU DES PRODUITS NETS

Les éléments consolidés relatifs aux activités de 2007, comparées aux activités de 2006 retraitées ne représentent que le seul secteur des services précliniques (activités de criblage et de profilage pharmacologiques et pharmaceutiques), excluant les activités de chimie et de recherche de médicaments arrêtées le 30 juin 2007 ainsi que les activités de services cliniques cédées le 31 octobre 2007.

### CHIFFRE D'AFFAIRES

#### Evolution comparée du chiffre d'affaires

(K€)	31.12.07	Variations	31.12.06
Groupe Cerep	31 400	1,6%	30 906
<i>dont contributions nettes après éliminations intercompagnies</i>			
Cerep SA	26 540	-2,6%	27 237
Cerep, Inc.	4 860	32,5%	3 669

Le chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies de l'exercice 2007 de 31,40 millions d'euros est en croissance par rapport aux 30,91 millions d'euros enregistrés en 2006.

Au cours de l'année, on note une évolution haussière du cours de l'euro par rapport au dollar américain. A cours de changes constants, le chiffre d'affaires aurait été de 33,19 millions d'euros contre 30,91 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 7,4%.

Les activités réalisées par Cerep SA – hors souscription BioPrint® – ont en réalité généré un chiffre d'affaires en augmentation significative par rapport à 2006 pour les mêmes activités.

En associant le fort développement des activités de profilage pharmaceutique de Cerep, Inc. (+32,5%), les activités de services du Groupe – hors souscription BioPrint® – ont progressé de 11,3% en une année. A dollar constant, la croissance de ces activités aurait été de 17,6%, une augmentation qui reflète la progression commerciale des activités récurrentes du Groupe.

Au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 2,21 millions d'euros.

### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le tableau ci-après présente la ventilation du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies selon la zone géographique du client.

(K€)	31.12.07		31.12.06		Variation	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	12 251	39,0%	13 430	43,5%	-1 179	-8,8%
<i>dont France</i>	4 163	13,3%	3 973	12,9%	190	4,8%
Amérique du Nord	17 943	57,1%	15 941	51,6%	2 002	12,6%
Asie	860	2,7%	1 377	4,5%	-517	-37,5%
Autres	346	1,1%	158	0,5%	188	119,0%
<b>Total</b>	<b>31 400</b>	<b>100,0%</b>	<b>30 906</b>	<b>100,0%</b>	<b>494</b>	<b>1,6%</b>

En retraitant de la souscription BioPrint® vendue en 2006, la part de chiffres d'affaires réalisée en Europe progresse fortement. La croissance du chiffre d'affaires des clients nord-américains à 12,6% est elle aussi très significative.

### 9.2.3. STRATÉGIE ET FACTEURS INFLUANT SUR LES OPÉRATIONS

Se reporter également au chapitre 4 "Facteurs de risques", page 8 du présent document de référence.

#### EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE/EBITDA)

L'excédent brut d'exploitation consolidé des activités poursuivies à 5,13 millions d'euros en 2007 contre 4,99 millions d'euros l'an dernier a progressé de 3%.

L'amélioration de l'excédent brut d'exploitation reflète la poursuite des efforts de réduction des coûts de fonctionnement.

#### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel consolidé avant résultat financier et impôts des activités poursuivies se solde par un gain de 3,04 millions d'euros en 2007 contre 2,64 millions d'euros en 2006, soit une progression de 15,3%. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'en 2006, le paiement non récurrent de plusieurs millions d'euros dans le cadre de la souscription à BioPrint® par AstraZeneca avait en presque totalité contribué au résultat.

#### RÉSULTAT FINANCIER ET IMPÔTS

Le résultat financier consolidé 2007 des activités poursuivies est négatif de 0,06 million d'euros contre une perte de 0,39 million d'euros en 2006. Les gains nets réalisés sur opérations et couvertures de change se sont élevés à 0,28 million d'euros en 2007 contre une perte nette de 0,15 million d'euros en 2006 en raison du profil de fluctuation du dollar contre euro constaté en 2007.

L'accroissement des charges d'intérêt sur emprunts des activités poursuivies de 0,76 million d'euros en 2007 comparé à 0,50 million d'euros en 2006 est lié au prêt bancaire de 6 millions d'euros conclu par Cerep au début de l'exercice.

Ainsi que détaillé dans la note 2.21 de l'annexe aux comptes consolidés, page 130, le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Le montant concerné en 2007 pour les actifs et passifs liés aux activités poursuivies correspond à une charge d'impôt différé nette de 0,22 million d'euros.

#### DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement des activités poursuivies du Groupe engagés au cours de l'exercice 2007 se sont élevés à 5,74 millions d'euros contre 6,53 millions d'euros pour l'année 2006.

# 10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX



## 10.1. CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR

Le détail des capitaux propres de la Société est présenté dans la note 3.3.1. de l'annexe aux comptes consolidés, page 136 du présent document de référence. Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté dans les états financiers consolidés, page 122 du présent document de référence.

Le tableau suivant présente les principaux composants des capitaux permanents:

(K€)	31.12.05	31.12.06	31.12.07
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	3 753	3 768	3 784
Primes d'émission	31 835	32 068	32 273
Actions propres	-120	-120	-120
Réserves légale, réglementées et autres réserves	765	765	765
Ecart de conversion Groupe	39	-525	-378
Produits et charges constatés directement en capitaux propres	-61	183	446
Réserves et report à nouveau consolidés	1 612	-5 080	-22 016
Résultat - part du Groupe	-6 692	-16 936	9 162
<b>Total capitaux propres</b>	<b>31 131</b>	<b>14 123</b>	<b>23 916</b>
Part à plus d'un an des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 885	19 628	9 853
Capitaux permanents	50 016	33 751	33 769

## 10.2. FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est présenté dans les états financiers consolidés, page 121 du présent document de référence.

## 10.3. EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2007, le Groupe présente un excédent net de trésorerie de 8,98 millions d'euros, auquel s'ajoute 12,09 millions d'euros d'endettement lié à des actifs détenus en vue de la vente, comparé à endettement financier global net de 16,26 millions d'euros au 31 décembre 2006 et de 6,46 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Le tableau suivant présente les principaux composants de l'endettement financier net :

(K€)	31.12.05	31.12.06	31.12.07
Trésorerie brute	15 754	7 488	22 780
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	45	7	65
Mobilisation de créances	-	601	-
Trésorerie	15 709	6 880	22 715
Endettement financier brut	22 170	23 138	13 736
dont :			
. emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 856	1 927	6 316
. dettes auprès d'organismes de crédit-bail	18 114	20 028	7 257
. aides remboursables à l'innovation et avances remboursables	1 200	1 183	163
Endettement financier net	6 461	16 258	-8 979
Endettement financier lié à des actifs détenus en vue de la vente			12 090

Le détail des emprunts et dettes financières du Groupe est présenté dans la note 3.3.4. de l'annexe aux comptes consolidés, page 140 du présent document de référence.

Au 31 décembre 2007, le financement des entités du Groupe est centralisé au sein de la direction financière de Cerep SA qui gère l'ensemble des emprunts et des dettes de Cerep SA et Cerep, Inc., négocie les lignes de crédit auprès des institutions financières, décide de la diversification des contreparties et suit les engagements.

Hormis le prêt décrit ci-après, les contrats de financement et de crédit-bail du Groupe en place au 31 décembre 2007 ne sont pas assortis de "covenants" liés à un ratio financier portant sur des éléments du bilan ou du compte de résultat ou liés à une notation d'agence financière. Ils contiennent des clauses d'exigibilité immédiate en cas de liquidation judiciaire ou de cessation d'activité. Enfin, ces contrats prévoient l'exigibilité "si bon semble au preneur" en cas d'événements tels que non paiement à l'échéance, incident signalé auprès de la Banque de France, insolvabilité, fusion, scission, dissolution, ou cession.

Le prêt de 6 millions d'euros contracté le 22 janvier 2007 comporte des sûretés consistant principalement en nantissements du fonds de commerce et d'actions de la filiale Hesperion au profit de l'organisme bancaire prêteur. Il comporte également des clauses dites de "covenants". Celles-ci fixent principalement des ratios et minima financiers dont le non-respect par Cerep pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt. Ces ratios et minima financiers sont appréciés sur la base des comptes annuels consolidés à chaque fin d'exercice. Après la cession d'Hesperion, réalisée avec l'accord de l'organisme prêteur, celui-ci a accepté de maintenir sa facilité moyennant une révision du schéma de sûreté et des clauses de "covenants", actuellement en cours de négociation.

#### 10.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Il n'existe pas de limitation contractuelle à l'utilisation des différents financements mentionnés ci-dessus.

#### 10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Le Groupe considère que les financements actuellement en place sont suffisants et adaptés aux investissements prévus à court et moyen terme.

#### 10.6. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Le tableau suivant présente l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille par Cerep SA au 31 décembre 2007.

Intitulé	Code ISIN	Quantité	Valeur
<b>SICAV et FCP</b>			
Cash Invest	FR 000 749 6047	299	639 863
Etoile Court terme institution	FR 000 029 0173	10	86 835
EparCIC	FR 001 000 4127	26	647 087
MonePlus	FR 000 000 3964	33	726 807
<b>Sous-total Sicav et FCP</b>			<b>2 100 592</b>
<b>Actions sociétés cotées</b>			
Cerep	FR 000 404 2232	8 661	41 140
<b>Actions sociétés non-cotées (valorisées selon l'actif net)</b>			
Cerep Japan	Non coté	200	79 783
Cerep, Inc.	Non coté	1 000	1 000 598
Anceris	Non coté	3 000 000	4 014 400
<b>Sous-total actions sociétés non cotées</b>			<b>5 094 781</b>
<b>Total du portefeuille</b>			<b>7 236 513</b>



# RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT BREVETS ET LICENCES



## 11.1. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Cerep consacre un budget important à la recherche et au développement, puisque son métier est au cœur de l'innovation.

Les frais de R&D des activités poursuivies du Groupe engagés au cours de l'exercice 2007 sont évalués à 5,74 millions d'euros, comparé à 6,53 millions d'euros pour l'année 2006.

Ils représentent en 2007 environ 18,3 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les efforts de R&D de Cerep ont essentiellement porté sur trois axes en 2007 :

1. **Améliorer les plate-formes existantes** notamment par le développement de nouveaux tests et de nouvelles offres. Les nouveaux tests incluent :
  - . des récepteurs nucléaires
  - . de nouveaux profils de pharmacologie de sécurité, de génotoxicité et d'hépatotoxicité
  - . de nouveaux tests fonctionnels
  - . de nouvelles kinases
  - . un ensemble consistant de phosphodiesterases
2. **Optimiser les procédés et les outils de production.** Dans ce cadre Cerep a mis au point une nouvelle technologie permettant de mesurer des effets fonctionnels des molécules sur cellules natives. De plus, afin de permettre la prédiction à haut débit des effets cardio-toxiques, Cerep a développé la technologie de patch-clamp automatisé.
3. **Développer BioPrint® par la production de nouvelles données, de nouveaux outils d'analyse des résultats et de nouveaux modèles prédictifs.**

A ce jour, Cerep SA a déposé des demandes de brevets concernant une vingtaine de familles d'invention. S'y ajoute le portefeuille d'Anceris qui détient plus de 20 familles de brevets pour la plupart en vigueur en Europe et aux Etats-Unis.

## 11.2. BREVETS ET LICENCES

Cerep a déposé et continue de déposer, de nombreuses demandes de brevet pour couvrir différents aspects de ses activités (technologies de criblage, de profilage et de chimio-informatique).

A ce jour, Cerep SA a déposé des demandes de brevets concernant une vingtaine de familles d'invention.

Cerep a également déposé plusieurs demandes de brevets concernant des familles de composés ayant des propriétés pharmacologiques avantageuses.

Les brevets déposés par la Société concernant des composés actifs sur certaines cibles pharmacologiques feront l'objet de licences à des tiers lorsque des partenaires auront été identifiés.

En particulier, Cerep a déposé, conjointement avec Bristol-Myers Squibb, plusieurs demandes de brevets, concernant des composés anti-inflammatoires.

Deux demandes de brevet internationales publiées respectivement sous les numéros WO02/094186 et WO02/44181) ont fait l'objet d'extension notamment en Europe (demandes EP1395259 et EP1339718) et aux Etats-Unis où les brevets correspondants ont été délivrés sous les numéros US6673825 et US6710064.

Des procédures d'examen se poursuivent au Japon.

Deux autres brevets ont été délivrés aux Etats-Unis. Ils ont été publiés respectivement sous les numéros US6977267 et US6974815 et concernent des composés spiro-hydantoine utiles en tant qu'inhibiteurs des cibles LFA-1/ICAM et des composés hexahydro-benzimidazolone utiles en tant qu'antagonistes des cibles leukointégrines/ICAM.

Deux demandes de brevet internationales ont été déposées sous priorité des demandes de brevets américains précédemment citées et ont été publiées respectivement sous les numéros WO03/029245 et WO04/032861. La première demande a déjà fait l'objet d'extensions sur un large territoire géographique.

Cerep a également déposé plusieurs demandes de brevets dans le cadre de sa collaboration de recherche avec Sanofi-aventis, conclue en décembre 1997. La demande de brevet internationale WO2006/108965

a fait l'objet d'une extension dans les principaux marchés du monde (Europe, États-Unis, Canada, Japon et Australie) et également dans une vingtaine d'autres pays ou territoires.

Cerep a en outre déposé différentes demandes de brevets concernant l'utilisation dans le domaine de la dépression d'un médicament aujourd'hui utilisé dans une indication différente. Cette réorientation a été identifiée grâce à BioPrint®. Ces demandes ont été publiées en France sous le numéro FR2855970 et aux États-Unis sous le numéro US20030065218. Une demande de brevet internationale publiée sous le numéro WO05/002560 a également été déposée.

L'utilisation de BioPrint® pour identifier de nouvelles propriétés à des médicaments existants a fait l'objet d'une licence à LS Pharma, société suisse spécialisée dans la réorientation de médicaments. Certains brevets, déposés par Cerep dans ce domaine, ont été licenciés conjointement à LS Pharma.

Cerep continue ainsi de développer et de consolider sa propriété industrielle, tant sur ses outils et plate-forme technologiques que sur les molécules chimiques innovantes. Dans ce sens, Cerep a déposé une demande de brevet internationale WO2007/141341 concernant l'amélioration d'un test fonctionnel utilisant des récepteurs couplés aux protéines Gi.

Avec l'acquisition d'Ancersis en janvier 2005 (anciennement Molecular engines laboratories – MEL – puis Cerenis), le groupe Cerep a renforcé son portefeuille de brevets. Ancersis détient plus de 20 familles de brevets dont la plupart sont en vigueur en Europe et aux États-Unis.

L'activité d'Ancersis est centrée sur les produits et technologies liés au cancer. Ancersis a développé plusieurs modèles de réversion tumorale et identifié de nombreux gènes impliqués dans ce phénomène. La Société a identifié plusieurs séries chimiques actives sur les cibles d'intérêt impliquées dans la réversion tumorale. La Société a également identifié de nouveaux composés chimiques destinés au traitement du cancer. Plusieurs demandes de brevet ont été déposées en février 2007. Parmi les demandes de brevet ou brevets d'Ancersis publiés à ce jour, le plus important concerne l'utilisation de la desméthylsertraline (WO2007006797) pour le traitement du cancer.



### 12.1. PRINCIPALES TENDANCES ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A l'exception de la dépréciation du dollar constatée depuis le début de l'exercice qui affecte le chiffre d'affaires du Groupe, la Société n'a pas connaissance de tendances ayant eu une influence sensible sur la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente de la Société depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du présent document de référence.

### 12.2. TENDANCES POUR L'EXERCICE EN COURS ET PERSPECTIVES

A l'exception de ce qui figure au présent chapitre 12, la Société n'a pas connaissance de tendances, incertitudes, demandes ou autres engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société.

### 12.3. ÉLÉMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

#### 12.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2008 <sup>1</sup>

Le chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies de Cerep au premier trimestre 2008 a atteint 7,58 millions d'euros en légère augmentation par rapport aux 7,51 millions d'euros enregistrés au premier trimestre 2007. A taux de change constant (dollar/euro), le chiffre d'affaires du premier trimestre aurait été de 8,28 millions d'euros en augmentation de 10,3 % par rapport à 2007, une progression qui reflète bien l'augmentation soutenue du volume d'activité tant en France qu'aux Etats-Unis.

Le développement de nouveaux produits et services, l'industrialisation continue des processus de production et un haut niveau d'exigence de qualité ont permis à Cerep de développer et maintenir une offre compétitive tout en gagnant de nouvelles parts de marché dans un environnement économique perturbé.

Pour limiter son exposition au risque de change dollar/euro et bénéficier pleinement de la croissance de l'activité, le Groupe se développe rapidement aux Etats-Unis, à Redmond, où Cerep a presque doublé sa surface de laboratoires en début d'année 2008.

L'accord de collaboration conclu avec PerkinElmer en avril 2008 et le développement d'une offre conjointe, devraient en outre permettre à Cerep de conquérir, dès 2008, de nouveaux marchés.

Enfin, le Groupe jusqu'alors peu présent en Asie a recruté, au second semestre 2007, des agents commerciaux japonais pour dynamiser ses forces de vente sur cette zone. Dès le premier trimestre 2008, on observe une progression très significative du chiffre d'affaires en Asie (+48% par rapport au premier trimestre 2007).

La position de trésorerie du Groupe (hors actions propres) s'élève à 21,62 millions d'euros au 31 mars 2008.

#### 12.3.2. AUTRES ÉVÈNEMENTS

- . Les accords majeurs de services ont été renouvelés pour l'exercice 2008.
- . En janvier 2008, Cerep a annoncé qu'il a été sélectionné par Science Applications International Corporation (SAIC) pour participer au projet de recherche sur l'atrophie musculaire spinale (AMS) mené au sein du NIH (National Institutes of Health – USA) par le National Institute of Neurological Disorders and Stroke (NINDS), et fournir des services de profilage pharmacologique et pharmaceutique. Ce contrat de sous-traitance a été confié à Cerep par SAIC après un appel d'offre international ; il démontre l'expertise reconnue de Cerep dans le domaine de l'identification de nouvelles molécules pharmaceutiques.
- . En mars 2008, Cerep a annoncé l'entrée en développement pré-clinique du produit découvert dans le cadre du partenariat conclu en 1997 avec Sanofi-Aventis (voir page 22).
- . En avril 2008 Cerep a annoncé la signature d'un accord de collaboration pour la fourniture et le co-marketing de services en drug discovery avec PerkinElmer. Selon les termes de l'accord, PerkinElmer commercialisera exclusivement les services de Cerep en criblage et en profilage auprès de ses clients. Les deux sociétés collaboreront pour la promotion conjointe des technologies de PerkinElmer et des services de Cerep en drug discovery.

<sup>1</sup> les informations trimestrielles sont non-auditées

- . Dans le cadre du déploiement de ses activités aux Etats-Unis, Cerep a décidé en mars 2008 d'étendre ses laboratoires à Redmond par la location d'environ 1000 m<sup>2</sup> supplémentaires ; ce nouveau laboratoire se situe à proximité des locaux existants et sera utilisé pour l'installation d'un laboratoire de gestion de composés destiné à la préparation, la mise en solution et le formatage de plusieurs centaines de milliers de molécules par an. Cerep dupliquera également sur ce site certains des tests aujourd'hui mis en œuvre uniquement dans ses laboratoires français.

#### 12.4. PERSPECTIVES 2008

Après l'industrialisation réussie de ses activités de criblage et profilage pharmacologique et pharmaceutique, Cerep se positionne en leader mondial de la génération de données *in vitro* pour la découverte de nouveaux médicaments. Fort de cet avantage compétitif, d'un portefeuille de plus de 400 clients à travers le monde et, avec BioPrint®, d'un outil unique d'interprétation des résultats *in vitro* pour l'anticipation des effets cliniques des médicaments, le Groupe entend dès 2008 mener un développement ambitieux en déployant une part importante des activités exercées sur chacun de ses sites, en France et sur la côte Ouest des Etats-Unis.

Se développant sur le concept de la proximité clients, proche des sites de recherche, Cerep pourra encore réduire les coûts et les cycles de production et augmenter, en parallèle, les volumes et les parts de marchés.

La mise en place de ces extensions devrait être effective au quatrième trimestre 2008. Les premiers résultats sont attendus dès 2009.

# PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE



La Société a choisi de ne pas inclure de prévisions ou d'estimations du bénéfice dans le présent document de référence.

La Société n'a par ailleurs pas communiqué sur de telles prévisions ou estimations.

# 14

## ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

### 14.1. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Se reporter également à l'annexe I "Rapport spécial du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne", page 63 du présent document de référence.

#### 14.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil a examiné la situation de chacun des administrateurs afin d'évaluer leur indépendance. Il en ressort que l'ensemble des administrateurs de Cerep sont des administrateurs indépendants (au sens du rapport Bouton de septembre 2002 et du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003) à l'exception de Jean-Paul Boulan qui n'a pas cette qualité en raison de sa présence au conseil d'administration depuis plus de douze ans.

Se reporter également au "Rapport du président", page 65 du présent document de référence

Le conseil d'administration s'est réuni six fois en 2007, avec un taux de présence de l'ensemble des administrateurs de 63,50%.

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur qui régit son fonctionnement (voir Rapport spécial du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne en annexe I, page 63 du présent document de référence).

Par ailleurs, un document décrivant les obligations des détenteurs d'informations privilégiées a été remis aux administrateurs et commenté avec eux afin de les sensibiliser au traitement de telles informations. Les administrateurs s'abstiennent d'effectuer des opérations sur les titres de la Société s'ils disposent d'informations privilégiées.

Les administrateurs s'abstiennent également de procéder à de telles opérations dans les 21 jours qui précèdent les publications sur les résultats annuels, semestriels ou trimestriels.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier, chaque administrateur doit déclarer immédiatement à la Société (direction juridique) toute opération sur titres ou instruments financiers de l'émetteur, effectuée par lui-même ou toute personne lui étant étroitement liée et ce, afin de permettre à la Société émettrice de communiquer individuellement dans le cadre des dispositions réglementaires applicables. Une déclaration des opérations sur titres doit également être adressée par chaque administrateur à l'Autorité des marchés financiers.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action.

Ne siègent pas au conseil d'administration de la Société d'administrateurs élus par les salariés ou de censeurs.

La nomination de deux nouveaux administrateurs, Monsieur Frédéric Revah et Monsieur Pierre Bart est proposée à l'assemblée générale des actionnaires appelée à se tenir le 20 Juin 2008, pour une période de six exercices.

#### PRÉSIDENT

. **Thierry Jean**, Président-directeur général de Cerep.

#### AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

. **Éric Belot**, administrateur depuis 1999 ; son mandat d'administrateur a pris fin le 21 mars 2007 par suite de sa démission.

. **Jean-Paul Boulan**, administrateur depuis 1989 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

. **Monique Capron**, administrateur depuis 2006 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

. **David Edwards**, administrateur depuis 2003 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

. **Georges Hibon**, administrateur depuis 2000 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

. **Pierre Simon**, administrateur depuis 1997 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Se reporter également au "Rapport financier annuel", page 108 du présent document de référence.

#### 14.1.2. MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

Se reporter au "Rapport financier annuel", page 109 du présent document de référence.

#### 14.1.3. EXPERTISE ET EXPÉRIENCE

Le conseil d'administration de Cerep est composé de personnes qui apportent leur expérience ou leur expertise dans le domaine d'activité sur lequel intervient Cerep ou dans le domaine de la gestion d'entreprise, du développement du Groupe et des stratégies de croissance externe.

#### 14.1.4. ABSENCE DE CONDAMNATION POUR FRAUDE, D'ASSOCIATION À UNE FAILLITE, D'INCRIMINATION ET/OU DE SANCTION PUBLIQUE OFFICIELLE AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

A la connaissance de la Société :

- . aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration <sup>1</sup> ;
- . aucun membre du conseil d'administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général ;
- . aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

#### 14.2. ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL

A la connaissance de la Société il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, et les intérêts privés et/ou autres devoirs à l'égard de tiers, de l'un des membres du conseil d'administration de la Société.

#### 14.3. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Se reporter au "Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés", page 185 du présent document de référence.

<sup>1</sup> Il est précisé que la direction générale de la Société est exercée par Thierry Jean, Président-directeur général.



# 15

## RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

### 15.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

#### 15.1.1 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS EN 2007 PAR CEREP SA AUX MANDATAIRES SOCIAUX (article L-225-102-1 du Code de commerce)

Se reporter au "Rapport financier annuel", page 107 du présent document de référence.

#### 15.1.2. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS PAR LES FILIALES DE CEREP SA AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ EN 2007 (sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce)

Aucune rémunération ni aucun avantage n'a été versé aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées.

### 15.2 PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES

Sans objet.



# FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

## 16.1. DURÉE ET DATE D'EXPIRATION DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Se reporter à l'Annexe I.1.1.1. "Composition du conseil d'administration", page 63 du présent document de référence.

## 16.2. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A L'ÉMETTEUR OU A SES FILIALES

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

## 16.3. COMITÉS D'AUDIT ET DE RÉMUNÉRATION ET AUTRES COMITÉS

### 16.3.1. COMITÉ D'AUDIT

Depuis le 21 mars 2007 et jusqu'au 1er avril 2008, le comité d'audit était composé d'un administrateur et d'un professionnel indépendant choisi pour ses compétences et sa connaissance de la Société (Jean-Paul Moinard, expert-comptable, commissaire aux comptes).

Aux termes de son règlement intérieur, le comité d'audit, chargé d'évaluer en permanence l'existence et l'efficacité des procédures de contrôle financier et de contrôle des risques de la Société, a notamment pour mission d'examiner :

- . le périmètre de consolidation,
- . les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels,
- . les procédures de contrôle,
- . les programmes et travaux d'audit interne,
- . la pertinence des options comptables,
- . les risques et engagements hors bilan significatifs,
- . tout sujet susceptible d'avoir une incidence significative, financière et comptable,
- . l'état annuel des contentieux, litiges ou arbitrages importants.

Le comité peut procéder à des visites et audits de responsables opérationnels ou de personnes qui participent à l'élaboration des comptes. Il peut entendre les commissaires aux comptes même en l'absence des dirigeants. Il peut recourir à des experts extérieurs.

En 2007, le comité d'audit s'est réuni trois fois, avec un taux de présence de 87,50%.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité d'audit a auditionné le directeur financier, ses principaux collaborateurs et les commissaires aux comptes de la Société, dans l'exercice de sa mission.

Dans ce cadre, le comité d'audit s'est fait présenter les états financiers consolidés du Groupe. Il a également orienté ses travaux sur les principales provisions décidées dans le cadre de l'abandon de certaines activités, sur l'analyse comptable et économique du crédit-bail immobilier relatif aux locaux de Villebon-sur-Yvette et sur l'analyse des principaux actifs de la Société dans le cadre de la restructuration du Groupe. Enfin le comité d'audit fait un suivi régulier de la trésorerie.

Il intervient lors de la sélection des commissaires aux comptes et avant chaque renouvellement de ceux-ci. Il se tient informé des honoraires qui leur sont versés et veille au respect des règles garantissant leur indépendance.

#### MEMBRES

- . Eric Belot
- . Jean-Paul Boulan
- . Jean-Paul Moinard

Le mandat de membre du comité d'audit de Messieurs Eric Belot et Jean-Paul Moinard ont respectivement pris fin le 21 mars 2007 et le 1er avril 2008 par suite de leurs démissions.

A la date du présent document de référence, ils n'ont pas été remplacés.

### 16.3.2. COMITÉ DE NOMINATION ET DES RÉMUNÉRATIONS

Créé début 1997 par le conseil d'administration, le comité des rémunérations est composé à la date du présent document de référence de deux membres, dont un administrateur indépendant. En 2007, le comité de rémunération est devenu comité de nomination et des rémunérations. Il a pour rôle principal de soumettre au conseil d'administration des propositions sur la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription d'actions aux salariés de l'entreprise et de ses filiales. A la demande du Président, il peut également se prononcer sur la rémunération des membres du comité de direction. Enfin, il assiste le conseil d'administration dans le choix des administrateurs, des mandataires sociaux et des administrateurs membres des comités.

Il se réunit sur convocation du Président, invité permanent, qui présente au comité ses propositions de rémunération et d'attribution d'options de souscription d'actions.

Le comité de nomination et des rémunérations arrête les principes et règles de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux.

Le comité s'est prononcé en 2007 sur la rémunération de Thierry Jean, Président-directeur général et a défini les règles et principes applicables en la matière.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité de nomination et des rémunérations s'est réuni une fois, avec un taux de présence de 66,66%.

#### MEMBRES EN 2007

- . Jean-Paul Boulan
- . Georges Hibon
- . Eric Belot

Le mandat de membre du comité de nomination et des rémunérations de Monsieur Eric Belot a pris fin le 21 mars 2007 par suite de sa démission.

### 16.3.3. AUTRES COMITÉS

La Société comporte également trois autres comités :

- . **Le comité social et environnement** qui n'est à ce jour composé que d'un seul administrateur indépendant, Georges Hibon, nommé en raison de sa forte expérience industrielle, qui participe lorsque des problèmes particuliers sont soulevés, à la réflexion de la Société dans les domaines sociaux et environnementaux. Ce comité se réunit en fonction des besoins (pas de réunion en 2007).
- . **Le comité scientifique** composé de deux administrateurs indépendants, David Edwards et Pierre Simon, et de André Capron, anciennement administrateur de la Société. Tous trois ont été nommés en raison de leurs compétences scientifiques dans des domaines divers. Ce comité se réunit en fonction des besoins, principalement pour la revue du portefeuille de produits de la Société ou à l'occasion d'acquisition nécessitant leur expertise. Ce comité ne s'est pas réuni au cours de l'exercice écoulé.
- . **Le comité de direction** est composé des principaux directeurs ayant des missions stratégiques au sein de la Société. Le comité de direction est un organe créé par la direction générale de la Société ; il a pour but de partager des informations, de fédérer les différentes fonctions de Cerep, de faire participer les responsables de ces fonctions aux décisions d'entreprise. Il se réunit au moins deux fois par mois.

A la date du présent document de référence, le comité de direction se compose comme suit :

- . Thierry Jean, Président-directeur général
- . Sophie Macault, General Counsel et Corporate secretary
- . Jacques Madinier, Directeur financier
- . Olivier Gozé, Directeur des Opérations pré-cliniques
- . Michèle Arnoe, Directeur Ventes & Marketing
- . Fabien Paganelli, Directeur des Systèmes d'information
- . Marc Bijaoui, Directeur des Ressources humaines

### 16.4. CONFORMITÉ DE L'ÉMETTEUR AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR DANS SON PAYS D'ORIGINE

D'une manière générale, la Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise tel que préconisé et décrit dans le rapport "Bouton" et le rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003.



## 17.1. NOMBRE DE SALARIÉS – RÉPARTITION

### 17.1.1. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de l'exercice 2007 est de 315 salariés.

### 17.1.2. RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR FONCTION

Services précliniques au 31 décembre 2007	Europe	dont France	Etats-Unis	Asie	Total
Cadres	60	60	16		76
Techniciens	143	143	17		160
Employés	45	45	8	1	54
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>248</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>290</b>

## 17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS

La Société n'a pas mis en place de plans d'options d'achat d'actions, seules des options de souscription d'actions ont été autorisées et attribuées.

Il n'existe pas d'autres instruments optionnels attribués à l'occasion d'opérations réservées aux mandataires sociaux et aux 10 principaux attributaires salariés de la Société.

### 17.2.1. PARTICIPATIONS ET OPTIONS DÉTENUES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le nombre d'actions de l'émetteur détenues par chacun des administrateurs de la Société est mentionné à l'Annexe I.1.1.1. "Composition du conseil d'administration", page 63 du présent document de référence.

Parmi les membres des organes d'administration, seul Thierry Jean est attributaire d'options de souscription d'actions.

au 31 décembre 2007	Actions détenues	Options de souscriptions d'actions détenues /non levées		
		Conseil du 13.06.00	Conseil du 07.12.01	Conseil du 29.11.04
Nom du mandataire				
Thierry Jean, Président-directeur général	869 733	1 640 <sup>1</sup>	6 640 <sup>1</sup>	110 000

<sup>1</sup> chaque option attribuée en 2000 et 2001 permet de souscrire 5 actions

### 17.2.2. INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

#### 17.2.2.1. Attribution et levée d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice écoulé

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'actions attribuées / nombre d'actions levées	Prix	Dates d'échéance	Plan
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du Groupe	néant	–	–	–
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	néant	–	–	–

Options de souscription d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers <sup>1</sup>	Nombre d'actions attribuées/ nombre d'actions levées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties durant l'exercice aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux	néant	–	–
Options levées durant l'exercice par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux	43 200 actions souscrites par levée de 8 640 options	20,66 € pour 5 actions	Plan 1998

<sup>1</sup> Salariés de la Société et du Groupe

### 17.2.2.2. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2007, il existe deux plans d'options de souscription d'actions en cours de validité qui ont été mis en place respectivement par les assemblées des 10 mai 2000 et 5 juin 2002 au profit de certains salariés et cadres dirigeants du Groupe.

#### PLAN D'OPTIONS 1998

L'assemblée générale du 26 juin 1998 a autorisé l'attribution de 100 900 options de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 504 500 actions nouvelles. Ces options ont été intégralement attribuées par le conseil d'administration lors de ses réunions des 7 septembre 1998, 21 janvier 1999, 7 juillet 1999, 24 septembre 1999, 19 janvier 2000 et 13 juin 2000. Au cours de l'exercice écoulé, 52 200 actions ont été souscrites au titre de ce plan d'options.

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les options de souscription d'actions au 30 avril 2008.

Date de l'assemblée	26 juin 1998					
Nombre d'options autorisées	100 900					
Date du conseil d'administration	07.09.98	21.01.99	07.07.99	24.09.99	19.01.00	13.06.00
Nombre d'options attribuées	43 300	2 000	17 990	320	30 610	6 680
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	216 500	10 000	89 950	1 600	153 050	33 400
<i>Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants <sup>1</sup></i>	72 750	7 500	37 275	0	70 000	26 200
Nombre d'options annulées	21 500 <sup>2</sup>	1 500 <sup>3</sup>	6 445 <sup>4</sup>	0	2 920 <sup>4</sup>	6 680 <sup>5</sup>
Point de départ d'exercice des options <sup>6</sup>	07.09.00	21.01.01	07.07.01	24.09.01	19.01.02	13.06.02
Date d'expiration <sup>7</sup>	06.09.05	20.01.06	06.07.06	23.09.06	18.01.07	12.06.07
Prix de souscription par action (€)	40,02 <sup>8</sup> 42,15 <sup>9</sup>	23,543 <sup>8</sup> 24,782 <sup>9</sup>	15,185 <sup>8</sup> 15,985 <sup>9</sup>	15,789 <sup>8</sup>	20,553 <sup>8</sup> 21,635 <sup>9</sup>	73,578 <sup>8</sup> 77,450 <sup>9</sup>
Nombre d'actions souscrites au 30.04.08	109 000	2 500	57 725	1 600	138 450	0
Solde d'actions à souscrire (après annulation) au 30.04.08	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options restant à attribuer	57 600	55 600	37 610	37 290	6 680	0

<sup>1</sup> On entend par dirigeants les membres du comité stratégique existant jusqu'en 2007

<sup>2</sup> Nombre d'options annulées par les conseils d'administration du 18 juillet 2002 et du 9 janvier 2007

<sup>3</sup> Nombre d'options annulées par le conseil d'administration du 9 janvier 2007

<sup>4</sup> Nombre d'options annulées par le conseil d'administration du 21 mars 2007

<sup>5</sup> Nombre d'options annulées par le conseil d'administration du 21 mars 2008

<sup>6</sup> Seule une partie des options lors de certaines attributions est exerçable à cette date. Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la première date de départ d'exercice des options attribuées

<sup>7</sup> Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la date d'expiration ultime des options attribuées concernées.

<sup>8</sup> Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep SA pour 5 actions

<sup>9</sup> Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep, Inc. pour 5 actions

#### PLAN D'OPTIONS 2000

L'assemblée générale du 10 mai 2000 a autorisé l'attribution de 100 000 options de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 500 000 actions nouvelles. L'assemblée générale a donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour consentir lesdites options, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans. Le 20 décembre 2000, le conseil d'administration a consenti 9 900 options à 65 salariés, le 7 décembre 2001, 80 530 options à 197 salariés, le 18 juillet 2002, 18 500 options à 4 salariés. Le conseil d'administration lors de sa réunion du 19 mars 2003 a annulé 5 870 options de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 29 350 actions.

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les options de souscription d'actions au 30 avril 2008.

Date de l'assemblée	10 mai 2000			
Nombre d'options autorisées	100 000			
Date du conseil d'administration	20.12.00	07.12.01	18.07.02	19.03.03
Nombre d'options attribuées	9 900	80 530	3 700	0
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	49 500	402 650	18 500	0
<i>Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants <sup>1</sup></i>	0	103 700	10 000	
Nombre d'options annulées <sup>2</sup>	9 900	120	0	5 870
Point de départ d'exercice des options <sup>3</sup>	20.12.02	07.12.03	18.07.04	–
Date d'expiration <sup>4</sup>	19.12.07	06.12.08	17.07.09	–
Prix de souscription par action (€)	78,753 <sup>5</sup> 82,898 <sup>6</sup>	16,731 <sup>7</sup> 17,612 <sup>8</sup>	12,694 <sup>7</sup>	néant
Nombre d'actions souscrites au 30.04.08	0	5 000	0	0
Solde d'actions à souscrire (après annulation) au 30.04.08	0	397 650	18 500	0
Nombre d'options restant à attribuer	90 100	9 570	5 870	0

<sup>1</sup> On entend par dirigeants les membres du comité stratégique existant jusqu'en 2007

<sup>2</sup> Nombre d'options annulées par les conseils d'administration du 18 juillet 2002, du 19 mars 2003 et du 21 mars 2008

<sup>3</sup> Seule une partie des options lors de certaines attributions est exerçable à cette date. Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la première date de départ d'exercice des options attribuées

<sup>4</sup> Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la date d'expiration ultime des options attribuées concernées.

<sup>5</sup> Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep SA pour 5 actions

<sup>6</sup> Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep, Inc. pour 5 actions

<sup>7</sup> Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep SA pour 1 action

<sup>8</sup> Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep, Inc. pour 1 action

## PLAN D'OPTIONS 2002

L'assemblée générale du 5 juin 2002 a autorisé l'attribution de 500 000 options de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 500 000 actions nouvelles. L'assemblée générale a donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour consentir lesdites options, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 3 ans. Le 29 novembre 2004, la totalité des options, soit 500 000 actions, a été attribuée par le conseil d'administration à 22 salariés. Au cours de l'exercice écoulé, aucune action n'a été souscrite au titre de ce plan.

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les options de souscription au 30 avril 2008.

Date de l'assemblée	5 juin 2002
Nombre d'options autorisées	500 000
Date du conseil d'administration	29.11.04
Nombre d'options attribuées	500 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	500 000
<i>Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants <sup>1</sup></i>	445 000
Nombre d'options annulées	0
Point de départ d'exercice des options <sup>2</sup>	29.11.05
Date d'expiration <sup>3</sup>	28.11.11
Prix de souscription par action (€)	9,534 <sup>4</sup> 10,036 <sup>5</sup>
Solde d'actions souscrites au 30.04.08	0
Solde d'actions à souscrire au 30.04.08	500 000
Nombre d'options restant à attribuer	0

<sup>1</sup> On entend par dirigeants les membres du comité stratégique existant jusqu'en 2007, dont 110 000 attribuées à Thierry Jean, P.Dg.

<sup>2</sup> Seule une partie des options lors de certaines attributions est exerçable à cette date. Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la première date de départ d'exercice des options attribuées

<sup>3</sup> Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la date d'expiration ultime des options attribuées concernées.

<sup>4</sup> Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep SA

<sup>5</sup> Bénéficiaires salariés ou dirigeants des filiales

En cas d'exercice de la totalité des options attribuées, le capital de la Société se répartirait de la manière suivante :

<b>Actionnaires au 30 avril 2008</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% du capital et des droits de vote</b>
Institut Pasteur de Lille	865 100	6,39%
Thierry Jean	1 021 133	7,55%
Odyssée Venture	829 318	6,13%
CDC Entreprises Valeurs Moyennes	399 461	2,95%
OTCAM	383 039	2,83%
Détenteurs d'options de souscription d'actions	764 750	5,65%
Autres/Public	9 265 224	68,50%
<b>Total</b>	<b>13 528 025</b>	<b>100%</b>

### 17.3. ACCORD D'INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATIONS DES SALARIÉS

#### 17.3.1. INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

A la date du présent document de référence, il existe un accord de participation en vigueur. L'accord d'intéressement a pris fin le 31 décembre 2000 et n'a pas été renouvelé à ce jour.

#### 17.3.2. ACCORD PRÉVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Les salariés du Groupe peuvent devenir actionnaires par levée d'options de souscription d'actions. Il n'existe pas d'autres accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société.

# 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES



## 18.1. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

### 18.1.1. ACTIONNAIRES AU 30 AVRIL 2008

Au 30 avril 2008, le nombre total d'actions de Cerep s'élevait à 12 611 875, avec 12 603 214 droits de vote.

Actionnaires au 30 avril 2008, à la connaissance de la Société	Nombre		Nombre	
	d'actions	%	de droits de vote	%
Thierry Jean	869 733	6,90%	869 733	6,90%
Institut Pasteur de Lille	865 100	6,86%	865 100	6,86%
Odyssée Venture <sup>1</sup>	829 318	6,57%	829 318	6,58%
CDC Entreprises Valeurs Moyennes <sup>2</sup>	399 461	3,16%	399 461	3,17%
OTCAM <sup>3</sup>	383 039	3,03%	383 039	3,03%
Actions auto détenues - actions propres <sup>4</sup>	8 661	0,07%	-	0,00%
Autres/Public	9 256 563	73,41%	9 256 563	73,46%
<b>Total</b>	<b>12 611 875</b>	<b>100%</b>	<b>12 603 214</b>	<b>100%</b>

<sup>1</sup> Le 18 février 2008, Odyssée Venture a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 8%.

<sup>2</sup> Le 8 février 2008, CDC Entreprises Valeurs Moyennes a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 2%.

<sup>3</sup> Le 21 mars 2008, OTC Asset Management a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 2%.

<sup>4</sup> A la date du présent document de référence, il n'existe pas d'autorisation accordée à la Société de racheter ses propres actions, le programme de rachat de ses propres actions par la Société ayant pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 21 juin 2005. En conséquence, le contrat de liquidité conclu par la Société a pris fin le 21 juin 2005.

### IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

Les actions entièrement libérées sont au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

A la connaissance de la Société, le nombre d'actionnaires de Cerep s'élève à environ 10 000. Cependant, depuis 2004, la Société n'a pas diligenté d'enquête Euroclear.

La Société n'a pas mis en place de plan d'épargne salariale en actions de Cerep. L'information dont dispose ou peut disposer la Société ne lui permet pas de connaître le nombre d'actions détenues par les salariés de Cerep, ni d'avoir connaissance de la répartition des actions de la Société entre résidents et non résidents français.

A la connaissance de la Société, à la date du présent document de référence, il n'existe pas d'actionnaires, autres que ceux visés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

### 18.1.2. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Actionnariat	31.12.07			31.12.06			31.12.05		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Thierry Jean	869 733	6,90%	6,90%	869 733	6,92%	6,93%	859 733	6,95%	6,96%
Institut Pasteur de Lille	865 100	6,86%	6,86%	865 100	6,89%	6,90%	865 100	6,91%	6,92%
Odyssée Venture	829 618	6,57%	6,58%	1 406 247	11,20%	11,20%	1 272 237	10,17%	10,18%
CDC Entreprises Valeurs Moyennes	399 461	3,17%	3,17%	251 194	2%	2%	250 193	2%	2%
OTCAM	383 039	3,03%	3,03%	674 948	5,30%	5,30%	-	-	-
Actions auto-détenues	8 661	0,07%	-	8 661	0,07%	-	8 661	0,07%	-
Capital détenu par le public <sup>1 et 2</sup>	9 256 563	73,41%	73,46%	9 409 934	74,92%	74,97%	9 493 894	75,90%	75,94%
<b>Total</b>	<b>12 611 875</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>12 559 675</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>12 609 625</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<sup>1</sup> titres au porteur et titres au nominatif

<sup>2</sup> y compris les salariés de Cerep

Seul Thierry Jean est actionnaire dirigeant.

La Société n'a pas connaissance de la répartition du capital entre actionnaires résidents et actionnaires non-résidents français.

Il n'existe pas de groupe d'actionnaires partenaires, ni, à la connaissance de la Société, d'action de concert.

## 18.2. DROITS DE VOTE

Il n'existe pas de limitation de droits de vote ou de droit de vote multiple.

Tous les actionnaires disposent des mêmes droits de vote. Seules les actions auto-détenues sont privées de droit de vote.

## 18.3. DÉTENTION OU CONTRÔLE, DIRECT OU INDIRECT

A la connaissance de la Société, cette dernière n'est ni détenue, ni contrôlée, directement ou indirectement par une autre personne physique ou morale.

## 18.4. ACCORD ENTRAÎNANT UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR

A la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni pacte de préférence ou autres accords dont la mise en œuvre entraînerait à l'avenir un changement de contrôle de la Société.



# 19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS



## 19.1. NATURE ET MONTANT DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Il n'existe pas d'opérations avec des sociétés apparentées en 2007.

## 19.2. MONTANT ET POURCENTAGE DES OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Il n'existe pas d'opérations avec des sociétés apparentées.

# 20

## INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

### 20.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés figurant aux pages 69 à 99 et le rapport des commissaires aux comptes correspondant figurant à la page 124 du document de référence de l'exercice 2006 enregistré auprès de l'AMF en date du 31 mai 2007 sous le n° D.07-0532, ainsi que les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes correspondant figurant à la page 132 du document de référence de l'exercice 2005 enregistré auprès de l'AMF en date du 31 mai 2006 sous le n° D.06-0512.
- les comptes annuels (comptes sociaux) figurant aux pages 101 à 123 et le rapport général des commissaires aux comptes correspondant figurant à la page 125 du document de référence de l'exercice 2006 enregistré auprès de l'AMF en date du 31 mai 2007 sous le n° D.07-0512, ainsi que les comptes annuels et le rapport général des commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 111 à 131 et 133 du document de référence de l'exercice 2005 enregistré auprès de l'AMF en date du 31 mai 2006 sous le n° D.06-0512.
- Les informations financières sélectionnées figurant aux pages 7 et 8 du document de référence de l'exercice 2006 enregistré auprès de l'AMF en date du 31 mai 2007 sous le n° D.07-0532

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Se reporter également au "Rapport financier annuel", pages 117 à 180.

### 20.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA

Sans objet

### 20.3. ÉTATS FINANCIERS

Se reporter au "Rapport financier annuel", pages 117 à 180.

### 20.4. VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

#### 20.4.1. DÉCLARATION DES CONTRÔLEURS LÉGAUX ET HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Se reporter au "Rapport financier annuel", pages 181 à 189.

#### 20.4.2. PÉRIMÈTRE DES INFORMATIONS VÉRIFIÉES

Se reporter au "Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés", page 181 du présent document de référence.

#### 20.4.3. INFORMATIONS FINANCIÈRES NON VÉRIFIÉES

Sans objet.

### 20.5. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2007.



## 20.6. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

### 20.6.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES ET SEMESTRIELLES

Se reporter au chapitre 12.3. "Éléments survenus depuis la clôture de l'exercice", page 35 du présent document de référence.

Les informations trimestrielles publiées par la Société ne font pas l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes, à l'exception d'un examen limité portant sur les chiffres d'affaires consolidé. Aucun rapport n'est établi à l'issue de cet examen limité.

### 20.6.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES COUVRANT LES SIX PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE SUIVANT

Sans objet.

## 20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société n'a jamais distribué de dividendes depuis sa constitution en 1989 et n'envisage pas une telle distribution dans les trois prochaines années.

## 20.8. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Se reporter au chapitre 4.2 "Risques juridiques", page 14 du présent document de référence.

## 20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

### CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2008

Le chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies de Cerep au premier trimestre 2008 a atteint 7,58 millions d'euros en légère augmentation par rapport aux 7,51 millions d'euros enregistrés au premier trimestre 2007. A taux de change constant (dollar/euro), le chiffre d'affaires du premier trimestre aurait été de 8,28 millions d'euros en augmentation de 10,3 % par rapport à 2007, une progression qui reflète bien l'augmentation soutenue du volume d'activité tant en France qu'aux États-Unis.

Le développement de nouveaux produits et services, l'industrialisation continue des processus de production et un haut niveau d'exigence de qualité ont permis à Cerep de développer et maintenir une offre compétitive tout en gagnant de nouvelles parts de marché dans un environnement économique perturbé.

Pour limiter son exposition au risque de change dollar/euro et bénéficier pleinement de la croissance de l'activité, le Groupe se développe rapidement aux États-Unis, à Redmond, où Cerep a presque doublé sa surface de laboratoires en début d'année 2008.

L'accord de collaboration conclu avec PerkinElmer en avril 2008 et le développement d'une offre conjointe, devraient en outre permettre à Cerep de conquérir, dès 2008, de nouveaux marchés.

Enfin, le Groupe jusqu'alors peu présent en Asie a recruté, au second semestre 2007, des agents commerciaux japonais pour dynamiser ses forces de vente sur cette zone. Dès le premier trimestre 2008, on observe une progression très significative du chiffre d'affaires en Asie (+48% par rapport au premier trimestre 2007).

La position de trésorerie du Groupe (hors actions propres) s'élève à 21,62 millions d'euros au 31 mars 2008.

# 21

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 21.1. CAPITAL SOCIAL

#### 21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT ET ACTIONS ÉMISES/AUTORISÉES

##### 21.1.1.1. Actions autorisées

Se reporter au chapitre 21.1.4. ci-dessous.

##### 21.1.1.2. Actions émises entièrement libérées et non libérées

Au 31 décembre 2007, le capital social de Cerep s'élevait à 3 783 562,50 euros divisé en 12 611 875 actions toutes entièrement libérées.

##### 21.1.1.3. Valeur nominale des actions

0,30 euro.

##### 21.1.1.4. Nombre d'actions à la date d'ouverture et à la date de clôture

Se reporter à la note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés, page 146 du présent document de référence.

#### 21.1.2. ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

Sans objet.

#### 21.1.3. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS DÉTENUES PAR L'ÉMETTEUR OU PAR SES FILIALES

Au 31 décembre 2007 Cerep détient 8 661 actions propres au nominal de 0,30 euro par action.

Ces actions sont comptabilisées en réduction des capitaux propres consolidés au coût d'acquisition soit 120 000 euros.

#### PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le dernier programme de rachat d'actions mis en place par la Société a pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 21 juin 2005. Depuis cette date, Cerep n'a pas mis en place de nouveau programme. Les actions détenues à cette date ont été reclassées en "Autres titres immobilisés" dans les comptes sociaux. 8 661 actions propres sont inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2007.

#### 21.1.4. VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION - OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Outre les plans d'options de souscription d'actions (se reporter au chapitre 17.2.2.2, page 44 du présent document de référence pour le détail de ces plans), les autorisations d'augmentation de capital en cours de validité sont résumées dans le tableau ci-après.

Tableau des délégations en cours de validité à l'effet d'augmenter le capital

(en euros)	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (nominal)	Augmentation(s) réalisée(s)		Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
				les années précédentes	au cours de l'exercice	
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	21.06.06	20.08.08	3 000 000	Néant	Néant	3 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au bénéfice d'une catégorie de bénéficiaires <sup>1</sup>	21.06.06	20.08.08	3 000 000	Néant	Néant	3 000 000

<sup>1</sup> Sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur d'activité de la Société (pharmacie/biotechnologie).

(en euros)	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (nominal)	Augmentation(s) réalisée(s)		Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
				les années précédentes	au cours de l'exercice	
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	21.06.06	20.08.08	3 000 000	Néant	Néant	3 000 000
Autorisation d'augmenter le capital dans la limite de 10% pour rémunérer des apports en nature	21.06.07	20.08.09	10% du capital social	Néant	Néant	10% du capital social

A l'exception des options de souscription d'actions, il n'existe pas de valeurs mobilières émises par la Société.

#### 21.1.5. INFORMATION SUR LES DROITS D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATIONS ATTACHÉ(E)S AU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON LIBÉRÉ, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT À AUGMENTER LE CAPITAL

Sans objet.

#### 21.1.6. CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD

Sans objet.

#### 21.1.7. HISTORIQUE DU CAPITAL

##### ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Opération	Nombre de titres émis	Augmentation de capital (€)	Prime d'émission (€)	Montant successif du capital (€)	Nombre d'actions cumulé	Valeur nominale (€)
CA 28.04.03	Levée d'OPSA <sup>1</sup> (AGE 26.06.98)	4 500	18 497,70	17 147,70	3 587 242,50	11 957 475	0,30
CA 19.03.04	Levée d'OPSA <sup>1</sup> (AGE 26.06.98)	8 075	24 523,78	22 104,28	3 589 665	11 965 550	0,30
CA 27.09.04	Levée d'OPSA <sup>1</sup> (AGE 26.06.98)	1 975	7 232,72	6 640,22	3 590 257,50	11 967 525	0,30
AGE 07.01.05	Augmentation de capital	400 000	4 014 400	3 894 400	3 710 257,50	12 367 525	0,30
CA 21.03.05	Levée d'OPSA <sup>1</sup> (AGE 26.06.98)	44 950	259 371,49	245 886,49	3 723 742,50	12 412 475	0,30
CA 26.09.05	Levée d'OPSA <sup>1</sup> (AGE 26.06.98)	83 950	674 535,23	649,350,23	3 748 927,50	12 496 425	0,30
CA 22.03.06	Levée d'OPSA <sup>1</sup> (AGE 26.06.98)	22 825	93 036,63	86 189,13	3 755 775	12 519 250	0,30
CA 28.09.06	Levée d'OPSA <sup>1</sup> (AGE 26.06.98)	32 325	109 672,10	99 974,60	3 765 472,50	12 551 575	0,30
CA 28.09.06	Levée d'OPSA <sup>1</sup> (AGE 10.05.00)	5 000	16 963,97	15 463,97	3 766 972,50	12 556 575	0,30
CA 21.03.07	Levée d'OPSA <sup>1</sup> (AGE 26.06.98)	55 300	231 644,18	215 054,18	3 783 562,50	12 611 875	0,30

<sup>1</sup> Options de souscription d'actions

Au 30 avril 2008 et depuis la dernière augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions constatée par le conseil d'administration du 21 mars 2007, aucune action nouvelle n'a été créée.

## 21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

La refonte complète des statuts a été décidée par l'assemblée générale du 21 juin 2007 afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment celles issues de la loi du 1er août 2003, de l'ordonnance du 24 juin 2004, de la loi du 26 juillet 2005 et du décret du 11 décembre 2006.

### 21.2.1. OBJET SOCIAL

La Société a pour objet :

- . la production et la vente à différents stades de développement de molécules biologiques et toutes activités, de quelque nature que ce soit, liées à l'industrie pharmaceutique (humaine et vétérinaire), agro-alimentaire, phytopharmaceutique, cosmétique, chimique et aux activités médicales, paramédicales et vétérinaires,
- . et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, la participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

### 21.2.2. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Se reporter à l'Annexe I. "Composition du conseil d'administration", page 63 du présent document de référence.

Par ailleurs les statuts de la Société prévoient les dispositions suivantes :

#### " Article 12 – Conseil d'administration

**12-1.** *La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.*

*Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à un.*

**12-2.** *La durée des fonctions des administrateurs est de six années.*

*Les administrateurs ne doivent pas être âgés de plus de soixante quinze ans. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.*

**12-3.** *Le conseil d'administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation se fait par tout moyen même verbalement. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.*

*Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.*

*Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.*

*Le conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.*

*Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.*

**12-4.** *Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.*

*Parmi les pouvoirs qui lui sont propres, il autorise les conventions et les engagements définis par la loi et notamment les engagements pris au bénéfice du président, du directeur général ou des directeurs généraux délégués correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.*

**12-5.** *Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération.*

*La limite d'âge des fonctions de président est fixée à soixante cinq ans.*

*Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission."*

**" Article 13 – Direction générale**

*La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.*

*Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.*

*Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.*

*Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.*

*Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.*

*Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.*

*Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.*

*Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués peuvent être limités par le conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers."*

**21.2.3. DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS**

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions de la Société. Il n'existe pas de droits, privilèges ou restrictions particuliers, autres que ceux prévus par la réglementation en vigueur ou les statuts le cas échéant, ces derniers s'appliquant de manière identiques à toutes les actions de la Société.

Les statuts de la Société prévoient :

**" Article 11 - Droits et obligations attachés aux actions ordinaires – vote**

**11-1.** *La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.*

**11-2.** *Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.*

*Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.*

*Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.*

**11-3.** *Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.*

*Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires."*

**DROITS DE VOTE DOUBLE**

Il n'existe pas de droits de vote double attachés à certaines actions de la Société.

**LIMITATION DES DROITS DE VOTE**

Il n'existe pas de limitation des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'affectation et répartition des bénéfices, les statuts de la Société prévoient :

**" Article 17 - Affectation et répartition du bénéfice**

*Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation à la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire.*

*Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée qui, sur la proposition du conseil d'administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.*

*En outre l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.*

*L'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions."*

#### 21.2.4. MODIFICATIONS DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires sont celles prévues par la loi et la réglementation en vigueur. Les statuts ne contiennent aucune disposition particulière concernant la modification des droits des actionnaires.

#### 21.2.5. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les statuts de la Société prévoient :

##### " Article 14 – Assemblée d'actionnaires

*14-1. Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.*

*14-2. Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.*

*Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.*

*Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.*

*Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.*

*Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.*

*Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le conseil d'administration."*

#### 21.2.6. DISPOSITION DE L'ACTE CONSTITUTIF, DES STATUTS, D'UNE CHARTE OU D'UN RÈGLEMENT DE L'ÉMETTEUR QUI POURRAIT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER, DE DIFFÉRER OU D'EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE SON CONTRÔLE

Il n'existe pas de telles dispositions.

#### 21.2.7. DIVULGATION DES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

L'article 8-3 des statuts prévoit :

*" Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.*

*En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 2 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la Société dans un délai de 10 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.*

*En cas de non respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social."*



### 21.2.8. MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les conditions de modifications du capital de la Société sont celles prévues par la loi.  
En outre les statuts de la Société prévoient

**" Article 9 – Modification du capital - rompus**

*Le capital peut être augmenté par émission d'actions ordinaires ou de préférence, et, le cas échéant, par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits donnant accès au capital attachés ou non à des valeurs mobilières.*

*Le capital peut également être réduit conformément aux dispositions en vigueur.*

*Les augmentations et réductions du capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus. Sauf dans le cas où l'assemblée générale déciderait le règlement en espèces des droits formant rompus, les actionnaires possédant un nombre de titres inférieur à celui requis pour exercer un droit de conversion, d'échange ou d'attribution doivent faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des titres nécessaires."*

### 21.3. NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Il n'existe pas de nantissement sur les actions Cerep détenues en propre par la Société.

Plusieurs nantisements d'actifs existent en garantie donnée par Cerep SA aux organismes de crédit-bail immobilier (nantissement sur avances preneur) et aux établissements de crédit et crédit-bail mobilier (nantissements sur des matériels de laboratoire).

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti	Total du poste du bilan	% correspondant	Conditions de levée du nantissement
Sur immobilisations incorporelles	néant					
Sur immobilisations corporelles	de juillet 2003 à janvier 2005	de juin 2008 à janvier 2010	199	2 927	6,8%	A l'expiration du contrat d'emprunt correspondant
Sur immobilisations financières	de février 2003 à juin 2005	de mai 2014 à février 2018	1 297	1 611	80,5%	. Avances preneur : à l'expiration du contrat de crédit-bail . Dépôts de garantie : à l'échéance du bail.
Sur valeurs mobilières de placement	néant					
<b>Total</b>			<b>1 496</b>	<b>4 538</b>	<b>33,0%</b>	

Le prêt de 6 millions d'euros contracté le 22 janvier 2007 comporte des sûretés consistant principalement en nantisements du fonds de commerce et d'actions de la filiale Hesperion au profit de l'organisme bancaire prêteur. Il comporte également des clauses dites de "covenants". Celles-ci fixent principalement des ratios et minima financiers dont le non-respect par Cerep pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt. Ces ratios et minima financiers sont appréciés sur la base des comptes annuels consolidés à chaque fin d'exercice. Après la cession d'Hesperion, réalisée avec l'accord de l'organisme prêteur, celui-ci a accepté de maintenir sa facilité moyennant une révision du schéma de sûreté et des clauses de "covenants", actuellement en cours de négociation. (Se reporter également au chapitre 10.3 "Emprunt et structure de financement", page 31 du présent document de référence).



## 22

# CONTRATS IMPORTANTES

La Société estime qu'il n'existe pas pour les deux années précédant la date du présent document de référence de contrats importants, auxquels l'émetteur ou tout autre membre du Groupe est partie, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, et à l'exception du prêt décrit ci-après.

Le 22 janvier 2007, Cerep a conclu un contrat de prêt de 6 millions d'euros remboursable sur une durée de trois ans, destiné à lui donner les moyens de mener sa restructuration et d'améliorer la rentabilité de ses activités de service rentables. Versé pour moitié à la signature et le reste au 22 avril 2007, ce prêt est à remboursements trimestriels fixes de 500 K€ commençant le 22 juillet 2007. Il porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois + 150 points de base payable trimestriellement, représentant, après commission et frais, un taux effectif global annuel évalué à 7,59% au 31 décembre 2007.

Ce prêt comporte des sûretés consistant principalement en nantissements du fonds de commerce et d'actions de la filiale Hesperion au profit de l'organisme bancaire prêteur. Il comporte également des clauses dites de "covenants". Celles-ci fixent principalement des ratios et minima financiers dont le non-respect par Cerep pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt. Ces ratios et minima financiers sont appréciés sur la base des comptes annuels consolidés à chaque fin d'exercice. Après la cession d'Hesperion, réalisée avec l'accord de l'organisme prêteur, celui-ci a accepté de maintenir sa facilité moyennant une révision du schéma de sûretés et des clauses de "covenants", actuellement en cours de négociation.

# INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

## 23.1. RAPPORT D'EXPERT

Sans objet.

## 23.2. INFORMATIONS PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE

Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, elles ont été fidèlement reproduites, et la source de l'information est mentionnée ; pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.



# 24

## DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège social de la Société :

- . une copie ou l'original de l'acte constitutif et des statuts de la Société ainsi que de tous documents mentionnés à l'article R.225-89 du Code de commerce,
- . les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence,
- . les informations financières du Groupe pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Par ailleurs, la Société met à la disposition des actionnaires l'ensemble des informations réglementées<sup>1</sup> (documents de référence, communications périodiques, communiqués de presse, etc.) sur son site internet – [www.cerep.com](http://www.cerep.com) – ou sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ;

Le document d'information annuel requis en application des articles 451-1 du code monétaire et financier et 222-7 du règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société et le site internet de l'AMF mentionnés ci-dessus.

Les comptes de la société sont également publiés au BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires).

Les projets de résolutions des assemblées générales figurent sur le site internet de la Société quinze jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les publications obligatoires (BALO, journal d'annonces légales) sont faites dans les délais réglementaires.

<sup>1</sup> Conformément aux articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF et de la directive Transparence CE 2004/109 du 15 décembre 2004.

# INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cerep détient 100% du capital de plusieurs sociétés qui forment le groupe consolidé. Cerep ne détient aucune autre participation.

## FILIALES

### Anceris SA

Cette filiale française, détenue à 100% par Cerep SA, comptait, jusqu'en juin 2007, une dizaine de salariés et avait pour unique activité la recherche et le développement principalement dans le domaine du cancer. Après cette date, et par suite des décisions du Groupe de se recentrer sur ses activités de services rentables, Anceris a cessé ses activités de recherche ; l'ensemble des salariés employés de cette société a fait l'objet d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

### Hesperion Ltd.

Le 31 octobre 2007, Cerep a cédé son activité de services cliniques (Hesperion AG, basée en Suisse, et ses filiales) à Averion International Corp. pour un montant total de 25 millions d'euros, avant ajustement. Le prix de cession est constitué d'un premier paiement en numéraire de 20 millions d'euros à la date de la cession et de 2,5 millions d'euros payables à terme sous forme de dette remboursable à 3 ans. Le solde de 2,5 millions d'euros étant dû un mois après la transaction, diminué des éléments d'ajustement liés au fonds de roulement de 0,2 million d'euros.

### Cerep, Inc.

Cerep détient à 100% une filiale aux Etats-Unis (Cerep, Inc.) qui réalise des activités de profilage pharmaceutique (ADME/Toxicité) à la fois sous forme d'activités de services et dans le cadre des collaborations stratégiques conclues par Cerep. Cette filiale fournit un support pharmaceutique et analytique dans le développement de BioPrint® ainsi que des services commerciaux et des activités de R&D pour la société mère. A la fin de l'année 2007, Cerep, Inc. employait 41 personnes dont 20 chercheurs et techniciens de recherche.

La contribution de Cerep, Inc. au chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2007 s'est élevée à 4,86 millions d'euros, en augmentation de 32,5% par rapport aux 3,67 millions d'euros enregistrés en 2006.

### Cerep Japan Corp.

Cerep détient à 100% une filiale au Japon (Cerep Japan Corp.) qui a pour activité unique la commercialisation des produits et services de Cerep SA et de Cerep, Inc. Ses activités pour le compte de la société mère et de Cerep, Inc. sont rémunérées au coût, plus marge. En 2007, Cerep Japan Corp. n'employait qu'un salarié en charge des activités commerciales dans la zone Asie.

### Cerep HK Ltd.

Filiale à 100% de Cerep SA, basée à Hong Kong et récemment créée, elle n'a aucune activité et ne compte aucun salarié à ce jour (filiale dite "dormante").

Filiales (K€)	Anceris SA	Cerep, Inc.	Cerep Japan Corp.
Capital	2 353	797	61
Capitaux propres autres que le capital	-11 310	675	88
Quote-part du capital détenue	100%	100 %	100%
Valeur des titres détenus :			
. brut	4 014	1 001	80
. net	4 014	1 001	80
Prêts et avances	8 400	62	-
Montant des cautions et avals donnés par la Société	-	-	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Néant</b>	<b>5 690</b>	<b>100</b>
<b>Résultat 2007</b>	<b>-1 517</b>	<b>685</b>	<b>2</b>

En complément des informations relatives à Cerep SA et ses filiales présentées dans le Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, page 185 du présent document de référence, le tableau suivant présente les éléments significatifs relatifs aux éléments financiers entre Cerep SA et ses filiales au 31 décembre 2007.

Valeurs en consolidation (K€)	Cerep, Inc.	Cerep Japan Corp.	Anceris SA	Cerep SA	Consolidé
Actifs immobilisés nets (y compris écarts d'acquisition)	491		4 869	15 178	20 538
Endettement financier hors Groupe	166	–	–	25 725	25 891
Trésorerie	1 026	93	159	21 502	22 780
Dividendes versés	–	–	–	–	–

# RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Article 117 de la loi de sécurité financière  
Article 225-37 alinéa 6 du Code de commerce

Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, les limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du directeur général et sur les procédures de contrôle interne mises en place par Cerep

## I. LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### I.1 PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### I.1.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

##### I.1.1.1 Composition du conseil d'administration

L'administration de Cerep SA est confiée à un conseil d'administration qui comprend, à la date d'établissement du présent rapport, le Président et cinq administrateurs.

#### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### Président

. **Thierry Jean** est Président-Directeur général de Cerep.

Thierry Jean est administrateur et Président du conseil d'administration depuis la création de Cerep SA, qu'il a fondée en 1989. Son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Avant de créer Cerep SA, Thierry Jean était chercheur au CNRS. Docteur en biochimie, diplômé de l'Université de Paris en 1983, Thierry Jean a accompli une spécialité de trois ans d'études post-doctorales au National Cancer Institute de Bethesda, Maryland (Etats-Unis).

Adresse professionnelle : Cerep SA, 155 boulevard Haussmann – 75008 Paris

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 869 733.

##### Autres membres du conseil d'administration

. **Jean-Paul Boulan** est administrateur depuis 1989 ; son mandat d'administrateur vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Jean-Paul Boulan a une expérience de plus de vingt ans comme chargé d'affaires puis directeur des participations dans plusieurs structures de capital risque (Sofinnova, Opportune finance, OTC Asset management, ...).

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 14 360

. **Monique Capron** est administrateur depuis 2006 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Docteur en pharmacie et docteur ès sciences pharmaceutiques, Monique Capron a consacré sa carrière scientifique à l'immunologie des maladies transmissibles. Ses travaux ont conduit à une série de découvertes fondamentales concernant les mécanismes de cytotoxicité, l'identification des classes d'anticorps et l'intervention de certains récepteurs dans les interactions entre les éosinophiles et les anticorps. Monique Capron est actuellement Professeur de l'Institut Pasteur, professeur d'Immunologie à la Faculté de pharmacie de l'Université Lille 2, directeur de l'Unité Inserm U547 et Présidente du conseil d'administration de l'Inserm.

Adresse professionnelle : Inserm U547 – Institut Pasteur de Lille – BP 245 – 59019 Lille Cedex

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 100

. **David Edwards** est administrateur depuis 2003 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

David Edwards est professeur de biotechnologie à Harvard. Il est cofondateur de Advanced Inhalation Research (AIR) désormais intégrée à la société cotée en bourse Alkermes, de Pulmatrix, créée en 2002 pour le développement d'une nouvelle thérapie contre les infections pulmonaires et de Mend (ou Medicine in need) dédiée au développement d'une nouvelle thérapie contre la tuberculose. Il est également à l'origine du Laboratoire de Paris, une organisation culturelle consacrée à l'expérimentation entre les arts et la science et a créé The Cloud Foundation (à Boston) et l'Association Nuage (à Paris), deux organisations philanthropiques de soutien à des programmes basés sur l'art pour les jeunes en difficulté.

Adresse professionnelle : Harvard University, 322 Pierce Hall, Cambridge, MA 02138, Etats-Unis

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 4 500

- **Georges Hibon** est administrateur depuis 2000 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Georges Hibon est actuellement conseiller et administrateur de plusieurs entreprises et organismes en Europe et en Amérique du Nord. Il a plus de 35 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique, les biotechnologies et le secteur des vaccins. Après 18 ans passés chez Merck où il a occupé divers postes dont le poste de Président de la filiale française de Merck et Vice Président de la Division Internationale, il rejoint en 1990 Pasteur Mérieux Connaught (aujourd'hui Aventis Pasteur) qu'il quitte en 1998 en qualité de PDG de PMC North America. Georges Hibon est diplômé de HEC.

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 5

- **Pierre Simon** est administrateur depuis 1997 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Pierre Simon a été professeur de pharmacologie à la faculté de médecine de la Pitié-Salpêtrière et directeur du département de pharmacologie clinique de l'Hôpital de la Salpêtrière de 1967 à 1986, date à laquelle il rejoint le groupe Sanofi comme directeur de la Recherche & Développement et membre du comité exécutif. Ses principaux travaux ont porté sur la psychopharmacologie expérimentale et clinique et sur la méthodologie des essais thérapeutiques.

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 12 255

Au cours de l'exercice 2007, était également administrateur Eric Belot, démissionnaire le 21 Mars 2007.

## CUMUL DES MANDATS

Nom	Autres mandats et fonctions	Mandats expirés exercés au cours des 5 dernières années	Autres fonctions principales exercées
<b>Jean-Paul Boulan</b> 69 ans (né le 18 novembre 1938)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. JPB Gestion SARL (France) : gérant</li> <li>. Modelabs SA (France, société cotée) : membre du conseil de surveillance</li> <li>. Abcys SA (France) : administrateur</li> <li>. Malbec SA (France) : administrateur</li> <li>. OTC AM (France) : membre du comité consultatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Jouan SA (France) : administrateur</li> <li>. Digiplug SA (France) : Président du conseil de surveillance</li> <li>. OTC AM SA (France) : administrateur</li> <li>. Bionisis SA (France) : membre du conseil de surveillance</li> </ul>	
<b>Monique Capron</b> 60 ans (née le 26 octobre 1947)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Inserm (France) : Présidente du conseil d'administration</li> <li>. Fondation Roche (France) : membre du conseil scientifique</li> <li>. Institut de Recherche pour le Développement (IRD) (France) : administrateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. IFR 17 (Institut fédératif de recherche) : directeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Professeur d'Immunologie/Faculté de pharmacie de l'Université Lille II</li> <li>. Professeur de l'Institut Pasteur</li> <li>. Directeur de l'Unité Inserm U547</li> <li>. Praticien des hôpitaux/CHRU de Lille</li> </ul>
<b>David Edwards</b> 47 ans (né le 6 avril 1961)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Pulmatrix, Inc. (USA) : administrateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Advanced Inhalation Research (AIR) (USA) : Président</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Professeur de biotechnologie à Harvard</li> </ul>



Nom	Autres mandats et fonctions	Mandats expirés exercés au cours des 5 dernières années	Autres fonctions principales exercées
<b>Georges Hilbon</b> 70 ans (né le 3 novembre 1937)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Transgène SA (France - société cotée) : administrateur</li> <li>. BioAlliance Pharma (France - société cotée) : administrateur</li> <li>. Biomérieux.SA (France - société cotée) : administrateur</li> <li>. Shantha Biotechnics Limited (Inde) : Chairman</li> <li>. Advanced Bioscience Laboratories Inc. (USA) : Chairman</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Epimmune, Inc. (USA) : administrateur</li> <li>. Apton, Inc. (USA) : administrateur</li> </ul>	
<b>Thierry Jean</b> 51 ans (né le 11 juin 1956)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. SpinX, Inc. (Suisse) : administrateur</li> <li>Sociétés du Groupe Cerep : <ul style="list-style-type: none"> <li>. Anceris SA (France) : Président du conseil d'administration</li> <li>. Cerep, Inc. (USA) : President &amp; Chief Executive Officer</li> <li>. Cerep Limited (Hong Kong) : administrateur</li> <li>. Cerep Japan Corp. (Japon) : Président</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Z-Cube (Italie) : membre du Business advisory board</li> <li>. Nautilus SA (France) : administrateur</li> <li>. Capintech (France) : administrateur</li> <li>. membre du "European Advisory Board" de e-Medsecurities, Inc. (USA)</li> <li>. LEEM Recherche (France) : administrateur</li> <li>. Hesperion AG (Suisse) : Président du conseil d'administration (société du Groupe jusqu'au 31 octobre 2007)</li> </ul>	
<b>Pierre Simon</b> 73 ans (né le 16 décembre 1934)		<ul style="list-style-type: none"> <li>. IDM SA (France) : administrateur</li> <li>. Sanofi-Synthélabo Recherche SA (France – société cotée) : administrateur</li> </ul>	

## CONDITIONS DE NOMINATION ET INDÉPENDANCE

Le mandat des administrateurs est d'une durée de six années. Les administrateurs sont toujours rééligibles mais ne doivent pas être âgés de plus de soixante-quinze ans. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Au sens des critères du rapport Bouton du 23 septembre 2002 rappelés ci-après et du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003, tous les administrateurs (autres que le Président) de la Société sont indépendants, à l'exception de Jean-Paul Boulan qui n'a pas cette qualité en raison de sa présence au conseil d'administration depuis plus de douze ans.

*"Critères à retenir pour qualifier un administrateur d'indépendant – extrait du rapport Bouton de septembre 2002 – section II*

*Par souci de clarification, les critères que devraient examiner le Comité et le Conseil afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la société ou son groupe, devraient être les suivants :*

- . *Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.*
- . *Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.*
- . *Ne pas être (ou être lié directement ou indirectement) client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.*
- . *Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.*
- . *Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes (article L 225-225 du Code de commerce).*
- . *Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans. A titre de règle pratique, la perte de la qualité d'administrateur indépendant au titre de ce critère ne devrait intervenir qu'à l'expiration du mandat au cours duquel il aurait dépassé la durée de 12 ans.*

*S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère, le groupe*

*de travail propose de les considérer comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel".*

D'une façon générale, et à la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du conseil vis à vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

### 1.1.1.2 Fonctionnement du conseil d'administration

#### RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2007

En 2007, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois.

Les administrateurs ont été relativement assidus aux réunions du conseil avec un taux de présence de l'ensemble des administrateurs de 63,50%.

Ont participé aux séances du conseil d'administration :

- . les six administrateurs en cours de mandat en 2007, puis cinq administrateurs à dater du 21 mars 2007 à la suite de la démission d'Eric Belot ;
- . le Président ;
- . le Directeur financier ;
- . le General counsel & Corporate secretary, secrétaire du conseil ;
- . les représentants des salariés en France, convoqués à toutes les séances du conseil.

Ont également participé à certaines séances du conseil d'administration :

- . les commissaires aux comptes, convoqués à toutes les séances du conseil portant sur l'examen des comptes semestriels et annuels.

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'ordre du jour des réunions du conseil est élaboré par le Secrétaire après échange avec le Président.

Avant chaque réunion et dans un délai raisonnable, les administrateurs reçoivent l'ordre du jour et les éléments nécessaires à leur réflexion.

Ainsi, les administrateurs peuvent consacrer, pour la préparation des réunions du conseil et des comités auxquels ils siègent, le temps nécessaire à l'examen des dossiers et demander, quand ils le jugent utile, des documents complémentaires pour l'accomplissement de leur mission.

Les administrateurs agissent dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur et notamment les pratiques de bonne gouvernance. Ils participent activement et en toute liberté aux délibérations et apportent leurs connaissances et leur compétence professionnelle dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par un règlement intérieur. Le règlement intérieur arrête notamment les règles relatives à la composition du conseil en vue d'assurer son indépendance, au contenu et à la communication des informations qui lui sont remises, au mode de fonctionnement et aux attributions des différents comités, au respect de la confidentialité, au traitement des informations privilégiées, à la détention, à l'achat et à la cession des titres de la Société.

#### TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2007

Au cours de l'exercice 2007, les réunions du conseil ont porté notamment sur l'examen et l'arrêté des comptes consolidés et sociaux (annuels et semestriels), l'affectation du résultat, les orientations stratégiques et les opérations majeures telles que les restructurations importantes projetées par la Société ou ses filiales, les questions relatives au gouvernement d'entreprise, les rémunérations des mandataires sociaux et des dirigeants (sur proposition du comité de rémunération), la répartition des jetons de présence, la convocation de l'assemblée générale et l'examen des documents qui y sont présentés.

En 2007, le conseil a notamment suivi régulièrement les opérations de cession de la filiale clinique, Hesperion, ainsi que les opérations de restructuration du Groupe annoncées fin 2006.

Lors de chaque séance, le conseil a également examiné l'évolution du chiffre d'affaires et des activités du Groupe.

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions ont été prises par le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le conseil d'administration a apporté certaines limites aux pouvoirs du Président-directeur général et les revoit régulièrement. Ainsi, en 2007, sont soumises à l'approbation du conseil toutes décisions d'investissement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. En outre le conseil doit autoriser tous projets d'acquisition ou de cession, ainsi que les augmentations de capital envisagées. Il se prononce également sur les orientations stratégiques du Groupe et revoit les litiges importants.

### 1.1.1.3 Évaluation du conseil d'administration

La Société veille à ce que le conseil soit composé majoritairement d'administrateurs indépendants, et plus généralement à se conformer aux propositions du rapport Bouton du 23 septembre 2002 et au rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003.

Le conseil d'administration initie régulièrement un débat sur l'évaluation de son fonctionnement. De plus, le Président invite fréquemment les administrateurs à faire toutes propositions pour améliorer l'efficacité du conseil.

Dans ce sens, a notamment été convenu (i) que le conseil serait tenu régulièrement informé de la marche des affaires sociales, y compris entre les séances de conseil, et particulièrement à l'occasion des opérations significatives entreprises par la Société, telles que les opérations de croissance externe de cession ou cessation d'activité et (ii) que le Président-directeur général ou la personne qu'il délègue à cet effet ferait le point lors de chaque réunion du conseil sur les orientations stratégiques du Groupe et leurs évolutions.

L'assiduité des membres du conseil, de même que leur participation active aux débats sur la stratégie et les orientations du Groupe, font partie des critères d'évaluation de la performance du conseil.

Une évaluation des travaux des comités est réalisée par le conseil, auquel ces comités présentent régulièrement les résultats de leurs réflexions et activités.

L'évaluation du conseil réalisée pour l'exercice 2007 conclut à une performance satisfaisante des travaux du conseil, un taux de présence des administrateurs (63% environ) qui s'il reste bon, est en diminution par rapport à l'exercice précédent. Le conseil considère que les compétences assez diverses de ses membres permettent une bonne évaluation des projets et documents soumis à son approbation.

S'agissant des comités qui se réunissent de manière plus formelle, à savoir le comité de nomination et des rémunérations et le comité d'audit, leur fonctionnement a été jugé satisfaisant et leur composition cohérente et équilibrée compte tenu des compétences requises au sein de ces instances. Cependant, par suite de la démission d'Eric Belot au cours de l'exercice, il a été convenu de renforcer la composition du comité d'audit par la nomination d'un nouveau membre.

### 1.1.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

La Société comporte un comité de direction, émanation de la direction générale et non constitué par le conseil d'administration. Il existe en outre plusieurs comités mis en place par le conseil, à savoir un comité de nomination et des rémunérations un comité d'audit, un comité scientifique et un comité social et environnement.

#### 1.1.2.1 Le comité de direction

Le comité de direction, organe créé par la direction générale, s'est réuni de manière hebdomadaire en 2007 pour définir l'orientation générale de la Société en matière de stratégie, budget, ressources humaines, communication institutionnelle et traite plus généralement de toutes les questions d'importance relatives à la vie de l'entreprise, ses salariés et son environnement.

Ses décisions majeures sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

#### MEMBRES EN 2007

- . Thierry Jean, Président directeur général
- . Michèle Arnoe, Directrice commerciale
- . Marc Bijaoui, Directeur des ressources humaines
- . Olivier Gozé, Directeur des opérations pré-cliniques
- . Sophie Macault, General counsel & Corporate secretary
- . Jacques Madinier, Directeur administratif et financier
- . Fabien Paganelli, Directeur des services d'information

#### 1.1.2.2 Le comité d'audit

Créé en 2003, le comité d'audit est composé à la date du présent rapport de deux membres dont un administrateur indépendant. Il se réunit trimestriellement et ses décisions sont prises à la majorité.

Le comité d'audit, chargé d'évaluer en permanence l'existence et l'efficacité des procédures de contrôle financier et de contrôle des risques de la Société, a notamment pour mission d'examiner :

- . le périmètre de consolidation,
- . les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels,
- . les procédures de contrôle,
- . les programmes et travaux d'audit interne,
- . la pertinence des options comptables,
- . les risques et engagements hors bilan significatifs,
- . tout sujet susceptible d'avoir une incidence significative, financière et comptable,
- . l'état annuel des contentieux, litiges ou arbitrages importants.

Le comité peut procéder à des visites et auditions de responsables opérationnels ou de personnes qui participent à l'élaboration des comptes. Il peut entendre les commissaires aux comptes même en l'absence des dirigeants. Il peut recourir à des experts extérieurs.

Il intervient lors de la sélection des commissaires aux comptes et avant chaque renouvellement de ceux-ci. Il se tient informé des honoraires qui leur sont versés et veille au respect des règles garantissant leur indépendance.

En 2007, le comité d'audit s'est réuni trois fois, avec un taux de présence de 87,50%.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité d'audit a auditionné le directeur financier, ses principaux collaborateurs et les commissaires aux comptes de la Société, dans l'exercice de sa mission.

Dans ce cadre, le comité d'audit s'est fait présenter les états financiers consolidés du Groupe. Il a également orienté ses travaux sur les principales provisions décidées dans le cadre de l'abandon de certaines activités, sur l'analyse comptable et économique du crédit-bail immobilier relatif aux locaux de Villebon-sur-Yvette et sur l'analyse des principaux actifs de la Société dans le cadre de la restructuration du Groupe. Enfin le comité d'audit fait un suivi régulier de la trésorerie.

#### MEMBRES EN 2007

- . Jean-Paul Boulan
- . Jean-Paul Moinard
- . Eric Belot

Le mandat de membre du Comité d'audit de Eric Belot a pris fin le 21 mars 2007 par suite de sa démission. A la date du présent rapport, il n'a pas été remplacé.

#### 1.1.2.3 Le comité de nomination et des rémunérations

Créé début 1997 par le conseil d'administration, le comité des rémunérations est composé à la date du présent rapport de deux membres, dont un administrateur indépendant. En 2007, le comité de rémunération est devenu comité de nomination et des rémunérations. Il a pour rôle principal de soumettre au conseil d'administration des propositions sur la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription d'actions aux salariés de l'entreprise et de ses filiales. A la demande du Président, il peut également se prononcer sur la rémunération des membres du comité de direction. Enfin, il assiste le conseil d'administration dans le choix des administrateurs, des mandataires sociaux et des administrateurs membres des comités.

Il se réunit sur convocation du Président, invité permanent, qui présente au comité ses propositions de rémunération et d'attribution d'options de souscription d'actions.

Le comité de nomination et des rémunérations arrête les principes et règles de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux.

Le comité s'est prononcé en 2007 sur la rémunération de Thierry Jean, Président-directeur général et a défini les règles et principes résumés ci-après.

La rémunération de Thierry Jean, ne comprend pas de jetons de présence à l'attribution desquels il n'est pas éligible. Elle est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable (bonus).

La règle de variabilité du bonus pour les performances de l'exercice 2007 a été arrêtée comme suit :

- . 40% du bonus est attribué en fonction de la performance globale du Groupe,
- . 60 % du bonus est attribué en fonction de la performance individuelle dans la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice et devant concourir à la performance long terme du Groupe,
- . Il n'y a pas de complément de bonus dans l'hypothèse d'un dépassement des objectifs, quelque soit ce dépassement.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité de nomination et des rémunérations s'est réuni une fois, avec un taux de présence de 66,66%.

#### MEMBRES EN 2007

- . Jean-Paul Boulan
- . Georges Hibon
- . Eric Belot

Le mandat de membre du comité de nomination et des rémunérations de Monsieur Eric Belot a pris fin le 21 mars 2007 par suite de sa démission. A la date du présent document de référence, il n'a pas été remplacé.

#### 1.1.2.4 Le comité scientifique

Créé en 2003 par le conseil d'administration, il est composé de trois membres, dont deux administrateurs indépendants, choisis pour leurs compétences dans les différents aspects de la drug discovery. Il se réunit en tant que de besoin et a pour rôle principal d'examiner les activités de la Société dans le domaine de la

recherche et du développement. Le comité scientifique revoit tout ou partie des programmes de recherche et développement de la Société.

Le comité scientifique est également consulté sur toutes questions scientifiques majeures.

Il se réunit à la demande de ses membres, lorsqu'une question qui doit faire l'objet d'une décision du conseil ou d'une approbation par ce dernier, nécessite une expertise préalable et un avis du comité scientifique.

Il n'a pas été fixé de limite d'âge pour les membres du comité scientifique.

#### MEMBRES EN 2007

- . André Capron
- . David Edwards
- . Pierre Simon

#### 1.1.2.5 Le comité social et environnement

Le comité social et environnement a été créé en 2003 par le conseil d'administration. Il a pour rôle d'apprécier et de se prononcer sur tous les aspects principaux de la politique sociale et environnementale de la Société.

Georges Hibon, administrateur indépendant, siège à ce comité. D'autres membres, indépendants, devraient le rejoindre.

### 1.2 PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

#### 1.2.1 Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)

Il est proposé à l'assemblée générale de fixer le montant global des jetons de présence pour 2008 à la somme globale maximale de 100 000 euros.

Le conseil répartit entre ses membres lesdits jetons, selon les règles qu'il a fixées. Ces règles sont essentiellement basées sur l'assiduité aux séances du conseil.

#### 1.2.2 Rémunération des mandataires sociaux

A la date du présent rapport, seul le Président-directeur général est concerné.

Le conseil arrête sa politique de rémunération des mandataires sociaux et leur rémunération sur proposition du comité de nomination et des rémunérations.

Il décide également de la politique d'attribution et de l'allocation d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites sur proposition du comité de nomination et des rémunérations. A la date des présentes, il n'existe pas d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites non attribuées.

Il se réfère également aux recommandations AFEP/MEDEF de janvier 2007 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Cette politique porte sur l'ensemble des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature pris par la Société.

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables.

Les modalités de détermination de la rémunération du Président-directeur général sont décrites au paragraphe 1.1.2.3 ci-dessus.

En 2007 le Président-directeur général a bénéficié en outre d'avantages en nature pour un montant de 2 738 euros.

Il n'existe pas d'engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel évènement.

### 1.3 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

## II. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

### II.1 OBJECTIF ET DÉFINITION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par la direction générale, le management et le personnel du Groupe visant à fournir une assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- fiabilité de l'information comptable et financière ;
- réalisation et optimisation de la conduite des opérations ;
- conformité aux lois et aux réglementations applicables ;
- sécurité des actifs.

En ce sens, Cerep adopte une définition du contrôle interne s'inspirant du référentiel international "COSO". L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner de garantie absolue que de tels risques aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

### II.2 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Le nombre limité d'entités formant le Groupe, divisé en deux ensembles correspondant aux secteurs d'activité du Groupe, et la relative simplicité du découpage organisationnel permettent de préparer et orienter les choix stratégiques au niveau central en donnant l'autonomie d'action et de proposition aux entités opérationnelles.

L'efficacité des procédures de contrôle est fonction de l'intégrité et de l'éthique dont font preuve les personnes qui créent les contrôles, les gèrent et en assurent le suivi. Le conseil d'administration et la direction générale s'efforcent de montrer l'exemple par des principes de conduite afin qu'un environnement éthique imprègne les fonctions et les niveaux du Groupe.

La direction et le management du Groupe et particulièrement le Président-directeur général de Cerep développent et communiquent la culture d'entreprise du Groupe.

Cet environnement est renforcé par les règlements intérieurs ainsi que par les codes et les pratiques de bonne conduite dans les domaines scientifique, expérimental, sécurité, réglementaire et juridique, financier et administratif.

### II.3 ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE

Chaque collaborateur du Groupe contribue au contrôle interne, selon son niveau de responsabilité et d'implication.

L'organisation de la direction générale, la composition du conseil d'administration et des comités spécialisés concourent au bon fonctionnement de la Société, dans l'efficacité et la transparence. La composition et l'activité du conseil d'administration et du comité d'audit constituent un facteur d'efficacité du contrôle interne. La direction générale a vocation à gérer les affaires courantes du Groupe : sous la direction du Président-directeur général, il pilote la stratégie du Groupe et, en liaison avec l'encadrement, il contribue à la mise en œuvre des procédures de contrôle destinées à permettre la réalisation des objectifs de chaque entité.

La direction financière a un rôle de pilotage vertical et transversal. Il englobe la responsabilité indirecte de contrôle des activités des entités et des directions. La direction financière a la charge de la préparation de l'information financière du Groupe et du contrôle financier Groupe. Les fonctions trésorerie, comptabilité, fiscalité et contrôle de gestion de Cerep SA et Cerep Inc lui sont directement rattachées.

L'assurance qualité, dont l'objectif est de satisfaire et fidéliser les partenaires du Groupe, contribue par ses actions au système de contrôle interne. Comme celui-ci, elle implique une analyse des processus et la mise en place de points de contrôle. Le Groupe cherche à exploiter ces synergies.

La direction des ressources humaines et l'encadrement fixent le niveau de qualité requis pour chaque poste et favorise le développement de compétences par la formation et le partage des connaissances et fixent les attentes en matière de recrutement. La politique "ressources humaines" traduit les exigences du

Groupe en matière d'intégrité, d'éthique et de compétence au travers du recrutement, de la formation, de la rémunération et des actions correctives.

La direction des systèmes d'information a un rôle central dans la mise à disposition d'outils de contrôle interne et d'évaluation.

## II.4 PROCÉDURES DE CONTROLE SPÉCIFIQUES

Eu égard aux particularités de l'activité de Cerep, le conseil d'administration et la direction générale ont identifié cinq zones prioritaires où porter les efforts d'analyse et de surveillance des risques.

### II.4.1 Dépendance clients et cycles de facturation

Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie significatif sur le poste créance clients.

Une proportion importante du chiffre d'affaires est réalisée avec un petit nombre de clients. Au cours de l'exercice 2007, 34% du chiffre d'affaires consolidé a été réalisé avec trois partenaires commerciaux, 40% avec cinq et 55% avec dix.

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat du Groupe sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique qui constituent les principaux partenaires de Cerep ainsi que par la base de clientèle de Cerep de plus de 350 partenaires.

Cerep gère ce risque en évaluant systématiquement la solvabilité de tout nouveau prospect commercial à partir de bases de données d'informations financières, en exigeant, si nécessaire, le versement d'acomptes ou d'avances par le client et en appliquant une politique de comptabilité client rigoureuse. Celle-ci utilise un outil informatique spécifique pour piloter les créances, gérer les relances et les créances douteuses. La résolution des litiges clients est assurée conjointement par la comptabilité client et le service des relations clients.

### II.4.2 Procédures achats / stocks / sous-traitance

Le Groupe a des relations de dépendance vis-à-vis de quelques partenaires stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matériel biologique.

Les risques de carence, de défaillance ou de rupture d'approvisionnement sont contrôlés par des procédures de sélection des fournisseurs, de diversification des approvisionnements et d'optimisation de la gestion des stocks.

Les procédures d'achats de Cerep intègrent un processus d'approbation des fournisseurs et prestataires externes. Elles comprennent un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agence de notation de risque crédit. Elles prévoient, par ailleurs, pour les fournisseurs significatifs, la réalisation d'audits qualité et méthodes réguliers. Elles s'attachent enfin à maîtriser les coûts par le recours à des appels d'offres concurrentiels et la mise en place de contrats annuels avec les principaux fournisseurs.

Les achats d'équipements sont encadrés dans le plan de développement annuel par la procédure budgétaire. Celle-ci définit une enveloppe et une liste d'investissements prioritaires autorisés pour l'exercice. Les demandes d'équipement non budgétées sont soumises à une procédure spécifique de justification et de validation. Les autorisations d'investissement suivent un circuit d'approbations défini par type et par importance de montant.

Le Groupe apporte une attention particulière à la gestion de ses stocks. Celle-ci doit être encore améliorée avec la mise en place prochainement d'un nouveau logiciel de gestion de la "supply chain".

Durant l'année 2007, Cerep a poursuivi le remplacement des applications critiques d'achats/stocks et de gestion des productions internes en préparation et en conformité avec le logiciel évoqué ci-dessus.

### II.4.3 Recherche & développement / Propriété industrielle

Le Groupe s'attache à développer des technologies robustes (résultats reproductibles), reconnues par l'industrie. Celles-ci le sont souvent sur la base de la littérature existante : il ne s'agit pas, la plupart du temps, d'inventions brevetables.

Préalablement à un nouveau développement de test, Cerep s'assure de la liberté d'exploitation du développement envisagé.

Des procédures permettent, le cas échéant, d'identifier les inventions puis de déposer les demandes de brevets afférentes avec l'aide de cabinets conseils spécialisés.

Le Groupe a une gestion active de son portefeuille de brevets afin d'en qualifier la pertinence et orienter sa stratégie de dépôt de nouvelles demandes de brevet. Une veille technologique et concurrentielle a été organisée afin d'identifier les risques potentiels portant sur la propriété industrielle du Groupe.

Les discussions avec un prospect qui entraînent la fourniture de certaines informations commerciales ou

stratégiques sont précédées de la signature d'accords de confidentialité afin notamment de protéger la propriété industrielle et le savoir faire du Groupe.

Les procédures de démarrage d'études de pharmacologie et plus généralement de prestations de services prévoient l'existence préalable d'un contrat de fourniture de services définissant notamment les conditions d'intervention de la Société et les obligations des parties en matière de propriété industrielle et/ou d'exploitation des résultats.

#### II.4.4 Respect de l'environnement

Cerep a mis en place un management environnemental et s'est fixé pour objectif de contrôler et limiter le risque environnemental, particulièrement dans le domaine de la gestion des déchets, des rejets, et de limiter les nuisances sonores et olfactives liées à son activité.

Un comité d'hygiène et de sécurité existe sur chaque site. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il s'attache à identifier et à maîtriser les risques environnementaux ainsi que les dangers relatifs à l'exposition aux substances manipulées et les risques de santé au travail.

Le comité a élaboré des systèmes et des procédures visant à prévenir les accidents susceptibles de survenir. Les retours d'expérience après accident sont diffusés aux sites concernés.

Un tableau de bord mensuel consolide une série d'indicateurs HSE concernant les sites opérationnels et la visite médicale.

Un référentiel de standards et de directives s'applique à l'ensemble des implantations du Groupe dans le monde.

#### II.4.5 Trésorerie / Financement des activités

Les investissements en équipements et les stocks nécessaires à l'activité de services pré-cliniques génèrent chez Cerep SA un besoin en fonds de roulement qui représente le principal du risque de trésorerie du Groupe.

Le suivi et l'anticipation de l'évolution des dépenses, des recettes et de la position de trésorerie sont effectués de manière hebdomadaire par le trésorier de Cerep SA et communiqués à la direction financière et à la direction générale.

Une analyse mensuelle ainsi qu'un plan de trésorerie annuel régulièrement actualisé complètent ce reporting. Le comité de direction examine périodiquement la situation financière et la trésorerie prévisionnelle de la Société et du Groupe compte tenu des risques de trésorerie et de liquidité.

La direction financière veille à ce que le Groupe dispose des sources de financement en quantité suffisante au regard de ses besoins. Afin de financer notamment les efforts de restructuration annoncés fin 2006. Cerep SA a négocié début 2007 un prêt à moyen terme, assorti d'un schéma de sûretés, qui s'il n'est pas respecté, peut entraîner le remboursement anticipé de ce prêt.

Avec la cession d'Hesperion intervenue le 31 octobre 2007, le schéma de sûretés de ce prêt est en cours de révision et son impact sur le risque de liquidités de Cerep s'est trouvé fortement réduit. Les liquidités que le Groupe détient font l'objet d'une gestion en "bon père de famille" et placées en SICAV monétaires ou en dépôts à terme dans des établissements financiers de premier rang.

Le Groupe a mis en place en 2002 une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci concerne principalement les créances nettes et la facturation en dollar US de Cerep SA. Un cabinet conseil spécialisé assiste la Société dans la définition et la révision de la stratégie de couverture en fonction d'hypothèses de cours de change cible. Il effectue des actualisations ou des simulations du rythme des encaissements et de la facturation en devises, qui permettent de contrôler la variation des cours de change par rapport aux instruments dénoués et en place et d'assurer l'équilibre des types de couverture utilisés. Un reporting est établi mensuellement. Il présente à la direction financière la situation synthétique des éléments dénoués et non échus, des objectifs de couverture et de leur adéquation, selon une hypothèse de poursuite de la stratégie, une hypothèse de liquidation immédiate et une hypothèse d'évolution défavorable de la devise.

La direction financière analyse les besoins en financement en fonction des budgets d'investissement et du volume, des conditions et de l'échelonnement des lignes de financement afin d'orienter les décisions et les négociations avec les organismes financiers. La gestion des financements par emprunts et crédit-bail du Groupe est centralisée au niveau de la direction financière du Groupe. Les besoins en financement du Groupe émanent principalement des investissements immobiliers et en équipements techniques.

La politique de couverture du risque de taux du Groupe vise à réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts des emprunts souscrits et à minimiser l'impact des variations de taux d'intérêts sur les résultats et les flux de trésorerie associés. Les financements sont ainsi généralement souscrits à taux fixes, ou lorsque ceci n'est pas réalisé, convertis de taux variable à taux fixe par des instruments de swaps.



## II.5 ORGANISATION DE L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

La production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures de gestion financière formées principalement des plans à moyen terme, des budgets, des comptes consolidés trimestriels, des comptes analytiques trimestriels et des rapports opérationnels mensuels.

### II.5.1 Plans à moyen terme

Les plans à moyen terme mesurent et simulent les conséquences des décisions stratégiques sur les grands équilibres financiers du Groupe. Ils servent de support à l'appréciation régulière de la performance des entités et des directions opérationnelles et à l'élaboration de scénarii stratégiques par la direction générale du Groupe.

### II.5.2 Budgets

Les budgets de Cerep SA et de Cerep, Inc. sont élaborés par les entités respectives. L'ensemble est coordonné et centralisé par la direction financière de Cerep.

Les budgets se construisent sur la base d'échanges entre les directions opérationnelles et la direction générale en trois étapes :

- . Les grandes orientations de développement d'activité et d'objectifs de recherche et développement sont fixés au quatrième trimestre de chaque année et diffusés aux directions opérationnelles. Celles-ci construisent des plans de développement et renseignent leurs besoins de manière détaillée en matière d'investissement et d'équipement, en ressources humaines et en fonctionnement dans un outil spécifique.
- . La direction générale évalue les plans de développement, procède à des arbitrages et communique les décisions aux directions.
- . Le reporting mensuel aux directions opérationnelles des résultats compare les montants réalisés aux budgétés et identifie les écarts. Les réalisations sont suivies et analysées chaque trimestre.

### II.5.3 Consolidation

La consolidation des comptes est effectuée deux fois par an en vue de la production de comptes résumés ou complets semestriels et annuels. De plus, à chaque trimestre, sont établies des informations comptables consolidées sélectionnées, notamment le chiffre d'affaires.

Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer une conformité des données aux règles en vigueur (normes comptables internationales et instructions françaises, principes comptables Groupe tels qu'exposés dans les annexes aux comptes consolidés), une fiabilité de l'information financière, et l'intégrité des données.

En préparation de chaque consolidation, un calendrier identifie les principales échéances et les responsabilités de la consolidation, des directions comptables et des directions opérationnelles, en liaison avec le calendrier défini conjointement des interventions des commissaires aux comptes.

Les principales filiales et leurs commissaires aux comptes reçoivent les instructions précisant le calendrier, les éléments à communiquer, les principes et méthodes retenues par le Groupe, ainsi que les points spécifiques à prendre en compte. Leurs alimentations des éléments de consolidation sont de surcroît validées par les commissaires aux comptes. Le Groupe utilise un progiciel de consolidation qui gère l'alimentation des liasses de consolidation des entités et applique un ensemble de contrôles de cohérence, assiste le processus de rapprochement et l'élimination des opérations intragroupes, intègre les écritures de retraitement de consolidation et produit des états nécessaires à la validation, l'analyse et la présentation. A l'issue des opérations d'élaboration des comptes, une réunion de synthèse réunit dans un premier temps les responsables de la consolidation et des comptabilités et le directeur financier et associe dans un deuxième temps les commissaires aux comptes pour présenter les principaux contrôles effectués et valider les points significatifs de comptabilité et de consolidation.

### II.5.4 Comptabilité

Les comptabilités des entités du Groupe sont organisées de manière centralisée et exploitent largement les systèmes d'information. Le service comptable de Cerep SA à Poitiers traite les opérations des sites français et d'Ancenis. Le service comptable de Cerep, Inc. à Seattle traite ses propres opérations ainsi que celles de Cerep Japan Corp. et Hesperion, Inc. Hesperion traite directement sa comptabilité et fait appel à des cabinets comptables locaux pour la tenue des comptes et le reporting comptable de ses filiales. La direction financière d'Hesperion effectue mensuellement une consolidation du sous-groupe et un reporting détaillé. Chaque entité utilise un progiciel de comptabilité générale dimensionné à ses besoins.

Cerep SA utilise un module de comptabilité auxiliaire gérant les immobilisations, un progiciel de traitements bancaires et a mis en place des alimentations automatiques des progiciels annexes de paie et d'achats vers la comptabilité générale.

La comptabilisation du chiffre d'affaires de pharmacologie et la constatation de l'avancement sur ces études sont issues du système d'information développé par Cerep qui gère l'ensemble des travaux de laboratoire (LIAMS). Celui-ci consiste en différents modules complémentaires qui traitent les informations relatives aux clients, les modalités tarifaires, suivent les étapes du déroulement d'une étude, de la réception des composés en provenance du client à la préparation et livraison des résultats, et permettent d'obtenir le pourcentage d'avancement des études.

Les contrôles de base du travail comptable visent à garantir que les opérations ont fait l'objet de documentation et d'un enregistrement, que tout enregistrement est justifié par une opération documentée, et qu'il n'y a pas d'erreur dans la comptabilisation des montants. Les enregistrements manuels ou automatiques font l'objet d'un contrôle systématique avec les éléments préparatoires. Les procédures d'arrêté des comptes sont définies par le responsable de la comptabilité générale et comportent des vérifications spécifiques propres aux travaux de séparation de périodes, aux inventaires physiques et à la valorisation des stocks et des encours, aux calculs des amortissements, à la constatation des valeurs d'inventaire et des dépréciations, ainsi qu'à l'évaluation des risques et à la constatation des provisions.

### II.5.5 Reporting périodique

Cerep établit un reporting mensuel du compte de résultat par direction opérationnelle, permettant de comparer leur rentabilité aux objectifs et aux prévisions. Les directions opérationnelles présentent à la direction générale un reporting mensuel d'activité comportant le chiffre d'affaires, les consommations de matières et d'heures par projet (client et recherche et développement), des indicateurs opérationnels ainsi que l'analyse des écarts par rapport aux objectifs et aux prévisions.

### II.5.6 Suivi des actifs

Le suivi des équipements de Cerep SA est centralisé auprès des services généraux qui s'assurent notamment de l'existence de contrats de garantie et de maintenance des matériels et équipements de laboratoires. Ils organisent, avec la direction de la qualité le cas échéant, les opérations de vérification et de maintenance du matériel de laboratoire. Ils coordonnent l'identification des incidents et des pannes et proposent les remplacements. Ils sont responsables des mises en service de matériel et contribuent à la détermination de la valeur d'inventaire et à l'évaluation pour le service administratif des couvertures d'assurance liées aux matériels et aux bâtiments.

Le site de Celle l'Evescault en France a un responsable des stocks de matières premières et de consommables. Il organise le stockage, les inventaires physiques semestriels et identifie les éléments détériorés, obsolètes ou à rotation lente.

Les services comptables de Cerep SA et de Cerep, Inc. sont responsables de la facturation et du suivi des créances clients. Ils analysent les balances âgées, obtiennent lorsque nécessaire des rapports de situation financière de clients potentiels ou existants, et coordonnent la relance par le service de relation clientèle des retards de paiement. Ils identifient les créances douteuses, proposent les dépréciations, et adressent les litiges à la direction juridique.

Les placements et la gestion de trésorerie sont de la responsabilité du gestionnaire de trésorerie, dans le respect de la stratégie définie par la direction générale, de la politique d'investissement et de la sélection des organismes financiers arrêtés par la direction financière. Cette dernière analyse régulièrement les éléments fournis par les différents organismes financiers, la comptabilité et la trésorerie.

### II.5.7 Suivi des engagements hors-bilan

Le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan de ses entités. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre de la préparation des comptes annuels dans l'inventaire des engagements de type commercial, crédit-bail, location, ou financier et inclut une revue des clauses d'exigibilité des nouveaux contrats significatifs de l'exercice.

Le service administratif de Cerep SA effectue un suivi régulier des nantissements et garanties données aux organismes financiers afin de contrôler leur adéquation aux soldes des financements et identifier les situations de levée.

### II.5.8 Plan d'action pour 2008

En 2007, le Groupe a réalisé l'ensemble des objectifs qu'il s'était fixé :

- . les changements de systèmes d'information de production et de gestion des principales activités du Groupe ont été accompagnés de la mise en oeuvre de procédures internes pour permettre une implantation harmonieuse et durable et préparer les évolutions à venir,
- . le Comité de direction a initié un travail d'identification des zones prioritaires sur lesquelles doivent porter l'analyse et la surveillance des risques, en prenant en considération les thématiques proposées dans le dernier rapport publié par l'Autorité des marchés financiers à l'attention des valeurs moyennes et petites.

Pour l'année 2008, le Groupe s'est fixé des objectifs d'amélioration à court et moyen terme pour renforcer de manière générale la formalisation et la diffusion des procédures et des bonnes pratiques notamment dans les domaines de la production, des finances et des systèmes d'information.

### III. GESTION DE CRISE

Dans les domaines les plus sensibles que sont la production, les finances et les systèmes d'information, le Groupe identifie différentes situations de crise auxquelles il pourrait être confronté et en évalue le degré de probabilité.

Le Groupe dispose de moyens humains, matériels et de communication qu'il s'efforce aujourd'hui de mieux organiser pour réagir de la façon la plus adaptée à ces situations particulières.

Des plans de continuité d'activités, en cas de survenance d'une crise, seront mis au point. Ils intégreront :

- . des procédures de continuité d'activités (métier), mises en oeuvre lorsqu'une entreprise du Groupe se trouve dans l'incapacité d'exercer ses activités dans les conditions habituelles,
- . un plan de secours informatique, appliqué en cas de défaillance des infrastructures de traitement ou d'acheminement de données.

En matière de communication de crise, des règles seront définies au niveau de chaque site.

Celles-ci permettront :

- . d'assurer l'alerte des dirigeants, aussi bien au niveau local qu'au niveau du siège,
- . d'apporter une information interne claire et précoce pour rassurer, mobiliser et obtenir de sa part adhésion et soutien.

La communication vis à vis du public et des médias pourra, le cas échéant, bénéficier du support de prestataires extérieurs, dont certains sont spécialisés en communication de crise.

Le 21 mars 2008

Thierry Jean  
Président du conseil d'administration



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Cerep, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cerep et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- . prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- . prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- . déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Niort et Paris-La Défense, le 25 avril 2008

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Audit  
Michel Aimé

Ernst & Young Audit  
Serge Guérémy

# ANNEXE II

## DÉVELOPPEMENT DURABLE : RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



### I. INFORMATIONS SOCIALES

La Société considère la gestion des Ressources humaines et les relations sociales comme des priorités.

Le développement des Ressources humaines et le dialogue social, notamment par le biais des instances représentatives du personnel, permettent de conforter la cohésion des équipes, l'épanouissement personnel et le sentiment d'appartenance à la même communauté d'intérêt.

#### I.1 EFFECTIFS ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2007 l'effectif de Cerep SA se composait de 243 salariés majoritairement féminin (65% de femmes et 35% d'hommes), soit une diminution de 16,2% de ses effectifs par rapport à l'année dernière (290 personnes au 31 décembre 2006).

Au cours des neuf derniers exercices, l'augmentation des effectifs de Cerep SA a été de 116,96 % (passant de 112 salariés à fin décembre 1998 à 243 salariés à fin décembre 2007).

L'effectif total du Groupe au 31 décembre 2007 est de 290 salariés, suite aux cessations des activités de chimie, de la drug discovery et la cession d'Hesperion.

L'effectif moyen de Cerep SA est de 268 personnes au 31 décembre 2007.

A la fin de l'exercice, Cerep SA compte 16 PhDs.

Les employés de Cerep SA constituent une main-d'œuvre particulièrement qualifiée, composée très majoritairement de cadres et de techniciens (81,89%). Plus précisément, cet effectif est composé pour 23,87% de cadres (58 cadres), 58,02% de techniciens et agents de maîtrise (141 personnes) et de 18,11% d'employés (44 employés).

La moyenne d'âge de la Société, particulièrement jeune, est de 34 ans.

#### I.2 TRAVAIL PRÉCAIRE

21 salariés étaient en contrats à durée déterminée (CDD) au 31 décembre 2007 soit 8,6% des effectifs. Le recours au travail intérimaire représente 1,57% du volume d'heures de travail rémunérées de la Société (hors cadres au forfait jour).

Le recours au travail temporaire a été sensiblement moins important en 2007.

La maîtrise du recours aux contrats temporaires permet l'équilibre entre une déontologie sociale forte (contribuer à lutter contre la précarité) et une gestion économique et financière avisée ; la légère diminution du recours au travail temporaire par rapport à l'année dernière atteste de cette préoccupation de la direction générale.

En 2007, aucun salarié n'a bénéficié d'un contrat de qualification et deux salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation.

#### I.3 RECRUTEMENTS

Au cours de l'exercice, le nombre de recrutements réalisé par Cerep SA s'est élevé à 39 (ce chiffre ne prenant pas en compte le nombre d'entrées de collaborateurs au titre de l'intérim).

La Société ne rencontre pas de difficultés particulières pour recruter son personnel sauf dans quelques cas isolés concernant du personnel très spécialisé dans certains domaines scientifiques ou techniques, notamment.

#### I.4 LICENCIEMENTS

47 licenciements ont été effectués en 2007 (dont 40 licenciements économiques, dans le cadre d'un plan social en raison de l'arrêt des activités de chimie et de drug discovery).

#### I.5 HEURES SUPPLÉMENTAIRES

En 2007, l'usage des heures supplémentaires reste limité. Il représente 1,27% du volume annuel d'heures travaillées des seuls collaborateurs astreints à un suivi du temps de travail (ce pourcentage serait donc sensiblement inférieur si le volume horaire de travail de l'ensemble des collaborateurs était pris comme référent), et il est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Un aménagement réfléchi du temps de travail (horaires variables) et le souci constant et partagé d'optimiser

les ressources de la Société et de les adapter au mieux à la demande commerciale permettent cet usage modéré des heures supplémentaires.

## 1.6 ORGANISATION DU TRAVAIL

### AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

L'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail (Loi sur la semaine de 35 heures, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2000) a été signé en 1999.

Cet aménagement du temps de travail a permis principalement une optimisation de l'usage des équipements (augmentation du temps d'utilisation journalier des matériels), le raccourcissement des délais de réalisation des services et l'élargissement des plages d'ouverture à la clientèle (notamment internationale). De ce fait, certaines équipes travaillent en horaires légèrement décalés.

Un nouvel accord a été négocié et a pris effet au 1<sup>er</sup> mai 2007. Il permet une meilleure adaptation aux contraintes opérationnelles et un équilibre avec les attentes des salariés.

### DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée du travail hebdomadaire au sein de Cerep SA est de 35 heures pour les non cadres. Les cadres (hors cadres de direction) bénéficient pour la plupart d'un forfait annuel jours (statut de cadres autonomes, dont le nombre de jours travaillés ne doit pas être supérieur à 218 jours sur l'exercice civil), ou d'un statut de cadres intégrés (décompte horaire du temps de travail).

### TEMPS PARTIELS

Les temps partiels sont au nombre de 16 dont 15 femmes, ce qui représente 6,6% des effectifs.

Tous les temps partiels de Cerep SA sont le fruit d'aspirations individuelles, correspondant majoritairement à des demandes faites dans le cadre d'un congé parental d'éducation.

Cerep n'a diffusé aucune offre d'emploi à temps partiel en 2007.

## 1.7 ABSENTÉISME

L'absentéisme peut être jugé modéré au regard de sa justification. Il représente 4,68% des jours théoriquement travaillés en 2007 ; les congés maternités représentant à eux seuls la proportion la plus importante.

La Société considère que cette situation est le résultat d'une culture d'entreprise forte et témoigne de la qualité du lien social.

## 1.8 RÉMUNÉRATIONS ET ÉVOLUTION

### LES RÉMUNÉRATIONS

La rémunération mensuelle moyenne des salariés de Cerep SA est de 2 502,90 euros. Celle des cadres est de 4 334,45 euros, celle des techniciens est de 2 047,49 euros, celle des employés est de 1 557,74 euros.

Les augmentations annuelles effectuées début 2007 ont été significatives, puisqu'elles ont représenté 2,92% de la masse salariale brute de l'exercice de référence. A ces augmentations, il convient de rajouter des primes exceptionnelles pour environ 0,95% de la masse salariale brute de 2007, versée au premier trimestre 2007 et dont la finalité était la reconnaissance de la performance et de l'effort collectif au titre de l'exercice 2006.

Outre une révision annuelle et individualisée des rémunérations, et le versement de primes individuelles ou collectives, l'ensemble des salariés, cadres ou non cadres, est éligible aux options de souscription d'actions.

### ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

65% des salariés sont des femmes. Les pratiques salariales et/ou de gestion de carrière ne prennent pas en considération le sexe comme critère.

A titre d'exemple, les différences de rémunération par catégorie socioprofessionnelle entre hommes et femmes sont peu significatives, à l'exception des cadres où l'écart est un peu plus marqué.

La rémunération mensuelle moyenne des cadres est de 3 984,77 euros pour les femmes et 4 349,16 euros pour les hommes, celle des techniciens est de 2 016,34 euros pour les femmes et 2 111,16 euros pour les hommes, celle des employés est de 1 558,57 euros pour les femmes et 1 554,99 euros pour les hommes.

### INTÉRESSEMENT – PARTICIPATION ET PLAN D'ÉPARGNE SALARIALE (Livre IV - titre IV du Code du travail)

Il existe un accord de participation légal et un plan d'épargne entreprise.

L'accord de participation légal est effectif depuis janvier 1997.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions de l'article L. 442-2 du Code du travail (formule légale). La répartition individuelle est proportionnelle au salaire (dans les limites légales) et au temps de présence sur l'exercice considéré.

En 2001, un système de prime collective s'est substitué à l'accord d'intéressement existant depuis le début des années 90.

Au cours des neuf derniers exercices, il n'y a pas eu d'intéressement ou de participation versé aux salariés de Cerep.

## I.9 RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

En 2007, un comité central d'entreprise a fonctionné, sous la présidence du Président-directeur général. Par ailleurs, deux comités d'établissement et deux instances de délégués du personnel fonctionnent régulièrement dans le cadre des obligations légales. L'arrêt des activités de chimie et de drug discovery a conduit, au 31 décembre 2007, à la suppression de l'un des comités d'établissement et du comité central d'entreprise.

## I.10 CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Suite aux cessations d'activités, un seul comité d'hygiène et de sécurité existe pour la Société depuis le 31 décembre 2007. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

La sécurité des personnes et de l'environnement est une priorité de Cerep. Dans ce sens, un responsable sécurité, s'assure du respect de toute réglementation applicable en la matière et vérifie régulièrement la conformité des sites.

## I.11 FORMATION

Cerep SA a toujours sensiblement dépassé les obligations légales en matière de dépenses liées à la formation professionnelle. Le budget consacré au développement de la formation professionnelle continue (au sens de l'article L 951-1 et suivants du Code du travail) est au-delà des obligations légales de la Société et il représente 2,44% de la masse salariale. Ce budget de formation représente 2,82% de la masse salariale brute en 2007 si l'on inclut les sommes consacrées aux formations dispensées en interne, à la formation en alternance et aux congés individuels de formation.

La sécurité reste au cœur des préoccupations de la Société. Les autres formations ont essentiellement été des formations dans le domaine scientifique et technique ou des formations dédiées à l'apprentissage de langues étrangères.

## I.12 TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

La Société, comme l'année précédente, souscrit à ses obligations en transmettant la majorité de ses offres d'emplois à des organismes spécialisés dans le placement des travailleurs handicapés, et en s'acquittant d'une taxe différentielle.

## I.13 ŒUVRES SOCIALES

La subvention directe de la Société aux œuvres sociales du comité d'entreprise est de 0,6% de la masse salariale brute (auquel il convient d'ajouter 0,2% de la masse salariale brute pour le budget de fonctionnement).

Le montant total de la participation de la Société à l'ensemble des œuvres sociales s'élève à environ 5,4% de la masse salariale brute (hors charges patronales). Ce montant tient compte, notamment, de la prise en charge de l'assurance prévoyance maladie, décès invalidité et des frais de restauration.

## I.14 L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

La spécificité des activités de Cerep conduit à une sous-traitance marginale mais régulière qui concerne principalement l'entretien de nos locaux et espaces verts, ainsi que le gardiennage.

La Société a également, à de rares occasions, fait appel à des prestataires de services en chimie pour la réalisation de produits à faible valeur ajoutée, synthétisés sur commande. Dans le cadre de l'exécution de ces contrats, Cerep fait appel à des prestataires reconnus dans son domaine d'activité, s'assure que les prestations sont réalisées selon un standard d'assurance qualité cohérent avec son système et se réserve le droit de réaliser un audit des installations et méthodes de travail des prestataires sollicités.

### I.15 L'IMPACT TERRITORIAL DE SES ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Compte tenu de la relative stabilisation des effectifs de la Société au cours de cette dernière année, les activités poursuivies de Cerep et son développement ont eu un impact plutôt favorable en matière d'emploi et de développement régional. En revanche, cet impact reste très limité en matière de sous-traitance.

### I.16 LES RELATIONS ENTRETENUES PAR LA SOCIÉTÉ AVEC LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

Cerep a un contact constant avec les établissements d'enseignement ainsi qu'avec les associations d'insertion afin de favoriser toutes opportunités.

Ayant des installations non soumises à autorisation, Cerep n'a pas de relations particulières avec les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

### I.17 L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET LA MANIÈRE DONT LA SOCIÉTÉ PROMeut AUPRÈS DE SES SOUS-TRAITANTS ET S'ASSURE DU RESPECT PAR SES FILIALES DES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

L'importance de la sous-traitance est très limitée dans les activités de services précliniques ; elle est d'environ 10% dans les activités de services cliniques ; la Société veille à contracter avec des partenaires qui garantissent le respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

### I.18 IMPACT DES ACTIVITÉS DES FILIALES SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LES POPULATIONS LOCALES

Les filiales de la Société sont des petites entreprises. En conséquence, l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales reste relativement mesuré quoique positif compte tenu de la croissance des effectifs au cours des dernières années sur les zones géographiques où ces filiales sont situées.

Le Groupe limite son recours à l'expatriation et ouvre aux salariés locaux la possibilité d'accéder à des postes de responsabilité et de management.

## II. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### II.1 CONSOMMATION DE RESSOURCES EN EAU, MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE

#### CONSOMMATION EN RESSOURCES NATURELLES Y COMPRIS L'ÉNERGIE

Les principales sources d'énergie utilisées par Cerep sont le gaz (gaz naturel et GPL) et l'électricité. L'usage du fuel domestique est réservé aux groupes électrogènes de secours. L'eau, fournie dans sa totalité par les municipalités dont dépend chaque site, est aujourd'hui principalement utilisée pour des activités de type domestique (restaurant d'entreprise, sanitaires, ...), de conditionnement d'eau (système de purification) en vue d'une utilisation pour les activités de laboratoire de la Société.

Le site de Villebon-sur-Yvette ayant cessé ses activités au 30 juin 2007, a sensiblement réduit sa consommation d'énergie.

#### GESTION DES REJETS ET DES DÉCHETS

Les principaux rejets atmosphériques sont issus des installations de combustion destinées au chauffage des locaux. L'utilisation par Cerep d'une énergie propre comme le gaz permet de minimiser les rejets de NOx et SOx. La combustion ne conduit qu'à l'émission de CO<sub>2</sub> et d'eau (vapeur).

Des règles de tri sélectif des déchets liquides ont été mises en place pour minimiser les rejets polluants dans les réseaux communautaires.

Dans un souci de protection des nappes phréatiques, les produits dangereux sont manipulés et stockés sur des zones réputées étanches.

Les activités de Cerep génèrent des déchets dont certains relèvent de réglementations spécifiques. Il est systématiquement fait appel à des sociétés spécialisées et agréées pour la gestion de tous les déchets, y compris les déchets radioactifs qui sont gérés sous la responsabilité de personnels qualifiés et officiellement compétents.



## II.2 MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES À L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES

Implanté depuis sa création en 1989 sur la commune de Celle l'Evescault au cœur d'un bois, Cerep a toujours intégré dans son développement la maîtrise des impacts de ses activités sur les milieux naturels. La prise en compte de ces aspects se traduit notamment dans le choix des matériaux, le paysagement, la minimisation des surfaces étanches. Particulièrement dans ce domaine, le site de Celle l'Evescault peut être considéré comme un site modèle.

Le site de Villebon-sur-Yvette, qui hébergeait les activités de chimie et de drug discovery du Groupe a également été conçu dans le souci de limiter les atteintes à l'environnement, grâce à des installations de grande qualité technologique. Ce site a cessé ses activités fin juin 2007.

## II.3 DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION ENTREPRISE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La prise en compte des aspects Hygiène Sécurité Environnement (HSE) dans les activités de la Société est depuis la création de Cerep intégrée dans la démarche qualité. Convaincu de l'efficacité d'une approche globale (qualité et HSE), Cerep a initié début 2003 la mise en place de son système de management HSE. Afin d'anticiper sur la croissance de la Société, cette organisation est établie sur les principes des standards internationaux (normes ISO 14001 et OHSAS 18001) tout en intégrant l'esprit des standards HSE des plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux. Cette démarche de formalisation des pratiques a été relancée au cours de l'année 2007.

## II.4 CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Au cœur même des activités de Cerep, la mise en œuvre de certaines techniques et l'utilisation de certains produits impliquent le respect d'exigences réglementaires fortes. C'est particulièrement le cas pour la manipulation de la radioactivité et d'organismes génétiquement modifiés (OGM). A ce titre, la présence de personnels qualifiés, spécifiquement formés et officiellement reconnus compétents reflète l'engagement de Cerep à respecter scrupuleusement ces exigences.

Dans ce domaine, Cerep a obtenu les agréments spécifiques nécessaires à son activité.

Les autorités de tutelle et organismes de contrôle (ASN <sup>1</sup> notamment) réalisent des contrôles de conformité et aucune non-conformité n'a été relevée depuis la création de la Société.

Une veille réglementaire est également réalisée afin de vérifier constamment la conformité du site de Celle l'Evescault.

## II.5 DÉPENSES ENGAGÉES

La prévention est une démarche prioritaire de Cerep. Elle revêt plusieurs formes et plus particulièrement la formation du personnel, la sécurité incendie, la surveillance des sites, la gestion des déchets. Par ailleurs, le paysagement et l'intégration des sites dans le paysage sont intégrés dans notre démarche environnementale : cet aspect prend une dimension particulièrement remarquable sur le site de Celle l'Evescault.

La démarche de prévention est complétée par des moyens de protection permettant de réduire les conséquences d'accidents éventuels (protections collectives et individuelles).

En 2007, les dépenses engagées – hors salaires – dans ces domaines (prévention/protection) se sont élevées à 920 209 euros (partie fonctionnement - en augmentation par rapport à 2006) et à 10 725 euros (partie investissements - en diminution par rapport à 2006).

Pour la partie fonctionnement, on note une augmentation d'environ 7% par rapport à 2006 qui s'explique principalement par l'accroissement des coûts liés aux traitements des déchets (503 478 euros pour 2007 contre 390 458 euros pour 2006).

Pour la partie investissements, on note une légère diminution par rapport à 2006 (10 725 euros en 2007 contre 13 953 euros en 2006). Les investissements réalisés en 2007 ont été effectués dans le domaine de la sécurité incendie et routière sur le site de Celle l'Evescault.

## II.6 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'ENTREPRISE

Les aspects environnementaux sont gérés au quotidien par les services opérationnels compétents, la coordination étant, quant à elle assurée par le responsable HSE.

Cerep maintient dans ses objectifs prioritaires la minimisation des risques qui pourraient porter atteinte à l'homme, à l'environnement et à l'activité de façon générale. L'implication des services opérationnels constitue toujours un axe majeur de cet aspect, ceci afin que notre démarche aboutisse à des réalisations concrètes et adaptées aux spécificités de nos métiers.

<sup>1</sup> ASN : Autorité de Sécurité Nucléaire

## II.7 PROVISIONS ET GARANTIES

Néant.

## II.8 INDEMNITÉS VERSÉES

Depuis sa création, Cerep n'a jamais été amenée à verser une indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

## II.9 FILIALES ÉTRANGÈRES

Au sein de ses filiales étrangères, la Société se conforme à la législation en vigueur dans le même esprit et avec un niveau d'exigence cohérent avec celui décrit ci-dessus pour la maison mère.

RAPPORT  
FINANCIER  
ANNUEL  
2007



# ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

" J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 86 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprise dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées."

Paris, le 28 avril 2008

Thierry Jean  
Président du conseil d'administration

I.

# RAPPORT DE GESTION





# RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport a pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre Groupe. Le Groupe dont nous vous présentons l'activité comprend les sociétés :

- . Cerep SA
- . Cerep, Inc.
- . Anceris SA
- . Hesperion Limited (jusqu'au 31 octobre 2007)
- . Cerep Japan Corp.

## 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cerep est un partenaire stratégique de l'industrie pharmaceutique dans le domaine de la découverte de médicaments ("drug discovery").

La Société a développé et intégré un ensemble de technologies et de savoir-faire qui permet à ses clients de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de drug discovery. Son approche rationnelle apporte en effet des solutions pour réduire le temps et le coût de développement des médicaments en décelant très tôt les candidats-médicaments les plus prometteurs tout en éliminant très précocement les molécules qui auraient échoué en développement.

Depuis plusieurs années, Cerep a en effet développé une approche originale et innovante de la drug discovery basée sur la prédiction par ordinateur (*in silico*) des propriétés cliniques des médicaments à partir de leur structure chimique et de leur comportement déterminé *in vitro*. Les modèles informatiques prédictifs, propriété de Cerep, ont été développés par analyse statistique d'une base de données relationnelle, BioPrint®, générée par Cerep et incluant les données physico-chimiques, pharmacologiques et cliniques de près de 2500 médicaments actuellement sur le marché, ayant échoué pendant les phases de développement cliniques, ou ayant été retiré du marché. Cette approche permet de limiter le nombre de produits à synthétiser et à tester dans les phases de recherche, d'orienter les candidats-médicaments lors des essais cliniques et d'identifier de nouvelles indications pour des médicaments existants, et/ou ayant échoué dans leur indication originale ou encore en cours de développement.

Par ailleurs, Cerep a développé un portefeuille de candidats-médicaments en partie dans le cadre de collaborations de recherche avec des groupes pharmaceutiques (Sanofi-aventis et Bristol-Myers Squibb) et en partie par sa propre recherche, financée par les profits générés par les activités de services. En particulier, Cerep a mis au point plusieurs familles de molécules prêtes à entrer en développement pour le traitement de cancers. En 2007, Cerep a mis fin à tous ses programmes de recherche, et a entamé des démarches commerciales pour licencier ces programmes à des laboratoires pharmaceutiques.

### LA PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE DE CEREP

A la fin de l'année 2006, Cerep a annoncé son recentrage sur ses seules activités de services rentables, en forte croissance. Cette évolution a conduit la Société à arrêter ses activités de chimie (chimio-informatique, chimie combinatoire et chimie médicinale).

Ainsi, à compter de juin 2007, la plate-forme technologique de Cerep comprenait :

- . le criblage à haut débit (HTS) pour tester rapidement des chimiothèques de grande taille ;
- . le profil à haut débit pour déterminer *in vitro* les effets pharmacologiques (spécificité des molécules) et pharmaceutiques (biodisponibilité et toxicité des molécules) ;
- . BioPrint®, une base de données relationnelle qui permet de prédire les propriétés cliniques d'une molécule à partir de ses descripteurs moléculaires et de ses effets *in vitro* ;
- . les services cliniques qui couvrent la conception d'essais cliniques, le recrutement de patients, le suivi des essais, la collecte et le traitement des données et l'établissement des dossiers réglementaires.

En octobre 2007, Cerep a cédé sa filiale Hesperion spécialiste des services cliniques.

A la fin 2007, la plate-forme technologique de Cerep comprend :

- . le criblage à haut débit ;
- . le profil à haut débit ;
- . BioPrint®.

### DES ACTIVITÉS DE SERVICES RENTABLES

Cerep propose l'accès à certaines de ses technologies sous forme de services.

La Société offre ainsi des prestations de services dans les domaines des tests pharmacologiques, pharmaceutiques (ADME/Toxicité), pré-cliniques et cliniques.

S'ajoutent à ces revenus, des revenus provenant des droits de souscription à la base de données BioPrint® ou à des sous-ensembles de BioPrint® et de la commercialisation de produits dérivés de BioPrint®, notamment sous la forme de contrats de prestations de conseil dans la prédiction des effets secondaires des candidats-médicaments.

Le groupe Cerep a pour clients ou pour partenaires stratégiques des sociétés pharmaceutiques, biopharmaceutiques ou biotechnologiques pour l'essentiel, mais aussi des sociétés des secteurs cosmétique, agrochimique ou chimique et compte à la fin de l'exercice 2007 plus de 400 partenaires commerciaux incluant la plupart des plus grands groupes pharmaceutiques. Cerep réalise directement ses prestations de recherche et ne fait pas appel à la sous-traitance.

### LE PORTEFEUILLE DE PRODUITS

Au cours des exercices antérieurs, Cerep a financé les recherches nécessaires à la découverte de ses propres candidats-médicaments grâce aux profits générés par la vente de services et des souscriptions à sa base de données BioPrint®. Les candidats-médicaments développés par Cerep ou en collaboration sont au stade pré-clinique ou en phase I des essais cliniques.

### PROGRAMMES DE RECHERCHE EN COLLABORATION AVEC DES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES

La Société a conclu plusieurs collaborations pluriannuelles de drug discovery avec des sociétés pharmaceutiques qui prévoient le financement de frais de R&D, le versement de milestones à des étapes clés de la recherche et le paiement de redevances sur les ventes de produits qui seraient issus des collaborations. La Société a mené, depuis 1998, plusieurs programmes de recherche de nouveaux médicaments, dans plusieurs domaines thérapeutiques, au titre de l'accord signé avec Sanofi-aventis en décembre 1997 et étendu annuellement depuis décembre 2001. Fin 2005, les travaux confiés à Cerep ont atteint leur terme et un ensemble de molécules a été remis à Sanofi-aventis à qui revient la tâche de préparer les essais cliniques.

En octobre 2002, Cerep a transmis à son partenaire BMS deux candidats-médicaments au terme d'une collaboration signée en octobre 1999. BMS a poursuivi le développement de ces produits. Les frais de développement ont été intégralement supportés par BMS. Le premier produit, un inhibiteur des protéines d'adhésion ICAM/LFA-1 impliquées dans les processus immuno-inflammatoires, est entré en développement clinique dans le courant de l'année 2003 entraînant le paiement d'un premier milestone (ou paiement d'étape). BMS a annoncé le succès de la phase I des essais cliniques et l'entrée en phase II de ce produit début 2005. Le deuxième produit est également entré en phase I et a fait l'objet du paiement d'un premier milestone fin 2005. En 2006, BMS a annoncé l'arrêt du développement des produits issus de la collaboration en raison de problèmes d'hépatotoxicité rencontrés au cours des essais cliniques. Selon les termes du contrat, Cerep a exercé son droit à reprendre les produits. La Société a identifié une nouvelle application thérapeutique potentielle pour ces produits qui devrait permettre d'éviter leurs effets hépatiques. Cerep a initié des démarches afin de licencier les produits à un partenaire industriel dans cette indication.

### PROGRAMMES DE RECHERCHE DU GROUPE CEREP POUR SON PROPRE COMPTE

Cerep a initié en 2001 la construction d'un portefeuille de produits pour son propre compte dans le but de générer des revenus long terme potentiels (milestones et/ou redevances) plus élevés que ceux issus des collaborations stratégiques en licenciant les produits découverts à la fin des étapes précliniques ou au plus tard en phase I ou IIa des phases cliniques.

Pour développer ces programmes, la Société s'est appuyée notamment sur l'exploitation des données dérivées de BioPrint® pour identifier de nouvelles indications pour des médicaments existants. Cette approche a permis de mettre en évidence des propriétés originales pour quelques médicaments actuellement commercialisés. La Société a licencié à une société de biotechnologie, LS Pharma, l'utilisation de BioPrint® dans la réorientation de médicaments existants et tous les produits issus de ses propres observations. Au titre de cet accord de licence, Cerep recevra des redevances calculées sur l'ensemble des revenus de LS Pharma.

Anceris, acquise par Cerep en 2005, a identifié un produit – Cer227185 – dont les essais cliniques de phase I/II ont montré un allongement significatif du temps de survie de patients atteints de leucémie myéloblastique aigüe. Cependant, ce composé présente différents inconvénients : plusieurs effets secondaires probablement liés à l'effet sur sa cible principale pour son indication thérapeutique originale et une fenêtre thérapeutique étroite. Son développement a donc été arrêté.

Anceris et les équipes de chimistes de Cerep ont identifié de nouvelles molécules avec un meilleur profil que celui de Cer227185. Le plus avancé d'entre eux (Cer233790) est un métabolite de Cer227185. Il possède les propriétés anticancéreuses de Cer227185 observées *in vitro* et chez l'animal mais son profil pharmacologique suggère qu'il devrait être dénué des effets indésirables du produit parent.

Enfin, une série de produits de troisième génération, 50 à 100 fois plus puissants que Cer227185 et Cer233790 a été identifiée et brevetée.

A la fin de l'année 2006, Cerep a annoncé que le Groupe n'investirait plus dans ce programme. En 2007, Cerep a arrêté l'activité d'Anceris et recherché un partenaire pour poursuivre le développement du programme oncologie.

## BILAN DE L'EXERCICE 2007 : DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES ET PROGRÈS RÉALISÉS

L'exercice 2007 s'est déroulé dans un contexte particulièrement difficile lié à la faiblesse du dollar et au développement de la concurrence.

L'activité de services pré-cliniques évolue dans un environnement concurrentiel dominé par des sociétés de la zone dollar. Cerep a continué ses efforts de gain de productivité pour maîtriser ses coûts de production et a ainsi pu poursuivre sa politique commerciale agressive de réduction des prix de ventes sans affecter ses marges. Ainsi, au cours de l'exercice, l'activité de profil a enregistré une augmentation du nombre de résultats vendus de 24% (hors contrats spéciaux) pour un chiffre d'affaires stable par rapport à 2006.

La chute brutale des ventes enregistrées pour les services de chimie en 2006 a conduit la Société à arrêter cette activité en juin 2007.

Cerep estime ne pas avoir à faire face à la même concurrence pour son activité principale de services de profilage *in vitro*. En effet, la part des charges salariales et des aménagements techniques dans les charges de fonctionnement de ces activités est beaucoup plus faible qu'en chimie. Les dépenses de consommables, qui rendent compte de près de 22,5% des charges totales, et les amortissements liés aux investissements dans le matériel robotique représentent une part importante des charges. Ces dépenses sont sensiblement identiques dans tous les pays.

Toutefois, le contexte économique difficile dans lequel évolue aujourd'hui l'industrie pharmaceutique et ses sous-traitants, et la difficulté qu'aurait Cerep à continuer à chercher à financer ses efforts de drug discovery par les seuls profits de ses services ont conduit la Société à recentrer ses efforts sur le seul développement de ses activités rentables. En conséquence, Cerep ne poursuivra pas ses investissements dans la recherche de nouveaux médicaments dont les retours financiers les plus significatifs (redevances sur la vente de médicaments potentiels) ne sont pas attendus à court terme.

Le Groupe cherche donc, à compter de 2007, à licencier ses programmes actuels de drug discovery à des partenaires industriels qui financieront la suite du développement des candidats-médicaments découverts par Cerep, en contrepartie de paiements de droits d'accès, de paiement d'étapes et de redevances sur les ventes futures de ces médicaments.

Enfin, la Société a cédé sa filiale Hesperion, son activité de services cliniques, pour la somme totale de 25 millions d'euros, dont une partie payable à terme.

## 2. COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

### 2.1 COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS ("International Financial Reporting Standards") adoptées au niveau européen.

Cerep a établi une information comparative 2007 et 2006 sur la base des activités poursuivies et des activités cédées et abandonnées au 31 décembre 2007, conformément aux normes et interprétations IFRS 5 en vigueur que le Groupe a appliqué pour la préparation de ses comptes consolidés au 31 décembre 2007. Par ailleurs, Cerep a établi une information comparative 2006 et 2005 sur l'ensemble des activités de ces deux années qu'elles aient été poursuivies ou abandonnées au 31 décembre 2007, conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur que le Groupe a appliquées pour la préparation de ses comptes consolidés au 31 décembre 2006.

#### 2.1.1 EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2007 ET 31 DÉCEMBRE 2006

Les éléments consolidés relatifs aux activités de 2007, comparées aux activités de 2006 retraitées ne représentent que le seul secteur des services précliniques (activités de criblage et de profilage pharmacologiques et pharmaceutiques), excluant les activités de chimie et de recherche de médicaments arrêtées le 30 juin 2007 ainsi que les activités de services cliniques cédées le 31 octobre 2007.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

##### Evolution comparée du chiffre d'affaires

(K€)	31.12.07	Variations	31.12.06
Services pré-cliniques	31 400	1,6%	30 906
dont contributions nettes après éliminations intercompagnies :			
. Cerep SA	26 540	-2,6%	27 237
. Cerep, Inc.	4 860	32,5%	3 669



Le chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies de l'exercice 2007 de 31,40 millions d'euros est en croissance par rapport aux 30,91 millions d'euros enregistrés en 2006.

Au cours de l'année, on note une évolution haussière du cours de l'euro par rapport au dollar américain. A cours de changes constants, le chiffre d'affaires aurait été de 33,19 millions d'euros contre 30,91 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 7,4%.

Les activités réalisées par Cerep SA – hors souscription BioPrint® – ont en réalité généré un chiffre d'affaires en augmentation significative par rapport à 2006 pour les mêmes activités.

En associant le fort développement des activités de profilage pharmaceutique de Cerep, Inc. (+32,5%), les activités de services du Groupe – hors souscription BioPrint® – ont progressé de 11,3% en une année. A dollar constant, la croissance de ces activités aurait été de 17,6%, une augmentation qui reflète la progression commerciale des activités récurrentes du Groupe.

Au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 2,21 millions d'euros.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le tableau ci-après présente la ventilation du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies selon la zone géographique du client.

(K€)	31.12.07		31.12.06		Variations 2007/2006	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	12 251	39,0%	13 430	43,5%	-1 179	-8,8%
<i>dont France</i>	4 163	13,3%	3 973	12,9%	190	4,8%
Amérique du Nord	17 943	57,1%	15 941	51,6%	2 002	12,6%
Asie	860	2,7%	1 377	4,5%	-517	-37,5%
Autres	346	1,1%	158	0,5%	188	119,0%
<b>Total</b>	<b>31 400</b>	<b>100%</b>	<b>30 906</b>	<b>100%</b>	<b>494</b>	<b>1,6%</b>

En retraitant de la souscription BioPrint® vendue en 2006, la part de chiffres d'affaires réalisée en Europe progresse fortement. La croissance du chiffre d'affaires des clients nord-américains à 12,6% est elle aussi très significative.

#### EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE/EBITDA)

L'excédent brut d'exploitation consolidé des activités poursuivies à 5,13 millions d'euros en 2007 contre 4,99 millions d'euros l'an dernier a progressé de 3%.

L'amélioration de l'excédent brut d'exploitation reflète la poursuite des efforts de réduction des coûts de fonctionnement.

#### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel consolidé avant résultat financier et impôts des activités poursuivies se solde par un gain de 3,04 millions d'euros en 2007 contre 2,64 millions d'euros en 2006, soit une progression de 15,3%. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'en 2006, le paiement non récurrent de plusieurs millions d'euros dans le cadre de la souscription à BioPrint® par AstraZeneca avait en presque totalité contribué au résultat.

#### RÉSULTAT FINANCIER ET IMPÔTS

Le résultat financier consolidé 2007 des activités poursuivies est négatif de 0,06 million d'euros contre une perte de 0,39 million d'euros en 2006. Les gains nets réalisés sur opérations et couvertures de change se sont élevés à 0,28 million d'euros en 2007 contre une perte nette de 0,15 million d'euros en 2006 en raison du profil de fluctuation du dollar contre euro constaté en 2007.

L'accroissement des charges d'intérêt sur emprunts des activités poursuivies de 0,76 million d'euros en 2007 comparé à 0,50 million d'euro en 2006 est lié au prêt bancaire de 6 millions d'euros conclu par Cerep au début de l'exercice.

Ainsi que détaillé dans la note 2.21 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Le montant concerné en 2007 pour les actifs et passifs liés aux activités poursuivies correspond à une charge d'impôt différé nette de 0,22 million d'euro.

Les frais de recherche et développement du Groupe engagés au cours de l'exercice 2007 pour les activités poursuivies se sont élevés à 5,74 millions d'euros contre 6,53 millions d'euros pour l'année 2006.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes (incluant l'amortissement des équipements scientifiques) et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Le crédit d'impôt recherche des activités poursuivies s'est élevé à 0,26 million d'euros en 2007 contre 0,15 million d'euros en 2006. Le crédit d'impôt recherche peut venir en compensation de l'impôt dû ou être remboursé à l'issue d'une période de quatre ans après sa constatation.

## RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le résultat net part du Groupe des activités poursuivies s'élève en 2007 à 2,67 millions d'euros contre 2,27 millions d'euros en 2006.

## RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 30 juin 2007, le Groupe a cessé ses activités de chimie et de recherche de nouveaux médicaments. Dans ce contexte, un plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre pour les collaborateurs qui n'ont pas été repris et les différents actifs liés à ces activités arrêtées ont été proposés à la vente. Les charges liées à la restructuration et l'essentiel des risques de dépréciation des actifs avaient été provisionnés au moment de l'arrêt des comptes de l'exercice 2006.

Après la cession d'Hesperion intervenue le 31 octobre 2007, les activités de services cliniques réalisées sur les dix premiers mois de l'année 2007 ont été classées en activités non poursuivies.

Le résultat net de l'ensemble de ces activités abandonnées et cédées a représenté au 31 décembre 2007 un gain de 6,50 millions d'euros, constitué d'une perte des activités de chimie et de recherche de médicaments abandonnées de 5,76 millions d'euros et d'un profit des activités de services cliniques cédées de 12,25 millions d'euros. Ce profit provient principalement du produit net de cession de ces activités de 12,38 millions d'euros.

Le résultat net de l'ensemble de ces activités abandonnées et cédées de l'exercice 2006 était une perte de 19,20 millions d'euros, dont une perte de 19,74 millions liées aux activités abandonnées, consécutive des dépréciations de juste valeur des actifs, des provisions pour restructuration et de la perte opérationnelle de l'exercice, ainsi qu'un gain sur activités cliniques (activités cédées) de 0,54 millions d'euros.

## RÉSULTAT NET

Le résultat net part du Groupe s'élève en 2007 à 9,16 millions d'euros contre -16,94 millions d'euros en 2006.

### 2.1.2. EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2006 ET 31 DÉCEMBRE 2005

Les éléments consolidés relatifs aux activités de 2006, comparés aux activités de 2005, représentent les activités de recherche pré-clinique qui participent à l'élaboration de candidats médicaments de Cerep SA, Anceris, Cerep, Inc. et Cerep Japan Corp. (secteur d'activité "collaborations et services en drug discovery") ainsi que les activités de service en développement clinique d'Hesperion et de ses filiales (secteur d'activité "services cliniques").

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

##### Evolution comparée du chiffre d'affaires

(K€)	31.12.06	Variations	31.12.05
Collaborations et services en drug discovery	33 747	-6,4%	36 052
Services cliniques	19 085	13,4%	16 835
<b>Total</b>	<b>52 832</b>	<b>-0,1%</b>	<b>52 887</b>
dont contributions nettes après éliminations intercompagnies :			
. Cerep SA	30 078	-7,4%	32 468
. Cerep, Inc.	3 669	2,4%	3 584
. Hesperion (sous-groupe)	19 085	13,4%	16 835

Le Groupe retient la ventilation par activités comme segmentation principale de son information sectorielle. Le secteur d'activité "Collaborations et services en drug discovery" représente les activités de recherche pré-clinique qui participent à l'élaboration de candidats médicaments de Cerep SA, Cerep, Inc. et Cerep Japan Corp. Le secteur d'activité "Services cliniques" représente les activités de service en développement clinique d'Hesperion et de ses filiales.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2006 de 52,83 millions d'euros est stable par rapport à 52,89 millions d'euros pour l'exercice 2005. Retraité des revenus liés à la pharmacologie *in vivo* et des paiements de la phase recherche de la collaboration avec Sanofi-Aventis, le chiffre d'affaires de l'exercice aurait été en augmentation de 6,2% en 2006, en ligne avec les perspectives de croissance annoncées par le Groupe.

Au cours de l'année, on note une évolution haussière du cours de l'euro par rapport au dollar américain et au franc suisse. A cours de changes constants, le chiffre d'affaires aurait été de 53,40 millions d'euros contre 52,89 millions d'euros en 2005.

Cerep a constaté un chiffre d'affaires des activités de collaborations et services en drug discovery de 33,75 millions d'euros (34,00 millions d'euros à cours de changes constants), contre 36,05 millions d'euros en 2005, soit une diminution de 6,4% (5,7% à cours de changes constants). Retraitées des revenus

liés à la pharmacologie *in vivo* et des paiements de la phase recherche de la collaboration avec Sanofi-Aventis, ces activités auraient été en croissance d'environ 2,5%.

Les activités de profilage *in vitro* connaissent une croissance sur l'ensemble de l'exercice qui compense la baisse des revenus liés à l'arrêt de l'activité de pharmacologie *in vivo* et au ralentissement des activités de chimie, en net retrait par rapport à 2005.

Pour la même période, les activités de services cliniques totalisent un chiffre d'affaires de 19,09 millions d'euros (19,39 millions d'euros à cours de changes constants) et poursuivent leur croissance à un rythme soutenu de 13,4% (15,2% à cours de changes constants).

#### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le tableau ci-après présente la ventilation du Chiffre d'affaires consolidé selon la zone géographique du client.

(K€)	31.12.06		31.12.05		Variations 2006/2005	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	27 530	52,1%	27 924	52,8%	-394	-1,4%
dont France	4 592	8,7%	7 378	14,0%	-2 786	-37,8%
Amérique du Nord	22 603	42,8%	21 972	41,5%	631	2,9%
Asie	2 331	4,4%	2 901	5,5%	-570	-19,6%
Autres	368	0,7%	90	0,2%	278	308,9%
<b>Total</b>	<b>52 832</b>	<b>100%</b>	<b>52 887</b>	<b>100%</b>	<b>-55</b>	<b>-0,1%</b>

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe sur ces zones géographiques traduit une réduction de la part de chiffre d'affaires réalisée en Europe dans les deux secteurs d'activité du Groupe et la croissance de l'activité de services cliniques en Amérique du Nord. En France notamment, la baisse d'activité est principalement due à l'arrêt des paiements liés à la phase recherche du contrat de collaboration avec Sanofi-Aventis. La croissance du chiffre d'affaires en Amérique du Nord provient principalement du développement des activités de services cliniques dans cette zone, ainsi que des quatre mois de contribution au chiffre d'affaires du Groupe de TouchStone Research Incorporated. (devenue Hesperion US, Inc.).

#### CHARGES NETTES COURANTES

Les charges courantes consolidées se sont élevées en 2006 à 56,23 millions d'euros contre 57,54 millions d'euros en 2005.

##### • Secteur d'activité "Collaborations et services en drug discovery"

Les charges courantes se sont élevées à 38,08 millions d'euros en 2006 contre 41,05 millions d'euros en 2005 soit une diminution de 7,2 % due aux importants efforts engagés pour réduire les dépenses de fonctionnement : la consommation de matières premières et les charges externes pour les services pré-cliniques ont diminué de 16,5%, soit nettement plus que la baisse constatée du chiffre d'affaires.

##### • Secteur d'activité "Services cliniques"

Les charges courantes de ce secteur sont constituées principalement de charges de personnel et de prestations de services des chargés d'études, coordonnateurs et investigateurs salariés et contractuels réalisant les études cliniques. Ces charges d'exploitation ont progressé de 8,8% alors que le chiffre d'affaires augmentait sur la même période de 13,4%.

#### RÉSULTAT AVANT ÉLÉMENTS FINANCIERS ET IMPÔTS, HORS RESTRUCTURATION

Le résultat avant éléments financiers et impôts consolidé au 31 décembre 2006 est une perte hors restructuration de 3,05 millions d'euros contre une perte de 4,18 millions d'euros au 31 décembre 2005.

#### AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels tels que définis par le Conseil national de la comptabilité concernent les opérations ayant un caractère inhabituel et de montants significatifs. Ce qui fut le cas en 2005 de l'arrêt de l'activité de la pharmacologie *in vivo* et en 2006 de l'arrêt des activités de chimie et de recherche de nouveaux médicaments pour compte propre de Cerep.

Dans ce contexte, les informations comparatives sur les années précédentes ont été retraitées. En 2005, les charges pour restructuration et déménagement d'un montant de 1,73 million d'euros ont été reclassées en "autres charges opérationnelles".

Fin 2006, en accompagnement de sa décision d'arrêter ses activités de chimie et de recherche de nouveaux médicaments et en l'absence de signature, à la date d'arrêt des comptes, d'un accord de reprise de tout ou partie des actifs liés à ces activités, le Groupe a passé en "autres charges opérationnelles" un montant de 13,24 millions d'euros.

#### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel consolidé avant résultat financier et impôts se solde par une perte de 16,29 millions d'euros en 2006 contre 5,9 millions d'euros en 2005.

## RÉSULTAT FINANCIER ET IMPÔTS

Le résultat financier 2006 est négatif de 0,92 million d'euros contre une perte de 0,51 million d'euros en 2005. Les pertes nettes réalisées sur opérations et couvertures de change se sont élevées à 0,24 million d'euros en 2006 contre un gain net de 0,08 million d'euros en 2005 en raison du profil de fluctuation du dollar contre euro constaté en 2006.

L'accroissement des charges d'intérêt sur emprunts de 1 million d'euros en 2006 comparé à 0,65 million d'euros en 2005 est lié aux opérations de financement par crédit-bail des implantations immobilières à Villebon-sur-Yvette.

Ainsi que détaillé dans la note 2.21 de l'annexe des comptes consolidés, le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Le montant concerné en 2006 s'élève à 0,01 million d'euros.

Les frais de recherche et développement du Groupe engagés au cours de l'exercice 2006 se sont élevés à 12,80 millions d'euros contre 15,08 millions d'euros pour l'année 2005.

Le crédit d'impôt recherche s'est élevé à 0,54 million d'euros en 2006 contre 0,39 million d'euros en 2005. Le crédit d'impôt recherche peut venir en compensation de l'impôt dû ou être remboursé à l'issue d'une période de quatre ans après sa constatation.

## RÉSULTAT NET

Le résultat net des entreprises intégrées s'élève en 2006 à -16,94 millions d'euros contre -6,69 millions d'euros en 2005.

## 2.2 COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS SOCIAUX

### 2.2.1 EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2007 ET 31 DÉCEMBRE 2006

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2007 s'est élevé à 29,15 millions d'euros en diminution de 8,8 % par rapport au chiffre d'affaires 2006 de 31,97 millions d'euros. Cette diminution du chiffre d'affaires rend compte de l'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments au cours du premier semestre 2007. En retraitant le chiffre d'affaires 2006 de la vente de la souscription BioPrint® l'activité de profilage *in vitro* a connu en réalité une augmentation très significative en 2007.

#### CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont restées stables en 2007 à 36,32 millions d'euros contre 36,39 millions d'euros en 2006.

Sur l'exercice, l'augmentation des consommations par rapport à 2006 est due aux cessions et mises au rebut de matières premières liées à la cessation d'activité sur le site de Villebon-sur-Yvette.

La baisse des charges de personnel (-2,4% par rapport à 2006) est due à l'impact des départs à la suite du Plan de sauvegarde de l'emploi des activités chimie et de recherche de médicaments.

L'augmentation des autres achats et charges externes (+9,7%) par rapport à 2006 est liée principalement à l'accroissement des loyers et redevances de crédit-bail immobilier du site de Villebon-sur-Yvette après la signature d'un avenant fin 2006 pour le financement de travaux supplémentaires.

Ce poste correspond pour l'essentiel aux redevances de crédit-bail, aux frais de marketing, aux frais de personnel intérimaire, aux honoraires, frais de déplacement, frais de maintenance et de fluides supportés par la Société.

Les frais de recherche et développement des activités poursuivies engagés au cours de l'année 2007 et intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 5,30 millions d'euros contre 5,76 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

#### RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est une perte de 5,12 millions d'euros en 2007 contre une perte de 2,45 millions d'euros en 2006.

#### AUTRES RÉSULTATS

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,78 million d'euros contre un bénéfice de 0,60 million d'euros en 2006. Ce résultat est constitué principalement d'un gain net de change pour 0,13 million d'euros, de produits de placement de trésorerie pour 0,45 million d'euros, de charge d'intérêts sur emprunts pour 0,32 million d'euros et d'une dotation pour dépréciation d'actif financier de 0,03 million d'euros.

Du fait, en grande partie, de la cession d'Hesperion, le résultat exceptionnel représente un gain de 16,3 millions d'euros en 2007 contre une perte de 11,97 millions d'euros en 2006.

Le crédit d'impôt recherche s'est élevé en 2007 à 0,26 million d'euros contre 0,36 million d'euros en 2006. Le crédit d'impôt recherche peut venir en compensation de l'impôt dû ou être remboursé à l'issue d'une période de quatre ans après sa constatation.

#### RÉSULTAT NET

Le résultat net de Cerep en 2007 est un bénéfice de 12,21 millions d'euros contre une perte de 13,48 millions d'euros en 2006.

### 2.2.2 EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2006 ET 31 DÉCEMBRE 2005

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2006 s'est élevé à 31,97 millions d'euros en diminution de 5,3 % par rapport au chiffre d'affaires 2005 de 33,76 millions d'euros. Cette diminution du chiffre d'affaires rend compte en particulier du ralentissement des activités de chimie au cours de l'année 2006.

#### CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation se sont élevées à 36,39 millions d'euros en 2005 contre 39,67 millions d'euros en 2005 soit une diminution de 8,3%.

Sur l'exercice, les consommations sont stables (+1%) par rapport à 2005, traduisant la poursuite de l'effet des actions de productivité initiées en 2003 ainsi que les effets de la production par Cerep d'une partie de son matériel biologique à partir de lignées cellulaires.

La baisse des charges de personnel (-3% par rapport à 2005) est due à l'impact des départs à la suite du Plan de sauvegarde de l'emploi et du déménagement à Villebon-sur-Yvette.

Les autres achats et charges externes sont en nette diminution (-11%) par rapport à 2005. Ces charges particulièrement élevées en 2005 reflétaient les frais de déménagement, les loyers et redevances de crédit-bail immobilier alors que la Société supportait en parallèle les loyers et charges locatives du site de Rueil-Malmaison.

Ce poste correspond pour l'essentiel aux redevances de crédit-bail, aux frais de marketing, aux frais de personnel intérimaire, aux honoraires, frais de déplacement, frais de maintenance et de fluides supportés par la Société.

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'année 2006 et intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 10,67 millions d'euros contre 12,66 millions d'euros pour l'exercice 2005.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Ils comprennent 8,59 millions d'euros de main-d'oeuvre, de charges indirectes et de structure, 1,15 million d'euros de matières et fournitures, ainsi que 0,93 million d'euros de sous-traitance (dont 0,68 million d'euros auprès de Cerep, Inc. et 0,17 million d'euros auprès de Hesperion AG).

#### RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est une perte de 2,45 millions d'euros en 2006 contre une perte de 4,96 millions d'euros en 2005.

#### AUTRES RÉSULTATS

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,60 million d'euros contre un bénéfice de 0,99 million d'euros en 2005. Ce résultat est constitué principalement de pertes nettes de change pour 0,26 million d'euros, de produits de placement de trésorerie pour 0,26 million d'euros, de charge d'intérêts sur emprunts pour 0,12 million d'euros et d'une dotation pour dépréciation d'actif financier de 0,02 million d'euros.

Fin 2006, en accompagnement de sa décision d'arrêter ses activités de chimie et en l'absence de signature, à la date d'arrêté des comptes, d'un accord de reprise de tout ou partie des actifs et du personnel liés à ces activités, la Société a passé en dotations aux provisions exceptionnelles, un montant de 11,89 millions d'euros.

En conséquence, le résultat exceptionnel représente une perte de 11,97 millions d'euros en 2006 contre une perte de 0,003 million d'euros en 2005.

Le crédit d'impôt recherche s'est élevé en 2006 à 0,36 million d'euros contre 0,27 million d'euros en 2005. Le crédit d'impôt recherche peut venir en compensation de l'impôt dû ou être remboursé à l'issue d'une période de quatre ans après sa constatation.

#### RÉSULTAT NET

Le résultat net de Cerep en 2006 est une perte de 13,48 millions d'euros contre 3,71 millions d'euros en 2005.

### 3. AFFECTATION DE RÉSULTAT

Il est proposé aux actionnaires de Cerep SA d'affecter le bénéfice de l'exercice 2007, soit 12 211 475 euros, au poste "report à nouveau".

### 4. TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAUX

#### DU GROUPE

Au 31 décembre 2007, la trésorerie du Groupe (y compris les placements de valeurs mobilières) s'élève à 22,72 millions d'euros contre 6,88 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Cette variation de trésorerie s'explique par une capacité d'autofinancement hors intérêts et impôts de 6,19 millions d'euros, une variation du besoin en fonds de roulement de -1,99 million d'euros, des flux nets de trésorerie consacrés aux opérations d'investissement de -1,21 million d'euros, des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de 2,61 millions d'euros et des flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées et cédées de 10,30 millions d'euros.

Après cession des activités cliniques, le fonds de roulement s'établit à 22 millions d'euros contre -1,5 million d'euros un an plus tôt.

L'endettement financier brut consolidé au 31 décembre 2007 était de 57,7% des capitaux propres, auquel s'ajoutent 50,1% d'endettement lié à des actifs détenus en vue de la vente, comparé à un endettement financier brut global de 168,1% au 31 décembre 2006.

A la fin de l'exercice 2007, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit totalisent 13,80 millions d'euros dont 5,43 millions d'euros de crédit baux immobiliers relatifs aux locaux du site de Celle l'Evescault.

Du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2007 les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont passés d'un montant de 2,54 millions d'euros à 6,38 millions d'euros, reflétant l'effet du contrat de prêt de 6 millions d'euros souscrit en janvier 2007, la fin du recours aux mobilisations de créances ainsi que les remboursements sur ces emprunts. Sur la même période, le crédit-bail immobilier relatif au site des activités poursuivies a évolué de 5,88 millions d'euros à 5,43 millions d'euros. Les montants en crédit-bail mobilier ont évolué sur cette période de 2,55 millions d'euros à 1,83 millions d'euros et les aides et les avances remboursables de 1,18 million d'euros à 0,16 million d'euros.

Au cours de l'exercice, le crédit-bail immobilier relatif au site de Villebon-sur-Yvette, classé en actif détenu en vue de la vente, est passé d'un montant de 11,60 millions d'euros à 11,24 millions d'euros. Ceci reflète l'utilisation à hauteur de 0,94 million d'euros de l'avenant de 1,13 million d'euros souscrit en 2007 pour financer les refabrications de travaux restantes ainsi que les remboursements de l'exercice.

#### DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2007, la trésorerie de la Société (y compris les placements de valeurs mobilières) s'élève à 21,56 millions d'euros contre 1,18 million d'euros au 31 décembre 2006. Après la cession d'Hesperion, le fonds de roulement s'établit à 20,15 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre -4,78 millions d'euros un an plus tôt.

Au 31 décembre 2007 les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit totalisent 6,28 millions d'euros. De plus, 0,05 million d'euros est dû à l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche) et 0,11 million d'euros est dû au Ministère de l'industrie et de la recherche concernant le programme de recherche "Réseau Genhomme".

### 5. IMPACT DES FLUCTUATIONS MONÉTAIRES

Plus de 60% du chiffre d'affaires 2007 consolidé de Cerep est facturé en devises autres que l'euro, essentiellement en dollar US. De plus, une part des charges portées au compte de résultat consolidé de Cerep est également exprimée en dollar US. Enfin, le Groupe dispose d'actifs et contracte quelques passifs dans les monnaies des pays dans lesquels il est implanté ou réalise ses activités.

En conséquence, la fluctuation de la valeur de l'euro par rapport au dollar US et, dans une moindre mesure, aux autres monnaies peut affecter la valeur de ces éléments dans les états financiers du Groupe. Ainsi l'appréciation récente de l'euro contre le dollar US a réduit les valeurs converties en euro des montants de chiffre d'affaires et des actifs exprimés dans ces monnaies et généré des pertes de change au compte de résultat de l'exercice.

Le Groupe a adopté une stratégie de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du

dollar US contre l'euro et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci, limitée à Cerep SA, vise à fixer le cours en dollar US des créances nettes et de la totalité de la facturation prévisionnelle nette libellée dans cette devise. Cette stratégie concerne également depuis 2003 les transactions en yen japonais, pour lesquelles le Groupe a la capacité de mettre en place des instruments de couverture à la réalisation des opérations commerciales.

Les instruments dérivés utilisés par Cerep pour atteindre ses objectifs en matière de couverture comprennent des contrats de change à terme et des options sur le dollar US (vente de call ou achat de put) ayant une maturité généralement inférieure à un an. Dans certains cas, le Groupe est amené à compléter les instruments de couverture pris soit par des prorogations de ventes à terme soit en inversant des positions sur options par des achats de call. Ces instruments portent sur des actifs et des passifs existant à la clôture de la période, ainsi que sur la facturation prévisionnelle nette libellée en dollar US. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Au 31 décembre 2007, environ 55% de la facturation prévisionnelle en dollar US diminuée du montant prévisionnel des dépenses en dollar US de l'exercice 2008 est couverte.

Au 31 décembre 2007, tous les contrats à terme ont été conclus pour une durée inférieure à un an. La valeur nominale des instruments de couverture à la date de clôture de l'exercice était la suivante :

(K€)	Instruments financiers dérivés		Particularités	
	Couverture de juste valeur	éligibles inéligibles		
		Couverture de flux de trésorerie		
<b>Instruments de change</b>				
Vente à terme USD	917	2 702	Cours à terme EUR/USD moyen : 1,411 Echéances de janvier à avril 2008	
Vente à terme JPY	96	–	Cours à terme EUR/JPY : 1,57 Echéance janvier 2008	
Options :				
. Achat call EUR/put USD		1 633	Prix d'exercice EUR/USD moyen : 1,439 Echéances de mars à juin 2008	
. Vente put EUR/call USD		1 702	1 338 Prix d'exercice EUR/USD moyen : 1,382 Echéances de mars à juin 2008	
. Achat option sur call EUR/put USD			4 534 Prix d'exercice EUR/USD moyen : 1,456 Echéances de mars à avril 2008	
<b>Instruments de taux</b>				
Swaps de taux variable à taux fixe		16 566	Montant Taux Echéance	
			5 000 K€ 4,12% avril 2010	
			4 007 K€ 3,08% juillet 2012	
			6 484 K€ 3,21% juillet 2012	
			1 075 K€ 4,38% juillet 2014	

La conversion des états financiers de Cerep, Inc. a un effet mineur sur le résultat consolidé dans la mesure où les écarts de conversion en résultant sont enregistrés dans les capitaux propres consolidés. Les écarts de conversion sur les avances faites en dollar à Cerep, Inc. peuvent avoir un impact significatif sur le résultat consolidé ainsi que le résultat social de Cerep SA dans la mesure où les éventuelles pertes de change latentes induites par la variation de change depuis les dates d'octroi des avances et leur remboursement sont portées au compte de résultat.

## 6. PRINCIPAUX RISQUES

### 6.1 RISQUES DE MARCHÉ (CHANGE, CONTREPARTIE, TAUX, ACTIONS) ET RISQUES DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Cerep est exposé aux risques de marché par ses opérations commerciales et financières. Cette exposition est liée, par ordre d'importance, à la fluctuation des cours de change, à l'éventuelle défaillance de tiers, à la variation des taux d'intérêts, et l'évolution des marchés d'actions.

La politique du Groupe en matière d'exposition aux risques de change, de taux et sur actions vise à réduire l'exposition du Groupe aux risques de fluctuation et proscrire les positions spéculatives.

### 6.1.1 RISQUE DE CHANGE

Suite au développement du Groupe aux Etats-Unis, le bilan du Groupe est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. Le Groupe ne couvre pas cette exposition structurelle mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs et des flux de trésorerie des filiales concernées.

Le Groupe est également exposé à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisés en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et dans une moindre mesure le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Le Groupe a mis en place en 2002 une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci, limitée à Cerep SA, vise à fixer le cours en dollar US des créances nettes et de la totalité de la facturation prévisionnelle nette libellée dans cette devise. Cette stratégie concerne également depuis 2003 les transactions en yen japonais, pour lesquelles le Groupe a la capacité de mettre en place des instruments de couverture à la réalisation des opérations commerciales. A l'occasion de la mise en place de la stratégie de couverture en 2002, la direction générale du Groupe a externalisé la fonction auprès d'un cabinet conseil spécialisé. Celui-ci a pour rôle le suivi permanent des positions en devise du Groupe au regard des variations du dollar US et des instruments de couverture en place et suggère, le cas échéant, des repositionnements que la direction financière peut réaliser auprès de ses intermédiaires financiers.

Les instruments dérivés utilisés par Cerep pour atteindre ses objectifs en matière de couverture comprennent des contrats de change à terme et des options sur le dollar US (vente de call ou achat de put) ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an. Ces instruments portent sur des actifs et des passifs existant à la clôture de l'exercice, ainsi que sur la facturation prévisionnelle nette libellée en dollar US. Dans certains cas, le Groupe est amené à compléter les instruments de couverture pris soit par des prorogations de ventes à terme soit en inversant des positions sur options par des achats de call. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a constaté dans son résultat financier consolidé des activités poursuivies un gain de change de 281 000 euros comparé à une perte de 150 000 euros en 2006. Ces éléments traduisent l'effet de la stratégie de couverture initiée en 2002 visant à atténuer les effets de la variation du dollar contre l'euro.

Leurs principaux éléments relatifs au change du résultat financier sont :

(K€)	2007	2006
Gains/pertes nets :		
. réalisés sur comptes bancaires	-52	-101
. réalisés sur créances/dettes	-360	-237
. latents sur créances/dettes	285	47
. réalisés sur options de changes et vente de devises	482	41
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	-119	92
Gains/pertes nets des activités cédées ou abandonnées :	-68	-79
<b>Total</b>	<b>168</b>	<b>-237</b>

Le tableau suivant présente les positions transactionnelles nettes de change sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2007 exposés à une variation des devises contre l'euro. Les instruments financiers de change éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur des créances en dollar US à la clôture en IFRS sont comptabilisés au bilan. De même les instruments inéligibles sont comptabilisés au bilan en instruments financiers actifs ou passifs. La partie éligible des instruments de couverture portant sur les flux non encore réalisés de la facturation 2007 est comptabilisée en capitaux propres.

#### Position nette globale en devises

(K€)	USD	JPY	Autres
Actifs	4 517	97	106
Passifs	1 119	21	2
Position nette avant gestion	3 398	76	104
<b>Positions hors bilan</b>			
Couverture de flux de trésorerie (flux prévisionnels 2007)	167		
Position nette après gestion	3 565	76	104



### 6.1.2 RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors-bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de service de l'activité pré-clinique (en criblage, en profilage ou en expérimentation pharmacologique) couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires. Au cours des exercices 2007, 2006 et 2005, le chiffre d'affaires consolidé réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux du Groupe se décompose comme suit :

	2007	2006	2005
- Trois plus importants partenaires commerciaux	34%	26%	27%
- Cinq plus importants partenaires commerciaux	40%	35%	37%
- Dix plus importants partenaires commerciaux	55%	52%	52%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat du Groupe sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique qui constituent les principaux partenaires de Cerep. Toutefois, Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. Le Groupe a constaté au cours de l'exercice 2007 plusieurs défaillances. L'irrecouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Cerep de plus de 350 partenaires, ce qui limite dans une certaine mesure cette exposition.

Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client. Pour chaque contrat, la couverture de la facturation à établir par ce dépôt fait l'objet d'une revue régulière et peut entraîner des interventions en cas d'insuffisance.

Le Groupe est également dépendant de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières, ou dans la conduite d'études cliniques. Les procédures d'achats de Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

### 6.1.3 RISQUE DE TAUX

L'exposition de Cerep aux variations des taux d'intérêts concerne principalement deux éléments du bilan :

- . les actifs financiers détenus dans le cadre de sa gestion de trésorerie, constitués essentiellement de comptes rémunérés ou d'instruments financiers à très court terme (assimilables à des instruments à taux variable). Les variations de taux d'intérêts ont une incidence directe uniquement sur le taux de rémunération de ces placements et le volume de flux de trésorerie généré,
- . au passif, l'endettement auprès des établissements de crédits concernant les emprunts souscrits à taux fixe pour lesquels une baisse des taux entraîne un manque à gagner et inversement, les emprunts à taux variables pour lesquels une hausse des taux majore le coût de l'endettement.

La politique de couverture du risque de taux du Groupe vise à réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts des emprunts souscrits et à minimiser l'impact des variations de taux d'intérêts sur les résultats et les flux de trésorerie associés. La stratégie de couverture est limitée à la souscription de swaps de taux à la réalisation des transactions, lorsque jugé nécessaire. Cerep utilise des swaps de taux variable à taux fixe dont la juste valeur est la valeur liquidative, qui correspond à la différence entre le montant notionnel et la valeur actuelle des flux fixes prévus.

La politique du Groupe consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant des financements à taux fixes ou, lorsque ceci n'est pas réalisé, de convertir le financement de taux variable à taux fixe par des instruments de swap. Le Groupe cherche ainsi à réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt des emprunts souscrits et à minimiser l'impact des variations de taux d'intérêts sur les résultats et les flux de trésorerie associés. Concernant les financements de crédit-bail immobilier souscrits à taux variable en 2005 d'une durée d'environ 15 ans, le principal de la charge d'intérêt porte sur les premières années. Aussi la stratégie de couverture du Groupe a consisté en la mise en place, dès l'origine et pour les 7 premières années du financement, de swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles prévus, la différence

entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variables calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps. L'avenant à ces contrats d'un montant de 1,13 million d'euros souscrit à taux variable et signé le 28 novembre 2006, a lui aussi été swappé à taux fixe. Le prêt de 6 millions d'euros contracté à taux variable le 22 janvier 2007 a été swappé à taux fixe immédiatement après signature.

Le Groupe estime qu'au regard de sa situation consolidée au 31 décembre 2007, une hausse instantanée de 100 points de base des taux d'intérêts (EONIA et Euribor 3 mois) aurait représenté, avant impôts, une charge d'intérêt supplémentaire sur les emprunts à taux fixe et taux variable de 73 000 euros ainsi qu'une augmentation des produits de placements de 34 000 euros. Une baisse instantanée inverse aurait produit les mêmes résultats en sens opposé. Ces éléments ne sauraient présager de l'évolution des produits de placements du Groupe qui peuvent varier de façon significative selon le volume et la configuration des placements du Groupe.

Au 31 décembre 2007, le financement des entités du Groupe est centralisé au sein de la direction financière de Cerep SA. La direction financière de Cerep gère l'ensemble des emprunts et dettes de Cerep SA, Cerep, Inc. et Cerep Japan Corp., négocie les lignes de crédit auprès des institutions financières, décide de la diversification des contreparties et suit les engagements.

Le tableau suivant présente l'échéancier des actifs et des dettes financières au 31 décembre 2007. Il retrace à la date d'arrêté des comptes, sur les plages d'échéances indiquées, l'encours de la dette et des actifs financiers avant et après la prise en compte des opérations de hors bilan (swaps de taux, et lignes de crédit non utilisées). L'échéance des actifs et passifs à taux variable ou révisable étant la date de révision du taux, 16,17 millions d'euros de financement par crédit-bail et emprunt à taux variables sont indiquées à échéance -1 an avant gestion et au-delà après gestion, ceux-ci étant swappés à taux fixes.

(K€)	Jour le jour		
	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
<b>Passifs financiers</b>			
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à taux fixe	576	808	
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à taux variable	4 932		
. Dettes auprès d'organismes de crédit-bail à taux fixe	1 300	3 307	2 822
. Dettes auprès d'organismes de crédit-bail à taux variable	11 238		
. Aides remboursables à l'innovation et avances remboursables	623	220	
. Soldes débiteurs et concours bancaires courants	65		
<b>Actifs financiers</b>			
. Avances preneur	96	434	710
. Dépôts de garantie et autres immobilisations financières		57	10
. Placements et trésorerie	22 780		
Position nette avant gestion	4 142	-3 844	-2 102
Hors bilan	13 510	-6 085	-7 425
Position nette après gestion	17 652	-9 929	-9 527

#### 6.1.4 RISQUE SUR ACTIONS

Au 31 décembre 2007, le Groupe ne détient plus de placement en actions excepté les 8 661 actions propres comptabilisées aux capitaux propres.

Une variation instantanée du cours de ces titres de 10%, 50% et 100% aurait l'impact suivant sur le résultat net, sur la base du nombre de titres détenus au 31 décembre 2007 :

	Actions Cerep
Valeur comptable au 31 décembre 2007	120 K€
Valeur de marché des titres au 31 décembre 2007	41 K€

#### 6.1.5 RISQUE DE TRÉSORERIE

Cerep a besoin régulièrement de ressources pour mener à bien les investissements nécessaires aux activités de services pré-cliniques en vue d'accroître leur rentabilité.

La trésorerie du Groupe était de 22,78 millions d'euros au 31 décembre 2007, à comparer à 10,16 millions d'euros au 30 juin 2007, et 7,49 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le principal facteur expliquant l'augmentation de la trésorerie du Groupe au deuxième semestre 2007 est la cession d'Hesperion le 31 octobre 2007 pour un montant total de 25 millions d'euros avant ajustement.

Le prix de cession est réglé sous forme d'un premier paiement en numéraire de 20 millions d'euros versé à la date de la cession, de la remise d'un effet de 2,5 millions d'euros payable à l'issue d'une période de 3 ans et d'un solde payable en numéraire de 2,5 millions d'euros, qui a été ajusté de -0,2 million d'euros après la cession en lien avec la valeur du besoin en fond de roulement.

#### 6.1.6 RISQUE DE LIQUIDITÉ INDUIT PAR LES SÛRETÉS ET LES CLAUSES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

A l'exception du prêt de 6 millions d'euros contracté le 22 janvier 2007, les contrats de financement et de crédit-bail du Groupe en place au 31 décembre 2007 ne sont pas assortis de covenants liés à un ratio financier portant sur des éléments du bilan ou du compte de résultat ou liés à une notation d'agence financière. Ils contiennent des clauses d'exigibilité immédiate en cas de liquidation judiciaire ou de cessation d'activité. Enfin, ces contrats prévoient l'exigibilité "si bon semble au preneur" en cas d'évènement tels que non paiement à l'échéance, incident signalé auprès de la Banque de France, insolvabilité, fusion, scission, dissolution, ou cession.

Le prêt de 6 millions d'euros souscrit le 22 janvier 2007 comporte des sûretés et des clauses dites de "covenants". Celles-ci fixent principalement des ratios et minima financiers dont le non-respect par Cerep pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt. Ces ratios et minima financiers devaient être appréciés pour la première fois sur la base des comptes consolidés à la fin de l'exercice 2007.

Après la cession d'Hesperion réalisée avec l'accord de l'organisme bancaire prêteur le 31 octobre 2007, celui-ci a accepté de maintenir sa facilité moyennant une révision du schéma de sûretés et des clauses de "covenants", actuellement en cours de négociation.

#### 6.1.7 RISQUE DE PRIX

Les prix des activités de services pré-cliniques sont fixés librement. Il n'existe pas de système de fixation des prix par un marché ou par l'état. Le Groupe est soumis aux règles de l'offre et la demande et est confronté à la concurrence dans sa fixation des prix et ses négociations contractuelles. La politique tarifaire mise en place en pharmacologie *in vitro* en 2005 vise notamment à conforter la position concurrentielle de Cerep. Les consommations de matières et les achats et charges externes des activités poursuivies représentent le second plus important poste de charges du Groupe (36% du chiffre d'affaires consolidé en 2007) après les salaires et charges sociales. Le Groupe cherche à se prémunir contre le risque de prix par des procédures encadrant les différentes natures d'achats et approvisionnements, la mise en concurrence systématique et la signature de contrats annuels d'achats, couvrant principalement les consommables utilisés dans les activités pharmacologiques et chimiques. Concernant les matières stratégiques (matériel biologique et chimique) pour lesquels la diversification des fournisseurs n'est pas possible, le Groupe négocie des accords spécifiques afin de sécuriser ses approvisionnements ou a recours à la production interne.

### 6.2 RISQUES JURIDIQUES

#### COLLABORATIONS ET SERVICES EN DRUG DISCOVERY

La Société n'est pas soumise à une réglementation particulière. En matière de découverte de nouveaux médicaments, Cerep intervient en effet en amont des phases cliniques (essais des nouvelles substances chez l'homme), et n'est de ce fait pas soumise à la réglementation générale du médicament applicable à l'industrie pharmaceutique.

La Société s'engage à respecter la plus grande confidentialité sur les activités de ses clients et partenaires. Les salariés de la Société sont sensibilisés à ces questions, classiques dans le domaine de la découverte de médicaments. A ce jour, la Société n'a rencontré aucun problème lié à ses obligations de confidentialité.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation de Cerep, son activité, son résultat ou son Groupe.

#### SERVICES CLINIQUES

Hesperion offre des services pour les études cliniques et divers services de conseil aux industries pharmaceutiques, de biotechnologie et de dispositifs médicaux. L'impossibilité d'obtenir une approbation pour la conduite d'une étude clinique pourrait affecter Hesperion négativement.

Hesperion n'offre pas de garantie à ses clients en ce qui concerne l'approbation du processus réglementaire, y compris l'acceptation de dépôts de demande d'études cliniques ou marketing. Les services de recherche clinique sont soumis aux réglementations en vigueur par les autorités de santé de tous les pays où Hesperion opère, ainsi qu'aux standards internationaux.

Pour une gestion de données correcte, Hesperion doit aussi s'assurer que les systèmes informatiques utilisés sont validés en conformité avec les réglementations du recueil de données électroniques en vigueur pour l'industrie pharmaceutique et les CROs (en particulier les exigences de la réglementation américaine "21 CFR part 11").

L'investigation clinique de nouveaux médicaments, produits biologiques et dispositifs médicaux est fortement réglementée par les agences gouvernementales. Les standards pour la conduite d'études cliniques et de développement suivent les bonnes pratiques cliniques ("BPC") ; elles détaillent les procédures à suivre pour assurer l'intégrité des données obtenues par les tests cliniques et pour protéger les droits et la sécurité des participants à l'étude. Le non respect des BPC en vigueur peut entraîner le rejet de la soumission d'un produit par les autorités réglementaires.

Comme aux Etats-Unis, les études cliniques dans l'Union européenne doivent suivre les exigences détaillées des BPC. Le processus d'approbation réglementaire comporte tous les risques et délais potentiels liés au processus d'approbation de la Food and Drug Administration ("FDA" - USA). Les capacités réglementaires de Hesperion incluent la connaissance des exigences réglementaires spécifiques à de nombreux pays.

Ainsi les activités de Hesperion sont soumises à de nombreuses réglementations gouvernementales, principalement en relation avec la conduite des études cliniques. Si Hesperion n'était pas en conformité avec les réglementations gouvernementales, il pourrait en résulter l'annulation immédiate des projets de recherche, de développement ou vente/marketing ou le rejet des données pour la soumission aux autorités réglementaires. Hesperion pourrait alors être interdite d'offre de services cliniques, et soumise au paiement d'indemnités. Une quelconque de ces conséquences nuirait à la réputation de Hesperion, à l'acquisition de nouveaux contrats et à ses résultats. De plus, Hesperion risquerait d'avoir à répéter la recherche ou recommencer ces études cliniques et même être contrainte, par contrat, à mettre en oeuvre ces actions à ses frais. Le respect par Hesperion des réglementations en vigueur dans chaque pays où elle opère est analysé et audité systématiquement pour contrôler l'adhérence à ces formalités. Les chefs de régions de Hesperion en sont responsables et rendent compte du suivi des exigences réglementaires et légales locales.

Outre ce qui précède, les réglementations en vigueur dans les pays où Hesperion intervient peuvent connaître des changements qui pourraient éliminer ou réduire la demande de services cliniques. D'autre part, des changements de réglementation tels que la mise en oeuvre de la directive européenne sur les essais cliniques<sup>1</sup>, en mai 2004, créent une situation nouvelle. L'adaptation nécessaire à ces changements requiert un certain temps et peut résulter en une baisse d'efficacité opérationnelle pendant une période donnée. Le département des affaires réglementaires de Hesperion anticipe autant que possible les changements réglementaires. Des changements imprévus peuvent néanmoins affecter négativement ses activités opérationnelles.

Hesperion agit parfois en tant que représentant légal dans l'Union européenne et en Suisse, pour le compte de ses clients ne disposant pas de présence légale dans ces régions.

Depuis la mise en oeuvre de la directive européenne en mai 2004, la responsabilité du représentant légal a augmenté de façon significative et inclut la responsabilité civile et juridique, en lieu et place du sponsor (client de Hesperion). Il n'est pas possible d'être totalement assuré contre des plaintes éventuelles liées à cette responsabilité. Pour réduire ce risque, Hesperion conclut avec ses clients un contrat spécifique portant sur la représentation légale, incluant des indemnités provisionnelles non négociables.

Cependant ces indemnités ne couvriraient pas Hesperion dans l'hypothèse où (i) elle serait condamnée à payer des dommages ou engager des frais de défense en relation avec une plainte n'étant pas couverte par le contrat signé avec son client et (ii) un client n'indemniserait pas Hesperion, contrevenant ainsi aux termes du contrat, en raison d'une incapacité financière à remplir ses obligations d'indemnisation ou pour toute autre raison. La survenance d'un tel risque, jugé faible par la Société, pourrait avoir une incidence sur l'activité et les résultats de Cerep. Le nombre de contrats signés par Hesperion qui prévoient une représentation légale reste très limité.

La filiale clinique Hesperion a été cédée par Cerep le 31 octobre 2007.

#### LITIGES

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant, dans un passé récent, eu des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

Par ailleurs les principes comptables relatifs aux provisions pour risques sont présentés à la note 2.16 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2007, page 128.

### 6.3 RISQUES INTERNATIONAUX ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES OU RISQUES PAYS

La Société est exposée à des risques internationaux classiques s'agissant d'une société offrant ses services à l'échelle mondiale.

Cependant Cerep et ses filiales ont établi leurs bureaux et laboratoires dans des pays stables où ces risques sont considérés très modérés (à l'exception de la filiale israélienne de Hesperion détenue jusqu'au 31 octobre 2007).

<sup>1</sup> Directive européenne 2001/20/EC ("Clinical Trial Directive")

## 6.4. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

### RISQUES INDUSTRIELS

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de particularité de son activité industrielle qui l'expose à un risque précis.

### RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Cerep considère la gestion du risque environnemental comme une priorité.

Ceci se traduit par la mise en place d'un management environnemental. Cerep s'est fixé pour objectif de contrôler et limiter le risque environnemental, particulièrement dans les domaines de la gestion des déchets, des rejets, et de limiter les nuisances sonores et olfactives qui seraient liées à son activité. Cerep fait appel, pour l'élimination de ses déchets non radioactifs générés par ses activités de laboratoire, à des entreprises spécialisées agréées. Le stockage de ces déchets fait l'objet de procédures internes spécifiques visant à limiter tout risque environnemental. Pour ses déchets radioactifs, Cerep se conforme aux réglementations les plus sévères en vigueur pour leur entreposage et fait procéder à leur élimination par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

La Société se conforme par ailleurs aux obligations de déclarations et d'autorisations d'exploitation en vigueur propres à son domaine d'activité.

Nonobstant le fait que Cerep considère être en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement, tout risque de dommage à l'environnement ne peut être éliminé. Dans le cas où Cerep serait tenue responsable de tels dommages, le montant de cette responsabilité pourrait excéder les ressources de Cerep. En outre, il n'est pas possible de garantir que Cerep ne sera pas obligée d'encourir des frais significatifs afin, à l'avenir, de se conformer avec les lois et réglementations européennes relatives à l'environnement et dont la portée est très large. La survenance de l'un quelconque de ces événements pourrait entraîner des conséquences négatives significatives sur les activités, la situation financière et les résultats de la Société.

Se reporter également au paragraphe 19.2 "Conséquences environnementales de l'activité", page 113.

## 7. MODIFICATION DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

### 7.1 PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le Groupe a retenu l'option de la recommandation n°2004-R02 du Conseil national de la comptabilité relative à la présentation du compte de résultat. Celle-ci prévoit de présenter le "résultat opérationnel" en deux composantes – le "résultat opérationnel courant" et les "autres produits et charges opérationnels" –. Elle prévoit également la présentation sur une seule ligne du résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession.

Le Groupe considère que l'abandon des activités de chimie et de recherche de médicaments au 30 juin 2007 correspond à un arrêt d'activités. Les produits et les charges attribuables à ces activités, nets d'impôts sont ainsi présentés sur une seule ligne au compte de résultat de l'exercice 2007 et des périodes comparatives de l'exercice 2006, qui ont été retraitées. La classification au 31 décembre 2006 en "autres produits et charges opérationnels" des charges de perte de valeur consécutives à l'arrêt en 2005 de l'activité de pharmacologie *in vivo* reste identique pour l'information comparative présentée au 31 décembre 2007.

De même, suite à la cession le 31 octobre 2007 de l'activité de services cliniques, les produits et les charges attribuables à cette activité, nets d'impôts sont présentés sur une seule ligne au compte de résultat pour les 10 mois de l'exercice 2007 durant lesquels elle faisait partie du Groupe. Il en est de même pour les périodes comparatives de l'exercice 2006, qui ont été retraitées.

### 7.2 ADOPTION DES NOUVELLES RÉGLEMENTATION DANS LES COMPTES DE CEREP SA

Aucune nouvelle réglementation n'a eu d'impact significatif sur les comptes de Cerep SA pour l'exercice 2007.

## 8. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Cerep SA n'a jamais distribué de dividendes depuis sa constitution en 1989 et n'envisage pas une telle distribution au cours des trois prochains exercices.

## 9. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 45 543 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du code précité).

Il n'y a pas eu au titre de l'exercice écoulé de réintégration de frais généraux visés par les articles 223 quinquies du Code général des impôts et 39-5 du même code.

## 10. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2007 Cerep détient 8661 actions propres au nominal de 0,30 euro par action.

Ces actions sont comptabilisées en réduction des capitaux propres consolidés au coût d'acquisition soit 120 000 euros.

### PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le dernier programme de rachat d'actions mis en place par la Société a pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 21 juin 2005. Depuis cette date, Cerep n'a pas mis en place de nouveau programme. Les actions détenues à cette date ont été reclassées en "Autres titres immobilisés" dans les comptes sociaux. 8 661 actions propres sont inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2007.

## 11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Cerep consacre un budget important à la recherche et au développement, puisque son métier est au cœur de l'innovation.

Les frais de R&D des activités poursuivies du Groupe engagés au cours de l'exercice 2007 sont évalués à 5,74 millions d'euros, comparé à 6,53 millions d'euros pour l'année 2006.

Ils représentent en 2007 environ 18,3 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les efforts de R&D de Cerep ont essentiellement porté sur trois axes en 2007 :

**1. Améliorer les plate-formes existantes** notamment par le développement de nouveaux tests et de nouvelles offres. Les nouveaux tests incluent :

- . des récepteurs nucléaires
- . de nouveaux profils de pharmacologie de sécurité, de génotoxicité et d'hépatotoxicité
- . de nouveaux tests fonctionnels
- . de nouvelles kinases
- . un ensemble consistant de phosphodiesterases

**2. Optimiser les procédés et les outils de production.** Dans ce cadre Cerep a mis au point une nouvelle technologie permettant de mesurer des effets fonctionnels des molécules sur cellules natives.

De plus, afin de permettre la prédiction à haut débit des effets cardio-toxiques, Cerep a développé la technologie de patch-clamp automatisé.

**3. Développer BioPrint® par la production de nouvelles données, de nouveaux outils d'analyse des résultats et de nouveaux modèles prédictifs.**

A ce jour, Cerep SA a déposé des demandes de brevets concernant une vingtaine de familles d'invention. S'y ajoute le portefeuille d'Ankeris qui détient plus de 20 familles de brevet pour la plupart en vigueur en Europe et aux Etats-Unis.

## 12. FILIALES

### 12.1 ANCERIS SA

Cette filiale française, détenue à 100% par Cerep SA, comptait, jusqu'en juin 2007, une dizaine de salariés et avait pour unique activité la recherche et le développement principalement dans le domaine du cancer. Après cette date, et par suite des décisions du Groupe de se recentrer sur ses activités de services

rentables, Anceris a cessé ses activités de recherche ; l'ensemble des salariés employés de cette société a fait l'objet d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

## 12.2 HESPERION LTD.

Le 31 octobre 2007, Cerep a cédé son activité de services cliniques (Hesperion AG, basée en Suisse et ses filiales) à Averion International Corp. pour un montant total de 25 millions d'euros, avant ajustement. Le prix de cession est constitué d'un premier paiement en numéraire de 20 millions d'euros à la date de la cession et de 2,5 millions d'euros payables à terme sous forme de dette remboursable à 3 ans. Le solde de 2,5 millions d'euros étant dû un mois après la transaction, diminué des éléments d'ajustement liés au fonds de roulement de 0,2 million d'euros.

## 12.3 CEREP, INC.

Cerep détient à 100% une filiale aux Etats-Unis (Cerep, Inc.) qui réalise des activités de profilage pharmaceutique (ADME/Toxicité) à la fois sous forme d'activités de services et dans le cadre des collaborations stratégiques conclues par Cerep. Cette filiale fournit un support pharmaceutique et analytique dans le développement de BioPrint® ainsi que des services commerciaux et des activités de R&D pour la société mère. A la fin de l'année 2007, Cerep, Inc. employait 41 personnes dont 20 chercheurs et techniciens de recherche.

La contribution de Cerep, Inc. au chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2007 s'est élevée à 4,86 millions d'euros, en augmentation de 32,5% par rapport aux 3,67 millions d'euros enregistrés en 2006.

## 12.4 CEREP JAPAN CORP.

Cerep détient à 100% une filiale au Japon (Cerep Japan Corp.) qui a pour activité unique la commercialisation des produits et services de Cerep SA et de Cerep, Inc. Ses activités pour le compte de la société mère et de Cerep, Inc. sont rémunérées au coût, plus marge. En 2007, Cerep Japan Corp. n'employait qu'un salarié en charge des activités commerciales dans la zone Asie.

## 12.5 CEREP HK LTD.

Filiale à 100% de Cerep SA, basée à Hong Kong et récemment créée, elle n'a aucune activité et ne compte aucun salarié à ce jour (filiale dite "dormante").

Filiales (K€)	Anceris SA	Cerep, Inc.	Cerep Japan Corp.
Capital	2 353	797	61
Capitaux propres autres que le capital	-11 310	675	88
Quote-part du capital détenue	100%	100 %	100%
Valeur des titres détenus :			
. brut	4 014	1 001	80
. net	4 014	1 001	80
Prêts et avances	8 400	62	-
Montant des cautions et avals donnés par la Société	-	-	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Néant</b>	<b>5 690</b>	<b>100</b>
<b>Résultat 2007</b>	<b>-1 517</b>	<b>685</b>	<b>2</b>

## 13. CAPITAL

### 13.1 ETAT DES PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE <sup>1</sup>

Nous vous signalons qu'au 31 décembre 2007, aucun actionnaire ne détient plus de 95%, 66,66%, 50%, 33,33%, 25%, 20% ni 15% du capital social et de droits de vote aux assemblées générales.

. **Participations excédant 10% du capital ou des droits de vote** : néant

. **Participations excédant 5% du capital ou des droits de vote** :

. Institut Pasteur de Lille : 6,86% des actions (865 100) et des droits de vote

. Odyssée Venture SAS : 6,58 % des actions (829 318) et des droits de vote

. Thierry Jean : 6,90% des actions (869 733) et des droits de vote

<sup>1</sup> A la connaissance de la Société

### 13.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUIL AU COURS DE L'EXERCICE

La société Odyssée Venture a informé Cerep :

- . le 27 février 2007, avoir franchi à la baisse le seuil de 12% de détention du capital et des droits de vote et détenir 1 406 247 actions, représentant 11,15 % du capital et des droits de vote
- . le 2 avril 2007, avoir franchi à la baisse le seuil de 10% de détention du capital et des droits de vote et détenir 1 103 418 actions, représentant 8,75 % du capital et des droits de vote.
- . le 31 mai 2007 avoir franchi à la baisse le seuil de 8% de détention du capital et des droits de vote et détenir 879 318 actions, représentant 6,97% du capital et des droits de vote.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu d'autres franchissements de seuils au cours de l'exercice 2007.

Depuis la fin de l'exercice, soit le 7 février 2008, la Caisse des dépôts et consignations CDC Entreprises Valeurs Moyennes, pour le compte des FCP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse, depuis 2002, le seuil de 2% de détention du capital et des droits de vote, et détenir, au 7 février 2008, 399 461 actions, soit 3,17 % du capital et des droits de vote.

### 13.3 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites ci-dessus et ci-après.

#### Répartition du capital au 31 décembre 2007

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Thierry Jean	869 733	6,90	869 733	6,90
IPL	865 100	6,86	865 100	6,86
Odyssée Venture	829 318	6,58	829 318	6,58
CDC Entreprises Valeurs Moyennes	399 461	3,17	399 461	3,17
Actions auto détenues	8 661	0,069	0	0
Autres/Public	9 639 602	76,43	9 639 602	76,43
<b>Total</b>	<b>12 611 875</b>	<b>100</b>	<b>12 603 214</b>	<b>100</b>

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires. Aucun système d'actionnariat du personnel n'a été mis en place dans la Société ; en conséquence, aucun mécanisme de contrôle de cet actionnariat n'existe.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration de Cerep sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 13 des statuts.

En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites en annexe II du présent rapport. Il n'existe pas de programme de rachat d'actions en cours de validité.

La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accords majeurs conclus par la Société qui seraient automatiquement modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société. En revanche, certains contrats commerciaux prévoient la possibilité pour le partenaire commercial ou pour les deux parties au contrat, selon les cas, de mettre fin au contrat dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de Cerep. Par ailleurs, le contrat de prêt d'un montant de 6 millions d'euros conclu par la Société en janvier 2007 prévoit que la banque prêteuse pourra demander le remboursement anticipé du prêt en cas de changement de contrôle de la Société.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

### 13.4 OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Au cours de l'exercice 2007, 55 300 actions nouvelles ont été souscrites par levée d'options de souscription d'actions soit une augmentation de capital totale de 16 590,00 euros.

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 3 783 562,50 euros divisé en 12 611 875 actions de 0,30 euro de nominal, entièrement libéré.



### 13.5 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 31 décembre 2007, il existe trois plans d' options de souscription d' actions qui ont été mis en place respectivement par les assemblées des 26 juin 1998, 10 mai 2000 et 5 juin 2002 au profit de certains salariés et cadres dirigeants de la Société et de sa filiale.

#### PLAN D' OPTIONS 1998

L' assemblée générale du 26 juin 1998 a autorisé l' attribution de 100 900 options de souscription d' actions donnant droit à la souscription de 504 500 actions nouvelles. Ces options ont été intégralement attribuées par le conseil d' administration lors de ses réunions des 7 septembre 1998, 21 janvier 1999, 7 juillet 1999, 24 septembre 1999, 19 janvier 2000 et 13 juin 2000.

Au cours de l' exercice écoulé, 55 300 actions ont été souscrites au titre de ce plan d' options.

Les 6 680 options non exercées à l' échéance du 12 juin 2007 ont été annulées par le conseil lors de sa réunion du 21 mars 2008.

#### PLAN D' OPTIONS 2000

L' assemblée générale du 10 mai 2000 a autorisé l' attribution de 100 000 options de souscription d' actions donnant droit à la souscription de 500 000 actions nouvelles. 94 130 options ont été attribuées par le conseil d' administration lors de ses réunions du 20 décembre 2000, 7 décembre 2001 et 18 juillet 2002. Les 5 870 options restantes ont été annulées par le conseil lors de sa réunion du 19 mars 2003.

Au cours de l' exercice écoulé, aucune action n' a été souscrite au titre de ce plan.

Les 9 333 options non exercées à l' échéance du 19 décembre 2007 ont été annulées par le conseil lors de sa réunion du 21 mars 2008.

#### PLAN D' OPTIONS 2002

L' assemblée générale du 5 juin 2002 a mis en place un plan d' options de souscription au profit de certains salariés et cadres dirigeants de Cerep. Ce plan porte sur un maximum de 500 000 actions.

500 000 actions ont été attribuées par le conseil d' administration du 29 novembre 2004.

Aucune action n' a été souscrite en 2007 au titre de ce plan.

### 13.6 AUTRES TITRES OU VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

### 13.7 PROPORTION DU CAPITAL DÉTENUE PAR LES SALARIÉS

Aucune action n' est détenue par les salariés du Groupe Cerep au sens des articles L 225-102 et L 225-23 du Code de commerce.

### 13.8 NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS DÉTENUES PAR L' ÉMETTEUR OU PAR SES FILIALES

Au 31 décembre 2007 Cerep détient 8 661 actions propres au nominal de 0,30 euro par action.

Ces actions sont comptabilisées en réduction des capitaux propres au coût d' acquisition soit 120 000 euros.

Aucune action de la Société n' est détenue par une filiale de Cerep.

## 14. RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2007 le personnel de Cerep (Groupe) comprenait 290 salariés.

## 15. MANDATS ET DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

### 15.1 MANDATS D' ADMINISTRATEURS

L' ensemble des administrateurs de Cerep sont des administrateurs indépendants (au sens du rapport Bouton de septembre 2002 et du rapport AFEP/MEDEF d' octobre 2003) à l' exception de Monsieur Jean-Paul Boulan, administrateur de la Société depuis plus de 12 ans.

Aucun mandat d' administrateur n' est arrivé à échéance en 2007.

Nous vous proposons de nommer deux nouveaux administrateurs :

- . Monsieur Frédéric Revah. Sa connaissance du secteur, du métier de Cerep, alliée à son expertise scientifique, permettra de renforcer le conseil d'administration et de compléter sa composition.
- . Monsieur Pierre Bart. Son expérience de management de grands groupes et de gestion opérationnelle apportera des compétences nouvelles au conseil d'administration, notamment dans le domaine de la gestion de la croissance et du développement durable.

## 15.2 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Loi NRE du 15 mai 2001 a introduit de nouvelles dispositions relatives notamment à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général, chacun d'entre eux ayant des attributions propres et distinctes. Rien ne s'oppose en revanche à ce que les deux fonctions soient remplies par la même personne physique. Cette dernière solution est la solution retenue par Cerep ; ainsi, les fonctions de Président et de Directeur général sont remplies par Monsieur Thierry Jean, étant entendu que la nouvelle rédaction des statuts prévoit que le conseil d'administration peut à tout moment décider de la nomination d'un Président ou d'un Directeur général.

## 15.3 COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les mandats de Groupe Y Audit, co-commissaire aux comptes titulaire, et de Martin Schnapper, Figeor SA, co-commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration par la présente assemblée.

Nous vous demandons de renouveler le mandat de Groupe Y Audit, co-commissaire aux compte titulaire et de nommer Monsieur Thierry Drouin (Technopole Venise Verte – Rue Euclide – BP 8421 – 79024 Niort Cedex 9) en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont :

Commissaires aux comptes titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
<b>Groupe Y Audit</b> Technopole Venise verte Rue Euclide – BP 8421 79024 Niort cedex 9 représenté par Michel Aimé	AGO du 20 décembre 1989	du 20 décembre 1989, renouvelé lors de l'AGO du 5 juin 2002, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
<b>Ernst &amp; Young Audit</b> 11 Allée de l'Arche 92400 Courbevoie représenté par Serge Guérémy	AGO du 7 novembre 1997	du 7 novembre 1997, renouvelé lors de l'AGM du 10 juin 2003, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
Commissaires aux comptes suppléants	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
<b>Martin Schnapper</b> Figeor SA 116 avenue du Truc 33700 Mérignac	AGO du 5 juin 2002	du 5 juin 2002, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
<b>Auditex</b> Quai de Bacalan Hangar 16 – Entrée 1 33070 Bordeaux Cedex	AGO du 21 juin 2006	du 21 Juin 2007 jusqu'à la fin de la mission de M. Alain Vincent, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

## 16. JETONS DE PRÉSENCE

Se reporter au paragraphe 17.1 ci-dessous.

## 17. RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSÉS À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

### 17.1 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS EN 2007 PAR CEREP SA AUX MANDATAIRES SOCIAUX (article L-225-102-1 du Code de Commerce) – montants bruts (en euros)

Mandataire social concerné	Partie fixe		Partie variable		Rémunération exceptionnelle		Avantages en nature		Jetons de présence	
	2007	2006	2007 <sup>1</sup>	2006 <sup>2</sup>	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Thierry Jean, P-DG	256 170 3,4	312 163 3,4	80 000	Néant	Néant	Néant	2 738	3 433	Néant	Néant
Eric Belot, administrateur									11 500	15 750
Jean-Paul Boulan, administrateur									19 000	15 750
Georges Hibon, administrateur									9 000	11 500
Pierre Simon, administrateur									8 750	6 750
David Edwards, administrateur									7 250	8 250
Monique Capron, administratrice									8 000	7 500

<sup>1</sup> versée en 2008

<sup>2</sup> versée en 2007

<sup>3</sup> dont 36 000 euros en prime d'expatriation

<sup>4</sup> En raison d'une erreur dans les versements effectués en 2006, Thierry Jean a effectivement perçu en 2006 la somme de 312 163 euros. 36 000 euros ont été remboursés en 2007 par Thierry Jean à la Société.

#### RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La rémunération de Thierry Jean, Président-directeur général, ne comprend pas de jetons de présence ; à l'attribution desquels il n'est pas éligible. Elle est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable (bonus). La règle de variabilité du bonus applicable en 2008 pour les performances de l'exercice 2007 sont résumées comme suit :

- . 40% du bonus est attribué en fonction de la performance globale du Groupe
- . 60 % du bonus est attribué en fonction de la performance individuelle dans la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice et devant concourir à la performance long terme du Groupe
- . Il n'y a pas de complément de bonus dans l'hypothèse d'un dépassement des objectifs, quelque soit ce dépassement.

#### RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

A l'exception du Président, la rémunération des administrateurs est constituée exclusivement des jetons de présence.

Les jetons de présence sont d'une part constitués d'une partie fixe de 4 000 euros par administrateur et d'autre part fonction de l'assiduité de chaque administrateur aux séances du conseil d'administration et des comités auxquels ils appartiennent.

Les jetons de présence versés aux administrateurs au titre de 2007 se sont élevés à 63 500 euros (montant brut avant impôt et retenue à la source s'il y a lieu) et se répartissent comme suit : Jean-Paul Boulan 19 000 euros ; Eric Belot 11 500 euros ; Monique Capron 8 000 euros ; David Edwards 7 250 euros ; Georges Hibon 9 000 euros ; Pierre Simon : 8 750 euros.

Les jetons de présence pour l'exercice 2007 sont versés en 2008. Les personnes morales et le Président ne sont pas éligibles aux jetons de présence.

Nous vous suggérons de fixer le montant global maximum des jetons de présence à verser au conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 à 100 000 euros.

#### AUTRES ENGAGEMENTS

Il n'existe pas d'engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

## 17.2 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS EN 2007 PAR LES FILIALES DE CEREP SA AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ (sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce)

Aucune rémunération ni aucun avantage n'a été versé aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées.

## 18. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTES SOCIÉTÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Aucun mandat des membres du conseil d'administration n'arrive à expiration par la présente assemblée.

### PRÉSIDENT

• **Thierry Jean** est Président-Directeur général de Cerep.

Thierry Jean est administrateur et Président du conseil d'administration depuis la création de Cerep SA, qu'il a fondée en 1989. Son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Avant de créer Cerep SA, Thierry Jean était chercheur au CNRS. Docteur en biochimie, diplômé de l'Université de Paris en 1983, Thierry Jean a accompli une spécialité de trois ans d'études post-doctorales au National Cancer Institute de Bethesda, Maryland (Etats-Unis).

Adresse professionnelle : Cerep SA, 155 boulevard Haussmann – 75008 Paris

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 869 733.

### AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

• **Éric Belot** était administrateur depuis 1999 ; son mandat d'administrateur a pris fin le 21 mars 2007 par suite de sa démission.

Eric Belot est un spécialiste de la santé tant dans ses aspects sociaux qu'économiques. Après des études d'ingénieur et de médecine, il a travaillé successivement dans l'industrie pharmaceutique puis dans de grands cabinets de conseil en stratégie (Sandoz, Coopers & Lybrand, Arthur D. Little International, Inc.).

Adresse professionnelle jusqu'à la fin de son mandat : High Tech Consult, 18 rue Marboeuf, 75008 Paris  
Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 1

• **Jean-Paul Boulan** est administrateur depuis 1989 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Jean-Paul Boulan a une expérience de plus de vingt ans comme chargé d'affaires puis directeur des participations dans plusieurs structures de capital risque (Sofinnova, Opportune finance, OTC Asset management, ...).

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 14 360

• **Monique Capron** est administrateur depuis 2006 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Docteur en pharmacie et docteur ès sciences pharmaceutiques, Monique Capron a consacré sa carrière scientifique à l'immunologie des maladies transmissibles. Ses travaux ont conduit à une série de découvertes fondamentales concernant les mécanismes de cytotoxicité, l'identification des classes d'anticorps et l'intervention de certains récepteurs dans les interactions entre les éosinophiles et les anticorps. Monique Capron est actuellement Professeur de l'Institut Pasteur, professeur d'Immunologie à la Faculté de pharmacie de l'Université Lille 2, directeur de l'Unité Inserm U547 et présidente du conseil d'administration de l'Inserm.

Adresse professionnelle : Inserm U547 – Institut Pasteur de Lille – BP 245 – 59019 Lille Cedex

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 100

• **David Edwards** est administrateur depuis 2003 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

David Edwards est professeur de biotechnologie à Harvard. Il est cofondateur de Advanced Inhalation Research (AIR) désormais intégrée à la société cotée en bourse Alkermes, de Pulmatrix, créée en 2002 pour le développement d'une nouvelle thérapie contre les infections pulmonaires et de Mend (ou Medicine in need) dédiée au développement d'une nouvelle thérapie contre la tuberculose. Il est également à l'origine du Laboratoire de Paris, une organisation culturelle consacrée à l'expérimentation entre les arts et la science et a créé The Cloud Foundation (à Boston) et l'Association Nuage (à Paris), deux organisations philanthropiques de soutien à des programmes basés sur l'art pour les jeunes en difficulté.

Adresse professionnelle : Harvard University, 322 Pierce Hall, Cambridge, MA 02138, Etats-Unis

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 4 500

**Georges Hibon** est administrateur depuis 2000 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Georges Hibon est actuellement conseiller et administrateur de plusieurs entreprises et organismes en Europe et en Amérique du Nord. Il a plus de 35 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique, les biotechnologies et le secteur des vaccins. Après 18 ans passés chez Merck où il a occupé divers postes dont le poste de Président de la filiale française de Merck et Vice Président de la Division Internationale, il rejoint en 1990 Pasteur Mérieux Connaught (aujourd'hui Aventis Pasteur) qu'il quitte en 1998 en qualité de PDG de PMC North America. Georges Hibon est diplômé de HEC.

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 5

**Pierre Simon** est administrateur depuis 1997 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Pierre Simon a été professeur de pharmacologie à la faculté de médecine de la Pitié-Salpêtrière et directeur du département de pharmacologie clinique de l'Hôpital de la Salpêtrière de 1967 à 1986, date à laquelle il rejoint le groupe Sanofi comme directeur de la Recherche & Développement et membre du comité exécutif. Ses principaux travaux ont porté sur la psychopharmacologie expérimentale et clinique et sur la méthodologie des essais thérapeutiques.

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 12 255

#### MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

Nom	Autres mandats et fonctions	Mandats expirés exercés au cours des 5 dernières années	Autres fonctions principales exercées
<b>Jean-Paul Boulan</b> 69 ans (né le 18 novembre 1938)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. JPB Gestion SARL (France) : gérant</li> <li>. Modelabs SA (France, société cotée) : membre du conseil de surveillance</li> <li>. Abcys SA (France) : administrateur</li> <li>. Malbec SA (France) : administrateur</li> <li>. OTC AM (France) : membre du comité consultatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Jouan SA (France) : administrateur</li> <li>. Digiplug SA (France) : Président du conseil de surveillance</li> <li>. OTC AM SA (France) : administrateur</li> <li>. Bionisis SA (France) : membre du conseil de surveillance</li> </ul>	
<b>Monique Capron</b> 60 ans (née le 26 octobre 1947)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Inserm (France) : Présidente du conseil d'administration</li> <li>. Fondation Roche (France) : membre du conseil scientifique</li> <li>. Institut de Recherche pour le Développement (IRD) (France) : administrateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. IFR 17 (Institut fédératif de recherche) : directeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Professeur d'Immunologie/ Faculté de pharmacie de l'Université Lille II</li> <li>. Professeur de l'Institut Pasteur</li> <li>. Directeur de l'Unité Inserm U547</li> <li>. Praticien des hôpitaux/ CHRU de Lille</li> </ul>
<b>David Edwards</b> 47 ans (né le 6 avril 1961)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Pulmatrix, Inc. (USA) : administrateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Advanced Inhalation Research (AIR) (USA) : Président</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Professeur de biotechnologie à Harvard</li> </ul>
<b>Georges Hibon</b> 70 ans (né le 3 novembre 1937)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Transgène SA (France - société cotée) : administrateur</li> <li>. BioAlliance Pharma (France - société cotée) : administrateur</li> <li>. Biomérieux SA (France - société cotée) : administrateur</li> <li>. Shantha Biotechnics Limited (Inde) : Chairman</li> <li>. Advanced Bioscience Laboratories Inc. (USA) : Chairman</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Epimmune, Inc. (USA) : administrateur</li> <li>. Apton, Inc. (USA) : administrateur</li> </ul>	

Nom	Autres mandats et fonctions	Mandats expirés exercés au cours des 5 dernières années	Autres fonctions principales exercées
<b>Thierry Jean</b> 51 ans (né le 11 juin 1956)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. SpinX, Inc (Suisse) : administrateur</li> <li>Sociétés du Groupe Cerep :               <ul style="list-style-type: none"> <li>. Anceris SA (France) : Président du conseil d'administration</li> <li>. Cerep, Inc. (USA) : President &amp; Chief Executive Officer</li> <li>. Cerep Limited (Hong Kong) : administrateur</li> <li>. Cerep Japan Corp. (Japon) : Président</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Z-Cube (Italie) : membre du Business advisory board</li> <li>. Nautilus SA (France) : administrateur</li> <li>. Capintech (France) : administrateur</li> <li>. membre du "European Advisory Board" de e-Medsecurities, Inc. (USA)</li> <li>. LEEM Recherche (France) : administrateur</li> <li>. Hesperion AG (Suisse) : Président du conseil d'administration (société du Groupe jusqu'au 31 octobre 2007)</li> </ul>	
<b>Pierre Simon</b> 73 ans (né le 16 décembre 1934)		<ul style="list-style-type: none"> <li>. IDM SA (France) : administrateur</li> <li>. Sanofi-Synthélabo Recherche SA (France – société cotée) : administrateur</li> </ul>	

## 19. INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 19.1 CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

La Société considère la gestion des Ressources humaines et les relations sociales comme des priorités. Le développement des Ressources humaines et le dialogue social, notamment par le biais des instances représentatives du personnel, permettent de conforter la cohésion des équipes, l'épanouissement personnel et le sentiment d'appartenance à la même communauté d'intérêt.

#### 19.1.1 EFFECTIFS ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2007 l'effectif de Cerep SA se composait de 243 salariés majoritairement féminin (65% de femmes et 35% d'hommes), soit une diminution de 16,2% de ses effectifs par rapport à l'année dernière (290 personnes au 31 décembre 2006).

Au cours des neuf derniers exercices, l'augmentation des effectifs de Cerep SA a été de 116,96% (passant de 112 salariés à fin décembre 1998 à 243 salariés à fin décembre 2007).

L'effectif total du Groupe au 31 décembre 2007 est de 290 salariés, suite aux cessations des activités de chimie, de la drug discovery et la cession d'Hesperion.

L'effectif moyen de Cerep SA est de 268 personnes au 31 décembre 2007.

A la fin de l'exercice, Cerep SA compte 16 PhDs.

Les employés de Cerep SA constituent une main-d'œuvre particulièrement qualifiée, composée très majoritairement de cadres et de techniciens (81,89%). Plus précisément, cet effectif est composé pour 23,87% de cadres (58 cadres), 58,02% de techniciens et agents de maîtrise (141 personnes) et de 18,11% d'employés (44 employés).

La moyenne d'âge de la Société, particulièrement jeune, est de 34 ans.

#### 19.1.2 TRAVAIL PRÉCAIRE

21 salariés étaient en contrats à durée déterminée (CDD) au 31 décembre 2007 soit 8,6% des effectifs. Le recours au travail intérimaire représente 1,57% du volume d'heures de travail rémunérées de la Société (hors cadres au forfait jour).

Le recours au travail temporaire a été sensiblement moins important en 2007.

La maîtrise du recours aux contrats temporaires permet l'équilibre entre une déontologie sociale forte (contribuer à lutter contre la précarité) et une gestion économique et financière avisée ; la légère diminution du recours

au travail temporaire par rapport à l'année dernière atteste de cette préoccupation de la direction générale. En 2007, aucun salarié n'a bénéficié d'un contrat de qualification et deux salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation.

### 19.1.3 RECRUTEMENTS

Au cours de l'exercice, le nombre de recrutements réalisé par Cerep SA s'est élevé à 39 (ce chiffre ne prenant pas en compte le nombre d'entrées de collaborateurs au titre de l'intérim).

La Société ne rencontre pas de difficultés particulières pour recruter son personnel sauf dans quelques cas isolés concernant du personnel très spécialisé dans certains domaines scientifiques ou techniques, notamment.

### 19.1.4 LICENCIEMENTS

47 licenciements ont été effectués en 2007 (dont 40 licenciements économiques, dans le cadre d'un plan social en raison de l'arrêt des activités de chimie et de drug discovery).

### 19.1.5 HEURES SUPPLÉMENTAIRES

En 2007, l'usage des heures supplémentaires reste limité. Il représente 1,27% du volume annuel d'heures travaillées des seuls collaborateurs astreints à un suivi du temps de travail (ce pourcentage serait donc sensiblement inférieur si le volume horaire de travail de l'ensemble des collaborateurs était pris comme référent), et il est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Un aménagement réfléchi du temps de travail (horaires variables) et le souci constant et partagé d'optimiser les ressources de la Société et de les adapter au mieux à la demande commerciale permettent cet usage modéré des heures supplémentaires.

### 19.1.6 ORGANISATION DU TRAVAIL

#### AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

L'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail (Loi sur la semaine de 35 heures, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2000) a été signé en 1999.

Cet aménagement du temps de travail a permis principalement une optimisation de l'usage des équipements (augmentation du temps d'utilisation journalier des matériels), le raccourcissement des délais de réalisation des services et l'élargissement des plages d'ouverture à la clientèle (notamment internationale). De ce fait, certaines équipes travaillent en horaires légèrement décalés.

Un nouvel accord a été négocié et a pris effet au 1<sup>er</sup> mai 2007. Il permet une meilleure adaptation aux contraintes opérationnelles et un équilibre avec les attentes des salariés.

#### DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée du travail hebdomadaire au sein de Cerep SA est de 35 heures pour les non cadres. Les cadres (hors cadres de direction) bénéficient pour la plupart d'un forfait annuel jours (statut de cadres autonomes, dont le nombre de jours travaillés ne doit pas être supérieur à 218 jours sur l'exercice civil), ou d'un statut de cadres intégrés (décompte horaire du temps de travail).

#### TEMPS PARTIELS

Les temps partiels sont au nombre de 16 dont 15 femmes, ce qui représente 6,6% des effectifs.

Tous les temps partiels de Cerep SA sont le fruit d'aspirations individuelles, correspondant majoritairement à des demandes faites dans le cadre d'un congé parental d'éducation.

Cerep n'a diffusé aucune offre d'emploi à temps partiel en 2007.

### 19.1.7 ABSENTÉISME

L'absentéisme peut être jugé modéré au regard de sa justification. Il représente 4,68% des jours théoriquement travaillés en 2007 ; les congés maternités représentant à eux seuls la proportion la plus importante.

La Société considère que cette situation est le résultat d'une culture d'entreprise forte et témoigne de la qualité du lien social.

### 19.1.8 RÉMUNÉRATIONS ET ÉVOLUTION

#### LES RÉMUNÉRATIONS

La rémunération mensuelle moyenne des salariés de Cerep SA est de 2 502,90 euros. Celle des cadres est de 4 334,45 euros, celle des techniciens est de 2 047,49 euros, celle des employés est de 1 557,74 euros.

Les augmentations annuelles effectuées début 2007 ont été significatives, puisqu'elles ont représenté 2,92% de la masse salariale brute de l'exercice de référence. A ces augmentations, il convient de rajouter des primes exceptionnelles pour environ 0,95% de la masse salariale brute de 2007, versée au premier trimestre 2007

et dont la finalité était la reconnaissance de la performance et de l'effort collectif au titre de l'exercice 2006. Outre une révision annuelle et individualisée des rémunérations, et le versement de primes individuelles ou collectives, l'ensemble des salariés, cadres ou non cadres, est éligible aux options de souscription d'actions.

#### ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

65% des salariés sont des femmes. Les pratiques salariales et/ou de gestion de carrière ne prennent pas en considération le sexe comme critère.

A titre d'exemple, les différences de rémunération par catégorie socioprofessionnelle entre hommes et femmes sont peu significatives, à l'exception des cadres où l'écart est un peu plus marqué.

La rémunération mensuelle moyenne des cadres est de 3 984,77 euros pour les femmes et 4 349,16 euros pour les hommes, celle des techniciens est de 2 016,34 euros pour les femmes et 2 111,16 euros pour les hommes, celle des employés est de 1 558,57 euros pour les femmes et 1 554,99 euros pour les hommes.

#### INTÉRESSEMENT – PARTICIPATION ET PLAN D'ÉPARGNE SALARIALE (Livre IV - titre IV du Code du travail)

Il existe un accord de participation légal et un plan d'épargne entreprise.

L'accord de participation légal est effectif depuis janvier 1997.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions de l'article L. 442-2 du Code du travail (formule légale). La répartition individuelle est proportionnelle au salaire (dans les limites légales) et au temps de présence sur l'exercice considéré.

En 2001, un système de prime collective s'est substitué à l'accord d'intéressement existant depuis le début des années 90.

Au cours des neuf derniers exercices, il n'y a pas eu d'intéressement ou de participation versé aux salariés de Cerep.

### 19.1.9 RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

En 2007, un comité central d'entreprise a fonctionné, sous la présidence du Président-directeur général. Par ailleurs, deux comités d'établissement et deux instances de délégués du personnel fonctionnent régulièrement dans le cadre des obligations légales. L'arrêt des activités de chimie et de drug discovery a conduit, au 31 décembre 2007, à la suppression de l'un des comités d'établissement et du comité central d'entreprise.

### 19.1.10 CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Suite aux cessations d'activités, un seul comité d'hygiène et de sécurité existe pour la Société depuis le 31 décembre 2007. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

La sécurité des personnes et de l'environnement est une priorité de Cerep. Dans ce sens, un responsable sécurité, s'assure du respect de toute réglementation applicable en la matière et vérifie régulièrement la conformité des sites.

### 19.1.11 FORMATION

Cerep SA a toujours sensiblement dépassé les obligations légales en matière de dépenses liées à la formation professionnelle. Le budget consacré au développement de la formation professionnelle continue (au sens de l'article L 951-1 et suivants du Code du travail) est au-delà des obligations légales de la Société et il représente 2,44% de la masse salariale. Ce budget de formation représente 2,82% de la masse salariale brute en 2007 si l'on inclut les sommes consacrées aux formations dispensées en interne, à la formation en alternance et aux congés individuels de formation.

La sécurité reste au cœur des préoccupations de la Société. Les autres formations ont essentiellement été des formations dans le domaine scientifique et technique ou des formations dédiées à l'apprentissage de langues étrangères.

### 19.1.12 TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

La Société, comme l'année précédente, souscrit à ses obligations en transmettant la majorité de ses offres d'emplois à des organismes spécialisés dans le placement des travailleurs handicapés, et en s'acquittant d'une taxe différentielle.

### 19.1.13 ŒUVRES SOCIALES

La subvention directe de la Société aux œuvres sociales du comité d'entreprise est de 0,6% de la masse salariale brute (auquel il convient d'ajouter 0,2% de la masse salariale brute pour le budget de fonctionnement).

Le montant total de la participation de la Société à l'ensemble des œuvres sociales s'élève à environ 5,4% de la masse salariale brute (hors charges patronales). Ce montant tient compte, notamment, de la prise en charge de l'assurance prévoyance maladie, décès invalidité et des frais de restauration.



#### 19.1.14 IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

La spécificité des activités de Cerep conduit à une sous-traitance marginale mais régulière qui concerne principalement l'entretien de nos locaux et espaces verts, ainsi que le gardiennage.

La Société a également, à de rares occasions, fait appel à des prestataires de services en chimie pour la réalisation de produits à faible valeur ajoutée, synthétisés sur commande. Dans le cadre de l'exécution de ces contrats, Cerep fait appel à des prestataires reconnus dans son domaine d'activité, s'assure que les prestations sont réalisées selon un standard d'assurance qualité cohérent avec son système et se réserve le droit de réaliser un audit des installations et méthodes de travail des prestataires sollicités.

#### 19.1.15 IMPACT TERRITORIAL DE SES ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Compte tenu de la relative stabilisation des effectifs de la Société au cours de cette dernière année, les activités poursuivies de Cerep et son développement ont eu un impact plutôt favorable en matière d'emploi et de développement régional. En revanche, cet impact reste très limité en matière de sous-traitance.

#### 19.1.16 RELATIONS ENTRETENUES PAR LA SOCIÉTÉ AVEC LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

Cerep a un contact constant avec les établissements d'enseignement ainsi qu'avec les associations d'insertion afin de favoriser toutes opportunités.

Ayant des installations non soumises à autorisation, Cerep n'a pas de relations particulières avec les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

#### 19.1.17 IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET LA MANIÈRE DONT LA SOCIÉTÉ PROMeut AUPRÈS DE SES SOUS-TRAITANTS ET S'ASSURE DU RESPECT PAR SES FILIALES DES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

L'importance de la sous-traitance est très limitée dans les activités de services précliniques ; elle est d'environ 10% dans les activités de services cliniques ; la Société veille à contracter avec des partenaires qui garantissent le respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

#### 19.1.18 IMPACT DES ACTIVITÉS DES FILIALES SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LES POPULATIONS LOCALES

Les filiales de la Société sont des petites entreprises. En conséquence, l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales reste relativement mesuré positif compte tenu de la croissance des effectifs au cours des dernières années sur les zones géographiques où ces filiales sont situées.

Le Groupe limite son recours à l'expatriation et ouvre aux salariés locaux la possibilité d'accéder à des postes de responsabilité et de management.

### 19.2 CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

#### 19.2.1 CONSOMMATION DE RESSOURCES EN EAU, MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE

##### CONSOMMATION EN RESSOURCES NATURELLES Y COMPRIS L'ÉNERGIE

Les principales sources d'énergie utilisées par Cerep sont le gaz (gaz naturel et GPL) et l'électricité. L'usage du fuel domestique est réservé aux groupes électrogènes de secours. L'eau, fournie dans sa totalité par les municipalités dont dépend chaque site, est aujourd'hui principalement utilisée pour des activités de type domestique (restaurant d'entreprise, sanitaires, ...), de conditionnement d'eau (système de purification) en vue d'une utilisation pour les activités de laboratoire de la Société.

Le site de Villebon-sur-Yvette ayant cessé ses activités au 30 juin 2007, a sensiblement réduit sa consommation d'énergie.

##### GESTION DES REJETS ET DES DÉCHETS

Les principaux rejets atmosphériques sont issus des installations de combustion destinées au chauffage des locaux. L'utilisation par Cerep d'une énergie propre comme le gaz permet de minimiser les rejets de NOx et SOx. La combustion ne conduit qu'à l'émission de CO<sub>2</sub> et d'eau (vapeur).

Des règles de tri sélectif des déchets liquides ont été mises en place pour minimiser les rejets polluants dans les réseaux communautaires.

Dans un souci de protection des nappes phréatiques, les produits dangereux sont manipulés et stockés sur des zones réputées étanches.

Les activités de Cerep génèrent des déchets dont certains relèvent de réglementations spécifiques. Il est systématiquement fait appel à des sociétés spécialisées et agréées pour la gestion de tous les déchets, y compris les déchets radioactifs qui sont gérés sous la responsabilité de personnels qualifiés et officiellement compétents.

#### 19.2.2 MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES À L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES

Implanté depuis sa création en 1989 sur la commune de Celle l'Evescault au cœur d'un bois, Cerep a toujours intégré dans son développement la maîtrise des impacts de ses activités sur les milieux naturels. La prise en compte de ces aspects se traduit notamment dans le choix des matériaux, le paysagement, la minimisation des surfaces étanches. Particulièrement dans ce domaine, le site de Celle l'Evescault peut être considéré comme un site modèle.

Le site de Villebon-sur-Yvette, qui hébergeait les activités de chimie et de drug discovery du Groupe a également été conçu dans le souci de limiter les atteintes à l'environnement, grâce à des installations de grande qualité technologique. Ce site a cessé ses activités fin juin 2007.

#### 19.2.3 DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION ENTREPRISE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La prise en compte des aspects Hygiène Sécurité Environnement (HSE) dans les activités de la Société est depuis la création de Cerep intégrée dans la démarche qualité. Convaincu de l'efficacité d'une approche globale (qualité et HSE), Cerep a initié début 2003 la mise en place de son système de management HSE. Afin d'anticiper sur la croissance de la Société, cette organisation est établie sur les principes des standards internationaux (normes ISO 14001 et OHSAS 18001) tout en intégrant l'esprit des standards HSE des plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux. Cette démarche de formalisation des pratiques a été relancée au cours de l'année 2007.

#### 19.2.4 CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Au cœur même des activités de Cerep, la mise en œuvre de certaines techniques et l'utilisation de certains produits impliquent le respect d'exigences réglementaires fortes. C'est particulièrement le cas pour la manipulation de la radioactivité et d'organismes génétiquement modifiés (OGM). A ce titre, la présence de personnels qualifiés, spécifiquement formés et officiellement reconnus compétents reflète l'engagement de Cerep à respecter scrupuleusement ces exigences.

Dans ce domaine, Cerep a obtenu les agréments spécifiques nécessaires à son activité.

Les autorités de tutelle et organismes de contrôle (ASN <sup>1</sup> notamment) réalisent des contrôles de conformité et aucune non-conformité n'a été relevée depuis la création de la Société.

Une veille réglementaire est également réalisée afin de vérifier constamment la conformité du site de Celle l'Evescault.

#### 19.2.5 DÉPENSES ENGAGÉES

La prévention est une démarche prioritaire de Cerep. Elle revêt plusieurs formes et plus particulièrement la formation du personnel, la sécurité incendie, la surveillance des sites, la gestion des déchets. Par ailleurs, le paysagement et l'intégration des sites dans le paysage sont intégrés dans notre démarche environnementale : cet aspect prend une dimension particulièrement remarquable sur le site de Celle l'Evescault.

La démarche de prévention est complétée par des moyens de protection permettant de réduire les conséquences d'accidents éventuels (protections collectives et individuelles).

En 2007, les dépenses engagées – hors salaires – dans ces domaines (prévention/protection) se sont élevées à 920 209 euros (partie fonctionnement - en augmentation par rapport à 2006) et à 10 725 euros (partie investissements - en diminution par rapport à 2006).

Pour la partie fonctionnement, on note une augmentation d'environ 7% par rapport à 2006 qui s'explique principalement par l'accroissement des coûts liés aux traitements des déchets (503 478 euros pour 2007 contre 390 458 euros pour 2006).

Pour la partie investissement, on note une légère diminution par rapport à 2006 (10 725 euros en 2007 contre 13 953 euros en 2006). Les investissements réalisés en 2007 ont été effectués dans le domaine de la sécurité incendie et routière sur le site de Celle l'Evescault.

<sup>1</sup> ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire

### 19.2.6 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'ENTREPRISE

Les aspects environnementaux sont gérés au quotidien par les services opérationnels compétents, la coordination étant, quant à elle assurée par le responsable HSE.

Cerep maintient dans ses objectifs prioritaires la minimisation des risques qui pourraient porter atteinte à l'homme, à l'environnement et à l'activité de façon générale. L'implication des services opérationnels constitue toujours un axe majeur de cet aspect, ceci afin que notre démarche aboutisse à des réalisations concrètes et adaptées aux spécificités de nos métiers.

### 19.2.7 PROVISIONS ET GARANTIES

Néant.

### 19.2.8 INDEMNITÉS VERSÉES

Depuis sa création, Cerep n'a jamais été amenée à verser une indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

### 19.2.9 FILIALES ÉTRANGÈRES

Au sein de ses filiales étrangères, la Société se conforme à la législation en vigueur dans le même esprit et avec un niveau d'exigence cohérent avec celui décrit ci-dessus pour la maison mère.

## 20. RISQUES TECHNOLOGIQUES

L'activité de Cerep ne génère pas de risques technologiques nécessitant une mention dans le présent rapport.

## 21. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En mars 2008, Cerep a annoncé l'extension de ses laboratoires aux Etats-Unis, par la location de 1 000 m<sup>2</sup> supplémentaires.

Outre la mise en place d'un laboratoire dédié à la gestion des composés de ses clients, Cerep dupliquera également sur ce nouveau site une partie des tests réalisés en France. Ce développement devrait permettre la captation de nouveaux clients ou marchés. De plus, l'accroissement des activités du Groupe en zone dollar réduira l'exposition au risque associé à cette devise.

## 22. PERSPECTIVES POUR 2008

Après l'industrialisation réussie de ses activités de criblage et profilage pharmacologique et pharmaceutique, Cerep se positionne en leader mondial de la génération de données *in vitro* pour la découverte de nouveaux médicaments. Fort de cet avantage compétitif, d'un portefeuille de plus de 400 clients à travers le monde et, avec BioPrint®, d'un outil unique d'interprétation des résultats *in vitro* pour l'anticipation des effets cliniques des médicaments, le Groupe entend dès 2008 mener un développement ambitieux en déployant une part importante des activités menées sur chacun de ses sites, en France et sur la côte Ouest des Etats-Unis.

Se développant sur le concept de la proximité clients, proche des sites de recherche, Cerep pourra encore réduire les coûts et les cycles de production et augmenter, en parallèle, les volumes et les parts de marchés.

La mise en place de ces extensions devrait être effective au quatrième trimestre 2008. Les premiers résultats sont attendus dès 2009.

Le conseil d'administration

## ANNEXE I

## TABLEAU DES RÉSULTATS ET CHIFFRES SIGNIFICATIFS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Se reporter aux "Comptes consolidés 2007", page 118.

## ANNEXE II

## TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL

(en euros)	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (nominal)	Augmentation(s) réalisée(s)		Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
				les années précédentes	au cours de l'exercice	
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	21.06.06	20.08.08	3 000 000	Néant	Néant	3 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au bénéfice d'une catégorie de bénéficiaires <sup>1</sup>	21.06.06	20.08.08	3 000 000	Néant	Néant	3 000 000
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	21.06.06	20.08.08	3 000 000	Néant	Néant	3 000 000
Autorisation d'augmenter le capital dans la limite de 10% pour rémunérer des apports en nature	21.06.07	20.08.09	10% du capital social	Néant	Néant	10% du capital social

<sup>1</sup> Sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur d'activité de la Société (pharmacie/biotechnologie).

## ANNEXE III

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu d'opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice.

II.

# COMPTES CONSOLIDÉS





# COMPTES CONSOLIDÉS

## RÉSULTATS ET CHIFFRES SIGNIFICATIFS CONSOLIDÉS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

au 31 décembre

### Capital en fin d'exercice

Capital social (K€)

Nombre d'actions ordinaires existantes

Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes

Nombre moyen pondéré d'actions

Nombre maximal d'actions futures à créer :

. par conversion d'obligations

. par exercice de droits de souscription

Nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives:

. actions nouvelles potentielles dilutives par exercice d'options de souscription

. nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives retenu dans le calcul du résultat dilué par actions

### Opérations et résultats de l'exercice (K€) sur les activités poursuivies

Chiffre d'affaires hors taxes

Résultat opérationnel courant

Résultat opérationnel

Résultat opérationnel avant impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)

Impôt sur les bénéfices (nombre négatif indique un produit d'impôt)

Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)

### Résultat des activités abandonnées et des activités destinées à la vente

#### Résultat net consolidé

### Résultat de base par action (€)

Résultat opérationnel courant

Résultat opérationnel

Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements; dépréciations et provisions)

Résultat après impôt et charges calculées (amortissements; dépréciations et provisions)

Résultat sur les activités abandonnées

### Résultat dilué par action (€)

Résultat opérationnel courant

Résultat opérationnel

Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)

Résultat après impôt et charges calculées (amortissements; dépréciations et provisions)

Résultat sur les activités abandonnées

### Personnel

Effectif moyen de l'exercice

Montant de la masse salariale (K€)

Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (K€)

2003 Normes françaises	2004 Normes françaises	2004 IFRS	2005 IFRS	2006 IFRS publié	2006 IFRS comparatif retraité en 2007 <sup>1</sup>	2007 IFRS <sup>1</sup>
3 590	3 591	3 591	3 753	3 768	3 768	3 784
11 965 550	11 970 275	11 970 275	12 509 625	12 559 675	12 559 675	12 612 175
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
11 957 023	11 967 335	11 967 335	12 373 581	12 541 258	12 541 258	12 609 700
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
910 365	1 405 640	1 405 640	1 174 040	1 062 416	1 062 416	915 550
128 979	160 063	160 063	170 929	52 608	52 608	-
12 086 002	12 127 398	12 127 398	12 373 581	12 541 258	12 541 258	12 609 700
34 121	51 342	51 342	52 887	52 832	30 906	31 400
-988	1 708	1 781	-4 175	-3 053	2 828	3 039
-988	1 708	794	-5 908	-16 288	2 636	3 039
2 983	6 254	6 254	-1 172	1 140	4 718	5 743
-95	-1 223	-1 223	274	-268	-20	341
461	2 345	2 764	-6 692	-16 936	2 266	2 665
					-19 202	6 497
	2 345	2 764	-6 692	-16 936	-16 936	9 162
-0,08	0,14	0,15	-0,34	-0,24	0,23	0,24
-0,08	0,14	0,07	-0,48	-1,30	0,21	0,24
0,26	0,62	0,62	-0,12	0,11	0,38	0,43
0,04	0,20	0,24	-0,54	-1,35	0,18	0,21
					-1,53	0,52
-0,08	0,14	0,15	-0,34	-0,24	0,23	0,24
-0,08	0,14	0,07	-0,48	-1,30	0,21	0,24
0,25	0,62	0,62	-0,12	0,11	0,38	0,43
0,04	0,19	0,23	-0,54	-1,35	0,18	0,21
					-1,53	0,52
342	465	465	518	541	285	315
11 934	18 419	18 419	22 184	23 040	9 906	9 906
4 866	6 512	6 512	7 899	7 909	4 187	4 116

<sup>1</sup> Suite à l'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments, effectif au 30 juin 2007, traité comme un abandon d'activité au sens de la norme IFRS 5, et suite à la cession par le Groupe de l'activité de services cliniques le 31 octobre 2007, les produits et les charges attribuables à ces activités, nets d'impôts sont présentés sur une seule ligne au compte de résultat de l'exercice 2007 et de l'exercice comparatif 2006, qui a été retraité. Le bilan au 31 décembre 2007 présente sur des lignes distinctes les actifs non courants détenus en vue de la vente ainsi que les autres actifs et passifs rattachés à ces activités.

## BILAN

(K€)	31.12.07	31.12.06
Immobilisations incorporelles	530	478
Ecart d'acquisition		17 239
Immobilisations corporelles	10 040	15 789
Immobilisations financières (à plus d'un an)	1 211	1 678
Impôts différés actifs		85
<b>Actif non courant</b>	<b>11 781</b>	<b>35 269</b>
Immobilisations financières (à moins d'un an)	99	126
Stocks et en-cours de matières et produits	3 776	4 570
Créances clients et comptes rattachés	5 729	24 317
Charges constatées d'avance	357	775
Autres créances	6 976	3 350
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	20 101	195
Instruments financiers dérivés	865	476
Disponibilités	2 679	7 293
<b>Actif courant</b>	<b>40 582</b>	<b>41 102</b>
<b>Actifs non courants détenus en vue de la vente</b>	<b>10 368</b>	
<b>Total Actif</b>	<b>62 731</b>	<b>76 371</b>
Capital social	3 784	3 768
Primes d'émission	32 273	32 068
Actions propres	-120	-120
Réserves légale, réglementées et autres réserves	765	765
Ecarts de conversion groupe	-378	-525
Produits et charges constatés directement en capitaux propres	446	183
Réserves et report à nouveau consolidés	-22 016	-5 080
<b>Montants comptabilisés directement en capitaux propres relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente</b>		
<b>Résultat - part du groupe</b>	<b>9 162</b>	<b>-16 936</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>23 916</b>	<b>14 123</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (partie à plus d'un an)	9 853	19 628
Provisions pour retraites et obligations similaires	395	693
Impôts différés passifs	167	-
<b>Passif non courant</b>	<b>10 415</b>	<b>20 321</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (partie à moins d'un an)	3 948	4 118
Provisions pour risques exigibles à moins d'un an	524	4 178
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	982	17 249
Produits constatés d'avance	2 163	4 043
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 936	4 165
Dettes fiscales et sociales	2 651	5 024
Autres dettes	528	3 138
Instruments financiers dérivés	9	12
<b>Passif courant</b>	<b>13 741</b>	<b>41 927</b>
<b>Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente</b>	<b>14 659</b>	
<b>Total Passif</b>	<b>62 731</b>	<b>76 371</b>



## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(K€)	31.12.07	31.12.06
Résultat net des activités poursuivies	2 665	2 266
<b>Ajustements</b>		
Dotations aux amortissements	2 093	2 154
Dépréciation de juste valeur	49	261
Charge d'intérêt	755	509
Charge d'impôts	318	20
Variation de juste valeur des instruments financiers	-65	92
Variation des provisions pour engagements de retraite	332	-69
Impôts payés	-89	-
Plus ou moins values de cession	131	55
<b>Capacité d'autofinancement hors intérêts et impôts</b>	<b>6 189</b>	<b>5 288</b>
<b>Variation nette des actifs et passifs</b>		
Variation des stocks	-755	-823
Variation des créances	6 092	-2 256
Variation des dettes	-3 031	-1 311
Variation des provisions à moins d'un an (dont restructuration)	-1 815	-452
Variation des instruments financiers	-2 220	-465
Charges et produits constatés d'avance	-264	1 229
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-1 993</b>	<b>-4 078</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>4 196</b>	<b>1 210</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 308	-55
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1	-
Variation des immobilisations financières	95	87
Trésorerie nette sur acquisitions des filiales	-	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-1 214</b>	<b>32</b>
Augmentation de capital	229	178
Encaissements provenant d'emprunts	6 064	145
Remboursements d'emprunts	-3 038	-2 088
Intérêts payés	-645	-478
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>2 610</b>	<b>-2 243</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées</b>	<b>10 299</b>	<b>-7 735</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>15 891</b>	<b>-8 736</b>
Incidences des variations de change	-56	-93
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>6 880</b>	<b>15 709</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>22 715</b>	<b>6 880</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(K€)	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Actions propres	Ecart de conversion groupe	Réserves et report à nouveau	Produits et charges constatés directement en capitaux propres	Montants comptabilisés directement en capitaux propres relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente	Résultat - part du groupe	Capitaux propres
<b>01.01.06</b>	3 753	31 835	241	74	450	-120	39	1 612	-61		-6 692	31 131
Variation des écarts actuariels sur engagements de retraite									-4			-4
Variation de valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie									248			248
Variation des écarts de conversion							-564					-564
Produits et charges constatés directement en capitaux propres							-564	244				-320
Résultat de l'exercice											-16 936	-16 936
Produits et charges de l'exercice							-564	244			-16 936	-17 256
Affectation du résultat								-6 692			6 692	
Augmentation de capital	15	233										248
<b>31.12.06</b>	3 768	32 068	241	74	450	-120	-525	-5 080	183		-16 936	14 123
Variation des écarts actuariels sur engagements de retraite									57			57
Variation de valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie									206			206
Variation des écarts de conversion							-1 092					-1 092
Produits et charges constatés directement en capitaux propres							-1 092	263				-829
Ecart de conversion sur filiales cédées							1 239				-1 239	
Autres produits et charges de la période											10 401	10 401
Produits et charges de la période							147	263			9 162	9 572
Affectation du résultat								-16 936			16 936	-
Augmentation de capital	16	205										221
<b>31.12.07</b>	3 784	32 273	241	74	450	-120	-378	-22 016	446	-	9 162	23 916

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS



Le 21 mars 2008, le Conseil d'administration de Cerep a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

## 1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le 30 juin 2007, le Groupe a cessé ses activités de chimie et de recherche de médicaments (drug discovery). Dans ce contexte, le Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été mis en œuvre pour les collaborateurs qui n'ont pas été repris et les différents actifs liés à ces activités arrêtées ont été mis en vente.

Au 31 décembre 2006, suite à l'annonce de son projet d'arrêt de ces activités de chimie et de drug discovery, le Groupe avait comptabilisé une perte de valeur des actifs liés à ces activités de 10,02 millions d'euros et comptabilisé une provision pour restructuration de 2,98 millions d'euros au titre du plan de sauvegarde de l'emploi.

Les comptes consolidés du Groupe reflètent l'effet de cet abandon d'activités : le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie de l'exercice ainsi que de l'exercice comparatif 2006 présentent les activités et les flux de trésorerie nets attribuables en un seul montant ; le bilan au 31 décembre 2007 présente les actifs et les passifs liés à ces activités en actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente.

Le Groupe a procédé à la cession des équipements et confié la recherche de reprenneur du site de Villebon-sur-Yvette à une société de commercialisation immobilière. Le Groupe a également conclu un accord avec une société spécialiste des partenariats industriels dans le domaine du cancer, augmentant ainsi ses efforts en vue de la cession du programme oncologie.

Le 31 octobre 2007, Cerep a cédé son activité de services cliniques (Hesperion AG, basée en Suisse et ses filiales) à Averion International Corp. pour un montant total de 25 millions d'euros, avant ajustement. Le prix de cession est réglé sous la forme d'un premier paiement en numéraire de 20 millions d'euros à la date de la cession, de la remise d'un effet de 2,5 millions d'euros payables à l'issue d'une période de 3 ans et d'un solde payable en numéraire de 2,5 millions d'euros, qui a été ajusté de -0,2 million d'euros un mois après la cession en lien avec la valeur du besoin en fonds de roulement.

Au 31 octobre, date de leur sortie du périmètre de consolidation, Hesperion et ses filiales représentaient un actif total consolidé de 25 646 K€, une situation nette consolidée de 3 173 K€ et un résultat net de 63 K€. Les comptes consolidés du Groupe reflètent l'effet de cette cession d'activités : le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie de l'exercice ainsi que de l'exercice comparatif 2006 présentent ces activités et les flux de trésorerie nets attribuables en un seul montant pour leur contribution jusqu'à la date de cession.

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLIQUÉS

### 2.1. RÉFÉRENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de l'exercice 2007 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS ("International Financial Reporting Standards") adoptées au niveau européen, en application du règlement 1606/2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002. Ceux-ci sont disponibles sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante:

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

La base de préparation des informations financières consolidées au 31 décembre 2007 et comparatives résulte en conséquence:

- . des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- . des options retenues et des exemptions utilisées par le Groupe.

Le Groupe applique à compter du 1er janvier 2007 la norme IFRS 7 "Instruments financiers: informations à fournir" relative aux risques auxquels le Groupe est exposé au travers des instruments financiers et sur la gestion de ces risques, ainsi que l'amendement à IAS 1 "Présentation des instruments financiers" relatif aux informations sur le capital.

Les normes et interprétations suivantes applicables pour la première fois à cet exercice n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe :

- . IFRIC 7 Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyperinflationnistes
- . IFRIC 8 Champ d'application d'IFRS 2
- . IFRIC 9 Réévaluation des dérivés incorporés
- . IFRIC 10 Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation)

Par ailleurs, le Groupe n'a opté pour l'application anticipée en 2007 d'aucune norme ou interprétation applicable lors d'exercices ultérieurs, en particulier la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, applicable à compter de l'exercice 2009.

## 2.2. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le Groupe a retenu l'option de la recommandation n°2004-R02 du Conseil National de la Comptabilité relative à la présentation du compte de résultat. Celle-ci prévoit de présenter le "résultat opérationnel" en deux composantes - le "résultat opérationnel courant" et les "autres produits et charges opérationnels".

Le Groupe a traité l'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments, effectif au 30 juin 2007, comme un abandon d'activités au sens de la norme IFRS 5. Les produits et les charges attribuables à ces activités, nets d'impôts sont ainsi présentés sur une seule ligne au compte de résultat de l'exercice 2007 et de l'exercice comparatif 2006, qui a été retraité.

De même, suite à la cession le 31 octobre 2007 de l'activité de services cliniques, les produits et les charges attribuables à cette activité, nets d'impôts sont présentés sur une seule ligne au compte de résultat pour l'exercice 2007 ainsi que pour l'exercice comparatif 2006, qui a été retraité.

## 2.3. MÉTHODE ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La méthode de consolidation utilisée est l'intégration globale (I.G.). Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 reflète la cession des activités de services cliniques. Hesperion AG et ses filiales ne faisant plus partie du Groupe ont été déconsolidées en date du 31 octobre 2007.

Entreprises	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode
<b>Cerep SA</b>	155, boulevard Haussmann 75008 Paris - France	353189848	100%	Société mère
<b>Cerep, Inc.</b>	NE 95th Street Redmond, WA 98052 - Etats-Unis	Etrangère	100%	I.G.
<b>Cerep Japan Corp.</b>	Ebisu Prime Square Tower 16th Floor 1-1-39n Hiroo Shibuya-ku - Tokyo - Japon	Etrangère	100%	I.G.
<b>Anceris <sup>1</sup></b>	19 avenue du Québec 91951 Courtaboeuf Cedex - France	422400226	100%	I.G.
<b>Filiale ne faisant plus partie du périmètre au 31.12.07 (activités de services cliniques cédées le 31.10.07)</b>				
<b>Hesperion AG</b>	Gewerbstrasse 24 CH-4123 Allschwil - Suisse	Etrangère	100%	I.G.
<b>Filiales de Hesperion AG</b>				
Hesperion Benelux B.V.	Smederijstraat 2 Postbus 3196 4814 DB Breda - Pays-Bas	Etrangère	100%	I.G.
Hesperion Israël Ltd.	4 Hatnufa Street Kiryat Arieih 49125 Petah Tiqva - Israël	Etrangère	100%	I.G.
Hesperion France Sarl	Le Platon - Rue Jean Sapidus Parc d'innovation d'Illkirch 67400 Illkirch Graffenstaden - France	478619950	100%	I.G.
Hesperion UK Ltd.	3 Tealgate, Charnham Park Hungerford Berkshire - RG17 0YT - Grande Bretagne	Etrangère	100%	I.G.
Hesperion, Inc. <sup>2</sup>	NE 95th Street Redmond, WA 98052 - Etats-Unis	Etrangère	100%	I.G.
Hesperion US, Inc. <sup>3</sup>	18310 Montgomery Village Avenue Suite 620 Gaithersburg, MD 20879 - Etats-Unis	Etrangère	100%	I.G.
Hesperion Sp. z o.o.	Al. Jerozolimskie 176 02-486 Varsovie - Pologne	Etrangère	100%	I.G.
LLC Hesperion Russia	Orbita Technopark Business Center 20, Kulakova Str. Moscou, 123592 - Russie	Etrangère	100%	I.G.

<sup>1</sup> incluses dans les activités abandonnées au 30.06.07

<sup>2</sup> Etats-Unis Ouest

<sup>3</sup> anciennement TouchStone Research, Inc.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros (noté K€).

## 2.4. DATE DE CLÔTURE

Les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les comptes des sociétés cédées durant l'exercice ont été intégrés jusqu'à leur date de cession.

## 2.5. RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ceci concerne notamment les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur, l'évaluation des décaissements probables sans contrepartie pour le Groupe constituant les provisions pour restructuration, l'évaluation des compléments de prix d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation des provisions pour risques, les durées d'utilisation des immobilisations, les impôts différés et les engagements.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation du Groupe et sont établies en fonction des informations disponibles lors de la préparation des comptes. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les éléments réels peuvent différer des estimés comptabilisés.

## 2.6. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes des filiales étrangères, établis en franc suisse, en dollar US et en yen japonais, ont été convertis en euro selon la méthode du cours de clôture. Les comptes de bilan sont convertis au cours du dernier jour de la période, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les charges et les produits ainsi que le résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les comptes des filiales d'Hesperion aux Pays-Bas, en Israël, au Royaume-Uni, en France, aux Etats-Unis, en Pologne et en Russie ont été préalablement convertis en franc suisse selon la même méthode, jusqu'au jour de la cession pour leur contribution à l'exercice 2007. Les écarts de conversion résultant de la transformation des comptes des filiales, établis dans leurs monnaies respectives, sont affectés en capitaux propres.

Les écarts d'acquisitions et leurs ajustements de valeur relatifs aux entités étrangères sont considérés comme des actifs de ces entités et sont donc exprimés dans leurs monnaies fonctionnelles. Ils sont convertis au cours de clôture de l'exercice et les écarts de conversion résultant sont affectés en capitaux propres.

## 2.7. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et actifs circulants en monnaies autres que les monnaies de fonctionnement des sociétés du Groupe sont convertis au cours de clôture de l'exercice. Les écarts résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat financier.

## 2.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur leurs durées de vie usuelles :

. Brevets, concessions, licences	1 à 10 ans
. Logiciels	1 à 3 ans
. Terrains	pas d'amortissement
. Bâtiments, constructions	15 à 30 ans
. Agencements des constructions	7 à 15 ans
. Matériel et outillage	3 à 7 ans
. Agencements divers	10 ans
. Matériel de transport	3 ans
. Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
. Mobilier	5 à 10 ans

Les biens financés par location financière sont portés en immobilisations à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En application de la norme IAS 17, les critères d'évaluation des contrats sont :

- . le rapport entre la durée d'utilité des biens loués et la durée du contrat ;
- . le total des paiements futurs comparé à la juste valeur du bien ;
- . l'existence d'une clause de transfert de propriété ou d'option d'achat favorable ;
- . le caractère spécifique de l'actif.

Depuis 2003, Cerep acquiert et produit des lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation de tests de profilage pharmacologique.

Ce matériel biologique reproductible indéfiniment est comptabilisé en bien corporel à l'actif du bilan. Il est évalué au coût d'acquisition ou au coût de production lorsqu'il est créé par Cerep. Les dispositions actuelles de la norme IAS 16, précisent que tous les actifs corporels immobilisés, à l'exception des terrains doivent être amortis à compter de leur mise en service. Le Groupe considère qu'étant incapable d'établir une durée d'utilité pour ce matériel biologique, aucun amortissement ne peut être pratiqué.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa mise au rebut ou sa cession. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation, représentant la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de l'actif à la date de cession, est enregistré au compte de résultat.

## 2.9. COÛTS D'EMPRUNTS

Cerep a retenu la méthode préférentielle de la norme IAS 23 "Coûts d'emprunt", par laquelle les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ainsi, aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût des actifs.

## 2.10. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Cerep comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Celle-ci implique l'identification des actifs et des passifs acquis et leur valorisation à leur juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Le coût d'acquisition des titres acquis est égal au montant de la rémunération remise au vendeur, majoré du montant des coûts externes directement imputables à l'acquisition. La différence entre le coût d'acquisition des titres et cette valorisation des actifs et des passifs identifiés constitue un écart d'acquisition.

A compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie identifiées. Cerep considère que les acquisitions d'Hesperion par Cerep SA et de Hesperion UK Ltd. par Hesperion AG, ont donné lieu à des unités génératrices de trésorerie distinctes, ce qui donne lieu à l'évaluation, la comptabilisation et la valorisation de deux écarts d'acquisition distincts.

Les évaluations et les valorisations des actifs et des passifs d'Hesperion, Hesperion UK Ltd. et d'Anceris et des écarts d'acquisitions respectifs sont définitifs depuis le 31 décembre 2005.

Concernant Hesperion US, Inc., acquise le 28 août 2006, l'évaluation de la valorisation des actifs et des passifs d'Hesperion US, Inc. était provisoire. Elle a été finalisée le 31 août 2007, donnant lieu à la détermination définitive de l'écart d'acquisition à cette date.

## 2.11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, DONT FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe comptabilise ses actifs incorporels, constitués de frais de prise de brevets, de logiciels et de contrats de licence d'outils informatiques en immobilisations incorporelles, dans le cadre des définitions et principes de comptabilisation définis par la norme IAS 38.

### FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Par ailleurs, l'examen des projets internes de développement de candidats médicaments, des projets de développement de chimiothèques, de nouveaux tests et de nouveaux procédés, ainsi que le développement de BioPrint a révélé que Cerep n'est pas en mesure de démontrer que les six critères de comptabilisation des dépenses de développement en immobilisation stipulés par la norme sont satisfaits. Ainsi par exemple, Cerep considère que compte tenu de la probabilité d'échec en phases futures de développement de ses projets de candidats médicaments et de l'incertitude d'être en mesure de commercialiser un éventuel candidat en phase avancée, ni leur faisabilité technique ni la capacité du Groupe d'utiliser ou de vendre l'actif ne sont démontrées. Aussi le Groupe comptabilise-t-il ces dépenses en charges.

## 2.12. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de perdre de la valeur, le Groupe compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable, estimée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité ou du prix de vente net. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, le Groupe constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

Le prix de vente net d'une lignée cellulaire est estimé en fonction de la valeur de marché de lignées similaires, le cas échéant. La valeur d'utilité d'une lignée cellulaire tient compte des flux de trésorerie générés, de son intérêt scientifique, de la présence au catalogue de tests pharmacologiques l'utilisant et de la réalisation récente de ces tests. Un test de dépréciation de chaque lignée cellulaire est réalisé à chaque clôture.

Un test de dépréciation des écarts d'acquisition est réalisé au moins annuellement. Les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés sont appréciées sur la base de l'estimation actualisée des flux de trésorerie estimés futurs en fonction de scénarii de développement, en retenant des taux d'actualisation de 6% à 25%.

## 2.13. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés au coût réel d'acquisition. La valeur brute représente le prix d'achat à l'exclusion de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis et les en-cours de production sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Concernant les activités poursuivies:

- . Les matières premières sont des produits biologiques ou des produits chimiques achetés.
- . Les fournitures sont les consommables utilisés lors des tests.
- . Les produits intermédiaires sont des préparations biologiques prêtes à être utilisées lors de tests.

Concernant les activités abandonnées:

- . Les matières premières sont des produits chimiques, comprenant les monomères achetés.
- . Les fournitures sont les consommables utilisés.
- . Les en-cours de production sont constitués de monomères en cours de fabrication.
- . Les produits finis sont des monomères fabriqués et des bibliothèques de molécules chimiques.

Une dépréciation des stocks est constituée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

## 2.14. ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés, présentés et décrits en application des normes IAS 32 "Instruments financiers : présentation" telle qu'amendée par IFRS 7, IAS 39 "Instruments financiers: comptabilisation et évaluation" et IFRS 7 "Instruments financiers: informations à fournir".

Le Groupe constate à son bilan les actifs ou les passifs financiers dès qu'il devient partie au contrat à l'origine de l'actif ou du passif financier, selon les quatre catégories définies par la norme IAS 39:

- "actif ou passif financier à la juste valeur, par le biais du compte de résultat", correspondant aux actifs ou passifs financiers "détenus à des fins de transaction" ou désignés lors de leur comptabilisation initiale comme "étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat";*
- "placements détenus jusqu'à l'échéance";*
- "prêts et créances" ou*
- "actifs financiers disponibles à la vente".*

Le bilan consolidé du Groupe est constitué des catégories d'actifs financiers et de passifs financiers suivantes:

### CRÉANCES

Les créances clients et autres créances sont des instruments financiers définis comme "prêts et créances", comptabilisés initialement à leur valeur nominale, les échéances étant généralement comprises entre 30 et 90 jours. A la clôture de l'exercice, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques de non recouvrement. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont des instruments financiers définis comme "placements détenus jusqu'à l'échéance", initialement comptabilisées pour leur valeur nominale, nette d'éventuels coûts d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût amorti.

Les pertes de valeur sont constatées au résultat financier, lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur à l'inventaire.

### PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement du Groupe, sont désignées comme détenues à des fins de transaction en "actif ou passif financier à la juste valeur, par le biais du compte de résultat", et comptabilisées en juste valeur. Enregistrées initialement pour leur coût d'achat, elles sont réévaluées à leurs valeurs de marché (cours de bourse ou valeur liquidative, lorsque disponible). Les pertes et les gains latents sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers utilisés sont déterminées comme suit :

- . SICAV monétaires et obligataires : valeur liquidative à la clôture ;
- . Actions : cours de marché à la clôture.

### TRÉSORERIE ET DISPONIBILITÉS

Les disponibilités comprennent les actifs financiers (la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à terme et les certificats de dépôt ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois). Les concours bancaires courants sont des passifs financiers et comptabilisés en emprunts et dettes au passif du bilan.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités définies ci-dessus, nets des concours bancaires courants, et les instruments financiers détenus à des fins de transaction au titre des placements de trésorerie.

Les justes valeurs des instruments de trésorerie utilisés sont déterminées comme suit :

- . Disponibilités et dépôts à terme en euro : au coût d'acquisition, proche de la valeur de marché en raison de leur échéance à court terme;
- . Disponibilités et dépôts à terme en devises : au coût d'acquisition (proche de la valeur de marché en raison de leur échéance à court terme), converti au cours de change de clôture;

## ACTIONS PROPRES

Le Groupe comptabilise les rachats de ses propres actions au coût d'achat, net de frais d'acquisition en accord avec la norme IAS 32 et les présente en déduction des capitaux propres.

## DETTES

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs financiers comptabilisés initialement à leur valeur nominale, les échéances étant généralement comprises entre 30 et 90 jours. A la clôture de l'exercice, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

## EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les emprunts souscrits auprès des établissements financiers ou auprès d'organisme de crédit bail sont des passifs financiers et sont comptabilisés initialement à leur valeur nominale ajustée des frais d'émission amortis sur la durée de l'emprunt. A la clôture de l'exercice, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont constitués d'instruments de change et de taux, destinés à réduire l'exposition du Groupe au risque de change sur ses probables flux futurs en devises ainsi que son exposition au risque de taux d'intérêts sur les flux de ses emprunts.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif du bilan en juste valeur. Le Groupe désigne ses instruments dérivés conformément aux critères établis par la norme IAS 39. La comptabilisation des variations de juste valeur d'un instrument dépend de l'intention d'utilisation de l'instrument.

## CHANGE

Les justes valeurs des instruments de change utilisés par le Groupe sont déterminées comme suit :

- . Ventes à terme : valeur liquidative, qui correspond à l'actualisation du flux en fonction du taux à l'échéance;
- . Options d'achats de call et de vente de put, ainsi que vente de call : valeur liquidative, qui correspond à un modèle mathématique tenant compte du cours des devises et des taux d'intérêts respectifs.

Les instruments dérivés de change sont dissociés entre :

- . La valeur intrinsèque, dont la variation est désignable comme instrument de couverture;
- . La valeur temps (déport/report et valeur temps des options), évaluée à la juste valeur et comptabilisée comme instrument financier.

## TAUX

Cerep utilise des swaps de taux variable à taux fixe dont la juste valeur est la valeur liquidative, qui correspond à la différence entre le montant notionnel et la valeur actuelle des flux fixes prévus.

## COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La part efficace des instruments dérivés de change que Cerep est en mesure de désigner comme instrument de couverture est comptabilisée comme suit :

- . Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres;
- . Le montant enregistré en capitaux propres est reclassé en résultat lorsque le flux couvert futur se réalise, à l'émission de la facture nette correspondant à la prévision.

La part inefficace des instruments dérivés et les instruments dérivés non éligibles aux conditions de comptabilisation de couverture sont comptabilisés pour leur juste valeur dès leur origine au compte de résultat.

### 2.15. PAIEMENTS EN ACTION

Cerep ne dispose que de plans d'options de souscription d'actions pour lesquels l'acquisition des droits est antérieure au 31 décembre 2004, et a retenu l'exemption facultative prévue par la norme IFRS 1 de ne pas comptabiliser selon les dispositions de la norme IFRS 2 " Paiements en actions " les plans d'options de souscription d'actions dont les droits sont acquis avant cette date. Les principes comptables français ont été appliqués : la différence entre le prix d'exercice payé par le bénéficiaire lors de l'exercice de l'option de souscription et la valeur nominale de l'action ainsi souscrite est enregistrée en prime d'émission.

Selon les termes des plans d'options de souscription d'actions, la cession d'actions obtenues par exercice d'options n'est pas autorisée avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale. Il n'existe donc pas de risque de prise en compte par l'entreprise de charges sociales en cas de levées d'options avant la fin de cette période.

### 2.16. PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

#### PROVISION POUR RESTRUCTURATION

Les coûts des restructurations constituent un passif s'ils résultent d'une obligation du Groupe vis-à-vis des tiers, ayant pour origine une décision prise par le Groupe, annoncée avant la date de clôture de l'exercice et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie des tiers concernés. Le projet d'arrêt de l'activité de chimie et des activités de recherche ainsi que la fermeture de l'activité de pharmacologie *in vivo* ont



fait l'objet d'une provision à ce titre représentant le coût des activités non poursuivies, préalable à la classification des actifs et des passifs en actifs ou passifs détenus en vue de la vente, le cas échéant. N'en font pas partie les dépenses relatives aux personnes qui restent salariées du Groupe.

## 2.17. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Cerep applique la norme IAS 19 "Avantages au personnel" telle qu'amendée le 16 décembre 2004 qui détermine les règles comptables applicables aux entreprises concernant :

- . les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres engagements de retraite ainsi que les régimes de congés de fin de carrière ;
- . les autres engagements à long terme comme l'intéressement, les primes et autres rémunérations différées ;
- . les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces engagements ;
- . les indemnités de fin de contrat de travail ;
- . les informations à porter en annexe.

Cerep a retenu l'option de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres, sans amortir ceux-ci par un mécanisme de corridor.

Cerep comptabilise ainsi au passif la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, nette de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture, le cas échéant. Les écarts actuariels, résultant du changement d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont également enregistrés au passif, nets d'impôts différés, en contrepartie des "produits et charges constatés directement en capitaux propres". Enfin, le coût des services passés, résultant de changements réglementaires ou contractuels du régime, est étalé sur la durée de mise en application de ces changements.

L'obligation au titre des indemnités de fin de carrière spécifiques à la France est évaluée linéairement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service du salarié donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour déterminer l'obligation finale. Elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de l'effectif.

## 2.18. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" spécifie notamment :

- . les règles d'identification des actifs destinés à être cédés, ainsi que les passifs directement liés à ces actifs ;
- . Que les actifs destinés à être cédés, qui sont classés comme détenus en vue de la vente doivent être comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente ;
- . que les actifs et les passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé, classé comme étant détenu en vue de la vente, doivent être présentés séparément du bilan ;
- . que les résultats des activités abandonnées doivent être présentés séparément au compte de résultat, une analyse étant présentée en annexe.

L'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments au 30 juin 2007 constitue un abandon d'activité. Par ailleurs, la cession de l'activité de services cliniques le 31 octobre 2007, constitue une vente d'activité à cette date. Les produits et les charges attribuables à ces activités, nets d'impôts sont ainsi présentés sur une seule ligne au compte de résultat de l'exercice 2007 et de l'exercice 2006, qui a été retraité. Le bilan au 31 décembre 2007 présente sur des lignes distinctes les actifs non courants ainsi que les autres actifs et les passifs rattachés à ces activités.

## 2.19. CHIFFRES D'AFFAIRES

Cerep applique la méthode dite "à l'avancement", pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés prorata temporis dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de la période considérée.

## 2.20. SUBVENTIONS, AIDES ET AVANCES REMBOURSABLES

Le Groupe bénéficie de subventions, d'aides à l'innovation ou d'avances remboursables en relation avec son activité de recherche et ses investissements et les comptabilise en application de la norme IAS 20.

Les subventions d'investissements obtenues dans le cadre d'acquisition d'immobilisations sont soit versées à Cerep lorsque l'équipement est acquis en propre, soit versées à l'organisme de financement lorsque le bien est acquis en crédit-bail. Cerep comptabilise les subventions d'investissements en produits constatés d'avance au passif du bilan consolidé à la date d'octroi et procède à la reprise de ces subventions en autres produits au compte de résultat consolidé selon le rythme de l'amortissement de l'immobilisation concernée.

Les aides remboursables et avances obtenues dans le cadre de programmes de recherche de Cerep sont constituées principalement d'avances à taux nul remboursables en cas de succès. Pendant la durée du programme et en l'absence de perspective d'échec, Cerep comptabilise l'intégralité du montant attribué en dettes financières diverses au passif du bilan. Au dénouement, en cas d'échec, la partie restant acquise est comptabilisée en subventions d'exploitation au compte de résultat consolidé.

Les subventions d'exploitation dont bénéficie Cerep sont comptabilisées au compte de résultat consolidé dès leur obtention.

Les montants des subventions, aides et avances octroyés mais non encore versés sont comptabilisés en montants à recevoir au poste "autres créances" de l'actif du bilan consolidé.

## 2.21. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à l'exercice de renversement des différences temporaires.

Les actifs d'impôt différé sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôt reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur réalisation est jugée probable. Le caractère récupérable des actifs d'impôt différé constatés est réexaminé en fin d'exercice afin d'apprécier s'il y a lieu ou non de modifier le montant des impôts différés comptabilisés.

## 2.22. INFORMATION SECTORIELLE

Consécutivement à l'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments le 30 juin 2007, les services précliniques de Cerep SA, Cerep, Inc. et Cerep Japan Corp. regroupent les activités de criblage et profilage pharmacologiques et pharmaceutiques. Ces activités arrêtées constituent un secteur d'activités. Les activités de service en développement clinique d'Hesperion et de ses filiales constituent le secteur d'activité "services cliniques" du Groupe jusqu'à leur cession le 31 octobre 2007.

Les activités de chimie et de recherche de médicaments arrêtées le 30 juin 2007 ainsi que les activités de services cliniques cédées le 31 octobre 2007 sont exclues et présentées distinctement sur une seule ligne du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

## 2.23. RÉSULTAT PAR ACTIONS

Le calcul est réalisé conformément à la norme IAS 33.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen pondéré d'actions ci-dessus le nombre net potentiel d'actions nouvelles à créer par la conversion des instruments dilutifs que sont les options de souscription d'actions. Le nombre net d'actions nouvelles créées est déterminé selon la méthode du "rachat d'actions". Dans ce calcul, les fonds recueillis par l'exercice de bons ou d'options de souscription sont supposés être affectés au rachat d'actions au cours moyen au titre de la période.

## 3. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

### 3.1. BILAN ACTIF

#### 3.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(K€)	31.12.06	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Transferts	Classement en actifs détenus en vue de la vente	Actifs cédés - Cession Hesperion	31.12.07
<b>Valeurs brutes</b>								
Brevets, Licences	574					573		1
Autres immobilisations incorporelles	2 282	-16	321	125	36	1 159	9	1 330
Immobilisations en-cours, avances	112		90	74	-36			92
<b>Total</b>	<b>2 968</b>	<b>-16</b>	<b>411</b>	<b>199</b>	<b>-</b>	<b>1 732</b>	<b>9</b>	<b>1 423</b>

(K€)	31.12.06	Incidence de change	Variation amortissements et dépréciations	Transferts	Classement en actifs détenus en vue de la vente	Actifs cédés - Cession Hesperion	31.12.07
<b>Amortissements/Dépréciations</b>							
Brevets, Licences	574				573		1
Autres immobilisations incorporelles	1 916	-12	151		1 159	4	892
<b>Total</b>	<b>2 490</b>	<b>-12</b>	<b>-</b>	<b>151</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>893</b>

(K€)	31.12.06	Incidence de change	Variation nette immobilisations	Transferts	Classement en actifs détenus en vue de la vente	Actifs cédés - Cession Hesperion	31.12.07
<b>Valeurs nettes</b>							
Brevets, Licences	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	366	-4	45	36	-	5	438
Immobilisations en-cours, avances	112	-	16	-36	-	-	92
<b>Total</b>	<b>478</b>	<b>-4</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>530</b>

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice concerne principalement des logiciels de gestion des achats et des stocks et de gestion des ressources humaines de l'activité préclinique mis en service.

Consécutivement à l'arrêt de son activité de chimie et ses activités de recherche, le Groupe a comptabilisé en actifs détenus en vue de la vente les brevets et les licences des logiciels de chimie et de recherche sur molécules du site de Villebon-sur-Yvette. Une perte de valeur de 450 K€ avait été comptabilisée au 31 décembre 2006 pour la totalité de ces actifs. Au 31 décembre 2007, la juste valeur de ces actifs étant nulle, la perte de valeur a été maintenue pour la totalité de leur valeur nette comptable. Après ajustement à hauteur des mises en service et de l'amortissement du premier semestre, la perte de valeur ajustée au 31 décembre 2007 est de 378 K€.

### 3.1.2. ÉCARTS D'ACQUISITION

#### ANCERIS

L'écart d'acquisition, ajusté définitivement depuis le 31 décembre 2005 est exprimé en euro, monnaie fonctionnelle de la filiale.

Les actifs et les passifs identifiés ainsi que l'écart d'acquisition déterminé ont été affectés à l'activité de services précliniques.

Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition comptabilisé sur Anceris a été établi sur la base d'une valeur recouvrable déterminée selon des scénarii de cession d'un composé issu du développement d'Anceris à une phase avancée de développement clinique. Établis initialement au 31 décembre 2005, ces scénarii réévalués au 31 décembre 2006, ont été à nouveau estimés au 31 décembre 2007, notamment en fonction des réalisations de l'exercice sur le composé et de l'avancement de la recherche de partenaires à cette date. Ce test de dépréciation a tenu compte des discussions engagées avec des potentiels repreneurs du programme et des perspectives de l'accord d'assistance conclu depuis 2007 avec une société spécialiste des partenariats industriels. Le composé est en état achevé, la cessation des activités de recherche du Groupe n'a pas d'incidence significative sur les étapes des scénarii.

L'estimation des flux financiers futurs tient compte des probabilités d'échec et de succès observés sur ce type de projet de développement de médicament selon un calendrier indicatif des principales étapes. Les valeurs recouvrables déterminées selon la précédente estimation au 31 décembre 2006 et selon la nouvelle au 31 décembre 2007 sont supérieures à la valeur au bilan. Aucune dépréciation n'a été constatée à ces dates.

Anceris et le programme oncologie font partie des activités abandonnées au 30 juin 2007. L'écart d'acquisition correspondant est présenté depuis cette date parmi les actifs non courants détenus en vue de la vente.

#### HESPERION

L'écart d'acquisition déterminé sur l'acquisition d'Hesperion était exprimé en franc suisse, monnaie fonctionnelle du sous-groupe. Sa conversion au cours de clôture de l'exercice entraînait un écart de conversion affecté en capitaux propres.

Les actifs et les passifs identifiés ainsi que l'écart d'acquisition déterminé étaient affectés à l'activité de services cliniques.

Le Groupe a effectué un test de dépréciation au 31 décembre 2006 des écarts d'acquisition comptabilisés sur Hesperion à partir des hypothèses fixées dans son plan de développement à cinq ans. La valeur recouvrable déterminée alors était supérieure à la valeur au bilan, aucune dépréciation n'a été constatée à cette date. L'écart d'acquisition fait partie des actifs cédés le 31 octobre 2007 au titre de la cession des activités de services cliniques.

#### HESPERION UK LTD

L'écart d'acquisition déterminé par le sous-groupe Hesperion lors de l'acquisition d'Hesperion UK Ltd était exprimé en livre sterling, monnaie fonctionnelle de la filiale. Sa conversion au cours de clôture de l'exercice entraînait un écart de conversion affecté en capitaux propres.

Les actifs et les passifs identifiés ainsi que l'écart d'acquisition déterminé étaient affectés à l'activité de services cliniques.

Le Groupe a effectué un test de dépréciation au 31 décembre 2006 des écarts d'acquisition comptabilisés sur Hesperion à partir des hypothèses fixées dans son plan de développement. La valeur recouvrable déterminée alors était supérieure à la valeur au bilan, aucune dépréciation n'a été constatée à cette date.

L'écart d'acquisition fait partie des actifs cédés le 31 octobre 2007 au titre de la cession des activités de services cliniques.

#### HESPERION US, INC.

Lors de la première consolidation de TouchStone Research Incorporated (renommée Hesperion US, Inc.) au 1er septembre 2006, le Groupe avait identifié et valorisé les actifs et les passifs acquis à leurs justes valeurs. L'évaluation, provisoirement établie à la date de première consolidation a été affinée par des analyses complémentaires au 31 décembre 2006 et au 30 juin 2007 qui n'ont pas donné lieu à ajustement complémentaire. L'évaluation a été définitivement arrêtée au 31 août 2007.

L'écart d'acquisition déterminé par le sous-groupe Hesperion lors de l'acquisition d'Hesperion US, Inc. a été ajusté au 31 décembre 2006 et au 31 août 2007 du montant estimé puis définitif à ces dates des versements additionnels en fonction des éléments constitutifs (dont principalement le carnet de commande sur le territoire américain). L'écart d'acquisition était exprimé en dollar US, monnaie fonctionnelle de la filiale. Sa conversion au cours de clôture de l'exercice entraînait un écart de conversion affecté en capitaux propres.

Les actifs et les passifs identifiés ainsi que l'écart d'acquisition déterminé étaient affectés à l'activité de services cliniques. L'écart d'acquisition fait partie des actifs cédés le 31 octobre 2007 au titre de la cession des activités de services cliniques.

Déterminations des écarts d'acquisition	Anceris (K€)	Hesperion (KCHF)	Hesperion UK Ltd. (KGB£)	Hesperion US, Inc. (KUS\$)
Prix d'acquisition	4 700	16 100	400	3 277
Compléments de prix d'acquisition, estimés et ajustés	-	-	-	1 649
Frais d'acquisition, ajustés	-	305	52	86
<b>Coût d'acquisition des titres en devises</b>	<b>4 700</b>	<b>16 405</b>	<b>452</b>	<b>5 012</b>
<b>Actifs identifiés</b>				
Immobilisations incorporelles et corporelles	983	538	4	190
Impôts différés actifs		34		
Autres actifs non-courants	21	552		
Clients et rattachés		6 291	64	494
Autres actifs courants	412	120		
Charges constatées d'avance	13	363	4	217
Instruments financiers à la juste valeur		83		
Disponibilités	456	4 363	62	397
Dettes financières	-907			
Avances et acomptes reçus sur commandes		-6 979		
Produits constatés d'avance				-104
Fournisseurs et rattachés	-250	-1 379	-6	-170
Provisions pour retraites	-77			
Provisions pour risques	-307			
Autres dettes	-514	-945	-54	-57
<b>Total actifs nets identifiés</b>	<b>-170</b>	<b>3 041</b>	<b>74</b>	<b>967</b>
<b>Écarts d'acquisitions définitifs en devises avant classification en actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>4 870</b>	<b>13 364</b>	<b>378</b>	<b>4 045</b>
<b>Solde en euro des écarts d'acquisitions au 01.01.06</b>	<b>4 870</b>	<b>8 594</b>	<b>550</b>	<b>N/A</b>

Déterminations des écarts d'acquisition	Anceris (K€)	Hesperion (KCHF)	Hesperion UK Ltd. (KGB£)	Hesperion US, Inc. (KUS\$)
Ecart de conversion	N/A	-277	12	-73
<b>Solde en euro des écarts d'acquisitions au 31.12.06</b>	<b>4 870</b>	<b>8 317</b>	<b>562</b>	<b>3 490</b>
Ajustements (complément de prix d'acquisition)				-408
Ecart de conversion	N/A	-344	-20	-282
Actifs détenus en vue de la vente	-4 870			
Actifs cédés (filiales Hesperion)		-7 973	-542	-2 800
<b>Solde en euro des écarts d'acquisitions au 31.12.07</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3.1.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(K€)	31.12.06	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Transferts	Actifs détenus en vue de la vente	Actifs cédés - Cession Hesperion	31.12.07
<b>Valeurs brutes</b>								
Terrains	1 019	-	-	-	-	1 019	-	-
<i>dont location financière</i>	1 019	-	-	-	-	1 019	-	-
Lignées cellulaires	1 082	-	309	-	238	-	-	1 629
Constructions et agencements	20 516	-	82	-	278	12 355	-	8 521
<i>dont location financière</i>	19 632	-	6	-	278	12 322	-	7 594
Matériel et outillage	13 071	-222	848	2 619	4	1 879	-	9 203
<i>dont location financière</i>	4 954	-	351	738	-	609	-	3 958
Autres immobilisations corporelles	4 617	-135	388	280	2	794	1 288	2 510
<i>dont location financière</i>	1 268	-	9	5	-	333	-	939
Immobilisations en cours	739	-	210	45	-522	-	-	382
<i>dont lignées en cours</i>	320	-	210	45	-238	-	-	247
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>41 044</b>	<b>-357</b>	<b>1 837</b>	<b>2 944</b>	<b>-</b>	<b>16 047</b>	<b>1 288</b>	<b>22 245</b>

(K€)	31.12.06	Incidence de change	Variation amortissements	Variation dépréciations	Transferts	Actifs détenus en vue de la vente	Actifs cédés - Cession Hesperion	31.12.07
<b>Amortissements/Dépréciations</b>								
Terrains	-	-	-	-	44	44	-	-
<i>dont location financière</i>	-	-	-	-	44	44	-	-
Lignées cellulaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions et agencements	11 812	-	637	185	-44	9 560	-	3 030
<i>dont location financière</i>	11 447	-	559	189	-44	9 527	-	2 624
Matériel et outillage	9 992	-174	-1 094	-24	2	1 860	-	6 842
<i>dont location financière</i>	3 225	-	639	-	6	590	-	3 280
Autres immobilisations corporelles	3 451	-98	255	41	-2	794	520	2 333
<i>dont location financière</i>	973	-	146	-	-	333	-	786
<b>Total</b>	<b>25 255</b>	<b>-272</b>	<b>-202</b>	<b>202</b>	<b>-</b>	<b>12 258</b>	<b>520</b>	<b>12 205</b>

(K€)	31.12.06	Incidence de change	Variation nette immobilisations	Transferts	Actifs détenus en vue de la vente	Actifs cédés - Cession Hesperion	31.12.07
<b>Valeurs nettes</b>							
Terrains	1 019	-	-	-44	975	-	-
<i>dont location financière</i>	1 019	-	-	-44	975	-	-
Lignées cellulaires	1 082	-	309	238	-	-	1 629
Constructions et agencements	8 704	-	-740	322	2 795	-	5 491
<i>dont location financière</i>	8 185	-	-742	322	2 795	-	4 970
Matériel et outillage	3 079	-48	-653	2	19	-	2 361
<i>dont location financière</i>	1 729	-	-1 026	-6	19	-	678
Autres immobilisations corporelles	1 166	-37	-188	4	-	768	177
<i>dont location financière</i>	295	-	-142	-	-	-	153
Immobilisations en cours	739	-	165	-522	-	-	382
<i>dont lignées en cours</i>	320	-	165	-238	-	-	247
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>15 789</b>	<b>-85</b>	<b>-1 107</b>	<b>-</b>	<b>3 789</b>	<b>768</b>	<b>10 040</b>

Depuis la mise en œuvre du programme d'acquisition et de production de lignes cellulaires, Cerep a comptabilisé 1 876 K€ de lignes à l'actif immobilisé :

- . 281 K€ ont été acquises auprès de ses fournisseurs et 261 K€ sont en service au 31 décembre 2007;
- . 1 595 K€ ont été produites par les équipes de Cerep, 1 368 K€ sont en service à la date de clôture et 227 K€ sont inscrites en immobilisations en-cours.

Sur ce programme, 45 K€ ont été sortis des actifs en 2007 au titre des lignes non réalisables ou pour lesquelles des étapes d'élaboration ont échoué.

L'examen des lignes au 31 décembre 2007 n'a pas identifié de nouvel indice de perte de valeur.

L'achèvement des dernières phases des travaux d'aménagement de laboratoires et de bureaux du site de Villebon-sur-Yvette ont entraîné la mise en service au cours de l'exercice pour un montant de 278 K€.

Les acquisitions et les mises en service de matériel, outillage et autres immobilisations de la période représentent principalement des appareils robotiques et autres équipements de laboratoire à Celle l'Evescault utilisés dans le cadre de programmes de profil, du matériel informatique et du mobilier.

#### SORTIES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les sorties d'immobilisations de l'exercice concernent principalement des ventes d'équipement techniques du site de Villebon-sur-Yvette. A elles seules, ces cessions représentent une valeur nette comptable de 151 K€ d'immobilisations, dont 37 K€ détenues en crédit-bail.

Suite à la classification en "actifs détenus en vue de la vente" le 30 juin 2007, Cerep a procédé à des déménagements d'équipements et de matériels, principalement informatiques, du site de Villebon-sur-Yvette, pour être remis en service au sein des activités poursuivies de Celle l'Evescault. Ce matériel, détenu en crédit bail représentait au 1<sup>er</sup> octobre 2007, date du déménagement, une valeur nette comptable de 110 K€ et un emprunt afférant de 118 K€.

#### DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Consécutivement à l'arrêt de son activité de chimie et ses activités de recherche, le Groupe a comptabilisé en actifs détenus en vue de la vente le terrain, les constructions et agencements, les équipements techniques, le mobilier et le matériel de bureau du site de Villebon-sur-Yvette. L'amortissement de ces actifs s'est poursuivi jusqu'à la date d'abandon d'activité. Une perte de valeur de 9 572 K€ avait été comptabilisée au 31 décembre 2006. A la classification en "actifs détenus en vue de la vente" le 30 juin 2007, la juste valeur diminuée des coûts de vente des actifs détenus en vue de la vente n'a pas varié de manière significative par rapport à celle déterminée au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2007, un complément de dépréciation de 131 K€ a été constaté sur les équipements et mobiliers non encore vendus, ramenant leur valeur nette comptable au montant estimé du montant net de leur vente probable.

A cette date, un complément de dépréciation de 189 K€ a également été comptabilisé sur la valeur de l'immobilier du site de Villebon-sur-Yvette, consécutive à la nouvelle estimation de la juste valeur du site au 31 décembre 2007.

### 3.1.4. STOCKS ET EN-COURS

#### Principales composantes des stocks et en-cours

(K€)	Brut	Provision	Net au 31.12.07	Net au 31.12.06
Matières premières	2 293	328	1 965	2 394
Fournitures	533		533	417
En-cours de production			-	65
Produits intermédiaires	1 278		1 278	926
Produits finis	-		-	768
<b>Total</b>	<b>4 104</b>	<b>328</b>	<b>3 776</b>	<b>4 570</b>

Au 31 décembre 2007, les stocks de matières premières (dont monomères), de fournitures et de produits finis de l'activité abandonnée de chimie de Villebon-sur-Yvette ont été présentés en actifs non courants détenus en vue de la vente.

### 3.1.5. ACTIFS FINANCIERS

(K€)	Brut	Dépréciation	Net au 31.12.07	Net au 31.12.06
<b>Immobilisations financières</b>				
Avance preneur				
- 1 <sup>er</sup> avenant au crédit bail immobilier	893		893	958
- 2 <sup>nd</sup> avenant	347		347	374
Dépôts de garantie des locations immobilières <sup>1</sup>	258	191	67	439
Autres dépôts et cautionnement	3		3	33
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>1 501</b>	<b>191</b>	<b>1 310</b>	<b>1 804</b>
<b>Dont immobilisations financières courantes</b>	<b>290</b>	<b>191</b>	<b>99</b>	<b>126</b>
<b>Clients et assimilés <sup>2</sup></b>	<b>5 893</b>	<b>164</b>	<b>5 729</b>	<b>24 317</b>
<b>Autres créances</b>				
Avances et acomptes versés	1		1	20
Créances sociales	23		23	56
Créances fiscales - TVA	819		819	670
Autres créances fiscales	885		885	2 179
Solde du prix de cession Hesperion	4 792		4 792	-
Débiteurs divers	552	96	456	425
<b>Total autres créances</b>	<b>7 072</b>	<b>96</b>	<b>6 976</b>	<b>3 350</b>
<b>Total créances courantes</b>	<b>13 255</b>	<b>451</b>	<b>12 804</b>	<b>27 793</b>

<sup>1</sup> Le dépôt de garantie sur les locaux de Rueil/Malmaison non encore remboursé par l'ancien bailleur est déprécié en totalité au 31 décembre 2007 et 2006.

<sup>2</sup> dont factures à établir: 2 255 K€ au 31 décembre 2007 et 12 401 K€ au 31 décembre 2006, dont 9 504 K€ relatif à l'activité de services cliniques.

#### Echéances des actifs financiers avant dépréciation

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avance preneur				
- 1 <sup>er</sup> avenant au crédit bail immobilier	893	67	309	517
- 2 <sup>nd</sup> avenant	347	29	125	193
Dépôts de garantie des locations immobilières	258	191	57	10
Autres dépôts et cautionnement	3	3	-	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 501</b>	<b>290</b>	<b>491</b>	<b>720</b>
<b>Clients et assimilés</b>	<b>5 893</b>	<b>5 729</b>	<b>164</b>	
Avances et acomptes versés	1	1	-	-
Créances sociales	23	23	-	-
Créances fiscales - TVA	819	819	-	-
Autres créances fiscales	885	375	510	-
Solde du prix de cession Hesperion	4 792	2 292	2 500	-
Débiteurs divers	552	552	-	-
<b>Total autres créances</b>	<b>7 072</b>	<b>4 062</b>	<b>3 010</b>	<b>-</b>

### 3.1.6. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

(K€)	31.12.07
Locations, loyers	12
Maintenance	23
Honoraires - personnel intérimaire	11
Assurances	22
Autres charges	289
<b>Total</b>	<b>357</b>

### 3.1.7. DÉPRÉCIATION DES AUTRES ACTIFS

(K€)	31.12.06	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Activités cédées	31.12.07
				perte de valeur utilisée		
Immobilisations financières	191					191
Clients	110	-9	280	- 5	-212	164
Autres créances	96					96
Charges constatées d'avance						-
<b>Total</b>	<b>397</b>	<b>-9</b>	<b>280</b>	<b>- 5</b>	<b>-212</b>	<b>451</b>

### 3.2. VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

Tableau de variation de l'endettement financier net

(K€)	31.12.06	Variation	31.12.07	31.12.07 Passifs liés à des actifs non courants détenus en vue de la cente
Trésorerie brute	7 488	15 292	22 780	
Intérêts courus et banque créditrice	7	58	65	
Mobilisation de créances	601	-601	-	
Trésorerie	6 880	15 835	22 715	
Endettement financier brut	23 138	2 688	13 736	12 090
Endettement financier net	16 258	-13 147	-8 979	12 090

### 3.3. BILAN PASSIF

#### 3.3.1. CAPITAUX PROPRES

Le tableau suivant présente le nombre d'actions autorisées à la clôture de l'exercice :

(en milliers)	31.12.07	31.12.06
Autorisées :		
Actions ordinaires de 0,30 € chacune	13 776	13 776

8 661 actions propres sont inscrites au nom de Cerep au 31 décembre 2007 et 2006, comptabilisées en réduction des capitaux propres au coût d'acquisition de 120 K€.

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

**Primes d'émission** : correspond à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de Cerep SA en sus de la valeur nominale des actions.

Le tableau suivant présente la variation du nombre et montants d'actions émises et des primes d'émission afférentes :



	Nombre d'actions (milliers)	Capital social (K€)	Primes d'émission (K€)
<b>Emises et entièrement libérées</b>			
01.01.06	12 509	3 753	31 835
Exercice d'option de souscription d'actions	50	15	233
31.12.06	12 559	3 768	32 068
Exercice d'option de souscription d'actions	53	16	205
31.12.07	12 612	3 784	32 273

**Réserve légale** : correspond au cumul des prélèvements, à l'affectation du résultat, d'un vingtième des bénéfices des exercices antérieurs, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

**Réserves réglementées** : correspond à la réserve indisponible constituée lors de l'attribution de bons de souscription d'actions et figée à leur expiration en 2002 pour un montant de 53 K€, ainsi qu'à la réserve spéciale des plus-values à long-terme de 21 K€.

**Autres réserves** : correspond à des réserves facultatives constituées lors de l'affectation des résultats de la société mère.

**Écarts de conversion groupe** : correspond au cumul des écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères ainsi que de la conversion des écarts d'acquisition des filiales étrangères.

**Produits et charges constatés directement en capitaux propres** : représente la contrepartie de la variation de juste valeur des instruments financiers de change et de taux dérivés éligibles à la comptabilisation de couverture de flux de trésorerie, ainsi que la contrepartie de la variation des écarts actuariels sur engagements de retraite. Ces contreparties sont enregistrées nettes d'impôts différés.

**Réserves et report à nouveau** : les cumuls des bénéfices et des pertes de la société mère et des entités du Groupe.

Les capitaux propres consolidés du Groupe équivalent au capital investi tel que défini par la norme IAS 1. Le Groupe vise à respecter un équilibre entre ses capitaux propres et sa dette, de manière à bénéficier de marges de manœuvre tant dans l'exercice des opérations d'acquisition d'équipement en lien avec l'activité de services précliniques, qu'en vue d'éventuelle acquisition.

Depuis sa constitution, Cerep SA n'a jamais versé de dividendes.

### 3.3.2. AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe a mis en place des plans d'intéressement des salariés au capital prévoyant l'attribution, à certains salariés et dirigeants du Groupe, d'options de souscription d'actions. Selon les termes des plans, les attributions sont réservées aux salariés et aux dirigeants des sociétés du Groupe. Les droits de souscription attribués au titre de ces plans sont acquis soit immédiatement, soit par fractions après un à trois ans sous condition d'être toujours salarié à l'échéance. Les droits restent acquis jusqu'à l'expiration de l'option au terme de 7 ans après la date d'attribution. La cession d'actions obtenues par exercice d'options n'est pas autorisée avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale française. Les options sont payées en actions de Cerep SA lorsqu'elles sont exercées.

Le Groupe ayant retenu l'exemption facultative de ne pas comptabiliser selon les dispositions de l'IFRS 2 "Paievements en actions" les plans de souscription d'option dont les droits sont acquis au 31 décembre 2004, les acquisitions de droits des plans en vigueur étant antérieure au 31 décembre 2004 et aucune attribution n'ayant eu lieu en 2007 ou en 2006, aucune charge n'a été comptabilisée au compte de résultat.

Le tableau suivant illustre le nombre et les prix moyens pondérés (PMP) de souscription des options (pour une action) des plans du Groupe :

	Nombre	PMP
<b>En circulation au début de la période</b>	1 062 415	12,37 €
Attribuées durant l'exercice	–	
Annulées durant l'exercice	–	
Exercées durant l'exercice	52 200	4,11 €
Expirées durant l'exercice	94 665	13,59 €
<b>En circulation à la fin de l'exercice</b>	915 550	12,72 €

Les options en circulation au 31 décembre 2007 ont les prix d'exercice suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre
6 décembre 2008	16,73 €	397 050
17 juillet 2009	12,69 €	18 500
28 novembre 2011	9,53 €	500 000
<b>Total</b>		915 550

### 3.3.3. LES PROVISIONS

(K€)	31.12.06	Dotations	Reprises		Transferts ou Ecart de change	Sortie périmètre - Cession Hesperion	Provisions liées à des actifs non courants détenus en vue de la vente	31.12.07
			(Provision utilisée)	(provision non utilisée)				
<b>Engagement de retraite</b>	693	75		123	-250	-	-	395
<b>Provisions pour risques</b>								
Restructuration Chimie & Drug Discovery	2 975	356	1 605		250		1 976	-
Autres restructurations	550	65	277	74	-1	-	-	263
Litiges salariés	604	17	180	76	-3	-25	112	225
Litiges sous-traitants Hesperion	31					-31		-
Autres litiges		40	7					33
Obligation de reboisement	18		13	1				4
<b>Total provisions pour risques</b>	<b>4 178</b>	<b>478</b>	<b>2 082</b>	<b>151</b>	<b>246</b>	<b>-56</b>	<b>2 088</b>	<b>525</b>

#### IMPACT SUR LE RÉSULTAT

(K€)	31.12.06 Activités abandonnées et cédées	31.12.06 Activités poursuivies	Dotations	Reprises		31.12.07 Activités abandonnées et cédées	31.12.07 Activités poursuivies
				(provision non utilisée)			
Dotations et reprises des provisions engagements de retraite	100	65	-75		123		48
Autres charges courantes	-	-244	-478		151	-339	12
Autres produits et charges opérationnels	-3 015	-					-
<b>Total</b>	<b>-2 915</b>	<b>-179</b>	<b>-553</b>		<b>274</b>	<b>-339</b>	<b>60</b>

#### PROVISION POUR RESTRUCTURATION – ARRÊT DES ACTIVITÉS DE CHIMIE ET DE DRUG DISCOVERY

Au 31 décembre 2006, Cerep avait procédé à une évaluation des possibles conséquences d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Au 30 juin 2007, le Plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre et le Groupe a effectué une nouvelle estimation des indemnités de licenciement et de préavis, de contributions additionnelles, des autres indemnités prévues et coûts des mesures d'accompagnement qui concernent environ 60 postes au sein du Groupe et comptabilisé la provision correspondante au titre des passifs liés aux activités abandonnées. A la clôture de l'exercice, cette estimation a été ajustée, donnant lieu à une dotation complémentaire de 356K€, relative aux reports des fins de contrats de certains salariés.

Au cours de l'exercice, le Groupe a versé 608 K€ d'indemnités de licenciement et de primes de reclassement, 404 K€ au titre des préavis et des indemnités de congés payés, 193 K€ de charges sociales sur ceux-ci et 148 K€ de contributions Delalande. De plus, 251 K€ ont été versés en honoraires et formations au titre des mesures d'accompagnement. La provision constituée au 31 décembre 2006 pour un montant de 2 975 K€, après transfert de 250 K€ de la provision pour engagement de retraite des salariés représentait 3 043 K€ au 30 juin 2007, date de l'arrêt d'activité, et 1 976 K€ au 31 décembre 2007.

#### PROVISION POUR LITIGES

Au 31 décembre 2007, le Groupe a plusieurs litiges en cours avec des anciens salariés et des contractants, pour lesquels le Groupe a, après consultation de ses conseils, estimé les sorties de ressources probables des actions engagées et constitué ou révisé une provision.

Une procédure civile en demande de dommages et intérêts d'un montant de 9 millions d'euros a été entamée en 2006 par deux anciens salariés d'Anceris. Par ailleurs, Anceris a assigné en prud'hommes ces deux anciens collaborateurs en demande de dommages et intérêts. Par la suite, ceux-ci ont également assigné la société devant les prud'hommes. Au cours de l'exercice, le conseil de prud'hommes a rendu son jugement sur les deux assignations, reconnaissant le bien fondé des licenciements mais requalifiant la cause en "réelle et sérieuse". Ayant décidé de ne pas faire appel de ce jugement, le Groupe a versé l'intégralité du montant des indemnités légales et conventionnelles dues ainsi que les charges sociales additionnelles pour un montant total de 244 K€, qui constitue une charge liée aux activités abandonnées. Après analyse des conséquences éventuelles de ce jugement sur la procédure civile, le Groupe estime que celle-ci reste sans

fondement et, en conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers. Enfin, le Groupe fait l'objet d'une demande de paiement d'environ 1,4 million d'euros pour réfection de locaux par l'ancien bailleur du site de Rueil-Malmaison pour laquelle il a reçu une assignation. Le Groupe est en cours de constitution du dossier et juge, après analyse cette demande mal fondée. Une provision des frais de procédure estimés à 40 K€ a été comptabilisée au cours de l'exercice 2007 et utilisée à hauteur de 7 K€.

#### PROVISION POUR DÉMÉNAGEMENT ET RESTRUCTURATION DE L'ANNÉE 2005 – Fin de l'activité de pharmacologie *in vivo* et transfert des sites à Villebon-sur-Yvette

Au 31 décembre 2007 et 2006, Cerep a procédé à une réévaluation du solde des indemnités de licenciement et de préavis, contributions additionnelles, des autres indemnités prévues et coûts des mesures d'accompagnement composant le Plan de sauvegarde de l'emploi résultant de la décision de mettre fin à l'activité de pharmacologie *in vivo* ou consécutives au licenciement des salariés de l'activité de chimie et des salariés d'Anceris ayant refusé le transfert à Villebon-sur-Yvette. Ces évaluations incluent l'estimation, établie par Cerep après consultation de ses conseils, des actions en justice engagées auprès du tribunal de prud'hommes par plusieurs salariés concernés par le Plan de sauvegarde de l'emploi.

Au cours de l'exercice 2007, Cerep a versé 224 K€ au titre des licenciements prononcés en 2005. Le Groupe conserve une provision de 263 K€ qui représente l'évaluation du solde des indemnités de licenciement, transactionnelles et de préavis, des contributions additionnelles et des éventuelles conséquences des actions en justice.

#### ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

(K€)	31.12.07		31.12.06	
Taux d'actualisation	4,27%		3,81%	
Taux de progression des salaires	2,25%		2,25%	
Taux moyen des charges sociales	40,00%		40,00%	
Age de départ en retraite	63 ans		63 ans	
Taux de turn-over annuel par tranche d'âges et collège	Non-cadres	Cadres	non-cadres	cadres
20 - 29 ans	11%	11%	11%	11%
30 - 39 ans	15%	11%	15%	11%
40 - 49 ans	7%	2%	7%	2%
50 - 65 ans	1%	1%	1%	1%
Durée moyenne résiduelle d'activité	27 ans	19 ans	28 ans	21 ans
Dette actuarielle (valeur actualisée de l'obligation)	395		693	
<i>dont, écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres</i>	33		114	

Entre l'ouverture et la clôture de la période, le solde net ci-dessus a varié comme suit :

(K€)	31.12.07	31.12.06
<b>Provision à l'ouverture de la période</b>	<b>693</b>	<b>858</b>
Ecart actuariel comptabilisé directement en capitaux propres		4
- activités poursuivies	-35	
- activités abandonnées	-46	
Charges de la période	75	102
Reprise de provision (sortie avant droits à retraite)	-81	-271
Paiement des indemnités de fin de carrière	-	-
Provision - activités abandonnées	-211	
<b>Provision à la clôture de la période</b>	<b>395</b>	<b>693</b>

La charge de la période est composée des éléments suivants:

(K€)	31.12.07	31.12.06
Coût des services rendus au cours de la période par les bénéficiaires en activité	55	73
Coût financier	20	29
<b>Charge nette</b>	<b>75</b>	<b>102</b>

A la comptabilisation de l'abandon d'activité le 30 juin 2007, 250 K€ de provision pour indemnité de fin de carrière des collaborateurs qui n'ont pas été repris ont été transférés de la provision pour engagement de retraite à la provision pour restructuration.

En cas de départ en retraite, l'indemnité due aux salariés de Cerep SA selon la convention collective des entreprises de l'industrie pharmaceutique est de 3/10èmes de mois de salaire par année de présence avec un maximum de 9 mois. Les salariés d'Anceris bénéficiaient du même régime.

Le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la provision est obtenu sur la base du taux de rendement moyen des obligations assimilables du trésor de plus de 15 ans, du mois décembre 2006 pour les calculs au 31 décembre 2006 et du mois de décembre 2007 pour les calculs au 31 décembre 2007.

Cerep, Inc. dispose d'un plan de retraite géré par un organisme tiers selon un régime à cotisations définies, auxquels les salariés peuvent adhérer sous certaines conditions. Cerep, Inc. peut compléter les versements des adhérents, et n'est soumise à aucun engagement nécessitant la constitution d'une provision pour engagement de retraite.

Hesperion AG et ses filiales en Israël, Pays-bas et Grande-Bretagne disposaient de plans de retraite assimilés à un régime à prestations définies et capitalisé auprès de fonds de pension gérés par des organismes d'assurance. Hesperion US, Inc. et Hesperion, Inc. disposent de plans de retraite semblables à celui de Cerep, Inc. décrit plus haut. Les obligations selon ces plans se limitant aux cotisations versées au plan, ces filiales comptabilisaient les cotisations en charges au compte de résultat et ne constituaient pas de provision pour engagement de retraite. Enfin, Hesperion France Sarl bénéficiait du régime d'indemnité de départ en retraite qui, selon la convention collective applicable offrait une indemnité à compter de la 5ème année de présence. Aucun salarié n'ayant atteint ce seuil, aucune provision n'avait été constatée au 31 octobre 2007 ou au 31 décembre 2006.

Le tableau ci-après présente les charges comptabilisées par le Groupe au titre des cotisations patronales, et, le cas échéant, des versements complémentaires, versées aux plans à prestations définies capitalisées auprès d'organismes d'assurance ou de fonds de pension.

(K€)	31.12.07	31.12.06
<b>Charges de l'exercice</b>		
Activités poursuivies	90	102
Activités cédées	702	865

### 3.3.4. ÉTAT DES DETTES

#### EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

(K€)	31.12.07	31.12.07	31.12.07		31.12.07		31.12.06
	Nominal	Nominal lié à des actifs non courants détenus en vue de la vente	Restant dû	Taux d'intérêt moyen pondéré	Restant dû lié à des actifs non courants détenus en vue de la vente	Taux d'intérêt moyen pondéré	Restant dû
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :</b>							
- euro taux fixe	2 650		1 157	3,37%			1 813
- euro taux variable	6 000	-	4 932	6,22%	-		
- mobilisation de créances	-		-				601
- banque créditrice et ICNE	-		65				7
- dollar US taux fixe	357		227	5,93%			114
<b>Dettes auprès d'organismes de crédit-bail :</b>							
- immobilier taux variable	-	12 630	-		11 238	5,54%	11 601 <sup>1</sup>
- immobilier taux fixe	7 456	-	5 430	5,10%	-		5 881
- mobilier taux fixe	3 576	519	1 827	4,46%	172	4,19%	2 546
<b>Emprunts et dettes financières diverses :</b>							
- aides remboursables à l'innovation	52	880	52		680		1 072 <sup>2</sup>
- avances remboursables	111		111				111 <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>20 202</b>	<b>14 029</b>	<b>13 801</b>		<b>12 090</b>		<b>23 746</b>

<sup>1</sup> Euribor 3 mois + 1.15%

<sup>2</sup> Remboursable en cas de succès

Le 22 janvier 2007, Cerep a conclu un contrat de prêt de 6 millions d'euros remboursable sur une durée de trois ans, destiné à financer la restructuration et à lui donner les moyens d'améliorer la rentabilité des activités poursuivies. Versé pour moitié à la signature et le reste au 22 avril 2007, ce prêt est à remboursements trimestriels fixes de 500 K€ commençant le 22 juillet 2007. Il porte intérêt à taux variable Euribor

3 mois +150 points de base payable trimestriellement; ce qui, après prise en compte de la commission d'arrangement et des frais, représente un taux effectif global annuel évalué à 7,59% au 31 décembre 2007. Il a été swappé au taux fixe de 6,79% à sa mise en place.

Les financements à court terme mis en place à la fin de 2006 par mobilisation des créances clients au taux Euribor +0,9 à +1,2% pour la part en euro et Libor + 1,2% pour la part en dollar US, n'ont pas été renouvelés au 31 décembre 2007.

L'avenant au contrat de crédit-bail immobilier finançant le site de Villebon-sur-Yvette a été mis en loyer le 1er février 2007. D'un montant additionnel de 1 130K€, il a été utilisé à hauteur de 942 K€ au 31 décembre 2007 et sera complété de refacturations de travaux et de retenues de garanties. Cet avenant a été swappé au taux fixe de 5,53% pour une durée de 7 ans.

Enfin, Cerep a conclu un prêt de 253 K\$ (174 K€) remboursable sur une durée de 5 ans destiné à financer l'acquisition d'appareil de laboratoire à Seattle. Ce prêt à échéances constantes est à taux fixe de 6,64%.

#### ECHÉANCIER DES DETTES AU 31 DÉCEMBRE 2007

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit	13 638	3 785	3 482	2 176	727	647	2 821
<i>dont emprunts</i>	6 381	2 596	2 387	1 314	48	36	-
<i>dont location financière</i>	7 257	1 189	1 095	862	679	611	2 821
<i>dont mobilisations de créances</i>	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	163	163	-	-	-	-	-
Acomptes reçus sur commandes	982	982	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	2 163	2 081	9	9	9	9	46
Fournisseurs et rattachés	2 936	2 936	-	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 651	2 543	108	-	-	-	-
Autres dettes	528	502	10	10	6	-	-
<b>Total</b>	<b>23 061</b>	<b>12 992</b>	<b>3 609</b>	<b>2 195</b>	<b>742</b>	<b>656</b>	<b>2 867</b>

Les subventions d'investissements comptabilisées en produits constatés d'avance représentent 96 K€ au 31 décembre 2007.

#### CHARGES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2007 ET 2006

(K€)	31.12.07	31.12.06
Intérêts courus sur emprunts	65	7
Fournisseurs - factures non parvenues	1 162	1 660
Dettes fiscales et sociales	2 032	3 213
Autres dettes	66	2 133
<i>Dont fournisseurs d'immobilisations</i>		298
<i>Compléments de prix d'acquisition Hesperion US, Inc., estimés</i>		1 670
<b>Total</b>	<b>3 325</b>	<b>7 013</b>

## 4. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

#### EVOLUTION COMPARÉE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Consécutivement à l'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments le 30 juin 2007, les services précliniques de Cerep SA, Cerep, Inc. et Cerep Japan Corp. regroupent les activités de criblage et profilage pharmacologiques et pharmaceutiques. Ces activités arrêtées constituent un secteur d'activités. Les activités de service en développement clinique d'Hesperion et de ses filiales constituent le secteur d'activité "services cliniques" du Groupe jusqu'à leur cession le 31 octobre 2007.

Les activités de chimie et de recherche de médicaments arrêtées le 30 juin 2007 ainsi que les activités de services cliniques cédées le 31 octobre 2007 sont exclues et présentées distinctement sur une seule ligne du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

(K€)	31.12.07	Variations	31.12.06
Groupe Cerep	31 400	1,6%	30 906
<i>dont contributions nettes après éliminations intercompagnies</i>			
Cerep SA	26 540	-2,6%	27 237
Cerep, Inc.	4 860	32,5%	3 669

Au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 2 210 K€.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Le tableau ci-après fournit la ventilation du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies selon la zone géographique du client.

(K€)	31.12.07				31.12.06	
	par rapport au 31.12.06					
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	12 251	39,0%	-1 179	-8,8%	13 430	43,5%
<i>dont France</i>	4 163	13,3%	190	4,8%	3 973	12,9%
Amérique du Nord	17 943	57,1%	2 002	12,6%	15 941	51,6%
Asie	860	2,7%	-517	-37,5%	1 377	4,5%
Autres	346	1,1%	188	119,0%	158	0,5%
<b>Total</b>	<b>31 400</b>	<b>100,0%</b>	<b>494</b>	<b>1,6%</b>	<b>30 906</b>	<b>100,0%</b>

#### 4.2. SUBVENTIONS

Les subventions d'exploitation sont principalement liées à la reprise au compte de résultat des subventions d'investissement.

#### 4.3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Suite à l'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments le 30 juin 2007 et à la cession des activités de services cliniques le 31 octobre 2007, les activités poursuivies du Groupe ne représentent que le seul secteur des services précliniques, dont la décomposition du résultat consolidé est indiquée ci-après :

(K€)	Activités précliniques	
	31.12.07	31.12.06
<b>Activités poursuivies</b>		
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>31 400</b>	<b>30 906</b>
Autres produits	61	41
<b>Total produits courants</b>	<b>31 461</b>	<b>30 947</b>
Achats matières premières, approvisionnements et variation des stocks de matières et produits	6 298	5 631
Autres achats, charges et services externes	5 096	5 221
Impôts et taxes et versements assimilés	648	574
Salaires	9 906	9 906
Charges sociales	4 116	4 187
Dotations et reprises aux provisions nettes engagements retraite	18	-69
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 093	2 157
Perte de valeurs des actifs	42	69
Autres charges	205	443
<b>Total charges nettes courantes</b>	<b>28 422</b>	<b>28 119</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>3 039</b>	<b>2 828</b>
Autres produits et charges opérationnels	-	-192
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 039</b>	<b>2 636</b>
Frais liés aux dettes financières porteuses d'intérêt	-755	-501
Résultat net des placements	80	171
Résultat net des effets de change	281	-150
Autres charges ou produits financiers	338	90
<b>Résultat financier</b>	<b>-56</b>	<b>-390</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>2 983</b>	<b>2 246</b>
Impôts sur les bénéfices	96	68
Impôts différés sur les bénéfices	222	-88
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>2 665</b>	<b>2 266</b>

Le tableau ci-après fournit la décomposition des bilans consolidés par secteurs d'activités :

(K€)	31.12.07		31.12.06		
	Services précliniques	Services précliniques Actifs détenus en vue de la vente	Services précliniques	Services cliniques	Groupe consolidé
<b>Actif sectoriel</b>					
Immobilisations incorporelles	530	–	470	8	478
Ecart d'acquisition	–	4 870	4 870	12 369	17 239
Immobilisations corporelles	10 040	3 789	15 046	743	15 789
Immobilisations financières (à plus d'un an)	1 211	–	1 313	365	1 678
Impôts différés actifs	–	–	179	-94	85
Immobilisations financières (à moins d'un an)	99	–	115	11	126
Stocks et en-cours de matières et produits	3 776	237	4 570	–	4 570
Créances clients et assimilés	5 729	30	11 083	13 234	24 317
Charges constatées d'avance	357	19	425	350	775
Autres créances	6 976	1 423	3 184	166	3 350
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	20 101	–	185	10	195
Instruments financiers dérivés	865	–	476	–	476
Disponibilités	2 679	–	1 876	5 417	7 293
<b>Total actif sectoriel</b>	<b>52 363</b>	<b>10 368</b>	<b>43 792</b>	<b>32 579</b>	<b>76 371</b>
<b>Passif sectoriel</b>					
Emprunts et crédit bail (à plus d'un an)	9 853	10 814	19 628	–	19 628
Provisions pour retraites et obligations similaires	395	–	693	–	693
Impôts différés passifs	167	–	–	–	–
Emprunts et crédit bail (à moins d'un an)	3 948	1 276	4 118	–	4 118
Provisions pour risques à moins d'un an	524	2 089	4 068	110	4 178
Avances et acomptes	982	–	1 385	15 864	17 249
Produits constatés d'avance	2 163	–	4 011	32	4 043
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 936	151	2 854	1 311	4 165
Dettes fiscales et sociales	2 651	258	3 432	1 592	5 024
Autres dettes	528	71	1 438	1 700	3 138
Instruments financiers dérivés	9	–	12	–	12
<b>Total passif sectoriel</b>	<b>24 156</b>	<b>14 659</b>	<b>41 639</b>	<b>20 609</b>	<b>62 248</b>
<b>Coûts d'acquisition d'actifs</b>	<b>1 573</b>	<b>–</b>	<b>4 459</b>	<b>318</b>	<b>4 777</b>
<b>Amortissements</b>	<b>2 093</b>	<b>442</b>	<b>3 829</b>	<b>265</b>	<b>4 094</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>47</b>	<b>659</b>	<b>10 283</b>	<b>–</b>	<b>10 283</b>
<b>Autres charges calculées</b>	<b>564</b>	<b>-31</b>	<b>3 131</b>	<b>188</b>	<b>3 319</b>

L'activité du Groupe est principalement localisée dans trois zones géographiques dans lesquelles se trouvent ses entités : Europe, Amérique du Nord et Asie.

Les tableaux ci-après fournissent la décomposition des immobilisations nettes par zones géographiques selon la localisation des entités du Groupe.

(K€)	31.12.07	31.12.06
<b>Ecart d'acquisition, nets</b>		
Europe	–	13 749
<i>dont France</i>	–	4 870
Etats-Unis	–	3 490
Asie	–	–
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>17 239</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles, nettes</b>		
Europe	495	470
<i>dont France</i>	495	470
Etats-Unis	35	8
Asie	–	–
<b>Total</b>	<b>530</b>	<b>478</b>

(K€)	31.12.07	31.12.06
<b>Immobilisations corporelles, nettes</b>		
Europe	9 595	15 056
dont France	9 595	14 542
Etats-Unis	445	720
Asie	–	13
<b>Total</b>	<b>10 040</b>	<b>15 789</b>
<b>Total immobilisations nettes</b>		
Europe	10 090	29 275
dont France	10 090	19 882
Etats-Unis	480	4 218
Asie	–	13
<b>Total</b>	<b>10 570</b>	<b>33 506</b>

#### 4.4. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Le tableau ci-après fournit la décomposition des autres produits et charges opérationnels:

(K€)	31.12.07	31.12.06
<b>Actifs immobilisés</b>		
Perte de valeur des actifs conservés après la fermeture de l'activité de pharmacologie <i>in vivo</i>		192
<b>Total autres (produits) et charges opérationnels</b>	<b>–</b>	<b>192</b>

#### 4.5. EFFECTIF

L'effectif moyen de l'exercice 2007 est de 315 salariés.

##### PERSONNEL SALARIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

	Europe	dont France	Etats-Unis	Asie	Total
Cadres	60	60	16		76
Techniciens	143	143	17		160
Employés	45	45	8	1	54
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>248</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>290</b>

#### 4.6. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement engagés dans les activités poursuivies et intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 5 744 K€ pour l'exercice 2007 et 6 533 K€ pour l'exercice 2006.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes (incluant l'amortissement des équipements scientifiques) et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

#### 4.7. RÉSULTAT FINANCIER

##### ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉSULTAT FINANCIER

(K€)	31.12.07	31.12.06
<b>Change</b>		
Gains/pertes nets des activités poursuivies :		
. réalisés sur comptes bancaires	-52	-101
. réalisés sur créances/dettes	-360	-237
. latents sur créances/dettes	285	47
. réalisés sur options de changes et vente de devises	482	41
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	-119	92
Gains/pertes nets des activités cédées ou abandonnées:	-68	-79
<b>Sous-total change</b>	<b>168</b>	<b>-237</b>



(K€)	31.12.07	31.12.06
Revenus des valeurs mobilières de placement	125	163
Variation de juste valeur des instruments financiers	-	8
Produits d'intérêts sur disponibilités et escomptes obtenus	151	20
Produits d'intérêts sur avance preneur	66	71
Produits d'intérêts sur règlement Averion	13	-
Charges d'intérêts sur emprunts et swaps des activités poursuivies	-647	-501
Produits d'intérêts sur disponibilités, escomptes obtenus et variation de juste valeur des instruments financiers des activités cédées ou abandonnées	38	62
Charges d'intérêts sur emprunts des activités cédées ou abandonnées	-639	-502
<b>Résultat financier - activités poursuivies</b>	<b>-56</b>	<b>-397</b>
<b>Résultat financier - activités abandonnées</b>	<b>-669</b>	<b>-519</b>

#### 4.8. IMPÔT

##### PREUVE D'IMPÔTS

(K€)	31.12.07	31.12.06
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>9 162</b>	<b>-16 936</b>
Produit d'impôt courant	135	-278
Charge d'impôts différés	-91	10
Charge/produit d'impôt total	-44	268
Résultat comptable avant impôt	9 206	-17 204
Taux d'impôt de la société mère	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	-3 068	5 734
Crédit d'impôt recherche	302	538
Impôt forfaitaire annuel	-19	-19
Différences permanentes	-50	-26
Plus-value de cession non-imposable	4 128	
Utilisation des déficits fiscaux	-	180
Augmentation des déficits reportables non activés	-1 657	-6 265
Différences temporaires n'ayant pas donné lieu à impôt différé actif	201	78
Variation des écarts de conversion sur les avances à la filiale réintégrée dans le résultat fiscal mais imputée sur les capitaux propres en consolidé		-51
Ecart de taux des filiales	128	86
Autres	-9	13
<b>Charge/produit d'impôt effectif</b>	<b>-44</b>	<b>268</b>

##### DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(K€)	31.12.06	Variation			Activités cédées	31.12.07
		Taux	Période	Change		
<b>France</b>						
Provision pour indemnités de départ à la retraite	226		-71		-24	131
Retraitement des locations financières	290		-218			72
Organic	19		-3			16
Primes au personnel	59		52			111
Autres différences temporaires	-4		11			7
Taxation des plus-values latentes sur VMP	3		-6			-3
Frais d'acquisition d'Hesperion	-65		65			-
Frais d'acquisition des immobilisations	-194					-194
Variation de juste valeur des instruments financiers	-155		-7		-102	-264
Déficits fiscaux reportables						-

(K€)	31.12.06	Variation		Autres	Activités cédées	31.12.07
		Taux	Période			
<b>Suisse</b>						
Déficits fiscaux reportables	23		97	-3	-117	-
Contrats à long terme	-48		30	2	16	-
Provision pour dépréciation des comptes clients	-71		-15	2	84	-
<b>Etats-Unis</b>						
Déficits fiscaux reportables (Hesperion US, Inc.)	-		201	-13	-188	-
Amortissements fiscaux dérogatoires	-71		-44	10		-105
Provision pour dépréciation des comptes clients	15			-2		13
Provision pour congés payés	40		1	-4		37
Loyers différés	16		-2	-2		12
Autres différences temporaires	2			-2		-
<b>Total</b>	<b>85</b>		<b>91</b>	<b>-12</b>	<b>-126</b>	<b>-167</b>

En l'absence d'historique de bénéfices taxables suffisamment significatif, il a été considéré à la clôture de l'exercice que les conditions de probabilité de récupération des déficits fiscaux reportables de Cerep SA n'étaient pas réunies. En conséquence, aucun impôt différé n'a été constaté sur ceux-ci et Cerep SA présente un impôt différé net passif au 31 décembre 2007. Anceris n'ayant jamais réalisé de bénéfice et étant en cessation d'activité, la probabilité de récupération de ses déficits fiscaux n'est pas établie. Aussi, aucun impôt différé n'a été constaté sur cette filiale.

Hesperion a utilisé la plus grande partie de ses déficits fiscaux reportables en 2006 et présentait un impôt différé net passif au 31 décembre 2006. A compter de l'exercice 2006, le Groupe considère qu'Hesperion est en mesure d'utiliser ses déficits fiscaux reportables et les impôts différés ont été constatés sur l'intégralité de ses différences temporaires. Ceux-ci faisaient partie des actifs cédés le 31 octobre 2007.

Les actifs nets d'impôt différé dont la réalisation n'a pas été jugée probable et non comptabilisés au 31 décembre 2007 sont les suivants :

Impôts par nature (K€)	31.12.06	Incidence de change	Variation		31.12.07
			Taux	Base	
<b>Déficits fiscaux reportables et amortissements réputés différés</b>					
Cerep SA	7 095			476	7 571
Anceris	9 564			511	10 075
<b>Total</b>	<b>16 659</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>987</b>	<b>17 646</b>

Depuis la Loi de Finance pour 2004 le report en avant des déficits fiscaux créés en France n'est plus limité dans le temps. Les déficits fiscaux et amortissements réputés différés des sociétés françaises sont reportables indéfiniment.

#### 4.9. RÉSULTAT PAR ACTION

Cerep ne dispose que de plans d'options de souscription d'actions. Le résultat dilué par action ne reflète donc que l'éventuel nombre net d'actions nouvelles créées déterminé selon la méthode du "rachat d'actions". Ce calcul n'a un impact que sur le nombre d'actions retenu au dénominateur du résultat par action. Au numérateur, le résultat net de l'exercice est identique pour le résultat de base par action ainsi que pour le résultat dilué par action.

Le tableau suivant présente les informations sur le nombre d'actions ayant servi aux dénominateurs des calculs des résultats de base et dilué par action :

(en milliers d'actions)	31.12.07	31.12.06
Nombre d'actions émises en circulation à l'ouverture	12 559	12 509
Nombre moyen pondéré d'actions émises durant l'exercice	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions émises suite à l'exercice d'options de souscription d'action	50	32
Variation moyenne pondérée des actions propres		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture pour le résultat de base par action	12 609	12 541
Effet de la dilution <sup>1</sup>		
Nombre net potentiel d'actions nouvelles à créer	N/A	N/A
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture pour le résultat dilué par action	12 609	12 541
<b>Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription</b>	<b>916</b>	<b>1 062</b>

<sup>1</sup> seuls les instruments potentiellement dilutifs sont retenus dans ce calcul. Ceux-ci étant uniquement constitués de droits de souscription d'action, lorsque le résultat net est négatif les actions nouvelles potentielles sont antidilutives. Le résultat dilué alors est égal au résultat de base par action.

## 5. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

DÉCOMPOSITION DES ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, AINSI QUE LES PASSIFS DIRECTEMENT ASSOCIÉS À CES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2007 :

(K€)	31.12.07
Ecart d'acquisition	4 870
Immobilisations corporelles	3 789
Immobilisations financières (à moins d'un an)	
Stocks de matières et produits finis	237
Créances clients et comptes rattachés	30
Charges constatées d'avance	19
Créances sociales, fiscales et TVA	19
Autres créances fiscales	1 404
<b>Actifs non courants détenus en vue de la vente</b>	<b>10 368</b>
<b>Montants comptabilisés directement en capitaux propres relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente</b>	<b>-</b>
Provisions pour retraites et obligations similaires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 090
Provisions pour risques exigibles à moins d'un an	2 089
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151
Dettes fiscales et sociales	258
Autres dettes	71
<b>Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente</b>	<b>14 659</b>

Le tableau ci-après fournit la variation des immobilisations corporelles classées en actifs non courants détenus en vue de la vente au cours de l'exercice 2007.

(K€)	Classement en actifs détenus en vue de la vente	Variation depuis le classement	Immobilisations corporelles détenues en vue de la vente
Terrains	1 019	-44	975
<i>dont location financière</i>	1 019	-44	975
Constructions et agencements	2 895	-100	2 795
<i>dont location financière</i>	2 895	-100	2 795
Matériel et outillage	401	-382	19
<i>dont location financière</i>	139	-120	19
Autres immobilisations corporelles	70	-70	-
<i>dont location financière</i>	37	-37	-
Immobilisations en cours	42	-42	-
<b>Total</b>	<b>4 427</b>	<b>-638</b>	<b>3 789</b>

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CÉDÉES ET ABANDONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007 :

(K€)	31.12.07		
	Chimie & Drug discovery abandonnées	Activités cliniques cédées	Total activités abandonnées et cédées
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 207</b>	<b>16 882</b>	<b>18 089</b>
Autres produits	26	100	126
<b>Total produits courants</b>	<b>1 233</b>	<b>16 982</b>	<b>18 215</b>
Achats matières premières, approvisionnements et variation des stocks de matières et produits	1 430	-	1 430
Autres achats, charges et services externes	1 450	5 303	6 753
Impôts et taxes et versements assimilés	414	76	490
Salaires	1 605	9 521	11 126
Charges sociales	792	2 048	2 840
Dotations et reprises aux provisions nettes engagements retraite	-24	-	-24
Dotations aux amortissements sur immobilisations	442	259	701
Perte de valeurs des actifs	-37	63	26
Autres charges courantes	127	48	175
<b>Total charges nettes courantes</b>	<b>6 199</b>	<b>17 317</b>	<b>23 516</b>

	31.12.07		
(K€)	Chimie & Drug discovery abandonnées	Activités cliniques cédées	Total activités abandonnées et cédées
<b>Résultat opérationnel courant</b>	-4 966	-334	-5 300
Autres produits et charges opérationnels	-189		-189
<b>Résultat opérationnel</b>	-5 155	-334	-5 489
Frais liés aux dettes financières porteuses d'intérêt	-639	-14	-653
Résultat net des placements		-5	-5
Résultat net des effets de change		-68	-68
Autres charges ou produits financiers		56	56
<b>Résultat financier</b>	-639	-31	-670
<b>Résultat avant impôts des activités</b>	-5 794	-365	-6 159
Impôts sur les bénéfices	-39	78	
Impôts différés sur les bénéfices		-313	
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	-5 755		-5 755
Produit net de cession des activités cédées		12 382	
<b>Résultat net des activités cédées</b>		12 252	12 252
<b>Résultat net des activités abandonnées et cédées</b>	-5 755	12 252	6 497
Résultat par action (€)	-0,46	0,97	0,52
Résultat dilué par action (€)	-0,46	0,97	0,52

#### DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CÉDÉES ET ABANDONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2006 :

	31.12.06		
(K€)	Chimie & Drug discovery abandonnées	Activités cliniques cédées	Total activités abandonnées et cédées
<b>Chiffre d'affaires net</b>	2 841	19 085	21 926
Autres produits	50	251	301
<b>Total produits courants</b>	2 891	19 336	22 227
Achats matières premières, approvisionnements et variation des stocks de matières et produits	781		781
Autres achats, charges et services externes	2 256	5 674	7 930
Impôts et taxes et versements assimilés	390	68	458
Salaires	2 815	10 319	13 134
Charges sociales	1 534	2 188	3 722
Dotations et reprises aux provisions nettes engagements retraite	-100		-100
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 666	271	1 937
Perte de valeurs des actifs		-58	-58
Autres charges courantes	190	114	304
<b>Total charges nettes courantes</b>	9 532	18 576	28 108
<b>Résultat opérationnel courant</b>	-6 641	760	-5 881
Autres produits et charges opérationnels	-13 001	-42	-13 043
<b>Résultat opérationnel</b>	-19 642	718	-18 924
Frais liés aux dettes financières porteuses d'intérêt	-495	-8	-503
Résultat net des placements		-3	-3
Résultat net des effets de change	1	-89	-88
Autres charges ou produits financiers	2	66	68
<b>Résultat financier</b>	-492	-34	-526
<b>Résultat avant impôts des activités</b>	-20 134	684	-19 450
Impôts sur les bénéfices	-393	47	-346
Impôts différés sur les bénéfices		98	98
<b>Résultat net des activités abandonnées et cédées</b>	-19 741	539	-19 202
Résultat par action (€)	-1,57	0,04	-1,53
Résultat dilué par action (€)	-1,57	0,04	-1,53

DÉCOMPOSITION DU PRODUIT NET DE LA CESSION DES ACTIVITÉS DE SERVICES CLINIQUES  
AU 31 OCTOBRE 2007 :

(K€)	31.10.07
Prix de cession brut	25 000
Ajustement lié au besoin en fonds de roulement	-221
Frais de cession	-12
<b>Prix de cession, net</b>	<b>24 767</b>
Actifs nets des activités de services cliniques à la date de cession	11 146
Ecart de conversions cumulés des activités cédés	1 239
<b>Valeur nette des activités de services cliniques cédées</b>	<b>12 385</b>
<b>Produit net de cession des activités cédées</b>	<b>12 382</b>

DÉCOMPOSITION DES FLUX DE TRÉSORERIE IDENTIFIÉS DES ACTIVITÉS CÉDÉES  
ET ABANDONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007 :

(K€)	31.12.07		
	Chimie & Drug discovery abandonnées	Activités cliniques cédées	Total activités abandonnées et cédées
Marge brute d'autofinancement	-4 993	-183	-5 176
Variation du besoin en fonds de roulement	2 686	340	3 026
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>-2 307</b>	<b>157</b>	<b>-2 150</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-730	-349	-1 079
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	438	35	473
Variation des immobilisations et instruments financiers	20	-50	-30
Trésorerie nette sur acquisition et cessions de filiales	-	14 896	14 896
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-272</b>	<b>14 532</b>	<b>14 260</b>
Remboursement d'emprunts	-1 177	-	-1 177
Intérêts payés	-634	-	-634
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-1 811</b>	<b>-</b>	<b>-1 811</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées</b>	<b>-4 390</b>	<b>14 689</b>	<b>10 299</b>

DÉCOMPOSITION DES FLUX DE TRÉSORERIE IDENTIFIÉS DES ACTIVITÉS CÉDÉES  
ET ABANDONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2006 :

(K€)	31.12.06		
	Chimie & Drug discovery abandonnées	Activités cliniques cédées	Total activités abandonnées et cédées
Marge brute d'autofinancement	-7 867	805	-7 062
Variation du besoin en fonds de roulement	3 219	1 117	4 336
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>-4 648</b>	<b>1 922</b>	<b>-2 726</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 113	-318	-1 431
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-
Variation des immobilisations et instruments financiers	-	10	10
Trésorerie nette sur acquisition et cessions de filiales	-	-2 313	-2 313
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-1 113</b>	<b>-2 621</b>	<b>-3 734</b>
Remboursement d'emprunts	-780	-	-780
Intérêts payés	-495	-	-495
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-1 275</b>	<b>-</b>	<b>-1 275</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées</b>	<b>-7 036</b>	<b>-699</b>	<b>-7 735</b>

## 6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du Groupe. Le Groupe détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Le Groupe est également engagé dans des transactions intégrant des instruments financiers dérivés, principalement des ventes à terme de dollar US et options (put et call) de change sur dollar US et des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de change et de taux d'intérêt liés aux activités et au financement du Groupe. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

### RISQUE DE CHANGE

Suite au développement du Groupe aux Etats-Unis, l'acquisition d'Hesperion en Suisse, et le déploiement de ce dernier principalement en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, le bilan du Groupe est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. Jusqu'à la cession des activités de services cliniques en octobre 2007 et du fait de ses implantations principalement en Suisse, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, la sensibilité portait également sur le franc suisse et la livre Sterling. Le Groupe ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs et des flux de trésorerie des filiales concernées.

Le Groupe est également exposé à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisés en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et le franc Suisse et dans une moindre mesure le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Le Groupe a en place une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci, limitée à Cerep SA, vise à fixer le cours en dollar US des créances nettes et de la totalité de la facturation prévisionnelle nette libellée dans cette devise. Cette stratégie concerne également depuis 2003 les transactions en yen japonais, pour lesquelles le Groupe a la capacité de mettre en place des instruments de couverture à la réalisation des opérations commerciales.

Les instruments dérivés utilisés par Cerep pour atteindre ses objectifs en matière de couverture comprennent des contrats de change à terme et des options sur le dollar US (vente de call ou achat de put) ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an. Ces instruments portent sur des actifs et des passifs existant à la clôture de l'exercice, ainsi que sur la facturation prévisionnelle nette libellée en dollar US. Dans certains cas, le Groupe est amené à compléter les instruments de couverture pris soit par des prorogations de ventes à terme soit en inversant des positions sur options par des achats de call. Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a utilisé des options sur achats de put, afin d'adapter ses instruments de couverture aux mouvements de l'euro contre le dollar US. Ces options sur options, bien qu'entrant dans la politique de couverture de change, sont comptabilisés comme des instruments non éligibles. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Au 31 décembre 2007, environ 55% de la facturation prévisionnelle en dollar US de l'exercice 2008 est couverte.

### RISQUE DE TAUX

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

Le financement des entités du Groupe est centralisé au sein de la Direction financière de Cerep SA qui gère l'ensemble des emprunts et des dettes de Cerep SA et Cerep, Inc., négocie les lignes de crédit auprès des institutions financières, décide de la diversification des contreparties et suit les engagements.

La politique du Groupe consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes. Afin d'optimiser le coût financier global, lorsque le financement n'est pas contracté à taux fixe mais à taux variable, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variables calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps.

Ainsi au 31 décembre 2007, 64% de la dette liée aux actifs des activités poursuivies du Groupe est contractée à taux fixe. La dette à taux variable est constituée du prêt de 6 millions d'euros souscrit le 22 janvier 2007, qui a été swappé à taux fixe à sa mise en place. 93% de la dette associée aux actifs non courants détenus en vue de la vente, dont essentiellement le financement par crédit bail immobilier du site de Villebon-sur-Yvette, a été souscrite à taux variable. Ces swaps ont été contractés simultanément à la signature des financements auxquels ils sont affectés, et début 2007 concernant l'avenant au contrat de crédit-bail

mis enoyer en février 2007, pour les mêmes montants nominaux, et selon les mêmes conditions de date de début, date de révision du taux d'intérêt, intervalles de règlement et taux de base d'intérêts retenu. Les swaps ont une durée de 7 ans à compter de leur date de mise en place et seront décomptabilisés à leurs termes alors que les financements ont une durée de 15 ans.

Les swaps satisfont aux critères de la comptabilité de couverture d'instrument de couverture de flux de trésorerie les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres.

Le Groupe estime qu'au regard de sa situation consolidée au 31 décembre 2007, une hausse instantanée de 100 points de base des taux d'intérêts (EONIA et Euribor 3 mois) aurait représenté, avant impôts, une charge d'intérêts supplémentaire nette sur les emprunts à taux fixes et à taux variables de 73 K€, ainsi qu'une augmentation des produits de placements de 34K€. Parallèlement, cette hausse de 100 points de base aurait représenté un produit net constaté directement en capitaux propres additionnel de 268 K€, net d'impôt. Au total, le résultat après impôts aurait été inférieur de 26 K€ et les capitaux propres au 31 décembre 2007 auraient été de 24 158 K€.

Une baisse instantanée inverse de 100 points de base des taux d'intérêts, aurait produit un effet inverse identique sur le compte de résultat. Les produits et les charges constatés directement en capitaux propres auraient été diminués de 282 K€ après impôt. Au total, le résultat après impôts aurait été supérieur de 44 K€ et les capitaux propres au 31 décembre 2007 auraient été de 23 660 K€.

### RISQUE DE MARCHÉ

Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de SICAV monétaires et obligataires, de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US et d'actions.

La politique du Groupe vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité pour le Groupe représente l'éventualité de ne pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. Les clauses de "covenants" associées au prêt de 6 millions d'euros souscrit le 22 janvier 2007 sont appréciées pour la première fois sur la base des comptes consolidés à la fin de l'exercice 2007. Après la cession d'Hesperion, réalisée avec l'accord de l'organisme prêteur, celui-ci a accepté de maintenir sa facilité moyennant une révision du schéma de sûreté et des clauses de covenants, actuellement en cours de négociation.

L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements du Groupe, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, le Groupe n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

### RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors-bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les études de l'activité de services cliniques portent généralement sur des durées longues (plus d'un an). Les contrats de prestation de service de l'activité "services précliniques" (en criblage, en profilage ou en expérimentation pharmacologique) couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires. Au cours de l'exercice 2007, le chiffre d'affaires consolidé réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux des activités poursuivies du Groupe se décompose comme suit :

#### Exercice 2007

- Trois plus importants partenaires commerciaux	34%
- Cinq plus importants partenaires commerciaux	40%
- Dix plus importants partenaires commerciaux	55%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat du Groupe sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutiques qui constituent les principaux partenaires de Cerep. Toutefois, Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. Le Groupe a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrecouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Cerep de plus de 350 partenaires, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

Au 31 décembre 2007, l'âge des actifs financiers qui sont en souffrance, mais non dépréciés se décompose comme suit : 3 099 K€ d'échéance dépassée depuis moins de 30 jours (dont 2 042 K€ payés par l'acquéreur d'Hesperion en janvier 2008), 244 K€ entre 31 et 90 jours et 99 K€ entre 91 et 180 jours. A l'exclusion de la part relative au solde du prix de cession d'Hesperion, les actifs financiers en souffrance sont constitués principalement de créances clients.

Par ailleurs, les actifs financiers du Groupe comptent 356 K€ d'actifs financiers individuellement identifiés comme probablement non entièrement recouvrables, et pour lesquels une dépréciation de 342 K€ a été constituée. Ceux-ci incluent 191 K€ de dépôt de garantie des anciens locaux de Cerep à Rueil-Malmaison, qui ont été dépréciés en totalité. Dans l'estimation de la part recouvrable, le Groupe considère en priorité les éléments financiers permettant d'évaluer la solvabilité du créancier, le remboursement de la TVA, le cas échéant, ainsi que les voies de recours envisageables.

Le Groupe est également dépendant de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières, ou dans la conduite d'études cliniques. Les procédures d'achats de Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

#### JUSTES VALEURS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE

(K€)	Valeur au bilan			
	Brut	Dépréciation	Net au 31.12.07	Juste valeur au 31.12.07
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :				
- Avances preneurs	1 240		1 240	1 281
- Dépôts de garantie des locations immobilières	258	191	67	67
- Autres dépôts et cautionnements	3		3	3
- Créances clients et assimilés	5 893	164	5 729	5 729
- Autres créances	7 072	96	6 976	6 976
<b>Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>14 466</b>	<b>451</b>	<b>14 015</b>	<b>14 056</b>
Actifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat :				
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 101		20 101	20 101
- Instruments financiers dérivés	865		865	865
- Disponibilités	2 679		2 679	2 679
<b>Total actifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat</b>	<b>23 645</b>	<b>-</b>	<b>23 645</b>	<b>23 645</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>38 111</b>	<b>451</b>	<b>37 660</b>	<b>37 701</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :				
- Emprunts à taux fixe	1 384		1 384	1 378
- Emprunts à taux variable	4 932		4 932	4 932
- Banque créditrice	65		65	65
- Dettes auprès d'organismes de crédit bail à taux fixe	7 257		7 257	7 386
- Aides et avances remboursables	163		163	155
- Avances et acomptes reçus sur commandes	982		982	982
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 936		2 936	2 936
- Dettes fiscales et sociales	2 651		2 651	2 651
- Autres dettes	528		528	528
<b>Total passifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>20 898</b>	<b>-</b>	<b>20 898</b>	<b>21 013</b>
Passifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat :				
- Instruments financiers dérivés	9		9	9
<b>Total passifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Total passifs financiers</b>	<b>20 907</b>	<b>-</b>	<b>20 907</b>	<b>21 022</b>



## VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(K€)	Produits et charges constatés directement en capitaux propres	Impôts différés passifs	Résultat financier
<b>Total 01.01.06</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	
Instruments exercés durant l'exercice 2006	-8	2	6
Instruments en place et éligibles au 31.12.06 :			
Réalisation des flux couverts		25	75
Variation de juste valeur	256	128	
Variation de la valeur temps		2	6
Instruments inéligibles en place au 31.12.06		-2	-6
<b>Total 31.12.06</b>	<b>260</b>	<b>155</b>	<b>81</b>
Instruments exercés durant l'exercice 2007	-1	-3	437
Instruments en place et éligibles au 31.12.07 :			
Réalisation des flux couverts		6	17
Variation de juste valeur	206	110	21
Variation de la valeur temps		-10	-29
Instruments inéligibles en place au 31.12.07		6	20
<b>Total 31.12.07</b>	<b>465</b>	<b>264</b>	<b>466</b>

Au 31 décembre 2007, les valeurs nominales des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

(K€)	Instruments financiers dérivés		Particularités	
	éligibles inéligibles			
	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie		
<b>Instruments de change</b>				
Vente à terme USD	917	2 702	Cours à terme EUR/USD moyen : 1,411 Echéances de janvier à avril 2008	
Vente à terme JPY	96	-	Cours à terme EUR/JPY : 157 Echéance janvier 2008	
Options :				
- Achat call EUR/put USD		1 633	Prix d'exercice EUR/USD moyen : 1,439 Echéances de mars à juin 2008	
- Vente put EUR/call USD		1 702	1 338	Prix d'exercice EUR/USD moyen : 1,382 Echéances de mars à juin 2008
- Achat option sur call EUR/put USD			4 534	Prix d'exercice EUR/USD moyen : 1,456 Echéances de mars à avril 2008
<b>Instruments de taux</b>				
Swaps de taux variable à taux fixe		16 566	Montant      Taux      Echéance	
			5 000 K€    4,12%    avril 2010	
			4 007 K€    3,08%    juillet 2012	
			6 484 K€    3,21%    juillet 2012	
			1 075 K€    4,38%    juillet 2014	

## 7. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

### 7.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

Obligations contractuelles (K€)	31.12.06	31.12.07	Paiements dus par période			31.12.07
	Total	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Engagements associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente
Engagements liées aux dettes à long terme figurant au passif du bilan (capital + Intérêts) :						
Dettes à long terme (capital + intérêts)	3 218	7 057	3 045	4 012	–	680
Obligations en matière de crédit-bail	25 280	8 641	1 303	4 130	3 208	15 219
Obligations en matière de location-financement	652	479	261	218	–	1
Contrats de location simple	8 076	1 723	536	1 187	–	7
Obligations d'achats irrévocables	2 170	647	647	–	–	–
Achats et ventes de devises à terme non couverts	4 037	8 868	8 868	–	–	–
Autres obligations à long terme	71	31	3	14	14	–
<b>Total</b>	<b>43 504</b>	<b>27 446</b>	<b>14 663</b>	<b>9 561</b>	<b>3 222</b>	<b>15 907</b>

Dettes garanties par des sûretés réelles (K€)	31.12.06	31.12.07	Montant des sûretés	VNC des biens donnés en garantie	31.12.07
	Dettes garanties	Dettes garanties			Dettes garanties associées à des actifs non courants détenus en vue de la vente
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	683	5 190	738	179	136
<b>Total</b>	<b>683</b>	<b>5 190</b>	<b>738</b>	<b>179</b>	<b>136</b>

Autres engagements commerciaux( K€)	31.12.06	31.12.07	Montant des engagements par période			31.12.07
	Total	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Engagements associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente
Lettres de crédit	–	–	–	–	–	–
Garanties sur contrats de crédit-bail mobiliers	–	–	–	–	–	–
Garanties sur contrat de crédit-bail immobilier	1 332	1 240	96	434	710	–
Obligations de rachat	–	–	–	–	–	–
Autres engagements commerciaux	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 332</b>	<b>1 240</b>	<b>96</b>	<b>434</b>	<b>710</b>	<b>–</b>

Dans le cadre de la cession d'Hesperion, le Groupe a, en tant que cédant, fait les déclarations et donné les garanties d'usage pour ce type de transactions.

Les garanties données aux établissements de crédit et aux organismes de crédit-bail mobilier sont constituées de nantissements sur du matériel de laboratoire.

Les avenants aux contrats de crédit-bail immobilier contractés en 2002 et en 2004 sont garantis par nantissement des avances preneur.

Le prêt de 6 millions d'euros contracté le 22 janvier 2007 comporte des sûretés consistant principalement en nantissements du fonds de commerce et d'actions de la filiale Hesperion au profit de l'organisme bancaire prêteur. Il comporte également des clauses dites de "covenants". Celles-ci fixent principalement des ratios et minima financiers dont le non-respect par Cerep pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt. Ces ratios et minima financiers sont appréciés sur la base des comptes annuels consolidés à chaque fin d'exercice. Après la cession d'Hesperion, réalisée avec l'accord de l'organisme prêteur, celui-ci a accepté de maintenir sa facilité moyennant une révision du schéma de sûreté et des clauses de covenants, actuellement en cours de négociation.

## 7.2. ENGAGEMENTS REÇUS

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(K€)	31.12.06 Total	31.12.07 Total	Montant des engagements par période			31.12.07 Engagements associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente
			- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Lignes de crédit non utilisées <sup>1</sup>	2 856	-	-	-	-	298
Lettres de crédit		-	-	-	-	
Clauses de retour à meilleure fortune						
Garanties		-	-	-	-	
Obligations de rachat		-	-	-	-	
Autres engagements commerciaux		-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>2 856</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>298</b>

<sup>1</sup> Reste 188 K€ sur l'avenant de 1 130 K€ de la tranche B, auquel s'ajoute un engagement complémentaire reçu de 110 K€.

## 8. AUTRES INFORMATIONS

### 8.1. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DIRIGEANT DU GROUPE

(K€)	31.12.07	31.12.06
Avantages à court terme	311	1 723
Avantages postérieurs à l'emploi	-	64
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
<b>Total des rémunérations payées au personnel dirigeant</b>	<b>311</b>	<b>1 787</b>

### 8.2. CONTRIBUTIONS AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(K€)	Cerep SA	Cerep, Inc.	Cerep Japan Corp.	Anceris	Sous-groupe Hesperion	Total
<b>Résultats nets sociaux de la période</b>	<b>12 211</b>	<b>685</b>	<b>2</b>	<b>-1 517</b>	<b>-84</b>	<b>11 297</b>
<b>Retraitements et éliminations</b>						
Locations financières	662					662
Variation de la provision pour perte de valeur des actifs	-799			-25		-824
Variation de la provision pour restructuration					39	39
Ajustement des provisions pour engagements de retraite et annulation de l'amortissement des écarts actuariels	-9					-9
Constatation des gains de change latents	297					297
Provision pour risque de change	-221					-221
Amortissement des frais des emprunts	-12					-12
Impact des écarts de change sur éliminations des transactions intragroupes	122				-10	112
Retraitement des cessions internes d'immobilisations	-20	7				-13
Impôts différés	-178	11			17	-150
Annulation des provisions sur actions propres	27					27
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	20					20
Variation de juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction	-					-
Retraitement de la plus-value de cession des activités de services cliniques	-2 063					-2 063
<b>Résultat du Groupe</b>	<b>10 037</b>	<b>703</b>	<b>2</b>	<b>-1 542</b>	<b>-38</b>	<b>9 162</b>



NOTES

III.

COMPTES  
SOCIAUX





# COMPTES SOCIAUX

## RÉSULTATS ET CHIFFRES SIGNIFICATIFS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

au 31 décembre	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (€)	3 589 665	3 591 083	3 752 888	3 767 903	3 783 563
Nombre des actions ordinaires existantes	11 965 550	11 970 275	12 509 625	12 559 677	12 611 875
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
· par conversion d'obligations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
· par exercice de droits de souscription	910 365	1 405 640	1 178 765	1 103 015	915 550
<b>Opérations et résultats de l'exercice (€)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	32 825 881	35 899 108	33 764 985	31 965 479	29 148 655
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	1 716 830	3 982 158	-2 817 601	-1 141 383	10 417 710
Impôt sur les bénéfices (nombre négatif indique un produit d'impôt)	-119 469	-778 535	-256 698	-342 544	-244 683
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	404 988	1 962 744	-3 709 820	-13 476 806	12 211 475
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	309	316	317	296	271
Montant de la masse salariale	9 393 489	9 946 931	10 916 777	10 495 759	10 453 069
Sommes versées au titre des avantages sociaux	4 307 008	4 777 739	5 040 814	4 922 310	4 592 874

## COMPTE DE RÉSULTAT

(€)	France	Exportation	31.12.07	31.12.06
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	280 913	97 880	378 793	1 419 213
Production vendue de services	4 292 155	24 477 707	28 769 862	30 546 266
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>4 573 068</b>	<b>24 575 587</b>	<b>29 148 655</b>	<b>31 965 479</b>
Production stockée			-7 258	600 828
Production immobilisée			509 104	355 672
Subventions d'exploitation			77 474	26 375
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			1 469 555	994 699
Autres produits			3 393	385
<b>Produits d'exploitation</b>			<b>31 200 923</b>	<b>33 943 438</b>
Achats matières premières et autres approvisionnements			7 049 789	6 970 648
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)			567 367	-355 019
Autres achats, charges externes			10 602 204	11 122 566
Impôts et taxes et versements assimilés			1 028 923	938 312
Salaires et traitements			10 453 069	10 495 759
Charges sociales			4 592 875	4 922 311
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			785 285	1 214 816
Sur immobilisations : dotations aux provisions				124 989
Sur actif circulant : dotations aux provisions			709 719	347 908
Pour risques et charges : dotations aux provisions			416 753	484 943
Autres charges			114 718	126 884
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>36 320 702</b>	<b>36 394 117</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>-5 119 779</b>	<b>-2 450 679</b>
Produits financiers de participations			335 265	164 302
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			6 665	8 355
Autres intérêts et produits assimilés			533 559	279 591
Reprises sur provisions et transferts de charges			250 351	490 549
Différences positives de change			688 504	570 609
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement			124 611	162 944
<b>Produits financiers</b>			<b>1 938 955</b>	<b>1 676 350</b>
Dotations financières amortissements, provisions			45 533	85 818
Intérêts et charges assimilées			319 572	117 782
Différences négatives de change			794 874	875 705
Charges nettes cessions valeurs mobilières de placement				
<b>Charges financières</b>			<b>1 159 979</b>	<b>1 079 305</b>
<b>Résultat financier</b>			<b>778 976</b>	<b>597 045</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>-4 340 803</b>	<b>-1 853 634</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			25 088 768	445 655
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 510 455	18 750
<b>Produits exceptionnels</b>			<b>27 599 223</b>	<b>464 405</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			9 539	10 864
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			10 590 711	530 783
Dotations exceptionnelles amortissements, provisions			691 378	11 888 474
<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>11 291 628</b>	<b>12 430 121</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>16 307 595</b>	<b>-11 965 716</b>
Impôts sur les bénéfices			-244 683	-342 544
<b>Total des produits</b>			<b>60 739 102</b>	<b>36 084 193</b>
<b>Total des charges</b>			<b>48 527 627</b>	<b>49 560 999</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>			<b>12 211 475</b>	<b>-13 476 806</b>

## BILAN ACTIF

(€)	Montant brut	Amortissements Dépréciations	Net 31.12.07	Net 31.12.06
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	1 824 391	1 730 433	93 958	129 973
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	959 949	439 811	520 138	518 250
Installations techniques, outillage	5 303 738	4 878 273	425 465	887 350
Autres immobilisations corporelles	2 955 114	1 220 578	1 734 536	1 253 926
Immobilisations en cours	381 774	135 029	246 745	335 459
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres participations	5 094 781		5 094 781	15 429 205
Créances rattachées à des participations	8 462 040		8 462 040	6 478 106
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières	1 610 705	270 112	1 340 593	1 456 064
<b>Actif immobilisé</b>	<b>26 592 492</b>	<b>8 674 236</b>	<b>17 918 256</b>	<b>26 488 333</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, approvisionnements	2 826 387	328 065	2 498 322	2 810 325
En-cours de production de biens				64 856
Produits intermédiaires et finis	2 130 234	616 171	1 514 063	1 695 088
Avances, acomptes versés sur commandes	1 466		1 466	12 261
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés	5 232 878	151 126	5 081 752	10 853 952
Autres créances	8 600 776	70 448	8 530 328	2 692 485
<b>Trésorerie et assimilés</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 0)	20 091 732		20 091 732	176 921
Disponibilités	1 465 882		1 465 882	1 005 391
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	400 791		400 791	432 697
<b>Actif circulant</b>	<b>40 750 146</b>	<b>1 165 810</b>	<b>39 584 336</b>	<b>19 743 976</b>
Charges à répartir	80 000		80 000	
Ecarts de conversion actif	28 572		28 572	315 361
<b>Total général</b>	<b>67 451 210</b>	<b>9 840 046</b>	<b>57 611 164</b>	<b>46 547 670</b>



## BILAN PASSIF

(€)	31.12.07	31.12.06
Capital social ou individuel (dont versé : 3 783 563)	3 783 563	3 767 903
Primes d'émission, de fusion, d'apport	31 586 969	31 383 728
Réserve légale	241 136	241 136
Réserves réglementées	74 252	74 252
Autres réserves	450 417	450 417
Report à nouveau	-16 723 128	-3 246 322
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>12 211 475</b>	<b>-13 476 806</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>31 624 684</b>	<b>19 194 308</b>
Provisions pour risques	18 425	269 101
Provisions pour charges	10 722 609	12 861 357
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>10 741 034</b>	<b>13 130 458</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 283 046	2 099 406
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs : 0)	162 836	412 836
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	974 445	1 355 083
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 708 927	3 058 355
Dettes fiscales et sociales	2 507 759	2 999 017
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	444 981	284 817
Autres dettes	67 813	89 800
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance	2 071 352	3 910 460
<b>Dettes</b>	<b>15 221 159</b>	<b>14 209 774</b>
Ecart de conversion passif	24 288	13 130
<b>Total général</b>	<b>57 611 164</b>	<b>46 547 670</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(€)	31.12.07	31.12.06
Résultat net	12 211 472	-13 476 806
Amortissements et provisions	-1 614 216	12 677 967
Plus ou moins values de cession	-14 498 057	115 353
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>-3 900 801</b>	<b>-683 486</b>
Variation des stocks	557 884	-955 848
Variation des créances d'exploitation	5 391 721	-2 008 889
Variation des créances hors exploitation	-5 439 931	1 166 011
Variation des dettes d'exploitation	-1 212 610	-1 450 114
Variation des dettes hors exploitation	32 524	-233 290
Charges et produits constatés d'avance	-1 927 202	1 233 821
Pertes et gains de change	297 947	-28 906
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-2 299 667</b>	<b>-2 277 215</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>-6 200 468</b>	<b>-2 960 701</b>
Acquisition d'immobilisations	-3 183 306	-5 338 768
Cession d'immobilisations	25 664 583	475 880
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>22 481 277</b>	<b>-4 862 888</b>
Augmentation de capital	218 901	178 157
Emission d'emprunts	6 000 000	145 016
Remboursements d'emprunts	-1 959 630	-1 070 319
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>4 259 271</b>	<b>-747 146</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>20 540 080</b>	<b>-8 570 735</b>
Trésorerie à l'ouverture	1 017 534	9 588 269
Trésorerie à la clôture	21 557 614	1 017 534

# ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX



## 1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le 30 juin 2007, la Société a cessé ses activités de chimie et de recherche de médicaments. Dans ce contexte, le Plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre pour les collaborateurs qui n'ont pas été repris et les différents actifs liés à ces activités arrêtées ont été mis en vente.

Au 31 décembre 2006, suite à l'annonce de son projet d'arrêt de ces activités de chimie et de drug discovery, la Société avait comptabilisé une perte de valeur des actifs liés à ces activités de 0,828 million d'euros, une provision pour charges encourues sur les contrats de crédits-bails mobiliers et immobilier pour 8,460 millions d'euros et comptabilisé une provision pour restructuration de 2,6 millions d'euros au titre du Plan de sauvegarde de l'emploi.

La Société a procédé à la cession des équipements et confié la recherche de repreneur du site de Villebon-sur-Yvette à une société de commercialisation immobilière. La Société a également conclu un accord avec une société spécialiste des partenariats industriels dans le domaine du cancer, augmentant ainsi ses efforts en vue de la cession du programme oncologie.

Le 31 octobre 2007, Cerep a cédé son activité de services cliniques (Hesperion AG, basée en Suisse et ses filiales) à Averion International Corp. pour un montant total de 25 millions d'euros, avant ajustement. Le prix de cession est réglé sous la forme d'un premier paiement en numéraire de 20 millions d'euros à la date de la cession et de 2,5 millions d'euros payables à terme sous forme de dette remboursable à 3 ans. Le solde de 2,5 millions d'euros étant dû un mois après la transaction, diminué des éléments d'ajustement liés au fonds de roulement de 0,2 million d'euros.

## 2. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Néant.

## 3. RAPPEL DES PRINCIPES ET MÉTHODES SIGNIFICATIFS APPLIQUÉS

### 3.1. PRINCIPES DE BASE

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales, définies par le plan comptable général, d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 3.2. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie usuelle :

. brevet, concessions, licences	1 à 10 ans
. logiciels	1 à 3 ans
. installations et agencements des constructions	7 à 10 ans
. matériel et outillage	3 à 7 ans
. agencements divers	7 à 15 ans
. matériel de transport	3 ans
. matériel de bureau et informatique	3 ans
. mobilier	5 à 10 ans

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de diminuer, la Société compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable, estimée sur la base de la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la Société constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

## FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Par ailleurs, l'examen des projets internes de développement de candidats-médicaments, des projets de développement de chimiothèques, de nouveaux tests et de nouveaux procédés, ainsi que le développement de BioPrint® a révélé que Cerep n'est pas en mesure de démontrer que les critères de comptabilisation des dépenses de développement en immobilisation stipulés par la norme sont satisfaits. Ainsi par exemple, Cerep considère que compte tenu de la probabilité d'échec en phases futures de développement de ses projets de candidats-médicaments et de l'incertitude d'être en mesure de commercialiser un éventuel candidat en phase avancée, ni leur faisabilité technique ni la capacité de la Société d'utiliser ou de vendre l'actif n'étaient démontrées. Aussi la Société comptabilise-t-elle ces dépenses en charges.

## LIGNÉES CELLULAIRES

Depuis 2003, Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilage pharmacologique.

Ce matériel biologique reproductible indéfiniment est comptabilisé en bien corporel non amortissable à l'actif du bilan. Il est évalué au coût d'acquisition ou au coût de production lorsqu'il est créé par Cerep.

A l'arrêté des comptes, l'intérêt de chaque lignée est jugé en fonction de la valeur de marché de la lignée, de son intérêt scientifique, de la présence au catalogue de tests pharmacologiques l'utilisant et de la réalisation récente de ces tests ayant généré des flux de trésorerie positifs. Cet examen décide du maintien de la valeur comptable de la lignée ou de sa dépréciation.

La Société applique le règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs. A l'issue de l'examen effectué, la Société constate qu'il n'y a pas d'impact sur la valeur des lignées cellulaires inscrites à l'actif.

## COMPTABILISATION DES COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus ou étalés sur la durée de l'emprunt. Aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût d'acquisition ou de production des actifs.

### 3.3. TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée sur la base des critères retenus lors de l'acquisition, notamment le chiffre d'affaires et les estimations des flux futurs actualisés de trésorerie. Pour les sociétés créées, est également pris en compte le niveau des capitaux propres.

### 3.4. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

### 3.5. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont converties au cours du jour de la clôture. Des écarts de conversion sont constatés dans les comptes, représentant la différence entre le cours historique de la créance (taux de change du mois de la comptabilisation) et l'évaluation selon les cours des devises au 31 décembre.

### 3.6. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour de clôture, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### 3.7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société applique une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité.

Les couvertures prises avant la réalisation des opérations commerciales sur la base d'un volume prévisionnel de facturation pour l'exercice constituent un engagement hors bilan. Aucune perte ni aucun profit n'est enregistré sur les opérations non encore réalisées. Ainsi les instruments de couverture de la facturation de l'exercice 2008, prises au 31 décembre 2007, ne donnent lieu à aucune constatation de perte ou profit latent à cette date. Seuls les éventuels montants des primes des instruments de couverture sont enregistrés en charges financières.

La Société utilise également des contrats de swap de taux dans le but de minimiser l'impact des changements de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie. La différence entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est enregistrée en charges ou en produits financiers.

### 3.8. SUBVENTIONS, AIDES ET AVANCES REMBOURSABLES

Cerep bénéficie de subventions, d'aides à l'innovation ou d'avances remboursables en relation avec son activité de recherche et ses investissements.

Les aides remboursables et avances obtenues dans le cadre de programmes de recherche de Cerep sont constituées principalement d'avances à taux nul remboursables en cas de succès. Pendant la durée du programme et en l'absence de perspective d'échec, Cerep comptabilise l'intégralité du montant attribué en dettes financières diverses au passif du bilan. Au dénouement, en cas d'échec, la partie restant acquise est comptabilisée en subventions d'exploitation au compte de résultat.

Les subventions d'exploitation dont bénéficie Cerep sont comptabilisées au compte de résultat dès leur obtention.

Les montants des subventions, aides et avances octroyés mais non encore versés sont comptabilisés en montants à recevoir au poste "autres créances" de l'actif du bilan.

### 3.9. PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

#### PROVISION POUR RESTRUCTURATION

Les coûts des restructurations constituent un passif s'ils résultent d'une obligation de la Société vis-à-vis des tiers, ayant pour origine une décision prise par la Société, annoncée avant la date de clôture de l'exercice et à condition que la Société n'attende plus de contrepartie des tiers concernés. Le projet de cession de l'activité de chimie et des activités de recherche a fait l'objet d'une provision à ce titre. N'en font pas partie les dépenses relatives aux personnes qui restent salariées de la Société.

### 3.10. CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société applique la méthode dite "à l'avancement", pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés prorata temporis dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de l'exercice considéré.

### 3.11. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Cerep applique la recommandation n°2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation détermine les règles comptables applicables aux entreprises concernant :

- . les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres engagements de retraite ainsi que les régimes de congés de fin de carrière,
- . les autres engagements à long terme comme l'intéressement, les primes et autres rémunérations différées,
- . les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces engagements,
- . les indemnités de fin de contrat de travail,
- . les informations à porter en annexe.

Cerep comptabilise au passif la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, nette des éléments suivants :

- . écarts actuariels, résultant du changement d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation. Ceux-ci sont étalés sur plusieurs exercices,

- . coût des services passés, résultant de changements réglementaires ou contractuels du régime, également étalés,
- . juste valeur des actifs du régime à la date de clôture, le cas échéant.

L'obligation au titre des indemnités de fin de carrière spécifiques est évaluée linéairement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service du salarié donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour déterminer l'obligation finale. Elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de l'effectif.

Cerep retient une méthode systématique de comptabilisation en résultat des écarts actuariels qui aboutit à leur prise en compte plus rapide dans le résultat que la méthode du "corridor" définie par la recommandation : les écarts actuariels sont différés au bilan et amortis sans distinction de seuil sur une durée résiduelle fixée à 10 ans.

## 4. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

### 4.1 BILAN ACTIF

#### 4.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Tableau de variation

(K€)	01.01.07	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.07
<b>Valeurs brutes</b>					
Brevets, licences	-				-
Autres immobilisations incorporelles	1 768	164	125		1 807
Immobilisations en-cours	74	17	74		17
<b>Total</b>	<b>1 842</b>	<b>181</b>	<b>199</b>	<b>-</b>	<b>1 824</b>

(K€)	01.01.07	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprises	31.12.07
<b>Amortissements/dépréciations</b>					
Brevets, licences	-				-
Autres immobilisations incorporelles	1 712	215	125	-72	1 730
<b>Total</b>	<b>1 712</b>	<b>215</b>	<b>125</b>	<b>-72</b>	<b>1 730</b>

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice est principalement due à un contrat de licence d'outils informatiques et bureautiques. Les immobilisations en cours au 31 décembre 2007 représentent principalement des contrats de renouvellement de licences informatiques.

Les sorties d'immobilisations incorporelles de l'exercice sont principalement constituées de licences informatiques arrivées à échéances et complètement amorties.

#### 4.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(K€)	01.01.07	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.07
<b>Valeurs brutes</b>					
Agencements des constructions	884	76			960
Matériel et outillage	6 374	108	1 181	3	5304
Autres immobilisations corporelles	2 438	325	49	241	2955
Immobilisations en cours	461	210	45	-244	382
Avances et acomptes	-				-
<b>Total</b>	<b>10 157</b>	<b>719</b>	<b>1 275</b>	<b>-</b>	<b>9 601</b>

(K€)	01.01.07	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprises	31.12.07
<b>Amortissements/Dépréciations</b>					
Agencements des constructions	366	78		-4	440
Matériel et outillage	5 486	453	1 059	-3	4877
Autres immobilisations corporelles	1 184	39	34	32	1221
Immobilisations en cours	125			10	135
<b>Total</b>	<b>7 161</b>	<b>570</b>	<b>1 093</b>	<b>35</b>	<b>6 673</b>

## ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les acquisitions et les mises en service de matériel, outillage et autres immobilisations de la période représentent principalement des appareils robotiques et autres équipements de laboratoire à Celle l'Evescault utilisés dans le cadre de larges programmes de profil, du matériel informatique et du mobilier ainsi que des lignées cellulaires décrites ci-après.

Depuis la mise en œuvre du programme d'acquisition et de production de lignées cellulaires, Cerep a comptabilisé 1 876 K€ de lignées à l'actif immobilisé :

- . 281 K€ ont été acquises auprès de ses fournisseurs, 261 K€ sont en service au 31 décembre 2007,
- . 1 595 K€ ont été produites par les équipes de Cerep, 1 368 K€ sont en service à la date de clôture et 227 K€ sont inscrites en immobilisations en-cours.

Enfin, sur ce programme, 45 K€ n'ont pas été portés à l'actif en 2007 au titre des lignées non réalisables ou pour lesquelles des étapes d'élaboration ont échoué.

L'examen des lignées au 31 décembre 2007 n'a pas identifié de nouvel indice de perte de valeur. Par conséquent, la valeur des lignées cellulaires est maintenue à l'actif.

## DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Consécutivement à l'arrêt de son activité de chimie et ses activités de recherche, la Société a comptabilisé au 31 décembre 2007 un complément de dépréciation de 42 K€ sur les équipements et mobiliers non encore vendus, ramenant leur valeur nette comptable au montant estimé du montant net de leur vente probable.

### 4.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES

Elles sont constituées par :

(K€)	31.12.06	31.12.07
Titres de la filiale Cerep, Inc.	1 001	1 001
Titres de la filiale Cerep Japan Corp.	80	80
Titres de la filiale Hesperion AG	10 334	-
Titres de la filiale Anceris SA	4 014	4 014
Avances faites à Cerep, Inc.	564	62
Avances faites à Anceris SA	5 914	8 400
Dépôts et cautionnements	247	251
Actions propres	120	120
Avance preneur crédit-bail immobilier	1 332	1 240
<b>Total</b>	<b>23 606</b>	<b>15 168</b>

#### CEREP, INC.

La variation des avances faites à Cerep, Inc. est due :

- . au remboursement par Cerep, Inc. de l'avance -440 K€
- . à la perte de change constatée lors de ce remboursement -194K€
- . aux remboursements sur l'exercice du prêt effectué en 2005 -44 K€
- . à la variation de l'écart de change latent constaté à la clôture +176 K€

#### ANCERIS SA

Les avances faites à Anceris SA entrent dans le cadre d'une convention de prêt conclue en 2007. Cette convention formalise le financement de l'activité de recherche d'Anceris.

Le test de dépréciation des titres et avances faites à Anceris a été établi sur la base d'une valeur recouvrable déterminée selon des scénarii de cession d'un composé issu du développement d'Anceris à une phase avancée de développement clinique. Etablis initialement au 31 décembre 2005, ces scénarii réévalués au 31 décembre 2006, ont été à nouveau estimés au 31 décembre 2007, notamment en fonction des réalisations de l'exercice sur le composé et de l'avancement de la recherche de partenaires à cette date. Ce test de dépréciation a tenu compte des discussions engagées avec des potentiels repreneurs du programme et des perspectives de l'accord d'assistance conclu depuis 2007 avec une société spécialiste des partenariats industriels. Le composé est en état achevé, la cessation des activités de recherche de Cerep n'a pas d'incidence significative sur les étapes des scénarii.

L'estimation des flux financiers futurs tient compte des probabilités d'échec et de succès observés sur ce type de projet de développement de médicament selon un calendrier indicatif des principales étapes. Les valeurs recouvrables déterminées selon la précédente estimation au 31 décembre 2006 et selon la nouvelle au 31 décembre 2007 sont supérieures à la valeur au bilan. Aucune dépréciation n'a été constatée à ces dates.

## HESPERION AG

Le 31 octobre 2007, Cerep a cédé l'intégralité des titres d'Hesperion AG à Averion International Corp. pour un montant total de 25 millions d'euros diminué des éléments d'ajustement liés au fonds de roulement de 0,2 million d'euros.

### Echéances de remboursement des créances liées aux immobilisations financières

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avances faites à Cerep, Inc.	62	31	31	
Avances faites à Anceris SA	8400	8400		
Autres immobilisations financières	1611	216	685	710
<b>Total</b>	<b>10073</b>	<b>8647</b>	<b>716</b>	<b>710</b>

### Liste des filiales et participations

(K€)	Informations financières (1)				
	Capital (2)	Capitaux propres autres que le capital (3)	Quote-part du capital détenue (4)	CA HT de l'exercice 2007 (8)	Résultats de l'exercice 2007 (9)
<b>Filiales et participations</b>					
Cerep, Inc. 15318 NE 95th Street Redmond, WA 98052 – USA	797	675	100%	5 690	701
Cerep Japan Corporation Ebisu Prime Square Tower 16 th floor - 1-1-39n Hiroo Shibuya-ku - Tokyo – JAPON	61	88	100%	100	2
Anceris SA 19 av. du Quebec 91140 Courtaboeuf Cedex – FRANCE	2 353	-11 310	100%	Néant	-1 517

(K€)	Filiales		Participations	
	Françaises (12)	Etrangères (12)	Françaises (12)	Etrangères (12)
<b>Valeur comptable des titres détenus (5)</b>				
. brute :	4 014	1 081		
. nette :	4 014	1 081		
<b>Montant des prêts et avances accordés (6)</b>	8 400	62		
<b>Montant des cautions et avals donnés (7)</b>				
<b>Montant des dividendes encaissés (10)</b>				

### Entreprises liées et participations

(K€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>Immobilisations financières</b>		
Participations	5 095	–
Créances rattachées à des participations	8 462	–
<b>Créances</b>		
Avances et acomptes versés sur commandes	–	–
Créances clients et comptes rattachés	227	–
Autres créances	356	–
<b>Passif</b>		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	182	–
Autres dettes	–	–



(K€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>Eléments financiers</b>		
Produits de participation	335	–
Autres produits financiers	229	–
Charges financières	11	–
<b>Autres</b>		
Achats de sous-traitance	1 090	–
Achats de prestations commerciales	880	–
Produits de locations	169	–
Ventes de prestations de management	750	–
Ventes de prestations commerciales	142	–

#### 4.1.4. STOCKS ET EN-COURS

##### Principales composantes des stocks et en-cours

(K€)	Brut	Provision	Net
Matières premières & fournitures	2826	328	2498
En-cours de production	–	–	–
Produits intermédiaires	1278	–	1278
Produits finis	852	616	236
<b>Total</b>	<b>4956</b>	<b>944</b>	<b>4012</b>

- . Les matières premières sont des produits chimiques, comprenant les monomères achetés, et des produits biologiques.
- . Les fournitures sont les consommables utilisés lors des tests.
- . Les en-cours de production sont constitués de composés chimiques.
- . Les produits intermédiaires sont des préparations biologiques prêtes à être utilisées lors de tests.
- . Les produits finis sont des monomères fabriqués et des bibliothèques de molécules chimiques.

#### 4.1.5. CRÉANCES

##### Echéances des créances avant provisions

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Clients et comptes rattachés	5 233	5 068	165	–
Créances fiscales et sociales	2 674	1 774	900	–
Autres créances	5 929	3 429	2 500	–
Charges constatées d'avance	401	401	–	–
Charges à étaler	80	40	40	–
<b>Total</b>	<b>14 317</b>	<b>10 712</b>	<b>3 605</b>	<b>–</b>

Le montant des factures clients à établir est de 2 476 K€ au 31 décembre 2007.

Les créances fiscales et sociales comprennent notamment 1 836 K€ de crédit impôt recherche.

##### Autres informations

Détail des autres créances (K€)	31.12.07
Avances liées au contrat de crédit-bail immobilier	303
Fournisseurs débiteurs	268
Créances cession Hesperion	4 793
Créances sur rétrocessions de frais	283
Subventions à recevoir	13
Application de la clause de retour à meilleure fortune Cerep, Inc.	217
Débiteurs divers	52
<b>Total à la clôture</b>	<b>5 929</b>

#### 4.1.6. INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Titres de participation (K€)	% de participation directe	Valeur nette comptable
1 000 actions de valeur nominale 0,01€ de Cerep, Inc.	100,00	1 001
200 actions de valeur nominale 398,91€ de Cerep Japan Corp.	100,00	80
3 000 000 actions de Anceris SA	100,00	4 014
<b>Total</b>		<b>5 095</b>

Autres titres immobilisés (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
8 661 actions propres de valeur nominale 0.30 €	41	38
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>38</b>

Valeurs mobilières de placement (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
SICAV monétaires et obligataires	2 092	2 101
Billets de trésorerie	18 000	18 000
<b>Total</b>	<b>20 092</b>	<b>20 101</b>

#### 4.1.7. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION D'ACTIF

(K€)	01.01.07	Augmentation	Diminution	31.12.07
Immobilisations financières	243	27		270
Stocks matières & produits finis	961	623	640	944
Autres débiteurs	70			70
Clients	109	47	5	151
<b>Total</b>	<b>1 383</b>	<b>697</b>	<b>645</b>	<b>1 435</b>

##### Dépréciation des immobilisations financières

Les actions propres détenues au 31 décembre 2007 ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 27 K€ en 2007.

##### Dépréciation des stocks de matières et produits finis

Les conditions du marché relatives à la vente de produits comprenant des monomères et des bibliothèques de molécules chimiques n'ont pas permis de réaliser les ventes telles qu'envisagées par Cerep en début d'année. En conséquence, la Société a estimé que la valeur nette de ces stocks au 31 décembre 2007 devait être ramenée au montant des ventes fermes intervenues début 2008, soit 236 K€. La provision comptabilisée à cette occasion est de 623 K€.

## 4.2. BILAN PASSIF

### 4.2.1. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(K€)	Situation au 31.12.06	Affectation du résultat	Conversion d'OSA	Augmentation de capital	Autres	Résultat de l'exercice	Situation au 31.12.07
Capital social	3 768		16				3 784
Prime d'émission	31 384		203				31 587
Réserve légale	241						241
Réserves indisponibles	53						53
Réserve spéciale PVL	21						21
Autres réserves	450						450
Report à nouveau	-3 246	-13 477					-16 723
Résultat	-13 477	13 477				12 211	12 211
<b>Total</b>	<b>19 194</b>	<b>-</b>	<b>219</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 211</b>	<b>31 624</b>

## Détail des mouvements du capital social

Situation au 31.12.06	Créations d'actions	Remboursements /annulations	Situation au 31.12.07
12 559 675 actions (nominal 0.3 €)	52 200 actions (nominal 0.3 €)	Néant	12 611 875 actions (nominal 0.3 €)

Au 31 décembre 2007, Cerep ne dispose que de plans d'options de souscription d'actions. La différence entre le prix d'exercice payé par le bénéficiaire lors de l'exercice de l'option de souscription et la valeur nominale de l'action ainsi souscrite est enregistrée en prime d'émission.

Le tableau ci-après récapitule les options de souscription d'actions qui restent à convertir en actions au 31 décembre 2007 :

Assemblée générale	Conseil d'administration	Nombre d'options	Nombre d'actions potentielles	Prix de souscription pour :		Date limite d'exercice
				5 actions	1 action	
26.06.1998	19.01.2000	0	0	20,55 € <sup>1</sup> 21,64 € <sup>2</sup>		18.01.2007
26.06.1998	13.06.2000	0	0	73,58 € <sup>1</sup> 77,45 € <sup>2</sup>		12.06.2007
10.05.2000	20.12.2000	0	0	78,75 € <sup>1</sup> 82,90 € <sup>2</sup>		19.12.2007
10.05.2000	07.12.2001	79 410	397 050		16,73 € <sup>1</sup> 17,61 € <sup>2</sup>	06.12.2008
10.05.2000	18.07.2002	3 700	18 500		12,69 €	17.07.2009
05.06.2002	29.11.2004	500 000	500 000		9,534 € <sup>1</sup> 10,036 € <sup>2</sup>	28.11.2011
<b>Total nombre d'actions nouvelles potentielles</b>			<b>915 550</b>			

<sup>1</sup> Pour les bénéficiaires résidant en France    <sup>2</sup> Pour les bénéficiaires résidant aux Etats-Unis

Selon les termes des plans d'options de souscription d'actions, la cession d'actions obtenues par exercice d'options n'est pas autorisée avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale. Il n'existe donc pas de risque de prise en compte par l'entreprise de charges sociales en cas de levées d'options avant la fin de cette période.

### 4.2.2. LES PROVISIONS

(K€)	01.01.07	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Changement de méthode & transfert	31.12.07
Ecart de change	250	18	246	4		18
IFA	19		19			-
<b>Provisions pour risques</b>	<b>269</b>	<b>18</b>	<b>265</b>	<b>4</b>	-	<b>18</b>
Enlèvement de déchets	137	191	137			191
Obligation de reboisement	18		13	1		4
Engagement de retraite	611	104		77	-250	388
Litiges salariés et indemnités licenciement	525	17	169	76		297
Restructuration pharmacologie <i>in vivo</i>	510	65	238	74		263
Frais avocat litige		40	7			33
Restructuration chimie et drug discovery	2 600	320	1 469		250	1 701
Perte sur crédit-bail immobilier	8 110	340	685			7 765
Perte sur crédit-bail mobilier et locations	350		269			81
<b>Provisions pour charges</b>	<b>12 861</b>	<b>1 077</b>	<b>2 987</b>	<b>228</b>	-	<b>10 723</b>
<b>Total</b>	<b>13 130</b>	<b>1 095</b>	<b>3 252</b>	<b>232</b>	-	<b>10 741</b>

#### Impact (net des charges encourues)

(K€)	Dotations	Reprises (provision non utilisée)	Changement de méthode	31.12.07
Résultat d'exploitation	417	228		-189
Résultat financier	18	4		-14
Résultat exceptionnel	660	-		-660
<b>Total</b>	<b>1 095</b>	<b>232</b>		<b>-863</b>

## PROVISION POUR RESTRUCTURATION – ARRÊT DES ACTIVITÉS DE CHIMIE ET DE DRUG DISCOVERY

Au 31 décembre 2006, Cerep avait procédé à une évaluation des possibles conséquences d'un Plan de sauvegarde de l'emploi. Au 30 juin 2007, le Plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre et la Société a effectué une nouvelle estimation des indemnités de licenciement et de préavis, de contributions additionnelles, des autres indemnités prévues et coûts des mesures d'accompagnement qui concernent environ 60 postes au sein du Groupe et comptabilisé la provision correspondante au titre des passifs liés aux activités abandonnées. A la clôture de l'exercice, cette estimation a été ajustée, donnant lieu à une dotation complémentaire de 320 K€, relative aux reports des fins de contrats de certains salariés.

Au cours de l'exercice, la Société a versé 1 228 K€ au titre des préavis et des indemnités de congés payés, d'indemnités de licenciement, de primes de reclassement et de contributions Delalande. De plus, 241 K€ ont été versés en honoraires et formations au titre des mesures d'accompagnement. La provision constituée au 31 décembre 2006 pour un montant de 2 850 K€, après transfert de 250 K€ de la provision pour engagement de retraite des salariés représentait 2 668 K€ au 30 juin 2007, date de l'arrêt d'activité, et 1 701 K€ au 31 décembre 2007.

En 2006, Cerep avait comptabilisé une provision pour perte sur cessation d'utilisation des biens immobiliers et mobiliers pris en crédit-bail ou en location sur le site de Villebon sur Yvette. Cette provision reflétait la différence entre la somme des loyers et redevances actualisés et la valeur liquidative identifiée pour chacune des immobilisations concernées. Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé 685 K€ sur la partie crédit-bail immobilier et 269 K€ sur la partie crédit-bail et location mobilière en reprise de provision. Ces reprises correspondent aux paiements des redevances et aux cessions de biens mobiliers réalisées sur l'exercice.

Au 31 décembre 2007, un complément de provision pour charges sur contrats de crédit bail immobilier de 340 K€ a été comptabilisé, basé sur la nouvelle estimation de la juste valeur de l'immobilier du site de Villebon-sur-Yvette au 31 décembre 2007.

## PROVISION POUR LITIGES

Au 31 décembre 2007, la Société a plusieurs litiges en cours avec des anciens salariés, pour lesquels Cerep a, après consultation de ses conseils, estimé les sorties de ressources probables des actions engagées et constitué ou révisé une provision.

La Société fait l'objet d'une demande de paiement d'environ 1,4 million d'euros pour réfection de locaux par l'ancien bailleur du site de Rueil-Malmaison pour laquelle elle a reçu une assignation. La Société est en cours de constitution du dossier et juge, après analyse cette demande mal fondée. Une provision des frais de procédure estimés à 40 K€ a été comptabilisée au cours de l'exercice 2007 et utilisée à hauteur de 7 K€.

## ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Depuis le 1er janvier 2004, l'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

- En cas de départ en retraite, l'indemnité due aux salariés de Cerep SA selon la convention collective des entreprises de l'industrie pharmaceutique est de 3/10<sup>èmes</sup> de mois de salaire par année de présence avec un maximum de 9 mois.
- Le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la provision est obtenu sur la base du taux de rendement moyen des obligations assimilables du Trésor de plus de 15 ans, du mois de décembre 2006 pour les calculs au 31 décembre 2006, et du mois de décembre 2007 pour les calculs établis au 31 décembre 2007.

	31.12.06		31.12.07	
Taux d'actualisation	3,81%		4,27%	
Taux de progression des salaires	2,25%		2,25%	
Taux moyen des charges sociales	40,00%		40,00%	
Age de départ en retraite	63 ans		63 ans	
Taux de turn-over annuel par tranche d'âges et collègue	non-cadres	cadres	non-cadres	cadres
	20 - 29 ans	11%	11%	11%
	30 - 39 ans	15%	11%	11%
	40 - 49 ans	7%	2%	2%
	50 - 65 ans	1%	1%	1%
Durée moyenne résiduelle d'activité (en années)	28	21	27	19

(K€)	31.12.06	31.12.07
Dette actuarielle (valeur actualisée de l'obligation)	682	395
Ecart actuariels différés non comptabilisés en résultat	-71	-7
<b>Solde de provision pour indemnités de départ en retraite</b>	<b>611</b>	<b>388</b>

Entre l'ouverture et la clôture de la période, le solde net ci-dessus a varié comme suit :

(K€)	31.12.06	31.12.07
Provision à l'ouverture de la période	593	611
Charges de la période	113	105
Ecart actuariel sur ouverture	-	-
Reprise de provision (sortie avant droits à retraite)	-95	-77
Transfert de provision Villebon-sur-Yvette	-	-250
Paiement des indemnités de fin de carrière	-	-
<b>Provision à la clôture de la période</b>	<b>611</b>	<b>388</b>

La charge de la période est composée des éléments suivants :

(K€)	31.12.06	31.12.07
Coût des services rendus au cours de la période par les bénéficiaires en activité	73	53
Coût financier	29	20
Amortissement de l'écart actuariel différé	11	31
<b>Charge nette</b>	<b>113</b>	<b>104</b>

#### AUTRES PROVISIONS

La provision pour risques au 31 décembre 2007 correspond au risque de change encouru à la date de clôture à hauteur de 18 K€ sur les créances clients en devises.

La provision pour charges relative à l'enlèvement des déchets radioactifs correspond au montant constaté à la clôture de la période comptable. Ces déchets, qui ne présentent aucun danger pour l'environnement de par leur faible activité radioactive, sont temporairement stockés dans un local homologué en attente d'enlèvement par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), ou, après une phase de décroissance, par une entreprise de traitement des déchets ordinaires.

#### 4.2.3. ÉTAT DES DETTES

##### Échéancier des dettes au 31 décembre 2007

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (K€)	Nominal	31.12.07	Solde au 31.12.06	Taux d'interêt moyen pondéré	Particularités
Euro taux fixe	2 650	1 157	1 813	3,37%	
Euro taux variable	6 000	5 000			Euribor 3 mois + 1,5% swappé à 5,6150%
Dollar US taux variable	163	61	114		Libor USD cappé à 3,50% + 0.9%

Emprunts et dettes financières diverses (K€)	Nominal	31.12.07	Solde au 31.12.06	Taux d'interêt moyen pondéré	Particularités
Aides remboursables à l'innovation	51	51	301	nul	Remboursable en cas de succès
Avances remboursables	111	111	111	nul	
<b>Total</b>	<b>8 975</b>	<b>6 380</b>	<b>2 339</b>		

Au cours de la période, Cerep a souscrit un emprunt à taux variable (Euribor 3 mois + 1,5 % swappé à 5.6150%) auprès d'un établissement de crédit pour un montant de 6 000 K€. Cet emprunt est destiné principalement à financer la restructuration. Il prendra fin en avril 2010.

##### Echéances des dettes

(K€)	Montant brut	- 1 an	+ 1 à 5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit	6 283	2 614	3 669	
Dettes financières diverses	163	163		
Acomptes reçus sur commandes	976	976		
Fournisseurs et rattachés	2 709	2 709		
Dettes fiscales et sociales	2 509	2 509		
Dettes sur immobilisations	445	445		
Autres dettes	66	66		
Produits constatés d'avance	2 071	2 071		
<b>Total</b>	<b>15 222</b>	<b>11 553</b>	<b>3 669</b>	<b>-</b>

#### 4.2.4. CHARGES À PAYER

Intérêts courus sur emprunts	61 K€
Agios et services bancaires à payer	4 K€
Fournisseurs – Factures non parvenues	877 K€
Dettes fiscales et sociales	1 828 K€
Autres	66 K€
<b>Total</b>	<b>2 866 K€</b>

Les postes les plus importants des dettes fiscales et sociales sont relatifs aux congés payés (1 191 K€) et aux primes et heures supplémentaires à payer (356 K€).

#### 4.3. ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

A la clôture de l'exercice, la situation des actifs et passifs libellés en devises est la suivante :

(K€)	Monnaies d'origine		Total au 31.12.07
	USD	Autres	
<b>Actifs</b>			
Immobilisations financières	61 <sup>1</sup>		61
Créances clients	2 191	74	2 265
Trésorerie	537	32	569
Autres débiteurs	357 <sup>1</sup>		357
<b>Sous-total</b>	<b>3 146</b>	<b>106</b>	<b>3 252</b>
<b>Passifs</b>			
Emprunts auprès des établissements de crédit	61		61
Fournisseurs d'exploitation	416 <sup>2</sup>	2	418
Autres créditeurs			-
<b>Sous-total</b>	<b>477</b>	<b>2</b>	<b>479</b>

<sup>1</sup> ce chiffre concerne exclusivement la filiale Cerep, Inc.

<sup>2</sup> dont filiale Cerep, Inc. pour 182 K€

## 5. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

#### 5.1.1. ÉVOLUTION COMPARÉE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(K€)	2006	2007	Variations	
			Valeurs	%
Services	30 515	28 088	-2 427	-7,95%
Recherche				
Autres	1 450	1 061	-389	-26,80%
<b>Total</b>	<b>31 965</b>	<b>29 149</b>	<b>-2 816</b>	<b>-8,81%</b>

Le chiffre d'affaires généré par les accords de collaborations stratégiques est comptabilisé en recherche. Le chiffre d'affaires provenant des autres activités est comptabilisé en services. Sont notamment comptabilisés en services, les prestations de recherche effectuées par la Société pour le compte de tiers dans le domaine du profilage et du criblage *in vivo* et *in vitro*, les ventes de chimiothèques (production vendue de biens) ainsi que les droits de souscription et l'accès aux résultats issus de la base de données BioPrint®.

Les prestations de management facturées aux filiales ainsi que les loyers immobiliers et charges locatives facturés à Anceris sont comptabilisés dans la rubrique "Autres".

Au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 2 182 K€.

## 5.1.2. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

(K€)	2006		2007		Variations	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	13 805	43,2%	11 674	40%	-2 131	-15,4%
<i>dont France</i>	4 435	13,9%	4 573	16%	138	3%
Amérique du Nord	16 828	52,6%	16 382	56,2%	-446	-2,7%
Asie	1 219	3,8%	845	2,9%	-374	-30,7%
Autres	113	0,4%	248	0,9%	135	119,5%
<b>Total</b>	<b>31 965</b>	<b>100,0%</b>	<b>29 149</b>	<b>100%</b>	<b>-2 816</b>	<b>-8,8%</b>

## 5.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont restées stables en 2007 à 36,32 millions d'euros contre 36,39 millions d'euros en 2006.

Sur l'exercice, l'augmentation des consommations (+15%) par rapport à 2006 est due aux cessions et mises au rebut de matières premières liées à l'activité de chimie du site de Villebon sur Yvette.

La baisse des charges de personnel (-2,4% par rapport à 2006) est due à l'impact des départs à la suite du Plan de sauvegarde de l'emploi des activités chimie et de recherche de médicaments.

L'augmentation des autres achats et charges externes (+9,7%) par rapport à 2006 est liée principalement à l'accroissement des loyers et redevances de crédit bail immobilier du site de Villebon-sur-Yvette après la signature d'un avenant fin 2006 pour le financement de travaux supplémentaires.

Ce poste correspond pour l'essentiel aux redevances de crédit-bail, aux frais de marketing, aux frais de personnel intérimaire, aux honoraires, frais de déplacement, frais de maintenance et de fluides supportés par la Société.

Les frais de recherche et développement des activités poursuivies engagés au cours de l'année 2007 et intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 5,30 millions d'euros contre 5,76 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

La rémunération totale versée aux dirigeants et administrateurs s'est élevée à 286 K€ en 2007. La Société n'a pas contracté d'autres engagements en faveur des administrateurs.

## 5.3. RÉSULTAT FINANCIER

### Eléments constitutifs du résultat financier

(K€)	2006	2007
<b>Change</b>		
Pertes/gains réalisés sur comptes bancaires (principalement USD)	-100	-52
Perte nette de change réalisée sur créances/dettes	-246	-398
Pertes/gains réalisés sur couvertures de change	41	344
Dotations/reprise provision pour risque de change	45	232
<b>Sous-total change</b>	<b>-260</b>	<b>126</b>
Retour à meilleure fortune/abandon créance filiale Cerep, Inc.	191	212
Dotations/reprise provision avance filiale	380	
Résultats nets sur valeurs mobilières et placements	163	125
Dotations/reprise provision pour dépréciation autres immobilisations financières	-20	-27
Intérêts facturés sur avances filiales	164	335
Intérêts sur emprunts	-118	-320
Autres intérêts, charges et produits assimilés	97	328
<b>Résultat financier</b>	<b>597</b>	<b>779</b>

#### 5.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(K€)	2006	2007
Produits de cession d'actif	446	25 089
Reprise sur provisions exceptionnelles	19	2 510
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>465</b>	<b>27 599</b>
Valeur nette comptable des actifs cédés ou sortis	531	10 591
Dotations aux provisions exceptionnelles	11 889	691
Pénalités et amendes	11	10
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>12 431</b>	<b>11 292</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-11 966</b>	<b>16 307</b>

#### 5.5. IMPÔTS

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(K€)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	-4 341		-4 341
Résultat exceptionnel	16 307		16 307
Crédit impôt recherche		-245	245
<b>Résultat net comptable</b>	<b>11 966</b>	<b>-245</b>	<b>12 211</b>

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Non applicable

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(K€)	Montant	Impôt
<b>Accroissements</b>		
Ecart de conversion actifs à la clôture	29	10
<b>Total des accroissements</b>	<b>29</b>	<b>10</b>
<b>Allègements</b>		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	691	230
Charges à payer non déductibles l'année de leur comptabilisation	379	126
Produits taxés d'avance	9	3
Ecart de conversion passifs à la clôture	24	8
Déficit reportable	12 606	4 202
<b>Total des allègements</b>	<b>13 709</b>	<b>4 569</b>

#### 5.6. EFFECTIF

L'effectif moyen de l'exercice 2007 est de 271 salariés.

Personnel salarié au 31 décembre 2007 (catégories)	Effectif
Cadres	60
Techniciens	141
Employés	46
<b>Total</b>	<b>247</b>



## 5.7. ENGAGEMENTS DONNÉS

### 5.7.1. CRÉDIT-BAIL

(K€)	Constructions & terrains	Matériel & outillage	Autres	Total
<b>Valeur d'origine</b>	<b>20 086</b>	<b>4 205</b>	<b>213</b>	<b>24 504</b>
<b>Amortissements</b>				
Cumuls antérieurs	2 217	1 934	75	4 226
Dotations de l'exercice	653	726	21	1 400
<b>Total</b>	<b>2 869</b>	<b>2 660</b>	<b>96</b>	<b>5 625</b>
<b>Redevances payées</b>				
Cumuls antérieurs	4 040	2 125	162	6 327
Exercice	2 044	762	36	2 842
<b>Total</b>	<b>6 084</b>	<b>2 887</b>	<b>198</b>	<b>9 169</b>
<b>Redevances à payer</b>				
à 1 an au plus	1 998	600	11	2 609
de 1 an à 5 ans	7 774	972	30	8 776
à plus de 5 ans	12 138			12 138
<b>Total</b>	<b>21 911</b>	<b>1 573</b>	<b>41</b>	<b>23 525</b>
<b>Valeurs résiduelles</b>				
à 1 an au plus	–	8	–	8
de 1 an à 5 ans	–	4	–	4
à plus de 5 ans	16	–	–	16
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>28</b>

Les contrats de crédit-bail sont souscrits à taux fixes et à taux variables :

. crédit-bails immobiliers : 5,34%, 5,25% et 4,75% à taux fixes pour les constructions du site de Celle l'Evescault d'une part, taux variable Euribor 3 mois majoré de 1,15 point pour les constructions de Villebon-sur-Yvette d'autre part.

. crédit-bails mobiliers : 2,61% à 5,50% à taux fixes pour le matériel et le mobilier.

### 5.7.2. AUTRES ENGAGEMENTS

Obligations contractuelles (K€)	Total	Paiements dus par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements liés aux dettes à long terme figurant au passif du bilan (capital + intérêts)	6 862	3 008	3 854	
Obligations en matière de location-financement	480	262	218	
Contrats de location simple	1 083	379	704	
Obligations d'achats irrévocables	647	647		
Achats et ventes de devises à terme non couverts	8 868	8 868		
Autres obligations à long terme <sup>1</sup>	7	3	13	-9
<b>Total</b>	<b>17 947</b>	<b>13 167</b>	<b>4 789</b>	<b>-9</b>

<sup>1</sup> Engagements de retraite : solde au 31 décembre 2007 de l'écart actuariel non comptabilisé, étalé sur plusieurs exercices

Dettes garanties par des sûretés réelles (K€)	Dettes garanties	Montant des sûretés	VNC des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 326	840	238
<b>Total</b>	<b>5 326</b>	<b>840</b>	<b>238</b>

Autres engagements commerciaux (K€)	Total	Montant des engagements par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Lettres de crédit				
Garanties sur contrat de crédit-bail mobilier	–	–	–	–
Garanties sur contrat de crédit-bail immobilier <sup>2</sup>	1 240	96	434	710
Obligations de rachat	–	–	–	–
Autres engagements commerciaux	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 240</b>	<b>96</b>	<b>434</b>	<b>710</b>

<sup>2</sup> Nantissement de l'avance preneur

Les garanties données aux établissements de crédit et aux organismes de crédit-bail mobilier sont constituées respectivement de nantissements sur des instruments de trésorerie et sur du matériel de laboratoire.

Les avenants aux contrats de crédit-bail immobilier contractés en 2002 et en 2004 sont garantis par nantissement des avances preneur.

Le prêt de 6 millions d'euros contracté le 22 janvier 2007 comporte des sûretés consistant principalement en nantissements du fonds de commerce et d'actions de la filiale Hesperion au profit de l'organisme bancaire prêteur. Il comporte également des clauses dites de "covenants". Celles-ci fixent principalement des ratios et minima financiers dont le non-respect par Cerep pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt. Ces ratios et minima financiers sont appréciés sur la base des comptes annuels consolidés à chaque fin d'exercice. Après la cession d'Hesperion, réalisée avec l'accord de l'organisme prêteur, celui-ci a accepté de maintenir sa facilité moyennant une révision du schéma de sûreté et des clauses de covenants, actuellement en cours de négociation.

Les salariés de la Société bénéficient du nouveau dispositif de droit individuel à la formation (DIF). A ce titre, ils ont acquis 13 734 heures au 31 décembre 2007 et 9 213 heures n'ont pas encore donné lieu à demande de formation.

La Société confirme que sur la base des éléments en sa connaissance au 31 décembre 2007, les engagements présentés dans les tableaux ci-dessus n'omettent pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

## 5.8 ENGAGEMENTS RECUS

Obligations contractuelles (K€)	Total	Montant des engagements par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Lignes de crédit et crédit-bail non utilisées	298	298		
Lettres de crédit				
Clauses de retour à meilleure fortune <sup>1</sup>	3 163			3 163
Garanties				
Obligations de rachat				
Autres engagements commerciaux				
<b>Total</b>	<b>3 461</b>	<b>298</b>	<b>-</b>	<b>3 163</b>

<sup>1</sup> Cette clause engage Cerep, Inc. à verser 25% de son résultat net à Cerep SA pendant 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2011, à concurrence de l'abandon de créance de 5 500 K\$ réalisé en 2002. Au 31 décembre 2007, 320 K\$ (soit 217 K€) ont été portés en produits à recevoir en application de cette clause.

## 5.9 ENGAGEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

## 6. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ

### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

La Société est également engagée dans des transactions intégrant des instruments financiers dérivés, principalement des ventes à terme de dollar US et options (put et call) de change sur dollar US et des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de change et de taux d'intérêt liés aux activités et au financement de la Société. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

### RISQUE DE CHANGE

La Société est exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisés en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et dans une moindre mesure le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

La Société a mis en place en 2002 une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci vise à fixer le cours en dollar US des créances nettes et de la totalité de la facturation prévisionnelle nette libellée dans cette devise.

Les instruments dérivés utilisés par Cerep pour atteindre ses objectifs en matière de couverture comprennent des contrats de change à terme et des options sur le dollar US (vente de call ou achat de put) ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an. Ces instruments portent sur des actifs et des passifs existant à la clôture de l'exercice, ainsi que sur la facturation prévisionnelle nette libellée en dollar US. Dans certains cas, la Société est amenée à compléter les instruments de couverture pris soit par des prorogations de ventes à terme soit en inversant des positions sur options par des achats de call. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Au 31 décembre 2007, environ 55% de la facturation prévisionnelle diminuée des charges prévisionnelles en dollar US de l'exercice 2008 est couverte.

### RISQUE DE TAUX

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes. Ainsi au 31 décembre 2007, la plus grande partie de la dette de la Société est contractée à taux fixe. Le financement par crédit bail immobilier de l'acquisition et des travaux de Villebon-sur-Yvette a été souscrit à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, la Société a mis en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels elle échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variables calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps.

Ces swaps ont été contractés simultanément le 3 août 2005 à la signature des financements auxquels ils sont affectés, pour les mêmes montants nominaux, et selon les mêmes conditions de date de début, date de révision du taux d'intérêt, intervalles de règlement et taux de base d'intérêts retenu. Les swaps ont une durée de 7 ans à compter du 3 août 2005.

### RISQUE DE MARCHÉ

Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de SICAV monétaires et obligataires, de dépôts bancaires principalement en euro, en dollar US et d'actions.

La politique de la Société vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité pour la Société représente l'éventualité de ne pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. Les clauses de "covenants" associées au prêt de 6 millions d'euros souscrit le 22 janvier 2007 sont appréciées pour la première fois sur la base des comptes consolidés à la fin de l'exercice 2007. Après la cession d'Hesperion, réalisée avec l'accord de l'organisme prêteur, celui-ci a accepté de maintenir sa facilité moyennant une révision du schéma de sûreté et des clauses de covenants, actuellement en cours de négociation.

L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie de la Société était de 21 558 K€ au 31 décembre 2007, à comparer à 1 018 K€ au 31 décembre 2006.

### RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors-bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de service de l'activité collaborations et services en drug discovery (en criblage, en profilage ou en expérimentation pharmacologique) couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires. Au cours de l'exercice 2007, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

. trois plus importants partenaires commerciaux	38%
. cinq plus importants partenaires commerciaux	46%
. dix plus importants partenaires commerciaux	61%

Cette concentration du risque de contrepartie sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat de Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique qui constituent les principaux partenaires de Cerep. Toutefois,

Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. L'irrécouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Cerep de plus de 300 partenaires, ce qui limite dans une certaine mesure cette exposition.

Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats de Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Cerep relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Règles et principes comptables

La note 2.18 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" de l'annexe expose les principes de présentation et d'évaluation retenus par votre société en application de la norme IFRS 5. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application de ces principes et nous avons vérifié que l'information appropriée est donnée à ce titre dans la note 2.18 précitée ainsi que dans la note 5 "Activités abandonnées" de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons été conduits à apprécier la régularité et la correcte application des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires, présentés dans la note 2.19 "Chiffre d'affaires" de l'annexe, eu égard à la nature des contrats signés avec les clients.

#### Estimations comptables

Les notes 2.12 "Dépréciation d'actifs" et 2.18 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" de l'annexe exposent les conditions dans lesquelles votre société procède à l'évaluation de la valeur recouvrable ou de la juste valeur diminuée des coûts de vente de certains de ses actifs. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces évaluations ainsi que, le cas échéant, les rapports d'experts externes mandatés par la société pour procéder à ces évaluations, et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Niort et Paris-La Défense, le 25 avril 2008

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Audit  
Michel Aimé

Ernst & Young Audit  
Serge Guérémy

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- . le contrôle des comptes annuels de la société Cerep, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . la justification de nos appréciations,
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons été conduits à apprécier la régularité et la correcte application des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires, présentés dans la note 3.10 "Chiffre d'affaires" de l'annexe, eu égard à la nature des contrats signés avec les clients.

#### Estimations comptables

La note 3.3 "Titres de participation" de l'annexe expose que les titres de participation font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable et mentionne les principes retenus par votre société pour déterminer cette valeur d'utilité. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces évaluations, en particulier le rapport de l'expert externe sur lequel la société s'est appuyée pour l'évaluation de la filiale Anceris, et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

La note 4.2.2 "Les provisions" de l'annexe décrit les principes appliqués par votre société pour évaluer notamment la provision pour perte liée au contrat de crédit-bail immobilier. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à rapprocher les estimations comptables avec l'estimation fournie à la société par l'expert mandaté pour procéder à l'évaluation des actifs immobiliers.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- . la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- . la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages

versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Niort et Paris-La Défense, le 25 avril 2008

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Audit  
Michel Aimé

Ernst & Young Audit  
Serge Guérémy



# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## I. CONVENTION ET ENGAGEMENT AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

### I.1. CONVENTION DE PRÊT AVEC LA SOCIÉTÉ ANCERIS, FILIALE DE CEREP S.A. AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 21 mars 2007.

**Nature et objet** . Convention de prêt : prêt d'un montant maximum de 2 000 000 € au titre de l'activité 2007. Ce prêt est remboursable *in fine* au plus tard le 31 décembre 2011.

**Modalités** . Le montant des avances consenties fin 2007 s'élève à 2 161 709 €. Ces avances sont rémunérées au taux de 4,352 % sur 2007.

Le total des intérêts facturés par Cerep SA à Anceris est de 68 122 €.

Un avenant régularisera sur 2008 le dépassement observé sur l'exercice 2007.

## II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### II.1. CONTRAT D'ASSURANCE "RESPONSABILITÉ MANDATAIRES SOCIAUX"

Personnes concernées : dirigeants et mandataires sociaux

Autorisation du conseil d'administration du 21 janvier 1999, modifiée par le conseil d'administration du 21 mars 2005.

**Nature et objet** . Assurance visant à couvrir la responsabilité civile des mandataires sociaux et des dirigeants de la société.

**Modalités** . Convention applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 1999 jusqu'au 31 décembre 1999, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes annuelles.

### II.2. CONVENTIONS AVEC CEREP, INC.

#### a. Prêt remboursable en actions de la société Cerep, Inc. ou *in fine*

**Nature et objet** . Prêt du 13 mars 2002 de 175 000 \$, remboursable en actions de la société Cerep, Inc., lors de la prochaine augmentation de capital ou remboursable *in fine* au plus tard le 31 décembre 2007.

**Modalités** . Ce prêt a été intégralement remboursé sur 2007.

. Les intérêts comptabilisés, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, s'élèvent à 2 898 €.

b. Prêt remboursable *in fine* avec Cerep, Inc. ou partiellement en actions de la société Cerep, Inc

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 19 mars 2003.

**Nature et objet** . Le solde des avances en dollar au 31 décembre 2002 par votre société à sa filiale a été transformé en prêt du 19 mars 2003 de 418 056 \$ remboursable *in fine* au plus tard le 31 décembre 2008.

**Modalités** . Ce prêt a été intégralement remboursé sur 2007.  
Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élèvent à 6 920 €.

c. "Research Agreement"

**Nature et objet** . Facturation par Cerep, Inc. de travaux de recherche et développement effectués pour le compte de Cerep SA.

**Modalités** . Convention applicable à compter du 1er juillet 1998 pour une durée indéterminée modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.

. Paiement par Cerep SA à Cerep, Inc. d'une quote-part des frais de recherche et développement supportés par cette dernière.

. Les modifications apportées au contrat initial en 2003 ont été les suivantes :

- les modifications sont rédigées en français,
- elles prévoient une faculté de résiliation à l'issue de chaque période de trente-six mois avec un préavis de six mois,
- le droit applicable est le droit français avec attribution de compétence aux Tribunaux de Nanterre,
- quelques modifications particulières portent sur le mode de rémunération des travaux réalisés ou services rendus au titre de ces conventions.

. "Research Agreement" signé le 7 septembre 1998 devenu "Contrat de recherche", signé le 19 mars 2003.

. La facturation par Cerep, Inc au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à 14 568 €.

d. "Marketing Agreement"

**Nature et objet** . Rémunération de Cerep, Inc. au titre des prestations commerciales qu'elle réalise au profit de Cerep SA, sur le marché nord-américain.

**Modalités** . Convention applicable à compter du 1er juillet 1998 pour une durée indéterminée et modifiée par le conseil d'administration du 19 mars 2003.

. Les modifications apportées au contrat initial en 2003 ont été les suivantes :

- les modifications sont rédigées en français,
- elles prévoient une faculté de résiliation à l'issue de chaque période de trente-six mois avec un préavis de six mois,
- le droit applicable est le droit français avec attribution de compétence aux Tribunaux de Nanterre,
- quelques modifications particulières portent sur le mode de rémunération des travaux réalisés ou services rendus au titre de ces conventions.

. "Marketing Agreement" signé le 7 septembre 1998 devenu "Contrat de marketing", signé le 19 mars 2003.

. La facturation par Cerep, Inc., au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, s'élève à 779 830 €.

. Le contrat de marketing a été amendé le 29 janvier 2008 (conseil en date du 29 janvier 2008). Au titre de l'avenant conclu entre les parties à la convention initiale, les activités commerciales et de marketing réalisées par Cerep SA pour le compte de Cerep, Inc. seront rémunérées dans les mêmes conditions que les prestations réalisées par Cerep, Inc. pour le compte de Cerep SA.

e. "Management Agreement"

**Nature et objet** . Rémunération de Cerep SA au titre des prestations de management qu'elle réalise au profit de sa filiale, en matière stratégique, financière, juridique et scientifique ainsi que pour la gestion des ressources humaines, l'informatique et les communications.

**Modalités** . Convention applicable à compter du 1er juillet 1998 pour une durée indéterminée modifiée par le conseil d'administration du 19 mars 2003.

. Les modifications apportées au contrat initial ont été les suivantes :

- les modifications sont rédigées en français,
- elles prévoient une faculté de résiliation à l'issue de chaque période de trente-six

- mois avec un préavis de six mois,
- le droit applicable est le droit français avec attribution de compétence aux Tribunaux de Nanterre,
- quelques modifications particulières portent sur le mode de rémunération des travaux réalisés ou services rendus au titre de ces conventions.
- . "Management agreement" signé le 7 septembre 1998 devenu "Contrat de management", signé le 19 mars 2003.
- . La facturation à Cerep, Inc., au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, s'élève à 446 163 €.

#### f. Convention BioPrint Agreement avec la société Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 21 décembre 1999, modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.

- Nature et objet** . Prestations réalisées par Cerep, Inc., dans le cadre de sa collaboration avec Cerep SA.
- Modalités** . Convention applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1999 pour une durée indéterminée.
- . Les modifications apportées au contrat initial en 2003 ont été les suivantes :
    - les modifications sont rédigées en français,
    - elles prévoient une faculté de résiliation à l'issue de chaque période de trente-six mois avec un préavis de six mois,
    - le droit applicable est le droit français avec attribution de compétence aux Tribunaux de Nanterre,
    - quelques modifications particulières portent sur le mode de rémunération des travaux réalisés ou services rendus au titre de ces conventions.
  - . BioPrint Agreement signé le 21 décembre 1999 devenu "Contrat BioPrint", signé le 19 mars 2003.
  - . La charge comptabilisée, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à 489 115 €.

#### g. Abandon de créances Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 16 décembre 2002.

- Nature et objet** . Autorisation d'un abandon de créances en 2002 au profit de Cerep, Inc. de 5 500 000 \$. Cet abandon incluait une clause de retour à meilleure fortune si Cerep, Inc. devenait bénéficiaire. Cette clause prévoit le reversement à hauteur de 25 % de son résultat net à Cerep SA pendant 10 ans soit jusqu'au 31 décembre 2011.
- Modalités** . A l'origine, cet abandon de créances a été consenti avec une clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 5 500 000 \$. Lors de l'exercice 2007, Cerep, Inc. a respecté l'engagement de reversement d'un montant équivalent à 25 % de son résultat net.
- . Ainsi, au titre de 2007, Cerep, Inc. a reversé à Cerep SA la somme de 320 140 \$, soit 217 471 €.
  - . L'abandon de créance restant au 31 décembre 2007 est d'un montant de 4 658 513 \$, soit 3 164 535 €.

#### h. Prêts à la société Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 11 juillet 2005 avec effet de la convention au 5 avril 2005.

- Nature et objet** . Le prêt à la filiale Cerep, Inc. résulte d'un emprunt contracté par Cerep SA afin de permettre à Cerep, Inc. de bénéficier de conditions d'emprunt plus attractives sur le financement de matériels.
- Modalités** . Le montant du prêt est de 240 000 \$. Il est remboursable par amortissement constant s'achevant le 5 avril 2009. Ce prêt est rémunéré au taux de 4,02 %. Sur l'exercice 2007, le total des intérêts facturés par Cerep SA à Cerep, Inc. est de 6 665 €.
- . Le solde dû s'élevait à 90 000 \$, soit 61 137 € au 31 décembre 2007.

#### i. Convention de trésorerie

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 28 avril 2003.

- Nature et objet** . Cette convention a pour objectif de mettre en place une gestion centralisée de trésorerie au sein du Groupe.

- Modalités** . Cerep SA assure la gestion et verse un intérêt aux filiales présentes équivalent à celui qu'elles ont pu obtenir des organismes financiers.  
La convention prévoit également le prêt de fonds aux filiales ainsi que la possibilité de garder les excédents auprès d'organismes financiers.  
Cette convention n'a donné lieu à aucun mouvement sur 2007.

### II.3. CONVENTIONS AVEC CEREP JAPAN CORPORATION

#### a. Convention de trésorerie

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 28 avril 2003.

- Nature et objet** . Cette convention a pour objectif de mettre en place une gestion centralisée de trésorerie au sein du Groupe.

- Modalités** . Cerep SA assure la gestion et verse un intérêt aux filiales présentes équivalent à celui qu'elles ont pu obtenir des organismes financiers.  
La convention prévoit également le prêt de fonds aux filiales ainsi que la possibilité de garder les excédents auprès d'organismes financiers.  
Cette convention n'a donné lieu à aucun mouvement sur 2007.

#### b. Conventions de Service Agreement avec Cerep Japan Corporation

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 25 septembre 2003.

- Nature et objet** . Cette convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles les services rendus par la filiale Cerep Japan Corporation sont rémunérés. Ces services de commercialisation et de marketing sont rémunérés à la filiale sur les bases de leurs coûts majorés de 5 %.

- Modalités** . Sur l'exercice 2007, la filiale Cerep Japan Corporation a facturé au titre de ces services la somme de 100 059 € à Cerep SA.

### II.4. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA SOCIÉTÉ ANCERIS, FILIALE DE CEREP SA

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 21 mars 2005.

#### a. Convention de prêt au titre de l'exercice 2005

- Nature et objet** . Convention de prêt : prêt d'un montant total maximum de 3,5 millions € au titre de l'activité 2005. Ce prêt est remboursable *in fine* au plus tard le 31 décembre 2009.

- Modalités** . Le montant des avances consenties fin 2005 s'élève à 2 200 000 €. Ces avances sont rémunérées au taux de 4,352 % sur 2007.  
Le total des intérêts facturés par Cerep SA à Anceris est de 95 744 €.

#### b. Convention de prêt au titre de l'exercice 2006

Autorisation du conseil d'administration du 22 mars 2006 et avenant du 4 juin 2007

- Nature et objet** . Convention de prêt : prêt d'un montant total maximum de 3,7 millions € au titre de l'activité 2007. Ce prêt est remboursable *in fine* au plus tard le 31 décembre 2010.

- Modalités** . Le montant des avances consenties fin 2007 s'élève à 3 712 797 €. Ces avances sont rémunérées au taux de 4,352 % sur 2007.  
Le total des intérêts facturés par Cerep SA à Anceris est de 161 581 €.

#### c. Convention de management

- Nature et objet** . Contrat de management : rémunération des prestations de management de Cerep SA réalisées pour le compte de Anceris en matière financière, scientifique, juridique, de ressources humaines, et autres activités administratives telles que l'informatique et les communications.

- Modalités** . La facturation des frais de management à Anceris pour l'année 2007, s'élève à 303 983 €.

#### d. Contrat de recherche

- Nature et objet** . Contrat de recherche : Anceris et Cerep SA collaborent dans le cadre de certains programmes de recherche de Anceris qui nécessitent certaines compétences que Cerep SA a développées. La convention conclue a pour objet principal de définir globalement les compétences de chacune des parties, d'identifier le/les projets en

- cours de développement conjoint et enfin de prévoir la rémunération de chacune des parties dans le cadre de la valorisation des projets.
- Modalités** . L'application de cette convention en 2007 n'a concerné que la refacturation des prestations effectuées par Hesperion dans le cadre des programmes de recherche pour un montant de 120 133 €.

#### e. Convention de bail

Autorisation du conseil d'administration du 11 juillet 2006.

- Nature et objet** . Votre société a signé avec la société Anceris un contrat de bail commercial pour un local situé à Villebon-sur-Yvette.  
Ce contrat est conclu à compter du 15 mai 2006 jusqu'au 14 mai 2015.

- Modalités** . La facturation par votre société à Anceris des loyers ainsi que des charges locatives au titre de l'exercice 2007 s'élève à 122 398 € pour les loyers et 46 878 € pour les charges locatives.  
Par suite de la cession des activités de recherche d'Anceris, le bail commercial conclu entre Cerep et Anceris a pris fin le 30 juin 2007 (conseil constatant la résiliation en date du 3 octobre 2007).

### II.5. CONVENTIONS CONCLUES AVEC HESPERION

Administrateur concerné : Thierry Jean

Autorisation du conseil d'administration du 21 mars 2005.

- Nature et objet** . Contrat de prestation : cette convention a pour objet la mise à disposition de Cerep SA de ressources et de compétences disponibles chez Hesperion et utiles aux programmes de drug discovery menés par Cerep (en ce y compris les programmes d'Anceris). Ces prestations sont facturées à des conditions normales à Cerep.

- Modalités** . Sur l'exercice 2007, la filiale Hesperion a facturé au titre de ces prestations la somme de 50 093 € à Cerep SA.  
La filiale Hesperion a été cédée le 31 octobre 2007.

Niort et Paris-La Défense, le 25 avril 2008

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Audit  
Michel Aimé

Ernst & Young Audit  
Serge Guérémy



# HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2007 et 2006.

Audit (en euros HT)	2007				2006			
	Ernst & Young	%	Groupe Y Audit	%	Ernst & Young	%	Groupe Y Audit	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>								
. Cerep SA	60 298	63%	47 438	100%	71 757	49%	55 900	84%
. Filiales intégrées globalement	25 286	26%	–		38 904	27%	–	
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes <sup>1</sup></b>								
. Cerep SA	10 750	11%	–		34 539	24%	11 000	16%
. Filiales intégrées globalement	–		–		–		–	
<b>Autres prestations, le cas échéant (juridique, fiscal, social)</b>								
	–		–		–		–	
<b>Total</b>	<b>96 334</b>	<b>100%</b>	<b>47 438</b>	<b>100%</b>	<b>145 200</b>	<b>100%</b>	<b>66 900</b>	<b>100%</b>

<sup>1</sup> les honoraires de commissaire aux comptes relatifs aux prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes incluent les consultations liées aux normes comptables et de reporting et les travaux relatifs à la transition aux normes IFRS.



<b>DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>	<b>3-82</b>
<b>1 PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>4</b>
1.1. Responsable du document de référence	4
1.2. Attestation du responsable du document de référence	4
<b>2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>5</b>
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	5
2.2. Démission, non-renouvellement des contrôleurs légaux des comptes	5
<b>3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	<b>6</b>
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	6
3.2. Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires	7
<b>4 FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>8</b>
4.1. Risques de marché (change, contrepartie, taux, actions) et risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	8
4.2. Risques juridiques	11
4.3. Risques industriels et environnementaux	13
4.4. Assurances	13
4.5. Risques internationaux économiques et politiques ou risques pays	14
<b>5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ</b>	<b>15</b>
5.1. Historique et évolution de la Société	15
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société	15
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	15
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la Société	15
5.1.4. Siège social, forme juridique et législation, objet social et exercice social	15
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la Société	15
5.2. Investissements	16
5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des périodes couvertes par les informations historiques	17
5.2.2. Principaux investissements en cours (en France, à l'étranger et méthode de financement)	17
5.2.3. Principaux investissements à venir (pour lesquels des engagements fermes ont été pris)	17
<b>6 APERÇU DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>18</b>
6.1. Principales activités	18
6.1.1. Opérations et activités	18
6.1.2. Nouveaux produits et/ou services	24
6.2. Principaux marchés	24
6.3. Événements exceptionnels	24
6.4. Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	25
6.5. Concurrence et position concurrentielle	25
6.5.1. Concurrence	25
6.5.2. Position concurrentielle	25
<b>7 ORGANIGRAMME</b>	<b>26</b>
7.1. Description du Groupe	26
7.2. Filiales de la Société	26
<b>8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	<b>27</b>
8.1. Immobilisations corporelles importantes	27
8.2. Questions environnementales influant sur l'utilisation des immobilisations corporelles	27
<b>9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	<b>28</b>
9.1. Situation financière	28
9.2. Résultat d'exploitation	28
9.2.1. Facteurs importants influant sur le revenu d'exploitation	28
9.2.2. Changement de chiffres d'affaires net ou des produits nets	29
9.2.3. Stratégie et facteurs influant sur les opérations	30

<b>10</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	31
	10.1. Capitaux de l'émetteur	31
	10.2. Flux de trésorerie	31
	10.3. Emprunt et structure de financement	31
	10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	32
	10.5. Sources de financement attendues	32
	10.6. Inventaire des valeurs mobilières	32
<b>11</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT - BREVETS ET LICENCES</b>	33
	11.1. Recherche et développement	33
	11.2. Brevets et licences	33
<b>12</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	35
	12.1. Principales tendances et évolution récente	35
	12.2. Tendances pour l'exercice en cours et perspectives	35
	12.3. Éléments survenus depuis la clôture de l'exercice	35
	12.3.1. Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008	35
	12.3.2. Autres événements	35
	12.4. Perspectives 2008	36
<b>13</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	37
<b>14</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	38
	14.1. Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	38
	14.1.1. Composition du conseil d'administration	38
	14.1.2. Mandats et fonctions des administrateurs	39
	14.1.3. Expertise et expérience	39
	14.1.4. Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, d'incrimination et/ou de sanction publique officielle au cours des cinq dernières années	39
	14.2. Absence de conflit d'intérêt potentiel	39
	14.3. Conventions réglementées	39
<b>15</b>	<b>RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES</b>	40
	15.1. Rémunération des membres des organes d'administration et de direction	40
	15.1.1. Rémunération et avantages de toute nature versés en 2007 par Cerep SA aux mandataires sociaux	40
	15.1.2. Rémunération et avantages de toute nature versés par les filiales de Cerep SA aux mandataires sociaux de la Société en 2007	40
	15.2. Pensions, retraites ou autres avantages	40
<b>16</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	41
	16.1. Durée et date d'expiration des mandats des mandataires sociaux	41
	16.2. Contrats de services liant les mandataires sociaux à l'émetteur ou à ses filiales	41
	16.3. Comités d'audit et de rémunération et autres comités	41
	16.3.1. Comité d'audit	41
	16.3.2. Comité de nomination et des rémunérations	42
	16.3.3. Autres comités	42
	16.4. Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	42
<b>17</b>	<b>SALARIÉS</b>	43
	17.1. Nombre de salariés – répartition	43
	17.1.1. Effectif moyen	43
	17.1.2. Répartition des effectifs par zone géographique et par fonction	43
	17.2. Participations et stock options	43
	17.2.1. Participations et options détenues par les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	43
	17.2.2. Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions	43
	17.3. Accord d'intéressement et participations des salariés	46
	17.3.1. Intéressement et participation au sein de la société	46
	17.3.2. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société	46
<b>18</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	47
	18.1. Répartition du capital et des droits de vote	47
	18.1.1. Actionnaires au 30 avril 2008	47
	18.1.2. Évolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	47
	18.2. Droits de vote	48
	18.3. Détention ou contrôle, direct ou indirect	48
	18.4. Accord entraînant un changement de contrôle de l'émetteur	48



<b>19</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	49
19.1.	Nature et montant des opérations importantes	49
19.2.	Montant et pourcentage des opérations avec des apparentés dans le chiffre d'affaires de la Société	49
<b>20</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	50
20.1.	Informations financières historiques	50
20.2.	Informations financières pro forma	50
20.3.	États financiers	50
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	50
20.4.1.	Déclaration des contrôleurs légaux et honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe	50
20.4.2.	Périmètre des informations vérifiées	50
20.4.3.	Informations financières non vérifiées	50
20.5.	Date des dernières informations financières	50
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	51
20.6.1.	Informations financières trimestrielles et semestrielles	51
20.6.2.	Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois de l'exercice suivant	51
20.7.	Politique de distribution des dividendes	51
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	51
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	51
<b>21</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	52
21.1.	Capital social	52
21.1.1.	Montant du capital souscrit et actions émises/autorisées	52
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	52
21.1.3.	Nombre et valeur des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	52
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription - options de souscription d'actions	52
21.1.5.	Information sur les droits d'acquisition et/ou obligations attaché(e)s au capital souscrit mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	53
21.1.6.	Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord	53
21.1.7.	Historique du capital	53
21.2.	Acte constitutif et statuts	54
21.2.1.	Objet social	54
21.2.2.	Organes d'administration, de direction et de surveillance	54
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	55
21.2.4.	Modifications des droits des actionnaires	56
21.2.5.	Assemblées générales	56
21.2.6.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	56
21.2.7.	Divulgence des franchissements de seuils	56
21.2.8.	Modifications du capital	57
21.3.	Nantissements d'actifs	57
<b>22</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	58
<b>23</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS</b>	59
23.1.	Rapport d'expert	59
23.2.	Informations provenant d'une tierce partie	59
<b>24</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	60
<b>25</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	61
<b>ANNEXE I</b>	<b>RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE</b>	63
I.	La gouvernance d'entreprise	63
II.	Procédures de contrôle interne	70
III.	Gestion de crise	75
	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	76
<b>ANNEXE II</b>	<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE : RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL</b>	77
I.	Informations sociales	77
II.	Informations environnementales	80

<b>I. RAPPORT DE GESTION</b>	85
1. Présentation générale	86
2. Commentaires sur les résultats	88
2.1 Commentaires sur les résultats consolidés	88
2.2 Commentaires sur les résultats sociaux	92
3. Affectation de résultat	94
4. Trésorerie et ressources en capitaux	94
5. Impact des fluctuations monétaires	94
6. Principaux risques	95
6.1 Risques de marché (change, contrepartie, taux, actions) et risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	95
6.2 Risques juridiques	99
6.3 Risques internationaux économiques et politiques ou risques pays	100
6.4 Risques industriels et environnementaux	101
7. Modification de présentation et de méthode d'évaluation	101
7.1 Présentation du compte de résultat consolidé	101
7.2 Adoption des nouvelles réglementation dans les comptes de Cerep SA	101
8. Distribution de dividendes	101
9. Dépenses non déductibles fiscalement	102
10. Rachat par la société de ses propres actions	102
11. Recherche et développement	102
12. Filiales	102
12.1 Anceris SA	102
12.2 Hesperion Ltd.	103
12.3 Cerep, Inc.	103
12.4 Cerep Japan Corp.	103
12.5 Cerep HK Ltd.	103
13. Capital	103
13.1 Etat des participations dans le capital de la société à la clôture de l'exercice	103
13.2 Franchissements de seuil au cours de l'exercice	104
13.3 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	104
13.4 Opérations sur le capital au cours de l'exercice 2007	104
13.5 Options de souscription d'actions	105
13.6 Autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital	105
13.7 Proportion du capital détenue par les salariés	105
13.8 Nombre et valeur des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	105
14. Ressources humaines	105
15. Mandats et direction générale de la Société	105
15.1 Mandats d'administrateurs	105
15.2 Modalités d'exercice de la direction générale	106
15.3 Commissariat aux comptes	106
16. Jetons de présence	106
17. Rémunération totale et avantages de toutes natures versés à chaque mandataire social	107
17.1 Rémunération et avantages de toute nature versés en 2007 par Cerep SA aux mandataires sociaux	107
17.2 Rémunération et avantages de toute nature versés en 2007 par les filiales de Cerep SA aux mandataires sociaux de la Société	108
18. Mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux	108
19. Informations sur les conséquences sociales et environnementales des activités de la Société et développement durable	110
19.1 Conséquences sociales de l'activité	110
19.2 Conséquences environnementales de l'activité	113
20. Risques technologiques	115
21. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	115
22. Perspectives pour 2008	115
ANNEXES	116
<b>II. COMPTES CONSOLIDÉS</b>	117
Résultats et chiffres significatifs consolidés des cinq derniers exercices	118
Bilan	120
Tableau des flux de trésorerie	121
Tableau de variation des capitaux propres	122

<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	123
1. Faits significatifs de l'exercice	123
2. Principes et méthodes appliqués	123
2.1. Référentiel et principes comptables	123
2.2. Présentation du compte de résultat	124
2.3. Méthode et périmètre de consolidation	124
2.4. Date de clôture	125
2.5. Recours à des estimations	125
2.6. Conversion des états financiers	125
2.7. Opérations en devises	125
2.8. Immobilisations corporelles	125
2.9. Coûts d'emprunts	126
2.10. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition	126
2.11. Immobilisations incorporelles, dont frais de recherche et développement	126
2.12. Dépréciation d'actifs	126
2.13. Stocks et en-cours	126
2.14. Actifs, passifs et instruments financiers	127
2.15. Paiements en action	128
2.16. Provisions	128
2.17. Engagements de retraite et avantages similaires	129
2.18. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	129
2.19. Chiffres d'affaires	129
2.20. Subventions, aides et avances remboursables	129
2.21. Impôts différés	130
2.22. Information sectorielle	130
2.23. Résultat par actions	130
3. Analyse des principaux postes du bilan	130
3.1. Bilan actif	130
3.2. Variation des flux de trésorerie	136
3.3. Bilan passif	136
4. Analyse des principaux postes du compte de résultat	141
4.1. Chiffre d'affaires	141
4.2. Subventions	142
4.3. Informations sectorielles	142
4.4. Autres produits et charges opérationnels	144
4.5. Effectif	144
4.6. Frais de recherche et développement	144
4.7. Résultat financier	144
4.8. Impôt	145
4.9. Résultat par action	146
5. Activités abandonnées	147
6. Instruments financiers	150
7. Engagements hors-bilan	154
7.1. Engagements donnés	154
7.2. Engagements reçus	155
8. Autres informations	155
8.1. Rémunération du personnel dirigeant du Groupe	155
8.2. Contributions au résultat consolidé	155
 <b>III. COMPTES SOCIAUX</b>	 157
Résultats et chiffres significatifs des cinq derniers exercices	158
Compte de résultat	159
Bilan	160
Tableau des flux de trésorerie	162
<b>ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX</b>	163
1. Faits significatifs de la période	163
2. Évènement postérieur à la clôture	163
3. Rappel des principes et méthodes significatifs appliqués	163
3.1. Principes de base	163
3.2. Immobilisations	163
3.3. Titres de participation	164
3.4. Stocks et en-cours	164
3.5. Créances	164
3.6. Valeurs mobilières de placement	164
3.7. Instruments financiers	165
3.8. Subventions, aides et avances remboursables	165
3.9. Provisions	165
3.10. Chiffre d'affaires	165
3.11. Engagements de retraite et avantages similaires	165

4.	Analyse des principaux postes du bilan	166
4.1	Bilan actif	166
4.2.	Bilan passif	170
4.3.	Actifs et passifs libellés en devises	174
5.	Analyse des principaux postes du compte de résultat	174
5.1.	Chiffre d'affaires	174
5.2.	Charges d'exploitation	175
5.3.	Résultat financier	175
5.4.	Résultat exceptionnel	176
5.5.	Impôts	176
5.6.	Effectif	176
5.7.	Engagements donnés	177
5.8	Engagements recus	178
5.9	Engagements post-clôture	178
6.	Instruments financiers et risques de marché	178
	<b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	181
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	181
	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	183
	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	185
	<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	190

Le présent document de référence est disponible sur demande adressée au siège de la Société ou sur les sites internet de Cerep – [www.cerep.com](http://www.cerep.com) – et de l'Autorité des marchés financiers – [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) –.

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- . le rapport d'activité, les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurant dans le document de référence 2005, déposé auprès de l'AMF le 31 mai 2006 sous le numéro D.06-0512,
- . le rapport d'activité, les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurant dans le document de référence 2006, déposé auprès de l'AMF le 31 mai 2007 sous le numéro D.07-0532,
- . et sont disponibles sur les sites internet de Cerep et de l'AMF.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mai 2008 sous le numéro D.08-0451 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.



